



2012 DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE

GROUPE  
**Casino**  
NOURRIR UN MONDE  
DE DIVERSITÉ

# SOMMAIRE

Chiffres clés .....	2	<b>5. Gouvernance d'entreprise .....</b>	<b>185</b>
<b>1. Présentation du groupe Casino .....</b>	<b>3</b>	5.1. Conseil d'administration	186
1.1. Chiffres clés consolidés	4	5.1.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration	186
1.2. Faits marquants	4	5.1.2. Fonctions et mandats des membres du Conseil d'administration	187
1.3. Activités et stratégie	5	5.2. Direction générale	208
1.4. Propriétés immobilières et investissements	13	5.2.1. Le Président-Directeur général	208
<b>2. Rapport de gestion au 31 décembre 2012 .....</b>	<b>15</b>	5.2.2. Le Comité exécutif – Comex	208
2.1. Rapport d'activité	16	5.2.3. Rémunérations des dirigeants et des autres mandataires sociaux	208
2.2. Activité de la société mère	22	5.3. Contrôle des comptes	213
2.3. Filiales et participations	23	5.3.1. Commissaires aux comptes	213
2.4. Événements postérieurs à la clôture	29	5.3.2. Honoraires des Commissaires aux comptes	214
2.5. Perspectives et conclusion	30	5.4. Rapport du Président	215
2.6. Capital et actionariat	30	5.4.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration	215
2.7. Facteurs de risques et assurances	41	5.4.2. Procédures de contrôle interne et gestion des risques	221
2.8. Responsabilité sociale et environnementale	46	5.5. Rapport des Commissaires aux comptes	230
2.9. Participation et intéressement du personnel	65	5.6. Règlement intérieur du Conseil d'administration	231
<b>3. Comptes consolidés au 31 décembre 2012 .....</b>	<b>69</b>	5.6.1. Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration	231
3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	70	5.6.2. Compétence et pouvoirs du Conseil d'administration	233
3.2. États financiers	71	5.6.3. Comités	235
3.3. Notes aux comptes consolidés	78	5.6.4. Censeurs	236
<b>4. Comptes sociaux au 31 décembre 2012 .....</b>	<b>155</b>	5.6.5. Déontologie des membres du Conseil d'administration	237
4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	156	5.6.6. Adoption du règlement intérieur	238
4.2. États financiers sociaux et annexes	157	<b>6. Assemblée générale .....</b>	<b>239</b>
4.3. Notes aux états financiers sociaux	162	6.1. Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013	240
4.4. Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices	177	6.2. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	244
4.5. Tableau des filiales et participations	178	6.3. Projets de résolutions	252
4.6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	181	<b>7. Informations complémentaires .....</b>	<b>267</b>
		7.1. Renseignements de caractère général	268
		7.2. Historique	273
		7.3. Marché des titres Casino	277
		7.4. Parc de magasins	278
		7.5. Responsables du Document de Référence et du rapport financier annuel	280
		7.6. Table de concordance du Document de Référence	282
		7.7. Table de concordance du rapport financier annuel	284

---

# LE MONDE CHANGE, CASINO L'ANTICIPE

---

Le groupe Casino est à la fois le plus ancien des grands distributeurs français et l'un des leaders mondiaux du commerce alimentaire : il réalise aujourd'hui 56 % de son chiffre d'affaires dans des pays jeunes, à forte croissance, d'Amérique latine et d'Asie.

Ses 307 000 collaborateurs y font vivre les quatre valeurs qui fondent la culture du Groupe : conquête, loyauté, exigence et solidarité.

En s'adaptant à des réalités locales variées, en mettant son savoir-faire au service des exigences de ses clients, tous différents et cependant uniques, le Groupe ne cesse d'affirmer son leadership, réinventant constamment le commerce de précision, pour encore mieux "nourrir un monde de diversité".



# CHIFFRES CLÉS

> **42 milliards d'euros**  
de chiffre d'affaires consolidé HT

> **2 milliards d'euros**  
de résultat opérationnel courant

> **56 %** du chiffre d'affaires  
du Groupe réalisé à l'international

> **+ 22,1 %** de croissance  
de ventes du Groupe

> Près de  
**318 600 collaborateurs**  
dans le monde<sup>(1)(2)</sup>

Plus de  
**111 700 collaborateurs**  
de moins de 30 ans<sup>(1)</sup>

Plus de  
**12 000 magasins**  
dans le monde

**13,5 millions**, c'est le  
nombre de clients du site  
de e-commerce Cdiscount  
(Février 2013)

**1<sup>re</sup> marque de distributeur**  
en termes de poids des  
ventes alimentaires de  
l'ensemble des gammes  
MDD dans les enseignes  
Casino

**N°1** du e-commerce en Colombie  
et **N°2** au Brésil

**1<sup>er</sup> employeur privé**  
au Brésil et en Colombie

(1) Hors effectifs de Via Varejo, Île Maurice, Madagascar et Mayotte  
(2) Hors franchisés mandataires-locataires gérants



# PRÉSENTATION DU GROUPE CASINO

---

1.1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS.....	4
1.2. FAITS MARQUANTS .....	4
1.3. ACTIVITÉS ET STRATÉGIE .....	5
1.4. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET INVESTISSEMENTS.....	13

## 1.1. Chiffres clés consolidés

## 1.1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

## ACTIVITÉS POURSUIVIES

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation en euros	Variation organique <sup>(1)</sup>
Volume d'affaires	52 342	50 930	+ 2,8 %	
Chiffre d'affaires	41 971	34 361	+ 22,1 %	+ 3,5 %
EBITDA <sup>(2)</sup>	2 853	2 287	+ 24,7 %	+ 2,8%
Résultat Opérationnel Courant	2 002	1 548	+ 29,3 %	+ 3,0%
Résultat net des activités poursuivies (part du Groupe)	1 065	577	+ 84,4 %	
Résultat net normalisé <sup>(3)</sup> (part du Groupe)	564	565		

(1) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières.

(2) EBITDA = ROC + dotations nettes aux amortissements opérationnels courants.

(3) Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents.

## ENDETTEMENT &amp; FONDS PROPRES

(en millions d'euros)	2012	2011
Fonds propres (avant répartition)	15 201	9 383
Dette Financière Nette (DFN) <sup>(1)</sup>	5 451	5 379
Ratio Dette Nette / EBITDA	1,91 x	2,35 x

(1) En 2012, la dette de Mercialys a été reclassée au bilan en « passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente » en conformité avec la norme IFRS 5 (cf. note 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

## 1.2. FAITS MARQUANTS

- Le **12 janvier 2012**, Casino a établi un programme d'*American Depositary Receipt* ("ADR") sponsorisé de niveau 1 aux États-Unis. La Deutsche Bank est le dépositaire de ces ADR qui peuvent être échangés aux États-Unis sur le marché de gré à gré. Dans le cadre de ce programme, chaque action Casino est représentée par cinq ADR.
- Le **9 février 2012**, Mercialys a annoncé le lancement d'une nouvelle stratégie autour de la vision de "Foncière Commercante". Mercialys a également annoncé un remboursement d'apport à ses actionnaires et une nouvelle structure financière. Dans la lignée de sa nouvelle stratégie, Mercialys a procédé le **20 avril 2012** à une distribution exceptionnelle de ses réserves ainsi qu'au versement du solde de distribution au titre de l'exercice 2011 pour un montant global de 1 060 millions d'euros dont 532 millions d'euros reçus par le Groupe.
- Le **28 février 2012**, le Groupe Casino a acquis une participation minoritaire au capital de la société Monshowroom.com avec possibilité à terme de devenir majoritaire. Cette société, spécialisée dans la vente de prêt-à-porter et accessoires de mode multimarques sur internet, permet au Groupe de conforter sa position dans le secteur du commerce en ligne.
- Le **1<sup>er</sup> mars 2012**, Casino a procédé avec succès à une émission obligataire de 600 millions d'euros et d'une maturité de 8 ans. Cette souche obligataire porte un coupon de 3,99 % et a été largement sursouscrite par une base d'investisseurs diversifiée.
- Le **29 mars 2012**, Big C Thaïlande, filiale du groupe Casino, a annoncé avoir obtenu l'approbation de son Conseil d'administration sur une augmentation de capital par le placement privé d'un maximum de 23,6 millions d'actions représentant environ 2,9 % du capital de Big C. Cette levée de capital s'inscrit dans le plan stratégique annoncé en octobre 2011 visant à renforcer le co-leadership de Big C en Thaïlande et en faire un acteur majeur dans la région. Le placement privé a été soumis au vote des actionnaires le 30 avril et a permis de dégager le 3 mai des ressources de 102 millions d'euros.
- Afin de préparer le changement de contrôle de GPA tel que prévu dans le pacte d'actionnaires de la société Wilkes, Holding de contrôle de GPA, Casino a informé le **21 mars 2012** son partenaire Monsieur Abilio Diniz qu'elle entendait exercer sa faculté contractuelle de désigner le président du Conseil d'administration de Wilkes. L'assemblée générale extraordinaire de Wilkes s'est tenue le **22 juin 2012** à Sao Paulo. Elle a statué positivement sur la nomination de Jean-Charles Naouri, PDG de Casino, aux fonctions de Président du Conseil d'administration de Wilkes. À la même date, l'assemblée générale extraordinaire de GPA a approuvé la nomination de Messieurs Eleazar de Carvalho Filho, Luiz Augusto de Castro Neves et Roberto Oliveira de Lima, administrateurs proposés par Casino. Ces nominations portent à huit le nombre d'administrateurs nommés par le Groupe. À l'issue de ces événements, le groupe Casino consolide GPA en intégration globale depuis le **2 juillet 2012**.

### 1.3. Activités et stratégie

- Le **28 juin 2012**, dans le cadre du refinancement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande, Big C Thaïlande a signé la mise en place d'un financement de 32 milliards de bahts (soit 802 millions d'euros) utilisé au 31 décembre 2012 à hauteur de 23 milliards de bahts (570 millions d'euros).
- Le **26 juillet 2012**, Casino et Groupe Galeries Lafayette ont conclu un protocole transactionnel portant sur la cession à Casino de la participation de 50 % détenue par Groupe Galeries Lafayette dans Monoprix. L'opération doit avoir lieu d'ici au 30 octobre 2013, au prix de 1 175 millions d'euros, indexé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Cette acquisition par Casino interviendrait après accord de l'Autorité de la concurrence. Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général de Casino, a été nommé administrateur de Monoprix lors de l'Assemblée Générale tenue le jour même. Il en a été nommé Président-Directeur Général le **30 novembre 2012**, en remplacement de Monsieur Philippe Houzé. Le Conseil a également confirmé Stéphane Maquaire dans ses fonctions de Directeur Général Délégué
- Le **30 juillet 2012**, Casino a annoncé le succès du placement d'une émission obligataire d'un montant de 650 millions d'euros et d'une maturité de 7 ans. Cette nouvelle souche obligataire porte un coupon de 3,157 % et représente le coupon obligataire le plus bas jamais atteint par le Groupe.
- Le **23 août 2012**, le groupe Casino a annoncé avoir acquis un million d'actions à droit de vote de Wilkes, la holding de contrôle de GPA. Cette acquisition fait suite à l'exercice par la famille Diniz de sa première option de vente, tel que prévu dans les accords entre Casino et la famille Diniz.
- Le **7 janvier 2013**, Casino a notifié le projet de concentration auprès de l'Autorité de la concurrence. Compte tenu de l'absence de changement des accords liant Casino à Galeries Lafayette d'ici la sortie de cette dernière, Monoprix est resté consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes 2012.
- Le **18 janvier 2013**, Casino a annoncé le succès du placement d'une émission obligataire d'un montant de 750 millions d'euros et d'une maturité de 10 ans. Cette nouvelle souche obligataire porte un coupon de 3,311 % et permet d'allonger la maturité moyenne de la dette obligataire de Casino à 5,1 années.

## 1.3. ACTIVITÉS ET STRATÉGIE

### 1.3.1. LES GRANDES ÉTAPES DE CONSTITUTION DU GROUPE

Les origines de l'Enseigne remontent à 1898, date à laquelle Geoffroy Guichard crée la Société des Magasins du Casino et ouvre la première succursale à Veauche, dans la Loire. Seulement trois ans après la création du Groupe, en 1901, les premiers produits à marque Casino sont lancés, inventant ainsi le concept de marque de distributeur.

Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le Groupe connaît une phase d'expansion rapide : en dix ans, plus de 500 points de vente sont ouverts. Son réseau, qui s'est d'abord développé dans la région stéphanoise et de Clermont-Ferrand, s'étend dans les années 1930 jusque sur la Côte d'Azur. En 1939, le Groupe gère ainsi un parc de neuf entrepôts, 20 usines de fabrication de produits et près de 2 500 points de vente.

À partir des années 1950, le Groupe engage une politique de diversification de ses formats et de ses activités. Se succèdent ainsi les ouvertures du 1<sup>er</sup> magasin en libre-service (1948), du 1<sup>er</sup> supermarché Casino (1960), du 1<sup>er</sup> hypermarché Géant (1970) et la création des Cafétérias Casino (1967). En 1997, le groupe Casino prend également le contrôle des enseignes Franprix et Leader Price.

À la fin des années 1970, Casino pose les premiers jalons d'une stratégie de développement en dehors de la France en s'implantant aux États-Unis où il lance une chaîne de cafétérias avant de racheter 90 magasins "Cash & Carry" à l'enseigne Smart & Final (1984).

Le milieu des années 1980 marque un tournant dans la politique de développement du Groupe. La stratégie de redéploiement qu'il adopte alors vise à atteindre la taille critique qui lui permettra de résister face à un environnement de plus en plus concurrentiel dans le secteur de la grande distribution.

Il entreprend dès lors un important programme de renforcement de son implantation en France et de recentrage sur son 1<sup>er</sup> métier de distributeur. C'est ainsi qu'entre 1985 et 1996, il prend le contrôle de deux sociétés de distribution de l'est et du sud de la France, la Cédis et La Ruche Méridionale ; il signe des accords de partenariat avec le groupe Corse Distribution et les Coopérateurs de Normandie-Picardie et reprend les activités de distribution de Rallye – hypermarchés, supermarchés et cafétérias – (1992).

Par ailleurs, afin de repositionner son image et celle de ses magasins, le Groupe initie un programme de rénovation de ses hypermarchés et de modernisation de son réseau de proximité. En 1996, la société Spar France est créée et l'année suivante, le Groupe entre au capital de Monoprix-Prisunic. La prise de contrôle, en 1997, des enseignes Franprix et Leader Price fait de Casino le 1<sup>er</sup> distributeur parisien.

L'ensemble de ces orientations place Casino parmi les leaders de la distribution en France au seuil de l'an 2000.

Fort de ce positionnement, le Groupe est prêt à renforcer sa présence à l'international : à partir de 1998, il met en place une politique active d'internationalisation.

Entre 1998 et 2002, il procède à un grand nombre d'acquisitions de sociétés de distribution implantées en Amérique Latine (Libertad en Argentine, Disco en Uruguay, Exito en Colombie, GPA au Brésil, Cativen au Venezuela), en Asie (Big C en Thaïlande, Vindémia au Vietnam), aux Pays-Bas (Laurus, devenue Super de Boer) et dans l'océan indien (Vindémia à La Réunion, Madagascar, Mayotte et l'île Maurice).

Il s'implante par ailleurs en Pologne et à Taïwan où il ouvre de nouveaux magasins : ouverture du premier hypermarché polonais à Varsovie en 1996, puis d'un magasin Leader Price en 2000 ; ouverture du 1<sup>er</sup> hypermarché à Taïwan en 1998.

### 1.3. Activités et stratégie

À partir de 2000, le Groupe renforce sa présence en France sur des formats porteurs et mise à l'international sur des marchés prometteurs.

En France, pour accompagner l'évolution du marché, Casino fait évoluer son portefeuille d'actifs.

D'une part, il affirme son positionnement sur les formats de proximité et de discount en concluant des acquisitions majeures : en 2000, le Groupe prend une participation dans le capital de Cdiscount, société de ventes en ligne, et augmente sa participation dans Monoprix à hauteur de 50 %. L'accord stratégique avec les Galeries Lafayette, renouvelé en 2003 et 2008, a débouché en juillet 2012 sur la signature d'un protocole transactionnel portant sur l'acquisition par Casino de la participation de 50 % détenue par Galeries Lafayette au capital de Monoprix. L'acquisition interviendra à l'issue du processus d'autorisation en cours devant l'Autorité de la concurrence. Le groupe Casino détient en outre la totalité de Franprix Holding et de Leader Price Holding depuis 2009.

D'autre part, il développe des métiers complémentaires à la distribution tels que les services financiers et l'immobilier commercial. Dès 2001, le Groupe s'associe avec LaSer Cofinoga pour créer la Banque du Groupe Casino. En juillet 2010, un partenariat dans les produits et services financiers est signé avec le Groupe Crédit Mutuel-CIC qui se traduira par une montée de ce dernier au capital de Banque Casino à hauteur de 50 % ; Casino détenant les 50 % restants. En 2005, les galeries marchandes du Groupe sont filialisées *via* la création et l'introduction en Bourse de la société immobilière Mercialis.

À l'international, Casino opère un recentrage de ses activités sur deux zones géographiques prioritaires, l'Amérique Latine et l'Asie du Sud-Est, capitalisant sur le fort potentiel de croissance de ces régions. Entre 2005 et 2007, il acquiert ainsi le co-contrôle du Groupe GPA au Brésil, devient actionnaire majoritaire d'Exito en Colombie et de Vindémia dans l'océan indien. En 2010, la signature d'un partenariat entre GPA et Casas Bahia, premier distributeur non alimentaire du Brésil et le rachat des activités de Carrefour Thaïlande (42 magasins) par Big C permettent au Groupe de renforcer significativement sa taille dans ces deux régions, piliers de son développement à l'international.

Par ailleurs, en 2006, il vend sa participation de 50 % dans la filiale taïwanaise Far Eastern Géant et cède ses activités en Pologne. En 2007, il cède sa participation dans l'enseigne américaine Smart & Final. En 2009, il vend sa participation de 57 % dans la société néerlandaise Super de Boer.

En 2010, les autorités vénézuéliennes ordonnent la nationalisation des hypermarchés Exito exploités au Venezuela. Casino a ainsi cédé 80 % de sa filiale Cativen à la République bolivarienne du Venezuela et conserve 20 % dans le cadre d'un partenariat opérationnel.

En 2011, Exito rachète la participation de Casino dans Disco et Deveto, filiales uruguayennes de Casino, témoignant ainsi des ambitions stratégiques du Groupe en Amérique latine hispanique.

Enfin, en 2012, Casino prend le contrôle de GPA, leader de la distribution au Brésil et employeur privé le plus important du pays, en devenant le seul actionnaire de contrôle.

#### 1.3.2. ACTIVITÉS ET STRATÉGIE

##### A. Profil du Groupe en 2012

Casino est aujourd'hui un acteur majeur du commerce alimentaire en France et à l'International. Multifformat, multicanal, il gère au 31 décembre 2012 un parc de 12 038 magasins.

En France, où il réalise 44 % de son chiffre d'affaires et 34 % de son résultat opérationnel courant, Casino exploite 119 hypermarchés <sup>(1)</sup>, 873 supermarchés <sup>(1)</sup>, 604 magasins discount, 7 408 magasins de proximité et 302 cafétérias. À l'international, où il réalise 56 % de son chiffre d'affaires et 66 % de son résultat opérationnel courant, le Groupe est présent dans huit pays et exploite 2 581 magasins sur tous les formats : Brésil, Colombie, Thaïlande, Argentine, Uruguay, Vietnam, Madagascar et Maurice. L'Amérique Latine et l'Asie représentent ses zones d'implantation prioritaires et concentrent 96 % du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger. Dans ces deux régions, le Groupe détient des positions de leadership ou de coleadership.

Au 31 décembre 2012, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 42 milliards d'euros, en hausse de 22,1 % par rapport à 2011 et un résultat net normalisé, part du Groupe de 564 millions.

##### B. Présentation des activités et de la stratégie en France

Casino est le 4<sup>e</sup> distributeur alimentaire français, avec 12,3 % de parts de marché <sup>(2)</sup>. La spécificité du Groupe sur son marché

domestique réside dans la structure multifformat de son portefeuille d'actifs et la prépondérance de ses enseignes de proximité et de discount. Le Groupe déploie par ailleurs une stratégie de différenciation de ses enseignes destinée à répondre aux nouvelles attentes de ses clients, notamment *via* le multicanal avec Cdiscount.

Le chiffre d'affaires des activités françaises s'est élevé à 18 448 millions d'euros en 2012, le résultat opérationnel courant s'est établi à 685 millions d'euros, soit une marge opérationnelle courante de 3,7 %.

##### Du commerce de masse au "commerce de précision"

Le marché français de la distribution évolue progressivement sous l'influence des changements sociodémographiques et de l'évolution des styles de vie des consommateurs. Vieillesse de la population, diminution du nombre de personnes par foyer, autonomisation des rythmes de vie au sein des foyers, individualisation des modes de vie : tous ces phénomènes se traduisent par le besoin d'une diversité plus grande des formats et des concepts de distribution, représentant une alternative au modèle historiquement dominant de l'hypermarché, le besoin d'une offre plus variée et segmentée et par une individualisation des contacts clients.

Dans ce contexte, le Groupe possède un atout majeur : la structure multifformat de son portefeuille caractérisée par la prépondérance de ses formats de proximité et de discount.

(1) Hors affiliés internationaux.

(2) Source : KantarWorld Panel, cumul P1-P13 2012.

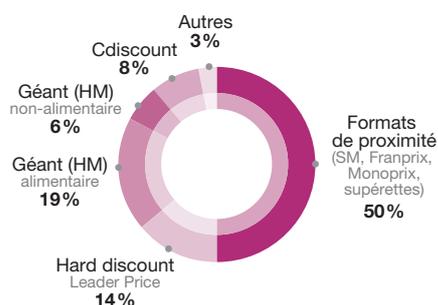
## 1.3. Activités et stratégie

À fin 2012, le Groupe gère un parc de 9 457 magasins qui couvre l'ensemble des formats du commerce alimentaire. Les deux formats les plus porteurs du marché, proximité et discount, représentent à eux deux 64 % du chiffre d'affaires du Groupe en France.

### Nombre de magasins par format (au 31 décembre 2012) <sup>(3)</sup>

Format/ Positionnement	Nombre de magasins
 HYPERMARCHÉS	125
 SUPERMARCHÉS URBAIN ET RURAL	445
 SUPERMARCHÉS DE CENTRE-VILLE	542
  PROXIMITÉ / NATIONAL (SUPÉRETTES)	6 517
 PROXIMITÉ DE CENTRE-VILLE	891
 DISCOUNT	604

### Répartition du chiffre d'affaires France par format, hors essence (au 31 décembre 2012)



### Une stratégie de différenciation pour un "commerce de précision"

Pour satisfaire au mieux les attentes de chacun de ses clients, Casino a choisi de développer un commerce "de précision". Cette stratégie de différenciation repose sur un positionnement ciblé pour chaque enseigne, une politique de développement soutenu de la marque propre et un marketing personnalisé grâce à un partenariat exclusif avec dunnhumby.

### UN POSITIONNEMENT CIBLÉ POUR CHAQUE ENSEIGNE

Chaque enseigne se distingue par une stratégie commerciale différenciée, qui lui confère un positionnement spécifique, reconnu par les consommateurs.

### Casino Supermarchés

L'enseigne Casino Supermarchés est implantée au cœur des villes ou en milieu rural et se compose d'un parc de 445<sup>(3)</sup> magasins. Sa présence est fortement concentrée dans trois régions, qui représentent au total plus de 75 % de ses magasins : la vallée de Rhône, la région parisienne et le Sud-Ouest.

Sur une surface de vente moyenne de 1 600 m<sup>2</sup>, l'offre des supermarchés Casino se compose essentiellement de produits alimentaires, dont plus de 45 % (des volumes) de produits de marque Casino. Le positionnement de l'enseigne se définit par un triple engagement : des prix justes, une qualité assurée et une vie facile.

Sept supermarchés Casino ont ouvert en France en 2012. Les ventes totales de l'enseigne progressent de + 1,9 % et s'élèvent à 3 687 millions d'euros.

### Monoprix

Monoprix est le leader du commerce alimentaire en centre-ville. À fin 2012, le parc de magasins compte 542<sup>(3)</sup> points de vente.

Le savoir-faire de commerçant de centre-ville de l'enseigne se traduit d'abord dans ses magasins.

Par son concept de Citymarché, d'une surface moyenne de 1 800 m<sup>2</sup>, l'enseigne répond aux besoins d'une clientèle urbaine active, et se distingue par une offre diversifiée (jusqu'à 60 000 références), tant en alimentaire qu'en non-alimentaire, et innovante, grâce à une large gamme de marques propres. Véritable "laboratoire *in vivo*" pour toutes les nouvelles tendances, le savoir-faire de Monoprix réside aussi dans sa dynamique d'innovations produits.

Monoprix a par ailleurs développé de nouveaux formats, dit "concept stores" :

- Monop' est un concept d'hyperproximité inédit en France. Sur une surface de 150 à 300 m<sup>2</sup>, ces magasins pratiques et accueillants proposent une offre variée répondant aussi bien aux besoins du quotidien qu'aux achats plaisir. Implanté dans les zones urbaines à fort trafic, Monop' répond 6 jours sur 7 et de 9 heures à minuit au rythme de vie d'une clientèle citadine et active ;
- Beauty Monop' est un "cosmétique-store" entièrement dédié à la beauté et à l'hygiène au quotidien. Destiné aux femmes comme aux hommes, Beauty Monop' présente une offre étendue sélectionnée parmi les grandes marques généralistes, les marques de créateurs ou encore les marques alternatives habituellement distribuées en pharmacie ;
- dailymonop' allie restauration rapide et ultra-fraîcheur. Sur une surface moyenne de 50 à 100 m<sup>2</sup>, l'enseigne propose une large gamme de snacking, plats cuisinés, laitages, boissons, fruits et desserts permettant à ses clients de composer chaque jour des menus différents ;

(3) Y compris affiliés internationaux (dont hypermarchés Géant Casino : 6, Casino Supermarchés : 41, Monoprix : 73).

### 1.3. Activités et stratégie

- Monop'Station a fait son apparition fin 2011 dans trois gares de province (Strasbourg, Chartres et Thionville). Ce nouveau concept de proximité pour les voyageurs concentre l'essentiel de Monop' et Dailymonop' en l'adaptant à l'univers de la gare.
- Naturalia, première enseigne spécialisée de produits biologiques et naturels en région parisienne avec 71 magasins proposant plus de 5 000 références.

En 2012, Monoprix a poursuivi une politique active d'expansion sur l'ensemble de ses formats. avec l'ouverture de 36 magasins.

En 2012, le chiffre d'affaires consolidé (à hauteur de 50 %) de Monoprix s'est élevé à 2 010 millions d'euros.

#### Franprix

Essentiellement implantée en région parisienne et récemment dans le centre de grandes villes françaises du couloir rhodanien et de l'arc méditerranéen, Franprix est une enseigne d'ultra-proximité urbaine qui propose, sur une surface de vente de 450 m<sup>2</sup>, une offre alimentaire complète, répondant aux besoins quotidiens d'une famille et alliant de façon équilibrée un assortiment de produits de marques nationales incontournables et de marque propre Leader Price à des prix compétitifs.

La facilité d'accès à ses magasins et la flexibilité des horaires d'ouverture contribuent également au succès de l'enseigne.

Franprix s'est imposé comme un concept fort et différenciant sur le marché urbain de la proximité.

L'enseigne a poursuivi en 2012 une expansion maîtrisée, avec 39 ouvertures, ce qui porte à 891 le nombre de magasins du réseau, dont 390 en franchise.

#### Supérettes

Les supérettes se déclinent principalement sous cinq enseignes : Petit Casino, Casino Shopping, Casino Shop, Vival et Spar.

Enseigne historique de proximité dans le Groupe, Petit Casino défend une vision conviviale du commerce et propose une offre alimentaire complète et un rayon frais qualitatif. L'enseigne est très intégrée dans la vie locale en centre-ville et en milieu périurbain.

Pôle d'attraction dans les villages, l'enseigne Vival bénéficie elle aussi d'un fort capital de sympathie. Aux côtés de son offre alimentaire basée sur la marque propre Casino, elle propose de nombreux services complémentaires utiles au quotidien. Quant à Spar, enseigne de centre-ville et périurbaine, elle développe une offre alimentaire de proximité ainsi que des services associés : développement de photos, tickets de bus ou boucheries traditionnelles.

L'une des forces du modèle économique des supérettes réside dans son savoir-faire reconnu sur la franchise. Le réseau des supérettes est ainsi constitué de plus de 4 600 magasins franchisés, principalement aux enseignes Spar et Vival.

En 2011 ont été développées deux nouvelles enseignes : Casino Shopping et Casino Shop, aux linéaires tout en rondeurs et dans des coloris chauds et modernes offrant des assortiments très développés et de nombreux produits iconiques avec des tarifs attractifs. Ces magasins aux nombreux services ont remporté

une adhésion massive auprès de leurs clients et sont appelés à se déployer essentiellement en milieu urbain.

Enfin, en 2012, 144 magasins de proximité Coop d'Alsace ont rejoint le réseau Casino Proximité.

Fort de 6 517 points de vente, le réseau couvre l'ensemble du territoire français. 2 500 d'entre eux sont également points de retrait Cdiscount. Le Groupe continue à densifier son réseau tout en poursuivant une gestion optimisée du parc.

Les supérettes ont réalisé en 2012 un chiffre d'affaires consolidé de 1 480 millions d'euros.

#### Leader Price

Leader Price est l'enseigne discount du groupe Casino. Elle s'adresse à des consommateurs sensibles aux prix, auxquels elle propose une offre alimentaire complète (4 200 références), des produits frais et surgelés et quelques produits régionaux cœur de marché.

Les magasins Leader Price sont présents sur l'ensemble du territoire français, en zone urbaine et périurbaine.

La singularité du concept réside dans son assortiment composé à plus de 90 % de produits à marque propre, Leader Price et Le Prix Gagnant (pour les produits premiers prix).

En 2012, Leader Price a ouvert 18 magasins, ce qui porte à 604 le nombre de magasins du réseau à fin décembre 2012.

#### Géant Casino

Géant Casino est une enseigne d'hypermarchés dont le positionnement repose sur la notion de plaisir et de confort d'achat dans un espace à taille humaine (7 000 m<sup>2</sup> en moyenne environ contre un standard de marché à 9 000 m<sup>2</sup> environ).

Le parc d'hypermarchés se compose de 125<sup>(4)</sup> magasins à fin 2012, majoritairement présents dans les régions du sud de la France.

L'enseigne a entrepris un ambitieux programme de repositionnement de son offre en non-alimentaire au profit des catégories les plus porteuses et les plus rentables (Textile, Maison, Loisirs). Ce programme s'accompagne d'un travail de réallocation et de réduction des surfaces commerciales, visant à améliorer la rentabilité des capitaux employés.

La différenciation de l'enseigne passe enfin par le programme Alcudia, programme de valorisation des centres commerciaux lancé en 2008 par Mercialys, société foncière du Groupe dédiée à l'exploitation des galeries commerciales (*pour plus de détails sur Mercialys, voir ci-après*).

Le chiffre d'affaires de Géant Casino s'est élevé en 2012 à 5 246 millions d'euros.

#### Cdiscount

Créé en 1998, Cdiscount est une filiale du groupe Casino depuis 2000 et un des leaders du e-commerce non alimentaire B to C en France, ses ventes affichant une croissance remarquable, et surperformant son marché en 2012<sup>(5)</sup>.

(4)Y compris affiliés internationaux (dont hypermarchés Géant Casino : 6, Casino Supermarchés : 41, Monoprix : 73).

(5)Croissance des ventes de Cdiscount de + 16,3 % contre + 7 % pour l'indice FEVAD ICE 40 comprenant 40 des principaux marchands français, dont Cdiscount.

### 1.3. Activités et stratégie

Multispécialiste, son offre de 100 000 références (en propre) se structure aujourd'hui autour de plus de 40 magasins, organisés en grands univers. Ce total est porté à plus d'un million d'offres en tenant compte de la *marketplace* "C le marché" qui permet à tout vendeur tiers de profiter de l'attractivité du site.

Depuis sa création, Cdiscount a cultivé un positionnement clair, celui de spécialiste des "Meilleurs Produits aux meilleurs prix". Le succès de la société repose sur ce positionnement prix très attractif mais aussi sur sa capacité d'innovation, sa structure de coûts très compétitive et sa forte réactivité commerciale. Cdiscount affiche désormais plus de 13,5 millions de clients.

Preuve de son fort dynamisme, les ventes du site de e-commerce ont progressé de + 16,3 %, à 1 277 millions d'euros.

Le Groupe a par ailleurs continué à favoriser les synergies entre Cdiscount et ses enseignes. Ainsi, la mise en place, depuis 2009, de points retraités permettant aux clients de Cdiscount de venir retirer leurs commandes volumineuses (de plus de 30 kg) dans les hypermarchés Géant, ainsi que les colis de moins de 30 kg dans les autres enseignes du Groupe est aujourd'hui un atout indéniable dans cette stratégie.

#### Immobilier

Filiale de Casino à hauteur de 40,2 %, Mercialis est une SIIC, société d'investissement immobilier cotée en Bourse depuis 2005. Elle est l'une des principales foncières françaises et un acteur majeur des centres commerciaux en France : son portefeuille est constitué à fin 2012 de 105 sites. Propriétaire des galeries commerciales du Groupe, Mercialis est en charge de la valorisation de ces actifs commerciaux, notamment à travers le programme Alcudia/L'Esprit Voisin. (cf. partie 1.4 "Propriétés Immobilières et Investissements" pour plus de détails.). En 2012, le groupe s'est engagé dans un processus de perte de contrôle de Mercialis, qui n'était pas finalisé à la clôture de l'exercice 2012.

#### Autres activités

Le Groupe a développé des activités complémentaires à la distribution :

##### › Casino Restauration

Historiquement, Casino Restauration s'est positionné sur une offre de restauration rapide, à travers sa chaîne de cafétérias (Casino Cafétérias).

La société opère depuis quelques années un repositionnement commercial par la mise en œuvre de concepts innovants tels que les restaurants à thème (Villa Plancha), la vente à emporter (Cœur de Blé), la restauration d'entreprise (R2C : Restauration Collective Casino) et les services de traiteur (Saveurs d'Événements).

##### › Banque Casino

Créée en 2001, Banque Casino propose un service de crédits à la consommation et des produits d'assurance et de prévoyance aux clients des hypermarchés Géant, des Supermarchés Casino et de Cdiscount. Elle compte près d'un million de clients.

En octobre 2011, Banque Casino a lancé une carte bancaire de débit accessible à tous en partenariat avec MasterCard.

Banque du groupe Casino est depuis 2012 mise en équivalence dans les comptes consolidés de Casino.

#### UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOUTENU DE LA MARQUE PROPRE

Le groupe Casino est pionnier dans le concept de marque de distributeur (MDD) en lançant, dès 1901, des produits à "marque propre".

En 1931, la première publicité pour la marque propre est réalisée – "Casino, c'est d'abord une grande marque" – en 1959, le Groupe met en place la date limite de vente sur ses produits, bien avant la réglementation et, en 1984, il propose une double garantie sur ses produits (satisfait ou remboursé deux fois).

Depuis 2005, le Groupe a accéléré le développement de sa marque propre avec notamment la refonte de l'identité visuelle, le lancement de nouveaux produits, de nouvelles gammes et un accent mis sur la qualité gustative des produits.

La force de la marque réside ainsi dans son positionnement prix compétitif, la largeur de son assortiment et la capacité à constamment renouveler son offre de produits.

Distribuée dans plus de 7 200 points de vente, la marque Casino est, en 2012, la 1<sup>re</sup> marque de distributeur (en PGC-FI) en termes de pénétration des ventes. La quote-part dans les volumes est d'environ 45 %<sup>(6)</sup>.

Le portefeuille de la marque Casino se décline en de larges gammes, proposant ainsi une offre segmentée, adaptée aux tendances de consommation les plus actuelles et destinée à répondre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients. Casino Délices s'adresse ainsi aux amateurs de produits "gourmet", Casino Ecolabel aux clients soucieux d'éthique, Casino Bio aux consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique, Casino Famili à l'ensemble de la famille, avec des références à la fois en alimentaire et en non-alimentaire.

Par ailleurs, le Groupe a entrepris la refonte de l'assortiment et du packaging de sa marque premier prix avec la nouvelle gamme "Tous les jours". Avec plus de 1 500 références, cette gamme est présente dans tous les rayons (alimentaire, hygiène, droguerie, équipement de la maison ou encore textile) permettant de répondre aux besoins essentiels de la vie quotidienne. Les produits de la gamme "Tous les Jours" se retrouvent également dans des espaces dédiés en hypermarchés, permettant aux clients de trouver tous leurs produits "Tous les Jours" au même endroit.

En non-alimentaire, l'offre de produits couvre les gammes Hygiène Beauté avec la marque Ysiance, Maison et Loisirs avec Casino Désirs et Textile avec Tout Simplement.

La politique du Groupe en matière de marque propre se distingue aussi par son engagement en faveur du développement durable. Premier distributeur à signer la "Charte d'engagements volontaires de progrès nutritionnels" avec les pouvoirs publics en 2008, le Groupe est aussi le premier à mesurer l'impact environnemental de ses produits avec l'Indice Carbone. Apposé sur l'étiquette environnementale des produits Casino, l'Indice Carbone Casino indique la quantité de gaz à effet de serre émise par un produit

(6) MDD et premiers prix sur l'ensemble des formats (Géant Casino, Casino Supermarchés et supérettes) en PGC-FI (Produits de Grande Consommation et Frais Industriels).

### 1.3. Activités et stratégie

lors des cinq étapes clés de son cycle de vie. Lancé en 2008, l'indice Carbone a déjà été apposé sur 600 produits dans près de 7 000 magasins en France. Autre exemple de la capacité du Groupe à proposer des initiatives porteuses de progrès et en phase avec les nouveaux enjeux de société, Casino s'est engagé, en 2010, à supprimer lorsque cela est possible l'huile de palme de ses produits à marque propre. À fin 2012, 75 % des produits Casino ne contenaient plus d'huile de palme, comme par exemple la pâte à tartiner "Noisette", véritable succès lors de son lancement. Cette initiative est partagée par toutes les enseignes du Groupe en France.

## C. Présentation des activités et de la stratégie à l'international

L'international représente désormais la majorité des ventes et des résultats du Groupe. Présent dans huit pays, à travers 2 581 magasins dont 386 hypermarchés, le Groupe réalise à l'international un chiffre d'affaires de 23 524 millions d'euros, soit 56 % de son chiffre d'affaires total en 2012 (contre 45 % en 2011). La marge opérationnelle courante s'est établie en 2012 à 5,6 %.

Résultat d'un profond remodelage de son portefeuille d'actifs, Casino possède désormais une plateforme géographique constituée de pays à fort potentiel de développement, caractérisés par une population jeune et importante, des taux de croissance économique élevés et une part de la distribution organisée encore minoritaire.

Casino a fait de l'Amérique Latine et de l'Asie du Sud-Est ses deux zones d'implantation prioritaires : en 2012, elles cumulent à elles seules plus de 95 % du chiffre d'affaires du Groupe à l'international. Ses filiales y détiennent des positions de leader grâce à des enseignes bénéficiant d'une présence historique et d'une relation de proximité avec leurs clients. Preuve de ce dynamisme, les deux zones affichent des performances soutenues sur l'ensemble de l'année avec une croissance organique de + 8,8 % en Amérique Latine et de + 10,8 % en Asie. Enfin, Casino est présent dans l'Océan Indien où il occupe une position de leader à travers la société Vindémia.

### L'Amérique latine

Casino est présent au Brésil, en Colombie, en Argentine et en Uruguay où il occupe des positions de leader sur chacun de ces marchés. À elle seule, l'Amérique latine représente en 2012, 82 % du chiffre d'affaires et 80 % du résultat opérationnel courant des activités internationales.

En 2012, le chiffre d'affaires de l'Amérique latine s'est élevé à 19 251 millions d'euros et la marge opérationnelle courante à 5,5 %.

### BRÉSIL

Casino est implanté au Brésil depuis 1999, à travers sa filiale Grupo Pão de Açúcar (CBD). Acteur historique de la distribution alimentaire brésilienne, GPA a su au cours des dernières années faire évoluer son positionnement en alimentaire pour s'adapter aux besoins d'une population dont le niveau de vie s'est indéniablement élevé. Si les hypermarchés et les supermarchés

restent prépondérants, GPA dispose aujourd'hui d'un portefeuille multiformat et multi-enseigne qui lui permet d'être présent auprès de l'ensemble des classes sociales brésiliennes. La société a par ailleurs développé des marques propres innovantes et reconnues des consommateurs, comme Qualité, une marque ombrelle en alimentaire et Taeq, une gamme de produits santé/bien-être.

En 2009, GPA a acquis Globex, 2<sup>e</sup> acteur brésilien sur le segment de l'électronique-électroménager, à travers son enseigne Ponto Frio. La signature, en 2010, d'un accord de partenariat entre Globex et la société Casas Bahia, 1<sup>er</sup> distributeur non alimentaire du Brésil, a permis à GPA de devenir le leader incontesté de la distribution de produits électroniques et électroménagers avec une part de marché de plus de 20 %.

Grâce à ces opérations stratégiques majeures, GPA assoit sa place de leader de la distribution au Brésil, aussi bien en alimentaire qu'en biens de consommation durables.

En 2012, Casino est devenu l'actionnaire de contrôle de GPA avec une participation de 38,2 % et consolide ainsi sa filiale par intégration globale depuis le 2 juillet 2012.

À fin 2012, GPA opère ainsi un parc de 1 640 magasins et dispose de fortes positions de marché dans les deux États les plus dynamiques du pays, São Paulo et Rio de Janeiro.

En 2012, le chiffre d'affaires de GPA dans les comptes consolidés de Casino s'est élevé à 14 487 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires global de GPA a été de 20 230 millions d'euros en 2012. GPA est cotée à la Bourse de São Paulo depuis 1995 et à la Bourse de New York depuis 1997.

### Hypermarchés

#### › Extra : 138 magasins

Soucieux de satisfaire les exigences du plus grand nombre à moindre prix, les hypermarchés Extra offrent un assortiment de produits alimentaires vaste complété par des biens d'équipement de la personne et de la maison.

### Supermarchés

#### › Pão de Açúcar : 162 magasins

Supermarché de proximité, Pão de Açúcar offre une large variété de produits de grande qualité. Toujours à la pointe de la technologie, l'enseigne propose aussi une gamme de services répondant de façon optimale aux exigences spécifiques d'une clientèle aisée.

#### › Extra Perto : 207 magasins

À taille humaine, les Extra Perto ont la superficie d'un grand supermarché. Leur offre se compose d'un assortiment complet en alimentaire mais aussi d'un large assortiment en non-alimentaire, le tout dans un environnement moderne et agréable.

### Proximité

#### › Minimercado Extra : 105 magasins

Magasins de proximité de type supérettes, les Minimercado Extra sont des magasins de quartier, simples et agréables, qui offrent tous les produits et services essentiels du quotidien, avec un bon rapport qualité-prix.

## 1.3. Activités et stratégie

## Cash and carry

### › Assaí : 61 magasins

Assaí est un magasin "d'Atacarejo", secteur en plein développement au Brésil : il s'agit d'un mélange entre Atacado (grossiste) et Varejo (commerce de détail). Cette enseigne, qui s'adresse aux restaurateurs et aux classes plus populaires de la population, offre un large assortiment alimentaire et une petite sélection de produits en non-alimentaire.

## Autres formats

### › Ponto Frio : 397 magasins

Enseigne destinée à l'équipement de la maison, Ponto Frio offre aux classes moyennes un large assortiment de produits électroménagers et de mobilier tout en apportant conseil et service.

### › Casas Bahia : 568 magasins

Numéro 1 au Brésil dans le non-alimentaire, Casas Bahia est la référence des classes populaires en matière d'équipement de la maison. La chaîne connaît un fort succès commercial qui repose sur un large assortiment de meubles, de produits électroménagers et électroniques à bas prix. Elle doit aussi sa réussite à sa forte présence géographique (dans dix États) et à la qualité de ses services aux clients.

## COLOMBIE

Casino est présent en Colombie depuis 1999 à travers sa filiale Exito. Implanté dans l'ensemble du pays, Exito compte, à fin décembre 2012, 427 points de vente répartis dans 83 villes. Le portefeuille de la société est majoritairement positionné sur les formats des hypermarchés et des supermarchés et se développe aujourd'hui sur la proximité et le discount.

Exito vise à consolider sa présence dans les grandes villes, à pénétrer les villes petites et moyennes et à développer les formats de proximité. En termes de positionnement, la société entend notamment renforcer sa présence sur les catégories de population à faibles revenus, à travers ses magasins Surtimax, et sur les formats de proximité.

En 2012, l'expansion (86 ouvertures au total) s'est portée en priorité sur la proximité et le discount avec l'ouverture de 44 Surtimax et 28 Exito Express.

En 2012, Exito a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 3 859 millions d'euros en Colombie et de 453 millions d'euros en Uruguay.

Exito est consolidé par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> mai 2007 ; la participation de Casino dans son capital s'élève à 54,8 % au 31 décembre 2012.

Exito est coté à la Bourse de Bogotá depuis 1994.

## Hypermarchés

### › Exito : 87 magasins

Exito est une enseigne d'hypermarchés présente dans 58 villes du pays. Son offre commerciale, composée de produits alimentaires et non alimentaires, est adaptée aux besoins de chaque catégorie de la population colombienne. Exito se démarque par la qualité de son offre en textile. Sa marque propre a par ailleurs très bonne réputation auprès de sa clientèle. Enfin, l'enseigne propose divers services, dont notamment le programme de fidélité "Points Exito", des offres de voyages et des services financiers (assurance).

## Supermarchés : 136 magasins

### › Carulla

Principale enseigne de supermarché, les supermarchés Carulla se distinguent avant tout par un assortiment de qualité centré sur les produits frais.

## Proximité : 77 magasins

### › Exito Express

Le "minimarché", un nouveau format de proximité qui propose une offre de produits de grande consommation et de produits frais ainsi que quelques articles de produits d'entretien et de textile.

### › Carulla Express

L'autre offre "minimarché" du groupe Exito. Ce format propose aussi des produits à emporter tels que sandwiches, fruits frais et pâtisseries.

## Discount : 119 magasins

### › Surtimax

Les Surtimax sont des magasins de proximité, situés en banlieue qui permettent au client de faire des économies tout en choisissant parmi une offre complète de produits de première nécessité, avec, au cœur de l'offre, la marque propre Surtimax. Les produits commercialisés sont essentiellement alimentaires mais aussi non alimentaires. En effet, le client peut aussi trouver une sélection de textiles, d'articles pour la maison et de produits d'entretien.

## Autres : 8 magasins

## ARGENTINE

Présent depuis 1998 en Argentine suite à l'acquisition de Libertad, le Groupe a développé le réseau d'hypermarchés de l'enseigne et a lancé la marque Leader Price, avant de créer un réseau discount de magasins Leader Price, qui a été cédé en 2010.

Libertad exploite par ailleurs d'autres formats de distribution spécialisée (Planet.com et Hiper Casa) et une chaîne de restauration rapide (Apetito Fast Food).

En 2012, la société exploite un parc total de 24 magasins.

## Hypermarchés

### › Libertad : 15 magasins

Première chaîne d'hypermarchés en province, Libertad est essentiellement implantée dans les grandes villes de l'intérieur du pays et est généralement associée à des galeries marchandes.

## Autres : 9 magasins

### › Planet.com

Avec des superficies de magasins d'environ 2 000 m<sup>2</sup>, Planet.com s'affirme comme le spécialiste de la vente de produits technologiques (informatique, audio, vidéo, photographie...).

### › Hiper Casa

Spécialiste en décoration comme en équipement pour la maison et le bureau, Hiper Casa est le leader sur ce marché en Argentine. Une enseigne de référence pour tous ceux qui recherchent qualité des produits et performance du service.

### 1.3. Activités et stratégie

#### URUGUAY

Leader sur ce marché depuis 2000, le Groupe y dispose de trois enseignes bénéficiant d'une très forte notoriété : Disco, Devoto et Géant. Ces enseignes sont depuis 2011 filiales d'Exitó.

##### Supermarchés

###### › Disco : 27 magasins

Initialement une chaîne de supermarchés familiale, Disco dispose d'une réelle notoriété dans le pays et d'un positionnement axé sur la compétitivité de ses prix. Bien situés géographiquement, les magasins Disco apportent une proximité appréciable à leurs clients. Ces deux atouts se retrouvent dans la signature de l'enseigne Disco : *"Toujours plus près au meilleur prix"*.

###### › Devoto : 24 magasins

Enseigne familiale à l'origine, Devoto poursuit son développement avec l'implantation de grands magasins modernes dont certains proposent un important secteur non alimentaire. Avec comme signature "Prix et qualité. Toujours", Devoto annonce d'emblée un positionnement fort centré sur l'accessibilité, mais également sur la qualité des produits et des services rendus au client.

##### Hypermarchés

###### › Géant : 1 magasin

Géant est le seul hypermarché du pays.

Implanté dans la périphérie de Montevideo, il offre sur 11 000 m<sup>2</sup> un large assortiment aux prix les plus bas du pays.

#### L'Asie

Le Groupe est implanté en Asie depuis 1999 où ses activités se concentrent en Thaïlande et au Vietnam.

En 2012, l'Asie a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 3 407 millions d'euros pour une marge opérationnelle courante de 7,1 %.

Cette région représente 14 % du chiffre d'affaires et 18 % du résultat opérationnel courant des activités internationales.

#### THAÏLANDE

La présence de Casino en Thaïlande date de 1999, lorsque le Groupe est entré au capital de Big C, numéro 2 du commerce alimentaire sur les grands formats.

Big C bénéficie de l'image d'une enseigne locale forte, bon marché et proche de la population thaïlandaise.

Le réseau de la société compte, à fin décembre 2012, 348 magasins dont 113 hypermarchés. L'une des spécificités de Big C réside dans le fait qu'elle exploite autant de galeries commerciales que d'hypermarchés. Ceci illustre la volonté du groupe Casino de déployer le modèle dual "Commerce et Immobilier" dans ses pays clés, à l'instar du modèle français. Big C est aussi présent sur le segment de la proximité avec ses 126 magasins "Mini Big C".

En 2012, Big C a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2 983 millions d'euros.

Big C est cotée à la Bourse de Bangkok depuis 1994.

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient une participation majoritaire de 58,6 % dans Big C.

##### Hypermarchés : 113 magasins

Le positionnement des hypermarchés Big C consiste à proposer les prix les plus bas du marché, des offres promotionnelles de manière continue, le tout avec le meilleur rapport qualité-prix. Il s'agit aussi de se démarquer des magasins locaux en faisant du shopping une expérience agréable et amusante (animations en magasins...) donnant au consommateur l'envie de revenir.

##### Supermarchés : 18 magasins

D'une surface moyenne de 4 000 m<sup>2</sup>, l'enseigne Big C Junior a été lancée en 2010.

##### Proximité : 126 magasins

Big C est présent sur le segment de la proximité à travers l'enseigne Mini Big C ; ce format a été développé pour séduire une clientèle citadine soucieuse d'optimiser ses courses.

##### Autres

###### › Pure : 91 magasins

Lancée en 2008, l'enseigne Pure est un nouveau concept de magasin qui propose une gamme étendue en pharmacie et parapharmacie, avec des produits santé, beauté et soins.

#### VIETNAM

Vindémia, filiale du groupe Casino, s'est implantée au Vietnam en 1998 en ouvrant le 1<sup>er</sup> hypermarché "à la française" sous enseigne Big C. Le Vietnam constitue un marché très prometteur compte tenu d'une population importante et jeune, d'un très fort dynamisme économique et d'un potentiel encore significatif de développement de la distribution moderne.

À fin décembre 2012, Big C exploite un parc de 21 hypermarchés ; tous sont situés au cœur d'une galerie commerciale, conformément à la stratégie de développement du modèle dual sur lequel le Groupe mise, en France comme à l'international.

Les magasins Big C se distinguent par la qualité de service, l'assortiment produits frais et l'image prix. Big C est d'ailleurs premier en image prix (Palmarès Nielsen) et la marque Big C Vietnam est reconnue comme l'une des préférées des consommateurs vietnamiens.

Le parc se compose également de 7 magasins de proximité qui propose une offre centrée sur l'alimentaire avec de nombreux produits frais et des prêts à consommer. Enfin, un nouveau format de proximité, a été développé en 2012.

En 2012, Big C a enregistré un chiffre d'affaires de 424 millions d'euros.

## 1.4. Propriétés immobilières et investissements

### Les autres implantations

#### OCÉAN INDIEN

Le Groupe est présent dans l'océan indien à travers sa filiale Vindémia.

Vindémia détient une forte position de marché à La Réunion, qui représente 80 % de ses ventes, mais est également présente à Madagascar, Mayotte et l'île Maurice.

Le Groupe est leader dans la région grâce à son positionnement multiformat au travers des enseignes d'hypermarchés (Jumbo), de supermarchés (Score) et de magasins de proximité (Spar). Au total, la société opère 57 magasins.

En 2012, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 865 millions d'euros dans l'océan indien.

## 1.4. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET INVESTISSEMENTS

### 1.4.1. OPTIMISER LE PATRIMOINE DU GROUPE

L'immobilier constitue une part significative des actifs du Groupe et est valorisé à fin 2012 à 7,2 milliards d'euros.

En France, le patrimoine est évalué à 4,4 milliards d'euros et à l'international, à 2,8 milliards d'euros.

Dès 2005, le Groupe a mis en œuvre une stratégie active d'optimisation de son patrimoine immobilier.

Casino a ainsi externalisé ses galeries commerciales au sein d'une filiale dédiée cotée, Mercialys. "Pure player" de l'immobilier commercial, Mercialys gère à fin 2012 un portefeuille évalué à 2,6 milliards d'euros et constitué de 105 actifs dont 70 centres commerciaux.

Entre 2005 et 2006, le Groupe a cédé son immobilier banalisé composé des bureaux et des entrepôts. Le patrimoine immobilier du Groupe en France est désormais constitué de deux familles d'actifs : l'immobilier de rendement (galeries commerciales de Mercialys) et les murs de magasins alimentaires.

Depuis 2007, le Groupe mène une politique volontariste de rotation des actifs au sein de cette deuxième famille, consistant à effectuer des arbitrages entre les sites à fort potentiel de développement et ceux ayant atteint une certaine maturité afin de financer les premiers par les seconds. Deux transactions significatives et innovantes ont ainsi eu lieu en 2007 : cession à un OPCI <sup>(7)</sup>, AEW Immocommercial, de 250 murs de magasins de supérettes et supermarchés urbains ne pouvant faire l'objet d'extensions et cession de murs de magasins à La Réunion à un second OPCI, Immocio (Groupe Generali).

En 2008, une nouvelle transaction a été réalisée : la cession de 42 murs de supérettes, supermarchés Casino et magasins Franprix-Leader Price à l'OPCI AEW Immocommercial et la cession, à un autre partenaire, de quatre murs de supermarchés Casino.

En 2009, le Groupe a poursuivi cette politique active de rotation des actifs à travers la cession, en France, de murs de supérettes, de supermarchés et de magasins Franprix-Leader Price. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat conclu en 2007 à des fonds d'investissement immobilier Whitehall, le Groupe a cédé à des fonds deux galeries commerciales. Ce partenariat destiné au développement de centres commerciaux en Pologne permet de valoriser le savoir-faire des équipes de promotion au travers d'une structure dédiée, Mayland.

En 2012, le Groupe s'est engagé dans un processus de perte de contrôle de Mercialys. Après cession effective des titres Mercialys, le groupe a ramené sa participation à 40,17 %. Toutefois, au 31 décembre 2012, ce processus n'était pas totalement finalisé.

Par ailleurs, capitalisant sur son savoir-faire dans le domaine immobilier (développement, construction, exploitation) et sur la situation géographique favorable de ses sites (majoritairement situés dans des régions à fort ensoleillement), Casino a lancé, en 2009, une nouvelle activité dans le domaine de l'énergie photovoltaïque via la création d'une filiale dédiée : GreenYellow.

GreenYellow s'est imposé en deux ans comme l'un des principaux acteurs français de centrales photovoltaïques intégrées au bâti, avec l'installation à date de 48 MWc <sup>(8)</sup> de centrales photovoltaïques, soit 25 centrales représentant une surface d'environ 245 000 m<sup>2</sup> de toiture de centres commerciaux et d'ombrières. Un système d'affichage disposé sur chaque site équipé, permet de suivre en temps réel, les quantités d'énergie produites et de dioxydes de carbone économisées.

GreenYellow a également lancé en 2012 un important programme de réduction des consommations des magasins du groupe Casino.

(7) Organisme de placement collectif en immobilier.

(8) Mégawatts crêtes.

## 1.4. Propriétés immobilières et investissements

### 1.4.2. DÉPLOYER LE MODÈLE DUAL EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Le développement du Groupe repose tant en France qu'à l'international sur un modèle dual, associant activités de distribution et immobilier commercial. Au cœur de la stratégie de croissance rentable du Groupe, il répond à deux objectifs : accroître l'attractivité des sites pour favoriser le développement de l'activité Distribution et créer de la valeur patrimoniale.

Pour mener à bien cette mission, le Groupe a créé en France un pôle dédié, Casino Immobilier et Développement, composé de filiales spécialisées, de l'acquisition foncière à la promotion immobilière en passant par la commercialisation des espaces et la valorisation des actifs :

- **IGC**, Immobilière Groupe Casino, détenue à 100 % par le Groupe, est propriétaire des murs de magasins ;
- Propriétaire des galeries commerciales du Groupe en France, **Mercialys** assure l'exploitation et la valorisation de ces espaces

à fort potentiel. Mercialys est l'une des principales foncières françaises et un acteur majeur des centres commerciaux en France ;

- **Casino Développement** coordonne l'expansion en France et à l'international ;
- **IGC Promotion, Onagan et Soderip** sont en charge de la promotion des espaces commerciaux du Groupe en France ;
- **IGC Services** se concentre sur la rotation des actifs et l'ingénierie financière immobilière ;
- **Mayland** développe les centres commerciaux en Europe centrale et en Europe de l'Est ;
- **Sudeco** s'occupe de la gestion locative des centres commerciaux ;
- **GreenYellow**, filiale énergie du groupe Casino, vise à optimiser la facture énergétique des magasins du Groupe.

### 1.4.3. ACCROÎTRE LA VALEUR DES ACTIFS EXISTANTS

Réinventer des lieux de distribution en phase avec les évolutions des tendances de consommation, telle est la mission de Mercialys, propriétaire des galeries commerciales du Groupe en France. En rénovant et en agrandissant ces espaces commerciaux à fort potentiel, Mercialys attire les enseignes les plus dynamiques et contribue au renforcement de la vitalité commerciale des sites marchands de Casino.

Depuis trois ans, le Groupe a lancé un important programme de revalorisation de ses sites marchands en France, le programme Alcudia/L'Esprit Voisin, qui permettra de créer à la fois de la valeur immobilière et de la valeur commerciale.

Engagé en 2006, ce programme vise à renforcer l'attractivité des sites du Groupe par l'agrandissement des galeries et la création de lieux de vie dotés d'une personnalité propre et d'un fort ancrage local.

Le processus de revue et de définition d'un plan stratégique pour les 109 sites a été finalisé en 2007 ; 2008 a marqué le début de la phase de déploiement opérationnel.

En 2009, une étape majeure dans le déploiement de ce programme a été franchie : Casino a apporté à Mercialys un portefeuille d'actifs immobiliers constitué de 25 projets de promotion développés par le Groupe, de surfaces de vente et de réserve d'hypermarchés, pour une valeur totale de 334 millions d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre du programme Alcudia/L'Esprit Voisin, cinq sites ont été étendus et neuf autres mis au concept L'Esprit Voisin.

2010 a été marquée par une nouvelle étape dans la stratégie de valorisation d'actifs de Mercialys avec la cession, en fin d'année, de 45 actifs pour un montant de 120,1 millions d'euros. Les cessions

ont porté sur des actifs matures constitués essentiellement de galeries de services, de surfaces alimentaires, d'actifs isolés, de murs de magasins et restaurants isolés, de divers lots de copropriété ainsi que d'un centre commercial jugé à maturité situé à Saint-Nazaire.

Dans le cadre du programme Esprit Voisin, 7 livraisons ont eu lieu en 2010 et 11 en 2011.

16 actifs représentant 120 millions d'euros ont été cédés sur l'exercice 2011.

En février 2012, Mercialys a annoncé le lancement d'un nouveau plan stratégique autour du concept de Foncière Commerçante, dans la droite ligne du positionnement développé au cours des 6 dernières années.

Il s'agit pour Mercialys de dépasser son statut de simple bailleur pour celui de "commerçant" multicanal hyperlocal, capable de proposer à ses locataires des outils marketing puissants, ciblés pour renforcer l'attractivité des centres et stimuler la demande. Cela se traduit par une implication de Mercialys aux côtés des enseignes et des commerçants indépendants dans leur intégration locale afin de favoriser leurs succès commerciaux.

Les premiers pilotes Foncière Commerçante ont été lancés sur 8 centres commerciaux au second semestre 2012 avec un bouquet de 50 services proposés aux enseignes.

Dans le cadre du recentrage de son portefeuille sur des actifs bénéficiant d'une envergure et d'un positionnement adaptés au modèle de Foncière Commerçante, 472 millions d'euros d'actifs ont été cédés en 2012 ou font l'objet d'une offre ferme à la date du 13 février 2013.



# RAPPORT DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2012

---

2.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ .....	17
2.2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE .....	22
2.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	25
2.4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE .....	30
2.5. PERSPECTIVES ET CONCLUSION.....	31
2.6. CAPITAL ET ACTIONNARIAT .....	31
2.7. FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES.....	42
2.8. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE .....	47
2.9. PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL.....	66

## CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

En 2012, les principaux chiffres-clés du groupe Casino ont été les suivants :

Activités poursuivies (en millions d'euros)	2011	2012	Variation (%)	Variation organique <sup>(1)</sup>
Volume d'affaires commercial HT <sup>(2)</sup>	50 930	52 342	+ 2,8 %	
<b>Chiffre d'affaires consolidé HT</b>	<b>34 361</b>	<b>41 971</b>	<b>+ 22,1 %</b>	<b>+ 3,5 %</b>
<b>Marge commerciale</b>	<b>8 954</b>	<b>10 844</b>	<b>+ 21,1 %</b>	
EBITDA <sup>(3)</sup>	2 287	2 853	+ 24,7 %	+ 2,8 %
<b>Dotations aux amortissements nettes</b>	<b>(739)</b>	<b>(851)</b>		
Résultat opérationnel courant (ROC)	1 548	2 002	+ 29,3 %	+ 3,0 %
Autres produits et charges opérationnels	(157)	377		
Résultat financier, dont :	(404)	(499)	- 23,4 %	
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	(472)	(519)	- 9,9 %	
<i>Autres produits et charges financiers</i>	68	20		
Résultat avant impôts	987	1 880	+ 90,5 %	
Impôts sur les bénéfices	(228)	(323)		
Quote-part de résultats des entreprises associées	(7)	(21)		
Résultat net des activités poursuivies	751	1 535		
<i>dont part du Groupe</i>	577	1 065	+ 84,4 %	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	174	470		
Résultat net des activités abandonnées	(9)	(2)		
<i>dont part du Groupe</i>	(9)	(2)		
<i>dont intérêts minoritaires</i>	0	0		
Résultat net de l'ensemble consolidé	742	1 533		
<i>dont part du Groupe</i>	568	1 062	+ 87,1 %	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	174	470		
<b>RÉSULTAT NET NORMALISÉ, PART DU GROUPE <sup>(4)</sup></b>	<b>565</b>	<b>564</b>	<b>- 0,2 %</b>	

(1) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières.

(2) Le volume d'affaires commercial HT totalise le chiffre d'affaires, pris à 100 %, des sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe dont, notamment, les sociétés mises en équivalence. Il intègre également le chiffre d'affaires réalisé sous enseigne par l'activité franchise.

(3) EBITDA = ROC + dotations nettes aux amortissements opérationnels courants.

(4) Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie Principes Comptables de l'annexe annuelle aux comptes consolidés et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents (cf. annexe).

## 2.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

- Le Groupe a vu en 2012 son profil de croissance renforcé par deux opérations transformantes : la prise de contrôle de GPA en juillet et l'accord signé avec les Galeries Lafayette en vue de l'acquisition de la participation de 50 % détenue par les Galeries Lafayette au capital de Monoprix.
- Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe progresse fortement de + 22,1 % en 2012. Les taux de change ont eu un impact défavorable de - 1,6 %. L'effet périmètre est positif de + 20,3 % sous l'effet de la consolidation par intégration globale de GPA.
- La France a connu une résistance de son chiffre d'affaires avec une quasi-stabilité de ses ventes en organique hors calendrier, grâce aux formats de proximité.
- À l'International, la croissance organique des ventes (+ 8,5 %) s'est poursuivie à un rythme soutenu et régulier sur l'ensemble des marchés du Groupe. La consolidation par intégration globale de GPA au début du second semestre 2012 a permis d'accroître significativement la contribution de l'International au chiffre d'affaires (56 %) et au résultat opérationnel courant (66 %) du Groupe.
- Le résultat opérationnel courant progresse fortement de + 29,3 %.
- La marge opérationnelle courante est en hausse de + 26 bp à 4,8 % :
  - la marge opérationnelle de la France diminue de - 28 bp ;
  - la marge opérationnelle de l'International progresse de + 48 bp reflétant une hausse de la rentabilité au Brésil et en Colombie.
- Le résultat net des activités poursuivies, part du Groupe s'élève à 1 065 millions d'euros, en hausse de + 84,4 %, et le résultat net normalisé part du Groupe ressort à 564 millions d'euros.
- Le ratio Dette Financière Nette/EBITDA est abaissé à 1,91x.

### 2.1.1. FRANCE

> (44 % du chiffre d'affaires HT et 34 % du ROC consolidés du groupe Casino)

(en millions d'euros)	2011	2012	Variation (%)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES HT</b>			
<b>France</b>	<b>18 748</b>	<b>18 447</b>	<b>- 1,6 %</b>
Casino France	12 365	12 158	- 1,7 %
Monoprix	1 973	2 010	+ 1,9 %
Franprix-Leader Price	4 410	4 279	- 3,0 %
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)</b>			
<b>France</b>	<b>750</b>	<b>685</b>	<b>- 8,6 %</b>
Casino France	458	400	- 12,5 %
Monoprix	128	122	- 4,3 %
Franprix-Leader Price	164	163	- 0,8 %
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE</b>			
<b>France</b>	<b>4,0 %</b>	<b>3,7 %</b>	<b>- 28 bp</b>
Casino France	3,7 %	3,3 %	- 41 bp
Monoprix	6,5 %	6,1 %	- 39 bp
Franprix-Leader Price	3,7 %	3,8 %	+ 8 bp

Le **chiffre d'affaires** des activités françaises s'est élevé à 18 447 millions d'euros en 2012 contre 18 748 millions d'euros en 2011, en recul de - 1,6 % et de - 0,8 % en organique.

Le **résultat opérationnel courant** s'élève à 685 millions d'euros, en baisse de - 8,6 % par rapport à 2011.

La marge opérationnelle courante s'établit à 3,7 %, en baisse de - 28 bp par rapport à 2011.

Par format, on notera les points suivants :

- Les ventes de **Franprix-Leader Price** enregistrent un retrait de leurs ventes totales (- 3,0 %) à 4 279 millions d'euros (contre 4 410 millions d'euros en 2011).

- Les ventes de Leader Price ont reculé de - 0,8 % sur l'année en organique hors effet calendaire. L'enseigne confirme ainsi son redressement grâce à des indices prix désormais repositionnés, une amélioration des gammes avec l'implication forte de Jean-Pierre Coffe et la poursuite des rénovations de magasins et de l'expansion : 18 magasins ont ainsi été ouverts sur l'année.
- Franprix affiche un retrait de ses ventes de - 1 % en organique hors effet calendaire. Les marques propres ont été relancées en magasins avec notamment une augmentation du nombre de références Leader Price à moins d'un euro et des baisses ciblées de prix. Le parc de magasins a été remis à niveau et 39 magasins ont été ouverts en 2012.

## 2.1. Rapport d'activité

La marge opérationnelle de Franprix-Leader Price s'établit à 3,8 %, en hausse de + 8 bp par rapport à 2011. Ce résultat est conforme au plan de marche, grâce à la maîtrise des marges commerciales et à la forte réduction des coûts. La relance commerciale est un succès grâce au repositionnement des indices prix et aux rénovations de magasins. L'efficience en magasins ainsi que la productivité logistique et des fonctions support ont été améliorées.

- Les ventes de **Monoprix** ont progressé de + 1,7 % en organique hors essence et calendaire, grâce à une bonne tenue de l'alimentaire. La croissance de l'activité textile a été supérieure au marché. L'expansion s'est également poursuivie sur tous les formats (Citymarchés, Monop', Naturalia...) avec l'ouverture de 36 magasins en 2012.

Au total, les ventes de Monoprix ressortent en hausse de + 1,9 % à 2 010 millions d'euros (vs 1 973 millions d'euros en 2011). La marge opérationnelle de Monoprix se maintient à un niveau élevé à 6,1 % grâce à la qualité du mix (alimentaire, parfumerie, textile, maison).

### ■ Casino France

- Les ventes des hypermarchés **Géant Casino** s'établissent à 5 246 millions d'euros, en retrait de - 7,7 % en organique hors essence et calendaire.

Les activités non alimentaires sont en retrait du fait de la forte réduction des linéaires non alimentaires en 2012. En alimentaire, les indices prix en premiers prix et en marques de distributeur ont été réalignés à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Le déploiement de la dynamique multi-canal s'est poursuivi avec Cdiscount. Les ventes comparables non alimentaires cumulées (Géant + Cdiscount) ressortent en légère progression à 2,3 milliards d'euros (+ 0,6 %).

- **Casino Supermarchés** enregistre en 2012 une année de croissance organique de ses ventes à + 1,8 % hors essence et calendaire, soutenue par l'ouverture de 7 magasins. Elles s'établissent à 3 687 millions d'euros contre 3 619 millions d'euros en 2011, soit une progression totale de + 1,9 %.

Les indices prix des premiers prix et des marques de distributeur ont été repositionnés à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre. Enfin, le déploiement de l'offre de produits locaux "Le Meilleur d'Ici" s'est poursuivi.

- Les ventes des **supérettes** marquent un léger repli (- 0,6 % en organique hors calendaire) à 1 480 millions d'euros contre 1 485 millions d'euros en 2011. L'offre (surfaces, mix de références...) a été redéfinie et un assortiment commun autour de la marque distributeur Casino a été mis en place. Le réseau a vu le nombre de points de retrait Cdiscount s'accroître fortement. L'expansion s'est poursuivie avec 422 magasins ouverts (dont 144 "Coop d'Alsace" qui ont rejoint le réseau). Enfin, 11 Casino Shopping et 77 Casino Shop composent le parc à fin 2012.
- Les **autres activités**, qui incluent principalement Cdiscount, Mercialis et Casino Restauration, ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 746 millions d'euros contre 1 638 millions d'euros en 2011, soit une hausse de + 6,6 % (+ 10,6 % en organique). Cette hausse est portée par le très fort dynamisme de Cdiscount dont la croissance des ventes a atteint 16,3 %. Le volume d'affaires total est en croissance de + 22 % sur l'année en incluant la marketplace, qui représente près de 10 % du volume d'affaires total du site à fin décembre. Par ailleurs, les ventes se développent rapidement via les applications mobiles (smartphones et tablettes) : elles ont atteint 8 % du chiffre d'affaires à la fin de l'année. Enfin, 3 000 points de retrait physiques Cdiscount étaient déployés à fin 2012 dans les différents magasins du Groupe en France.
- La marge opérationnelle de **Casino France** s'établit à 3,3 %, en recul de - 41 bp. Des baisses de prix significatives ont été initiées au second semestre, financées par la réallocation des dépenses promotionnelles et marketing. Des plans ambitieux de baisse des coûts ont été mis en œuvre (magasins, IT, structures). Dans un contexte de baisse des ventes notamment en non alimentaire en hypermarchés, la marge s'inscrit au total en repli modéré.

## 2.1.2. INTERNATIONAL

› (56 % du chiffre d'affaires HT et 66 % du ROC consolidés du groupe Casino)

(en millions d'euros)	2011	2012	Variation (%)	Variation organique <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires HT	15 613	23 524	+ 50,7 %	+ 8,5 %
Résultat opérationnel courant	798	1 316	+ 64,9 %	+ 14,2 %
Marge opérationnelle courante	5,1 %	5,6 %	+ 48 bp	

(1) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières.

Les **ventes** de l'International sont en hausse de + 50,7 % à 23 524 millions d'euros, bénéficiant de la consolidation par intégration globale de GPA à partir du second semestre 2012. L'effet périmètre a ainsi été positif de + 45,7 %. L'effet change a été défavorable de - 3,5 % sur l'année. Retraite de ces effets, la **croissance organique** des ventes de l'International connaît une forte progression (+ 8,5 %).

Le **résultat opérationnel courant** de l'International s'est établi à 1 316 millions d'euros contre 798 millions d'euros en 2011, en hausse de + 64,9 %.

La marge opérationnelle courante s'inscrit en hausse de + 48 bp à + 5,6 % traduisant la nette amélioration de la marge en Amérique latine.

L'International a contribué à hauteur de 56 % au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 66 % au résultat opérationnel courant (contre une contribution de 45 % au chiffre d'affaires et 52 % au résultat opérationnel courant en 2011).

## 2.1. Rapport d'activité

## Amérique latine

- Brésil (GPA consolidé par intégration proportionnelle, à hauteur de **40,3 %** jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012, puis par intégration globale à compter du 2 juillet 2012).
- Colombie.
- Uruguay.
- Argentine.

(en millions d'euros)	2011	2012	Variation (%)
Chiffre d'affaires HT	11 826	19 251	+ 62,8 %
Résultat opérationnel courant	565	1 060	+ 87,7 %
Marge opérationnelle courante	4,8 %	5,5 %	+ 73 bp

Les ventes de l'Amérique latine s'établissent à 19 251 millions d'euros contre 11 826 millions d'euros en 2011, en hausse de + 62,8 %.

L'effet change a été défavorable de - 6,4 %. L'effet périmètre est positif de + 60,4 % sous l'effet de la consolidation par intégration globale de GPA au second semestre.

En organique, l'Amérique latine affiche une forte croissance à deux chiffres (+ 8,8 %), portée par une très forte croissance des ventes à magasins comparables de l'ensemble de la zone (+ 7,0 % hors essence).

Au **Brésil**, GPA enregistre une excellente croissance organique à + 9 %. En alimentaire, les ventes à magasins comparables de GPA Food sont en hausse de + 6,5 % <sup>(1)</sup>, grâce à la très bonne performance des magasins Assaí (*cash & carry*). La majorité des magasins Extra Fácil a été convertie avec succès au nouveau concept Minimercado Extra : agrandissement de la surface moyenne et offre de services améliorée. 87 magasins ont été ouverts en 2012, dont 39 magasins de proximité Minimercado ainsi que 3 Assaí, 6 hypermarchés et 7 supermarchés.

En non-alimentaire, Viavarejo (qui regroupe les enseignes Casas Bahia et Ponto Frio) a connu une croissance soutenue avec des ventes à magasins comparables en hausse de + 7,5 % <sup>(1)</sup>. 32 magasins Ponto Frio et Casas Bahia ont été ouverts en 2012.

En **Colombie et Uruguay**, le groupe Exito a affiché une croissance de ses ventes en forte hausse à 4,3 milliards d'euros (+ 18,3 % publié), soutenue par la croissance organique et par le renforcement des parts de marché d'Exito en Colombie. L'expansion est rapide et centrée sur les formats de discount et de proximité : 86 magasins ouverts en 2012 dont 44 Surtimax et 28 Exito Express. La marque propre, le e-commerce, les activités complémentaires à la distribution (carte de crédit, assurances et agences de voyages...) et l'immobilier ont été renforcés. Enfin, les meilleures pratiques d'Exito sont déployées progressivement en Uruguay, où la performance a été très bonne en 2012.

Le **résultat opérationnel courant** de l'Amérique latine s'est élevé à 1 060 millions d'euros en 2012, en hausse de + 87,7 %. Au Brésil, la marge du cash & carry continue sa progression et la réalisation des synergies entre Casas Bahia et Ponto Frio se poursuit. En Colombie, la performance est très satisfaisante sur tous les formats et les coûts d'expansion sont bien maîtrisés.

## Asie

- Thaïlande.
- Vietnam.

(en millions d'euros)	2011	2012	Variation (%)
Chiffre d'affaires HT	2 895	3 407	+ 17,7 %
Résultat opérationnel courant	212	241	+ 13,5 %
Marge opérationnelle courante	7,3 %	7,1 %	- 26 bp

L'Asie affiche des ventes en hausse de + 17,7 %, à 3 407 millions d'euros (contre 2 895 millions d'euros en 2011). L'effet change a été favorable de + 6,9 %. En organique, la progression a été soutenue (+ 10,8 %) portée par une bonne performance à magasins comparables (+ 4,8 %) et par la forte contribution de l'expansion.

En **Thaïlande**, la croissance totale de Big C est ressortie en hausse de + 16,1 %. La croissance organique a été très soutenue à + 9,3 % <sup>(1)</sup> en dépit du contexte post-inondations de la fin

2011, tirée notamment par le succès d'opérations commerciales innovantes et le développement de la carte de fidélité, ainsi que par une expansion soutenue, notamment sur les petits formats et les galeries commerciales adjacentes aux hypermarchés. La structure financière a également été renforcée par le refinancement de la dette et le succès du placement privé. 129 magasins ont été ouverts en 2012 dont 76 Mini Big C, 41 Pure, 5 hypermarchés et galeries commerciales et 7 supermarchés.

(1) Données publiées par les sociétés.

## 2.1. Rapport d'activité

Le **Vietnam** continue d'afficher une croissance très élevée de ses ventes à + 21,9 % en organique hors calendaire, malgré le contexte de ralentissement économique. 3 hypermarchés, 3 galeries commerciales attenantes et 7 formats de proximité ont été ouverts sur l'année.

Le **résultat opérationnel courant** de l'Asie progresse de + 13,5 % à 241 millions d'euros, tiré par la Thaïlande où la marge commerciale est excellente et grâce à une forte contribution des galeries commerciales.

### 2.1.3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

#### Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2012. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites à la note 1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Principales variations du périmètre de consolidation et effets associés

- En 2012, le Groupe s'est engagé dans un processus de perte de contrôle de Mercialys. Après cession effective des titres Mercialys, le Groupe a ramené sa participation à 40,17 %. Le processus de cession s'est accompagné d'une réorganisation de la gouvernance et des accords entre Casino et Mercialys. Toutefois, au 31 décembre 2012, ce processus n'est pas totalement finalisé. La prochaine Assemblée Générale de Mercialys sera l'occasion de constater la perte de contrôle. En application de la norme IFRS 5, tous les actifs et passifs de Mercialys, incluant la dette financière nette, ont été classés au 31 décembre 2012 sur une ligne distincte du bilan, respectivement en "actifs détenus en vue de la vente" et "passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente" (cf. note 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés).
- Le groupe Casino ayant finalisé le processus de prise de contrôle exclusif de GPA à compter du 2 juillet, ce sous-groupe est consolidé selon la méthode de l'intégration globale à compter de cette date. Au premier semestre, le Groupe avait consolidé GPA selon la méthode de l'intégration proportionnelle à hauteur de 40,32 %. Des données proforma ont également été établies reflétant l'intégration globale de GPA dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (cf. note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés).
- Le groupe Casino a consolidé selon la méthode de l'intégration globale au sein du groupe Franprix-Leader Price le franchisé Barat à compter de la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012.
- Le groupe Casino a consolidé selon la méthode de l'intégration globale des sociétés propriétaires de 21 magasins dans le Sud-Est au sein du groupe Franprix-Leader Price à partir de juillet 2012.

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé HT de l'année 2012 s'est élevé à 41 971 millions d'euros, contre 34 361 millions d'euros en 2011, soit une hausse de + 22,1 %.

#### PRINCIPAUX EFFETS DE CHANGE

Les variations de change ont eu un impact défavorable de - 1,6 %.

#### PRINCIPAUX EFFETS DE PÉRIMÈTRE

L'impact des variations de périmètre sur le chiffre d'affaires est positif de + 20,3 %, reflétant principalement la prise de contrôle de GPA et sa consolidation par intégration globale depuis le 2 juillet 2012.

L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

#### Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant de l'année 2012 s'est élevé à 2 002 millions d'euros, contre 1 548 millions d'euros en 2011, en hausse de + 29,3 %.

Les variations de change ont eu un impact défavorable de - 2,0 %. Les variations de périmètre ont eu un impact positif de + 28,3 %, reflétant la consolidation par intégration globale de GPA.

Retraité de l'ensemble de ces effets, le résultat opérationnel courant est en progression de + 3,0 % en organique.

L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

#### Résultat opérationnel

Les **autres produits et charges opérationnels** font apparaître un produit net de 377 millions d'euros sur l'année 2012 contre une charge de -157 millions d'euros en 2011.

Le produit net de 377 millions d'euros sur l'année 2012 comprend principalement :

- des résultats sur cession d'actifs de 110 millions d'euros ;
- de produits nets liés à des opérations de périmètre pour 672 millions d'euros (principalement la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue des GPA) ;
- des pertes nettes de valeur des actifs pour 123 millions d'euros ;
- des provisions et charges pour restructurations pour 200 millions d'euros ;
- des provisions et charges pour taxes, litiges et risques, et autres pour 81 millions d'euros ;

## 2.1. Rapport d'activité

Après impact des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel s'établit à 2 379 millions d'euros en 2012 contre 1 391 millions d'euros en 2011, soit une hausse de + 71 %.

### Résultat avant impôt

Le **résultat avant impôt** s'élève à 1 880 millions d'euros en 2012 (contre 987 millions d'euros en 2011), en hausse de + 90,5 %. Ce résultat tient compte du résultat financier de la période qui fait apparaître une charge nette de 499 millions d'euros (contre une charge nette de 404 millions d'euros en 2011) et qui est composée :

- du coût de l'endettement financier net de 519 millions d'euros, en hausse par rapport à 2011 (472 millions d'euros) ;
- des autres produits et charges financiers pour un produit net de 20 millions d'euros (contre un produit net de 68 millions d'euros en 2011).

### Résultat net, part du Groupe

L'**impôt sur les bénéfices** s'est élevé à 323 millions d'euros, représentant 17,2 % du résultat avant impôt (contre 228 millions d'euros en 2011). Après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents, le taux normatif d'impôts s'élève à 32,3 % contre 30,6 % en 2011.

La **quote-part de résultat des entreprises associées** s'est élevée à - 21 millions d'euros (contre - 7 millions d'euros en 2011).

Les **intérêts minoritaires** se sont établis à 470 millions d'euros en 2012, contre 174 millions d'euros en 2011. En 2012, après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents, les intérêts minoritaires normalisés s'élèvent à 415 millions d'euros, la hausse reflétant notamment la consolidation par intégration globale de GPA.

Les intérêts minoritaires normalisés s'élevaient en 2011 à 182 millions d'euros, après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents.

En conséquence des éléments précédents, le **résultat net part du Groupe des activités poursuivies** s'est élevé à 1 065 millions d'euros en 2012 (contre 577 millions d'euros en 2011), soit une hausse de + 84,4 %.

Le **résultat net normalisé part du Groupe** des activités poursuivies (tel que défini ci-après) ressort à 564 millions d'euros en 2012 contre 565 millions d'euros en 2011.

Le **résultat net part du Groupe des activités abandonnées** est négatif de 2 millions d'euros en 2012. Il comprend essentiellement des frais liés aux cessions des sociétés polonaises et de Casino USA. En 2011, il était négatif de 9 millions d'euros, correspondant essentiellement à l'indemnité de 7 millions d'euros octroyée par le Tribunal arbitral à la famille Baud au titre de la cession de Leader Price Polska.

Le **résultat net part du Groupe** de l'ensemble consolidé s'établit à 1 062 millions d'euros (contre 568 millions d'euros en 2011), en hausse de + 87,1 %.

### Flux de trésorerie

La **capacité d'autofinancement** est en hausse de + 15,7 % à 1 639 millions d'euros (contre 1 416 millions d'euros en 2011).

La **variation du BFR** est positive de 194 millions d'euros en 2012 (54 millions d'euros en 2011) sous l'effet principalement de l'évolution favorable du BFR marchandises international de 354 millions d'euros (contre 92 millions d'euros en 2011). Le BFR 2012 est caractérisé par l'impact ponctuel défavorable du règlement de charges fiscales en France lié à des contentieux soldés. Ainsi, la variation du BFR hors marchandises est négative de 143 millions d'euros en 2012 (contre une variation positive de 1 million d'euros en 2011).

Le Groupe a procédé en 2012 à 1 406 millions d'euros d'**investissements opérationnels**, une hausse maîtrisée par rapport à 2011 (1 187 millions d'euros) compte tenu de la consolidation en intégration globale de GPA. En France, le Groupe a poursuivi la maîtrise de ses investissements, principalement centrés sur les magasins de proximité. À l'international, la hausse des investissements est tirée par les effets de périmètre au Brésil et l'expansion. À taux de change constants, les investissements sont en hausse de + 50,1 % à l'international.

Les **acquisitions** et variations de périmètre de la période ont représenté 603 millions d'euros, résultant principalement de l'effet du passage en intégration globale de GPA.

### Situation financière

Au 31 décembre 2012, la **dette financière nette** du Groupe s'est établie à 5 451 millions d'euros, contre 5 379 millions d'euros au 31 décembre 2011. Le ratio de DFN/EBITDA <sup>(1)</sup> s'établit ainsi à 1,91x (contre 2,35x fin 2011).

Les **capitaux propres** consolidés s'élèvent à 15 201 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 9 383 millions au 31 décembre 2011. Cette hausse des fonds propres résulte principalement de la variation des minoritaires suite à la prise de contrôle de GPA.

Le profil de la dette du Groupe s'est sensiblement amélioré. Le Groupe a procédé avec succès en 2012 à plusieurs émissions obligataires démontrant la qualité de sa signature :

- en mars, émission obligataire de 600 millions d'euros d'une maturité de 8 ans ;
- en juillet, émission obligataire de 650 millions d'euros d'une maturité de 7 ans.

Grâce notamment à ces opérations, la maturité moyenne de la dette obligataire de Casino à fin 2012 a été allongée à 4,5 années (contre 4,4 années précédemment).

## 2.2. Activité de la société mère

### 2.1.4. ANNEXE : PASSAGE DU RÉSULTAT NET PUBLIÉ AU RÉSULTAT NET NORMALISÉ

Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie "Principes comptables" de l'annexe annuelle aux comptes consolidés et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents.

Les éléments financiers non récurrents regroupent certains instruments financiers constatés en résultat dont la juste valeur peut être très volatile. À titre d'exemple, les variations de juste

valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture et des dérivés incorporés sur le cours de l'action Casino sont ainsi retraitées du résultat net normalisé.

Les produits et charges d'impôts non récurrents correspondent aux effets d'impôt directement liés aux retraitements précédents ainsi que les effets directs d'impôt non récurrents. Ainsi la charge d'impôt rapportée au résultat normalisé avant impôt correspond au taux d'impôt moyen normatif du Groupe.

Cet agrégat permet de mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités.

(en millions d'euros)	2011	Éléments retraités	2011 normalisé	2012	éléments retraités	2012 normalisé
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>1 548</b>		<b>1 548</b>	<b>2 002</b>		<b>2 002</b>
Autres charges et produits opérationnels	(157)	157	0	377	(377)	0
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>1 391</b>	<b>157</b>	<b>1 548</b>	<b>2 379</b>	<b>(377)</b>	<b>2 002</b>
Coût de l'endettement financier net	(472)	0	(472)	(519)	0	(519)
Autres produits et charges financiers <sup>(1)</sup>	68	(57)	11	20	(24)	(4)
Charge d'impôt <sup>(2)</sup>	(228)	(105)	(333)	(323)	(155)	(478)
Quote-part de résultat des entreprises associées	(7)	0	(7)	(21)	0	(21)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>751</b>	<b>(5)</b>	<b>747</b>	<b>1 535</b>	<b>(556)</b>	<b>979</b>
dont intérêts minoritaires <sup>(3)</sup>	174	7	182	470	(55)	415
<b>dont Part du Groupe</b>	<b>577</b>	<b>(12)</b>	<b>565</b>	<b>1 065</b>	<b>(501)</b>	<b>564</b>

(1) Sont retraités des autres produits et charges financiers, les effets d'actualisation monétaire des passifs fiscaux au Brésil (- 22 millions d'euros en 2011 et - 22 millions d'euros en 2012), les pertes de change sur les créances détenues sur l'État vénézuélien en USD (- 25 millions d'euros en 2011 et - 2 millions d'euros en 2012), les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture (+ 87 millions d'euros en 2011 et n/a en 2012) ainsi que les variations de juste valeur du Total Return Swap portant sur les actions Exito, GPA, Big C et Mercialys (+ 17 millions d'euros en 2011 pour Exito uniquement et + 48 millions d'euros en 2012).

(2) Sont retraités de la charge d'impôt, les effets d'impôt correspondants aux éléments retraités ci-dessus, ainsi que les produits et charges d'impôts non récurrents.

(3) Sont retraités des intérêts minoritaires les montants associés aux éléments retraités ci-dessus.

## 2.2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

### 2.2.1. ACTIVITÉ

Casino, Guichard-Perrachon, société mère du Groupe Casino, est une société holding. À ce titre, elle définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure, en collaboration avec les dirigeants des filiales, la coordination des différentes activités. Par ailleurs, elle gère et suit un portefeuille de marques, dessins et modèles pour lesquelles les filiales disposent d'une licence d'exploitation. Elle assure, en outre, la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe en France et veille à l'application par les filiales des règles du Groupe en matière juridique et comptable.

En 2012, la Société a réalisé un chiffre d'affaires, hors taxes, de 172,0 millions d'euros, contre 161,0 millions d'euros en 2011. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition des filiales de marques et d'enseignes, ainsi que de la facturation aux filiales de frais de Groupe. Le chiffre d'affaires est réalisé très majoritairement avec les filiales françaises.

La Société n'exerce aucune activité particulière en matière de recherche et de développement.

### 2.2.2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999, et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées à l'établissement des comptes annuels sont, dans leur ensemble, identiques à celles de l'exercice précédent.

L'Annexe rappelle les principes comptables appliqués par la Société et donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que sur leur évolution.

Au 31 décembre 2012, le total du bilan s'élève à 17 358,8 millions d'euros et les capitaux propres à 7 820,9 millions d'euros.

## 2.2. Activité de la société mère

Les actifs immobilisés s'élevaient, à cette date, à 9 940,7 millions d'euros (dont 9 868,7 millions d'euros de titres de participations).

Les dettes de la Société s'élevaient à 8 835,5 millions d'euros, contre 8 215,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 10,7 %, et l'endettement financier net à 5 634,6 millions d'euros, contre 6 281,6 millions d'euros en

2011, représentant 72,05 % des capitaux propres. Le détail des emprunts et dettes financières figure dans l'annexe des comptes sociaux (cf. note 13). Aucune dette n'est garantie par des sûretés réelles. Au 31 décembre 2012, la Société bénéficiait de lignes bancaires confirmées et non utilisées pour un montant total de 2 427,1 millions d'euros.

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

(en euros)	De 1 à 30 jours avant échéance		De 31 à 60 jours avant échéance		De 61 à 90 jours avant échéance		Au-delà de 91 jours avant échéance		Échues		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>											<b>60 598 051,38</b>	<b>40 315 905,22</b>
Collectif fournisseurs	12 937 534,76	5 032 387,69	278 687,96	341 088,34	18 132,43	17 310,51			5 694 995,10	4 849 681,64	18 929 350,25	10 240 468,18
Effets à payer fournisseurs	1 128 379,21	1 193 384,58	110 465,55	83 437,73						0	1 238 844,76	1 276 822,31
Factures non parvenues fournisseurs											40 429 856,37	28 798 614,73
<b>Dettes sur immobilisation et comptes rattachés</b>											<b>493 171,78</b>	<b>383 616,01</b>
Collectif fournisseurs d'immobilisations	425 123,58	5 294,81	865,00	1 770,08						11 301,59	425 988,58	18 366,48
Effets à payer fournisseurs d'immobilisations	39 945,06	130 459,73		2 518,78					19 917,39	93 238,09	59 862,45	226 216,60
Factures non parvenues fournisseurs d'immobilisations											7 320,75	139 032,93

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2012 s'établit à 25,5 millions d'euros, contre 38,0 millions d'euros en 2011.

Le résultat financier s'élève à 383,5 millions d'euros contre 194,04 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat financier tient compte essentiellement :

- des revenus des titres de participation à hauteur de 577,6 millions d'euros, contre 346,0 millions d'euros en 2011, étant rappelé que, conformément aux statuts des sociétés Distribution Casino France, Casino Restauration et L'Immobilière Groupe Casino, la Société enregistre dans ses comptes, à la date de clôture de l'exercice, la quote-part lui revenant sur le bénéfice réalisé par chacune de ces sociétés au cours de l'exercice ;
- d'une moins-value relative à la cession d'actions propres pour 4,5 millions d'euros ;
- d'une dotation aux amortissements des primes de remboursement des obligations pour 17,7 millions d'euros ;
- de dotations pour dépréciation des titres des sociétés Geimex pour 19,2 millions d'euros et Banque du Groupe Casino pour 7,1 millions d'euros ;

- d'une reprise pour dépréciation de titres Casino Entreprise pour 25,3 millions d'euros,
- d'une reprise de provision de la perte de Casino Développement affectée pour 12,5 millions d'euros ;
- d'une dotation de provision pour pertes de change pour 18,0 millions d'euros ;
- d'une dotation pour perte des TRS portant sur les titres GPA et Big C pour 26,2 millions d'euros.

Le résultat courant avant impôts s'élève, en conséquence, à 409,1 millions d'euros, contre 232,1 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat exceptionnel est de (127,5) millions d'euros, contre 377,0 millions d'euros en 2011. Il est notamment constitué de la plus-value de cession des titres Latic à la société Cofidol pour 42,9 millions d'euros et des frais d'un montant total de 145,0 millions d'euros liés d'une part à la prise de contrôle de GPA et à la défense des intérêts du Groupe au Brésil, d'autre part au processus de perte de contrôle de Mercialis.

## 2.2. Activité de la société mère

Le résultat comptable avant impôts ressort à 281,5 millions d'euros, contre 609,0 millions d'euros en 2011.

Casino, Guichard-Perrachon est la société tête de Groupe du régime d'intégration fiscale et a enregistré, en 2012, un produit d'impôt de 131,2 millions d'euros, correspondant à l'économie

résultant de l'imputation des déficits de Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré, en sorte que le résultat comptable après impôts de l'exercice s'élève à 412,7 millions d'euros. Celui-ci était de 731,4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

### 2.2.3. DÉPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater*, *quinquies*, 39-4 et 39-5 du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge ni dépense non déductibles du résultat fiscal.

### 2.2.4. DIVIDENDES

Le bénéfice distribuable s'élevant à 3 343 062 614,36 euros compte tenu du compte "report à nouveau", il est proposé de distribuer un dividende de 3 euros par action.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, étant rappelé

que ces dernières peuvent opter pour l'assujettissement au prélèvement forfaitaire libératoire.

Ce dividende serait mis en paiement le 29 avril 2013 et les actions Casino détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seraient virées au compte "Report à nouveau".

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents se sont élevés à :

Exercice	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40 %
2009	Ordinaires	110 360 987 <sup>(1)</sup>	2,65 €	2,65 €	-
2010	Ordinaires	110 668 863 <sup>(2)</sup>	2,78 €	2,78 €	-
2011	Ordinaires	110 646 652 <sup>(3)</sup>	3,00 €	3,00 €	-

(1) Dont 85 996 actions détenues par la Société.

(2) Dont 36 958 actions détenues par la Société.

(3) Dont 21 030 actions détenues par la Société.

Au titre des cinq derniers exercices, le montant total des dividendes effectivement versé (en millions d'euros) et la part (en %) du résultat net consolidé, part du Groupe, qu'il représente sont les suivants :

Exercice	2007	2008	2009	2010	2011
Montant total des dividendes versés	257,6	283,6	292,2	307,5	381,9
% du résultat net consolidé, part du Groupe	31,6	57,1	49,4	57,7	58,4

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et reversés au Trésor public, conformément aux articles L. 1126-1 et 1126-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

## 2.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'activité des principales filiales de la Société est décrite aux pages 6 à 24. La liste des sociétés consolidées figure aux pages 150 à 154. Le tableau des filiales et participations figurant aux

pages 178 à 180, vous donne tous renseignements sur les titres des filiales et participations détenues par la société Casino, Guichard-Perrachon.

### 2.3.1. ORGANISATION JURIDIQUE DU GROUPE

En France, les activités du Groupe sont gérées à travers différentes sociétés spécialisées :

Les **activités de distribution** sont essentiellement regroupées autour de deux filiales :

- **Distribution Casino France**, qui gère l'ensemble des activités hypermarchés, supermarchés et proximité en France et qui détient plusieurs filiales spécialisées :
  - Franprix-Leader Price Holding (ancienne dénomination : Asinco), société holding qui regroupe l'ensemble des participations du Groupe dans les activités des réseaux Franprix-Leader Price ;
  - Codim 2 qui exploite l'ensemble des hypermarchés et supermarchés du Groupe en Corse ;
  - Floréal et Casino Carburants, sociétés qui exploitent les stations d'essence implantées sur les sites d'hypermarché ou de supermarché ;
  - Serca qui assure le service après-vente ;
  - Casino Vacances, agence de voyages du Groupe, dont le catalogue est diffusé à travers les différents réseaux ;
  - Club Avantages qui gère le programme de fidélité S'miles pour le Groupe Casino ;
  - Cdiscount (ventes en ligne).
- **Monoprix SA**, détenue à parité avec le groupe Galeries Lafayette. Le groupe Monoprix est actuellement composé d'une quarantaine de sociétés.

Les **activités immobilières** sont regroupées autour de :

- **la société L'Immobilier Groupe Casino** qui est propriétaire de l'immobilier permettant l'exploitation des hypermarchés ; cette société détient une trentaine de filiales et participations, dont la société Forézienne de Participations, holding immobilière, actionnaire de référence de la société Mercialys, société foncière spécialisée dans l'immobilier commercial et dont les actifs sont composés essentiellement de galeries marchandes et de cafétérias attenantes à des hypermarchés ou supermarchés du Groupe. Cotée sur Euronext Paris depuis le 14 octobre 2005, elle bénéficie du régime des sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) ; le groupe Mercialys est composé de 23 filiales et participations ;

- **la société Plouescadis**, qui est la société mère d'une soixantaine de filiales afférentes à la promotion immobilière.

Les **activités de la supply chain** sont regroupées autour de trois filiales :

- **EMC Distribution**, la centrale d'achat du Groupe ;
- **Comacas**, qui gère l'approvisionnement des magasins ;
- **Easydis**, qui assure l'activité d'entreposage et d'acheminement des marchandises vers les magasins.

Les **activités fonctionnelles et administratives** sont essentiellement exercées à travers quatre filiales :

- **Casino Services**, qui regroupe, notamment, les activités Comptables, Juridiques et Financières ;
- **Casino Information Technology**, société gérant les systèmes d'information du Groupe ;
- **IGC Services**, société prestataires de services à caractère administratif, de conseils et d'assistance auprès des sociétés immobilières du Groupe ;
- **Casino Développement**, qui conduit des études et établit les dossiers techniques et administratifs permettant la réalisation d'immeubles à usage commercial et de services.

Les **autres filiales spécialisées** du Groupe sont :

- **Casino Restauration**, qui exploite l'ensemble des cafétérias du Groupe et sa filiale R2C, spécialisée dans la restauration collective ;
- **Banque du Groupe Casino**, qui gère le crédit à la consommation et la carte de paiement du Groupe ;
- **Campus Casino**, centre de formation du Groupe et auprès de tiers extérieurs ;
- **GreenYellow** (anciennement dénommée KSilicium), société holding qui regroupe l'ensemble de l'activité de production d'énergie photovoltaïque.

À l'étranger, les activités sont exploitées au travers de sociétés de droit local.

### 2.3.2. PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE EN 2012

En 2012, les prises de participation directes de la Société et les prises de contrôle, direct ou indirect, dans le cadre d'acquisitions ou de créations de sociétés, ont été les suivantes :

#### Casino, Guichard-Perrachon

Néant.

#### Groupe Distribution Casino France

Brindis (100 %), Guymar (100 %), Lioser (100 %), Tónico (100 %), GC Distribution (48,75 %), Tur-Lucs (46,90 %), SAS Districentre (26 %).

## 2.3. Filiales et participations

### Sous-groupe Franprix-Leader Price Holding

Vaucluse Discount (100 %), H2A (100 %), Leader Beaumont SAS (100 %), Perpinais HD SARL (100 %), Mimondis HD SARL (100 %), SCI Immomines (100 %), SCI cugnimmo (100 %), Anthony Distrib (100 %), DBMH (100 %), SARL Leader Distribution Yonne (100 %), SARL Leader Distribution Autunoise (100 %), SARL Belfort Distribution (100 %), SARL Montbeliard Distribution (100 %), SARL Kembs Distribution, (100 %), SARL Bas Rhin Distribution (100 %), SARL Quetigny Distribution (100 %), SARL Franche Comté Distribution (100 %), SARL Saint Thibault Distribution (100 %), SARL Leader Distribution Bourgogne (100 %), SARL Leader Distribution Fontaine (100 %), SARL Leader Distribution Creancey (100 %), SARL Leader Distribution Mulhouse (100 %), SARL Leader Distribution Neuilly (100 %), SAS Romabelle (100 %), SARL Soultz Distribution (100 %), SAS Monebert (100 %), SARL Leader Distribution Saone (100 %), SARL Leader Distribution Niepce (100 %), SARL Leader Distribution Bleni (100 %), SAS MCM (100 %), SARL Leader Distribution Chenove (100 %), Magui SAS (100 %), SCI Creancey 21 (100 %), SCI La Courtiliere (100 %), SCI Neuilly La Combe (100 %), SCI Fontaine Cortots (100 %), SCI Amatoltec (100 %), EURL Gargas Discount (100 %), EURL Provence Discount 1 (100 %), EURL Provence Discount 2 (100 %), EURL Provence Discount 3 (100 %), Leader Price Essonne SNC (100 %), SARL Sogere (100 %), SARL Sogedran (100 %), SARLN Sogemont (100 %), SARL Sogeville (100 %), SARL AD Distribution (100 %), SARL LI.SER.AP (100 %), SARL Sup des Vallées (100 %), SARL Super Losserand (100 %), SARL Super Dunes (100 %), SARL Sogedam (100 %), SARL Filoma (100 %), SARL Soge Chartreux (100 %), SARL Sogeduparc (100 %), SARL Sogelieutaud (100 %), SARL Sogebezons (100 %), SARL Sogecobins (100 %), SARL Sogerouet (100 %), SARL Sogebriand (100 %), SARL Sogecolbert (100 %), SARL Soge Vergniaud (100 %), SARL bhd (100 %), SARL Faidherbe Distribution (100 %), SARL Chateaudun Distribution (100 %), SARL Sup de Valles (100 %), SAS Jof Distribution (100 %), SAS Sogereims (100 %), SAS FID'L (100 %), SAS Distrimity II (100 %), SAS SES Beauregard (100 %), SAS SGR (100 %), SARL Chateney Distribution (100 %), SARL Superetoile (100 %), SARL Distrijolie (100 %), SAS Eleudis (100 %), SAS Sogecarnot (100 %), SAS SO.DI.CO (100 %), SAS F.L.O. Distribution (100 %),

SARL Sodiasnes (100 %), SAS Sopamac (100 %), SAS Senap (100 %), Distrinice SARL (100 %), Leader Beaumont SAS (100 %), Leader Juan SAS (100 %), Leader Grasse SAS (100 %), Cannet Distribution SAS (100 %), Hyères Distribution SAS (100 %), Saint Maximin Distribution SAS (100 %), MA Distribution SAS (100 %), Leader Carros SAS (100 %), Joan SA (100 %), Leader Cais SARL (100 %), Leader Vallauris SARL (100 %), Leader Cannet SARL (100 %), Leader Menton SARL (100 %), Leader Cannes Bocca SARL (100 %), Leader Roquebrune SARL (100 %), Leader Sud SARL (100 %), Leader Puget SARL (100 %), Proleasder SARL (100 %), Leader Saint Roch SARL (100 %), Leader Seyne SARL (100 %), SP Transports SARL (100 %), Biscarodis HD EURL (100 %), Piedis HD Eurl (100 %), Mizandis HD EURL (100 %), Elnedis HD Eurl (100 %), Hagetdis HD EURL (100 %), Sumori EURL (100 %), Leader Dionys SNC (100 %), Leader Niort SNC (100 %), Distrileader 79 SNC (100 %), Distrileader Gruchet Le Valasse SNC (100 %), Distrileader 66 SNC (100 %), Distrileader Chateaubourg SNC (100 %), Leader Price Magasin 4 SAS (100 %), Leader Price Seine Maritime SARL (100 %), Spodisoissy SARL (1200 %), Sevrandis SARL (100 %), Distrileader Loudeac SNC (100 %), Olive et Fils SA (SAS° (50 %).

### Groupe L'Immobilière Groupe Casino

SCI du Supermarché de Montussan (99,90 %), Maptic (10 %).

### Groupe Plouescadis

Alpha (100 %), Avenir Tarbes (100 %), SNC Avenir Amiens (100 %), De Pres et de Loing (99 %), Sardonix (99 %).

### Groupe GreenYellow

Green Yellow Nîmes (100 %), Green Yellow Canet en Roussillon (100 %), Green Yellow Effenergie Réunion 2 (99,75 %), Green Yellow Effernie Réunion 3 (99,69 %), Green Yellow Effenergie Réunion 4 (99,01 %), HECP 15 (94 %), HECP 16 (94 %), HECP 3C (15 %), Green Yellow Participations 11 (100 %), Green Yellow Participations 12 (100 %), Green Yellow Participations 15 (100 %), Green Yellow Participations 16 (100 %), Green Yellow Castres (100 %), Green Yellow Hyères Sup (100 %).

## 2.3. Filiales et participations

## 2.3.3. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ (AU 31 DÉCEMBRE 2012)

Sociétés	Activités	% d'intérêts
<b>EUROPE</b>		
<b>FRANCE</b>		
<b>Groupe Distribution Casino France</b>		
<b>Distribution Casino France</b>	Distribution (exploitation d'hypermarchés, de supermarchés et de supérettes en France métropolitaine)	100
Floréal	Distribution carburants	100
Casino Carburants	Distribution carburants	100
Casino Vacances	Vente de voyages sur catalogue	100
Serca	Service après-vente	100
Club Avantages	Gestion programme de fidélité	100
Groupe Franprix-Leader Price Holding (ancienne dénomination Asinco)	Holding	100
• Franprix Holding	Distribution	100
• Leader Price Holding	Distribution	100
• Franprix Exploitation	Distribution	100
• Sofigep	Distribution	100
• Leadis Holding	Distribution	100
• Lannilis Distribution	Distribution	100
• H2A	Distribution	100
• Figeac	Distribution	84
• Cogefisd	Distribution	84
• Holding groupe Taleb	Distribution	60
• Sodigestion	Distribution	60
• Addy Participation	Distribution	51
• Cofilead	Distribution	60
• Volta 10	Distribution	51
• Taskco	Distribution	51
<b>Groupe Codim 2</b>	Distribution (exploitation, à travers plusieurs filiales, d'hypermarchés et de supermarchés en Corse)	100
<b>Groupe Monoprix</b>		
Monoprix	Commerce de centre-ville	50
<b>Groupe Casino Restauration</b>		
Casino Restauration	Restauration	100
Restauration Collective Casino – R2C	Restauration collective	100
Villa Plancha	Restauration	100
<b>Groupe Casino Entreprise</b>		
Casino Entreprise	Holding	100
Cdiscount	Distribution par internet	100
<b>Groupe L'Immobilier Groupe Casino</b>		
L'Immobilier Groupe Casino	Immobilier	100
• Sudéco	Gestion galeries marchandes	100
• Uranie	Immobilier	100
• La Forézienne de Participations	Holding	100
• Mercialys	Foncière (société cotée)	40
• IGC Services	Prestations services administratifs	100

## 2.3. Filiales et participations

Sociétés	Activités	% d'intérêts
<b>Groupe Plouescadis</b>		
Plouescadis	Holding immobilière	100
• Onagan Promotion	Promotion immobilière	100
• Alcudia Promotion	Promotion immobilière	100
• IGC Promotion	Promotion immobilière	100
SAS La Grande Colline	Promotion immobilière	100
<b>Divers</b>		
Easydis	Prestations logistiques	100
EMC Distribution	Centrale d'achat	100
Comacas	Approvisionnement des magasins	100
Distridyn	Approvisionnement de carburants	50
Banque du Groupe Casino	Crédit à la consommation	50
Casino Services	Prestations de services juridiques, comptables et financières aux filiales du Groupe	100
Casino Information Technology	Gestion des systèmes d'information	100
GreenYellow (ex-Ksilicium)	Holding production énergie	100
Casino Développement	Études développement immobiliers commerciaux	100
Dunnhumby France	Analyses des données clients	50
C'Store	Distribution	50
<b>POLOGNE</b>		
Mayland Real Estate S.p.z.o.o	Immobilier	100
<b>SUISSE</b>		
IRTS	Prestations de services	100
<b>LUXEMBOURG</b>		
Casino Ré SA	Réassurance	100
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>		
<b>ARGENTINE</b>		
Libertad SA	Distribution	100
<b>BRÉSIL</b>		
GPA (Grupo Pão de Açúcar)	Distribution (société cotée)	38,17
<b>COLOMBIE</b>		
Almacenes Exito SA	Distribution (société cotée)	54,77
<b>VENEZUELA</b>		
Cativen SA	Distribution	19,90
<b>ASIE</b>		
<b>THAÏLANDE</b>		
Groupe Big C	Distribution	58,55
<b>OCÉAN INDIEN</b>		
Vindémia	Distribution (à l'île de La Réunion, Madagascar, Mayotte, île Maurice et Vietnam, Vindémia exploite des hypermarchés et des supermarchés).	100

## 2.3. Filiales et participations

## 2.3.4. PACTES D'ACTIONNAIRES

La Société a conclu plusieurs pactes d'actionnaires dont les plus significatifs sont les suivants :

**Monoprix**

Le 20 mars 2003, Casino et Galeries Lafayette ont signé un protocole d'accord relatif à la poursuite de leur partenariat au sein de la société Monoprix SA. Ce protocole, conclu pour une durée de 25 ans, a été déclaré auprès du Conseil des Marchés Financiers (cf. avis CMF n° 203C0223). Outre le retrait de la cote des actions Monoprix (réalisé en 2003), ce protocole prévoit une composition paritaire du Conseil d'administration, avec voix prépondérante du Président, et une présidence tournante (tous les trois ans) à l'issue d'une première période de cinq ans pendant laquelle Monsieur Philippe Houzé, Président des Galeries Lafayette, demeurera Président. Ces dispositions ne seront plus applicables lorsque Casino viendra à détenir 60 % du capital de Monoprix, le protocole prévoyant alors un droit de veto de Galeries Lafayette sur les changements d'enseigne de Monoprix et sur chaque acquisition supérieure à un montant de 80 millions d'euros tant que Galeries Lafayette détiendra au moins 40 % du capital de Monoprix.

Casino et Galeries Lafayette se sont consentis des promesses d'achat et de vente qui sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés (cf. note 33.2) et sociaux (cf. note 16).

Le protocole prévoit également une inaliénabilité des titres détenus par chacun des groupes, un droit de préemption réciproque, un droit de sortie conjointe ainsi que des promesses de ventes réciproques en cas de changement de contrôle.

Par avenant du 22 décembre 2008 au protocole d'accord susvisé, Casino et Galeries Lafayette ont décidé de geler pendant trois ans tout exercice d'option d'achat et de vente réciproques sur les actions Monoprix. Monsieur Philippe Houzé avait conservé son mandat de Président du Conseil d'administration de Monoprix pour une période de trois ans, Titulaire d'une option de vente, Galeries Lafayette a mis en œuvre le 7 décembre 2011 le processus d'évaluation du prix, qui lui a ouvert ensuite un délai pour décider de vendre et a fait connaître à Casino son intention de mettre fin au partenariat.

Le 26 juillet 2012, Casino et Galeries Lafayette ont signé un protocole transactionnel portant sur la cession de la participation de 50 % détenue par Galeries Lafayette dans Monoprix à Casino au plus tard le 30 octobre 2013. L'acquisition par Casino devrait intervenir après accord de l'Autorité de la concurrence attendu à mi 2013. Le Conseil d'administration de Monoprix a désigné le 30 novembre 2012 Monsieur Jean-Charles Naouri en qualité de Président-Directeur général en remplacement de Monsieur Philippe Houzé.

**Franprix-Leader Price**

Des promesses d'achat et/ou de vente portant sur les titres non détenus par Casino d'un grand nombre de sociétés ont été conclues. Les promesses, assorties ou non de pactes d'actionnaires, peuvent courir jusqu'en 2043 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées (cf. notes 29.4 et 33.2 des comptes consolidés).

**Almacenes Exito (Colombie)**

Casino a conclu, en juillet 1999, un accord stratégique de développement avec la société Almacenes Exito aux termes duquel Casino a acquis 25 % du capital et est devenu un partenaire stratégique de référence de la société. Cette prise de participation s'est accompagnée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires portant notamment sur l'administration de la société et qui a été modifié en octobre 2005. Groupe Casino a ensuite augmenté sa participation, qui s'élevait à 38,62 % au 31 décembre 2006.

Le 16 janvier 2007, Casino a exercé son droit de première offre sur les titres cédés par un de ses partenaires locaux, devenant ainsi, le 3 mai 2007, l'actionnaire majoritaire de la société.

Casino a signé, le 17 décembre 2007, un nouvel aménagement du pacte d'actionnaires d'Exito. Cette révision résulte du renforcement des relations entre Casino, actionnaire majoritaire, et ses partenaires stratégiques. En conséquence de ce nouvel accord, les partenaires renoncent à l'option de vente dont ils bénéficiaient, libérant ainsi Casino de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito. Par ailleurs, afin de tenir compte de la nouvelle structure actionnariale, le Pacte d'actionnaires prévoit de nouvelles règles de vote pour la nomination des administrateurs et pour certaines décisions, ainsi que la simplification des règles de cession d'actions et autres clauses usuelles.

Dans le cadre du renforcement de l'intégration du Groupe Casino en Amérique latine, le 29 juin 2011, Casino a cédé à Almacenes Exito S.A. ses participations majoritaires dans Grupo Disco del Uruguay (GDU) et dans Devoto. Désormais Almacenes Exito S.A. assume le contrôle conjoint des activités uruguayennes, et est ainsi représentée aux organes de Direction. Par ailleurs, Almacenes Exito S.A. a, en décembre 2011, pour une durée expirant le 31 août 2021, conclu avec Casino, un contrat de promesses croisées d'achat et de vente des participations minoritaires dans GDU et Devoto, faisant elles-mêmes l'objet de la promesse d'achat accordée par Casino et exerçable jusqu'au 21 juin 2021 par les familles uruguayennes fondatrices (cf. § ci-dessous)

**Groupe Disco Uruguay (Uruguay)**

Lors de l'entrée de Casino dans le capital de Grupo Disco del Uruguay, en septembre 1998, un pacte d'actionnaires avait été signé avec les familles fondatrices. Ce pacte ayant expiré en septembre 2008, les actionnaires familiaux continuent à bénéficier de promesses d'achat accordées par Casino exerçables jusqu'au 21 juin 2021. Ces promesses sont décrites dans les annexes aux comptes sociaux (cf. note 16) et des comptes consolidés (cf. note 33.2).

Comme évoqué ci-dessus, les participations majoritaires dans Grupo Disco del Uruguay (GDU) et dans Devoto ont été cédées par Casino à Almacenes Exito S.A. le 29 septembre 2011, et le contrôle conjoint y est donc désormais assuré par Almacenes Exito S.A. laquelle, dans les conditions indiquées plus haut, a contracté avec Casino, des promesses croisées d'achat et de vente des participations minoritaires dans GDU et Devoto détenues par les familles fondatrices uruguayennes.

## 2.4. Événements postérieurs à la clôture

### Grupo Pão de Açúcar (GPA)

Depuis la refonte en mai 2005 et novembre 2006 de leurs accords de partenariat, le Groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz sont liés par un pacte d'actionnaires qui prévoyait un co-contrôle paritaire des actionnaires du holding de contrôle commun (Wilkes) et sur GPA jusqu'en 2012.

À compter de 2012, le pacte prévoyait un certain nombre d'aménagements concernant, en fonction des circonstances, l'évolution du contrôle de GPA. En conséquence et en application dudit pacte, Casino a mis en œuvre son droit d'exercer le contrôle exclusif de GPA. Jean-Charles Naouri a ainsi été nommé Président du Conseil d'administration de Wilkes. Le Groupe Casino a pu faire également nommer trois nouveaux membres au Conseil d'administration de GPA, et s'y trouve désormais majoritaire avec huit sièges sur quinze, la famille d'Abilio Diniz conservant trois administrateurs, les quatre autres sièges du Conseil étant occupés par des administrateurs indépendants.

En application du pacte d'actionnaires entre le Groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz, ce dernier continue à exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration de GPA.

Conformément au pacte, la famille Diniz a exercé, en août 2012, sa première option de vente et ainsi cédé au Groupe Casino, 1 million d'actions ordinaires Wilkes.

Par ailleurs, aux termes du pacte d'actionnaires, la famille d'Abilio Diniz s'est engagée à ne pas céder le solde de ses actions de Wilkes avant juin 2014.

Chacun des coactionnaires de la holding de contrôle dispose d'un droit de première offre dans l'hypothèse où l'un des coactionnaires serait en mesure, aux termes du pacte d'actionnaires, et souhaiterait céder sa participation.

### 2.3.5. ACTIFS IMMOBILISÉS NANTIS

Les actifs nantis par la Société ou les sociétés de son Groupe représentent une part non significative des actifs du Groupe (315 millions d'euros représentant 1,2 % des actifs non courants).

### 2.3.6. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉES

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Celles-ci vous sont indiquées page 22.

Par ailleurs, l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe (cf. page 25) conduit à ce que les relations commerciales ou prestations de services interviennent entre les filiales ou certaines d'entre elles.

La Société bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire, le groupe Rallye, par l'intermédiaire de la société Euris, holding d'animation, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant, et qui ne présente pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 181.

Une information sur les transactions avec les parties liées figure à la note 35 de l'annexe des comptes consolidés.

## 2.4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### 2.4.1. ÉMISSION OBLIGATAIRE

Le 18 janvier 2013, le Groupe a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une émission obligataire de 750 millions d'euros d'une maturité de 10 ans (2023) et rémunéré à 3,31 %.

### 2.4.2. ACQUISITION DE DISTRIBUTION SUD-OUEST

Le 1<sup>er</sup> février 2013, Franprix-Leader Price a signé un accord pour acquérir le master-franchisé Distribution Sud-Ouest portant sur 70 magasins dont il détenait 49 % au 31 décembre 2012. Cette acquisition est soumise à l'accord de l'Autorité de la concurrence.

## 2.5. Perspectives et conclusion

## 2.4.3. ACQUISITION DE 38 MAGASINS NORMA FRANÇAIS

Le 1<sup>er</sup> février 2013, Franprix-Leader Price a signé un accord avec le groupe Norma français pour acquérir 38 magasins en exploitation et quatre projets d'ouverture dans la région du Sud-Est. Le

protocole d'accord prévoit une date de réalisation au 31 mai 2013, après levée des conditions suspensives.

## 2.5. PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Casino est confiant sur sa capacité à faire progresser son activité et ses résultats en 2013.

- International : croissance
  - La croissance devrait se poursuivre en 2013, soutenue par l'émergence de classes moyennes nombreuses dont le pouvoir d'achat progresse.
  - Les enseignes du Groupe, qui bénéficient d'une très bonne image prix et sont très actives dans leur expansion sur les formats porteurs et l'immobilier commercial, devraient ainsi voir leur activité et leurs résultats continuer à progresser.

- France : stabilisation ou redynamisation du commerce
  - Baisse de prix, notamment en hypermarchés.
  - Baisse des coûts.
  - Expansion dans les formats clés.

Ainsi, le Groupe vise pour 2013 :

- une forte croissance de son chiffre d'affaires publié ;
- une progression en organique de son activité et de son ROC ;
- le maintien d'une structure financière solide avec un ratio DFN/EBITDA inférieur à 2x.

## 2.6. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

## 2.6.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2012 à 172 391 581,08 euros, divisé en 112 674 236 actions de 1,53 euro.

Au 31 janvier 2013, le capital s'élevait à 172 395 507,06 euros, divisé en 112 676 802 actions de 1,53 euro.

## 2.6.2. ACTIONS PROPRES – AUTORISATION DE RACHAT D'ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2012 a autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne doit pas excéder 100 euros par action.

L'utilisation de cette autorisation ne peut avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10 % visé ci-dessus correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

## 2.6. Capital et actionnariat

Opérations réalisées en 2012  
et jusqu'au 31 janvier 2013

## CONTRAT DE LIQUIDITÉ

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Casino, la Société a confié à Rothschild & Cie Banque, en février 2005, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité. Celui-ci est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) approuvée par l'AMF par décision du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a affecté au compte de liquidité 700 000 actions et la somme de 40 millions d'euros. En 2012, 759 069 actions ont été acquises au prix moyen de 68,38 euros et 759 069 actions ont été cédées au prix moyen de 68,39 euros. Au 31 décembre 2012, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : aucune action et 84,7 millions d'euros.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 janvier 2013, 161 785 actions ont été acquises au prix moyen de 72,11 euros, et 141 785 actions ont été cédées au prix moyen de 72,24 euros. Au 31 janvier 2013, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : 20 000 actions et 83,4 millions d'euros.

Le tableau ci-après présente les caractéristiques des différentes options d'achat d'actions ("calls") ainsi que les opérations intervenues en 2012 :

Date d'échéance	Nombre de "calls" au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Opérations 2012				Nombre de "calls" au 31 décembre 2012	Prix d'exercice ajusté
		Nombre de "calls" annulés	Nombre de "calls" exercés	Nombre de "calls" échus	Nombre de "calls" ajustés		
12 octobre 2012	204 592	5 020	-	199 572	-	0	71,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>204 592</b>	<b>5 020</b>	<b>-</b>	<b>199 572</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	

## AUTRES OPÉRATIONS

Aux fins de couvrir toute attribution gratuite d'actions et options d'actions, la Société a acquis en 2012 par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance, 78 149 actions au prix moyen de 68,08 euros.

COUVERTURE DES OPTIONS  
DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

## "Calls" (options d'achat d'actions)

En couverture du plan d'options de souscription d'actions consentis aux salariés le 13 avril 2007, la Société a procédé en 2007, à l'acquisition d'options d'achat d'actions ("calls") ayant les mêmes caractéristiques (nombre, prix et date finale d'exercice) que les options de souscription d'actions consenties aux salariés. Toutefois, suite au paiement en actions Mercialis du dividende Casino au titre de l'exercice 2008 le nombre et le prix d'exercice des calls ont été ajustés en 2009.

En 2012, aucun "call" n'a été acquis, aucun "call" n'a été exercé et 5 020 calls ont été annulés, correspondant aux options de souscription d'actions annulées suite aux départs de bénéficiaires. Le montant total des primes encaissées s'élève à 11 354,25 euros. 199 572 "calls" sont arrivés à échéance.

Au 31 décembre 2012, il n'existait plus de "call".

505 993 actions ont été annulées entre le 1<sup>er</sup> février 2011 et le 31 janvier 2013 (période de 24 mois).

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 janvier 2013, hormis les opérations ci-dessus décrites, Casino n'a procédé à aucune autre opération sur ses propres titres.

## BILAN SYNTHÉTIQUE DES OPÉRATIONS

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012 ainsi qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 janvier 2013, et indique le nombre d'actions propres détenues par la Société :

	Nombre d'actions	% du capital représenté par le nombre total d'actions
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011	30	0
Actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité	759 069	
Actions cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité	(759 069)	
Actions acquises	78 149	
Actions cédées	0	
Actions annulées	0	
Actions attribuées gratuitement	(13 338)	
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012	64 841	0,06
Actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	161 785	
Actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	(141 785)	
<b>NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES AU 31 JANVIER 2013</b>	<b>84 841</b>	<b>0,07</b>

## 2.6. Capital et actionariat

À la clôture de l'exercice, la Société restait propriétaire de 64 841 actions (valeur d'achat : 4,4 millions d'euros) de 1,53 euro de valeur nominale. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2012 (soit 72,10 euros) ressort à 4,7 millions d'euros.

Au 31 janvier 2013, la Société restait propriétaire de 84 841 actions (valeur d'achat : 5,9 euros) de 1,53 euro de valeur nominale. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 31 janvier 2013 (soit 72,15 euros) ressort à 6,1 millions euros.

Au 31 décembre 2012, la société Germinal SNC, contrôlée indirectement à hauteur de 100 %, détenait 928 actions ordinaires de la Société.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 22 avril 2013 de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'acquérir des actions de la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourraient, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seraient exécutés dans les limites de cours de 100 euros par action.

L'utilisation de cette autorisation ne pourrait avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions. Sur la base du capital au 31 janvier 2013, déduction faite des 85 769 actions détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 janvier 2013, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, la Société pourrait ainsi acquérir jusqu'à 11 181 911 actions pour un montant maximal de 1 118,19 millions d'euros étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10 % visé ci-dessous, correspondrait au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

La Société ne pourrait utiliser cette autorisation pour poursuivre son programme de rachat en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiés par la Société.

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 14 avril 2011 a réitéré l'autorisation conférée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre. Cette autorisation donnée pour une durée de 26 mois est valable jusqu'au 13 juin 2013.

## 2.6. Capital et actionnariat

## 2.6.3. CAPITAL AUTORISÉ ET NON ÉMIS

Afin de permettre à la Société de faire appel si nécessaire au marché financier pour la poursuite du développement du Groupe et pour améliorer sa situation financière, l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2011 a délégué au Conseil d'administration certaines compétences et l'a par ailleurs autorisé à attribuer

gratuitement des actions au profit de salariés et dirigeants du Groupe. L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du Conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Opérations	Montant maximal	Modalités	Date de l'autorisation	Durée	Échéance
<b>Augmentation de capital</b> par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription	80 millions d'euros <sup>(1) (2)</sup>	avec DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Augmentation de capital</b> par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances par offre publique, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription	40 millions d'euros <sup>(1) (2)</sup>	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Augmentation de capital</b> par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription	10 % du capital par an <sup>(1)</sup>	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Augmentation de capital</b> par incorporation de réserves, bénéfiques, primes, ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	80 millions d'euros <sup>(1)</sup>	-	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Augmentation de capital</b> par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital <sup>(1)</sup>	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Augmentation de capital</b> par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Casino, Guichard-Perrachon sur les titres d'une autre société cotée	80 millions d'euros <sup>(1) (2)</sup>	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Augmentation de capital</b> au profit des salariés adhérents à un PEE de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	4 % du nombre total des actions de la Société au 14 avril 2011 (soit 4 427 280 actions)	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions</b> au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées	2 % du nombre total des actions de la Société au 14 avril 2011 (soit 2 213 640 actions)	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Attribution gratuite d'actions ordinaires nouvelles ou existantes</b> au profit des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées	1 % du nombre total des actions de la Société au 14 avril 2011 (soit 1 106 820 actions)	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013

(\*) DPS = droit préférentiel de souscription.

(1) Le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des autorisations ci-dessus, ne doit pas excéder une valeur nominale de 80 millions d'euros ; ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair. Le montant global des émissions de titres de créance qui peuvent être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des autorisations ci-dessus, ne doit pas excéder 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

(2) Le montant des titres de créances qui pourront être émis immédiatement et/ou à terme sur la base de la délégation ne pourra dépasser 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2013 de renouveler l'ensemble des autorisations (cf. Chapitre 6 – Assemblée Générale).

## 2.6. Capital et actionariat

Dans le cadre des autorisations visées ci-dessus, le Conseil d'administration a attribué gratuitement en 2012, 76 831 actions (cf. paragraphe "Titres donnant accès au capital" ci-après).

## 2.6.4. TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

## Options de souscription d'actions

Depuis 1990, des options de souscription d'actions de la Société ont été attribuées aux salariés du Groupe. Le détail des différents plans venus à échéance en 2012 et de ceux en cours de validité au 31 janvier 2013 figure dans le tableau ci-après, étant précisé qu'aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'options de souscription d'actions :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix de souscription (en euros)	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exercées	Nombre d'options annulées et/ou caduques	Nombre d'options restant à lever au 31 janvier 2013 <sup>(1)</sup>
15 décembre 2006	15 décembre 2009	14 juin 2012	504	69,65	53 708	1 368	52 400	0
13 avril 2007	13 octobre 2010	12 octobre 2012	351	75,75	362 749	0	362 749	0
7 décembre 2007	7 juin 2011	6 juin 2013	576	74,98	54 497	21 418	0	33 079
14 avril 2008	14 octobre 2011	13 octobre 2013	415	76,72	434 361	193 805	0	240 556
5 décembre 2008	5 juin 2012	4 juin 2014	633	49,02	109 001	31 744	10 139	67 118
8 avril 2009	8 octobre 2012	7 octobre 2014	33	49,47	37 150	3 750	0	33 400
4 décembre 2009	4 juin 2013	3 juin 2015	559	57,18	72 603	21 690	0	50 193
29 avril 2010	29 octobre 2013	28 octobre 2015	33	64,87	48 540	3 175	0	45 365

(1) Il correspond au nombre d'actions attribuées à l'origine diminué des options levées et droits annulés suite au départ de bénéficiaires.

## 2.6. Capital et actionnariat

## Attributions gratuites d'actions existantes ou nouvelles

Dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des actions sont attribuées gratuitement aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

Conformément à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, les

attributions peuvent, le cas échéant, concerner des collaborateurs des sociétés mères de Casino qui participent en particulier aux missions de conseil en matière stratégique et de développement apportées à la Société Casino. Dans ce cadre, aucun salarié de la société Rallye ne s'est vu attribuer des actions gratuites en 2012.

Le détail des différents plans en cours de validité au 31 janvier 2013 figure dans le tableau ci-après, étant précisé qu'aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'une attribution gratuite d'actions :

Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions attribuées à titre gratuit	Date à compter de laquelle les actions acquises peuvent être cédées	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	
				Aux 10 premiers attributaires salariés <sup>(1)</sup>	Nombre total d'actions attribuées ajusté au 31 janvier 2013 <sup>(1)</sup>
29 avril 2010	29 avril 2013	29 avril 2015	29	39 556	43 526 <sup>(2)</sup>
29 avril 2010	29 avril 2013	29 avril 2015	882	45 100	210 815 <sup>(3)</sup>
29 avril 2010	29 avril 2013	29 avril 2015	20	4 270	3 900 <sup>(3)</sup>
29 avril 2010	29 avril 2013	29 avril 2015	68	7 060	11 945 <sup>(3)</sup>
3 décembre 2010	3 décembre 2013	3 décembre 2015	469	8 120	13 835 <sup>(2)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2013	15 avril 2015	10	39 102	38 332 <sup>(2)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2013	15 avril 2015	10	28 646	28 646 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2016	32	34 423	40 963 <sup>(2)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2016	899	38 300	196 729 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2016	52	3 190	6 820 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	3	1 620	1 620 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	13	6 065	5 800 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	22	4 360	4 255 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	2	600	600 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2016	11	3 400	2 350 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	5	1 765	1 765 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	2	380	380 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	40	5 410	9 665 <sup>(3)</sup>
21 octobre 2011	21 octobre 2014	21 octobre 2016	3	3 742	3 742 <sup>(2)</sup>
21 octobre 2011	21 octobre 2013	21 octobre 2015	4	26 931	26 931 <sup>(2)</sup>
21 octobre 2011	21 octobre 2014	21 octobre 2016	2	400	400 <sup>(3)</sup>
21 octobre 2011	21 octobre 2014	21 octobre 2016	1	3 800	3 800 <sup>(3)</sup>
2 décembre 2011	2 décembre 2014	2 décembre 2016	632	10 570	21 558 <sup>(2)</sup>
29 mars 2012	29 mars 2015	29 mars 2017	2	6 422	6 422 <sup>(2)</sup>
11 mai 2012	11 mai 2014	11 mai 2016	2	17 859	17 859 <sup>(2)</sup>
19 octobre 2012	19 octobre 2015	19 octobre 2017	36	7 600	11 350 <sup>(3)</sup>
19 octobre 2012	19 octobre 2014	19 octobre 2016	31	28 000	41 200 <sup>(2)</sup>

(\*) Au jour de l'attribution.

(1) Il correspond au nombre d'actions attribuées à l'origine diminué des droits annulés suite au départ de bénéficiaires et/ou application du critère de performance.

(2) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise uniquement à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.

(3) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance. Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires ou les niveaux de résultats opérationnels courants (ROC).

## 2.6. Capital et actionariat

Les plans d'attributions gratuites d'actions mis en place les 4 décembre 2009 et 22 octobre 2010 ont donné lieu à l'attribution définitive d'actions comme suit :

Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions attribuées à titre gratuit	Nombre d'actions attribuées définitivement	Type actions
4 décembre 2009	4 décembre 2012 <sup>(2)</sup>	11 718	Actions existantes
22 octobre 2010	22 octobre 2012	2 062	Actions existantes

*(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement était soumise uniquement à une condition de présence des bénéficiaires dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.*

## 2.6.5. CAPITAL POTENTIEL

Le capital potentiel au 31 janvier 2013 se décompose de la façon suivante :

<b>Nombre d'actions au 31 janvier 2013</b>	<b>112 676 802</b>
Options de souscription	470 431
Actions gratuites	755 508
<b>NOMBRE D' ACTIONS POTENTIEL</b>	<b>113 902 741</b>

Le nombre de titres serait, en conséquence, augmenté de 1,09 %, représentant une dilution potentielle des actions existantes de 1,08 %.

## 2.6. Capital et actionnariat

## 2.6.6. ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 au 29 février 2012	Nombre d'actions créées/annulées		Montant des variations de capital (en euros)		Montants successifs du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions		
	Ordinaires	Prioritaires	Nominal	Prime		Ordinaires	Prioritaires	Total
Options de souscription	278 222	-	425 679,66	16 744 735,28	171 964 187,82	97 270 638	15 124 256	112 394 894
Absorption de filiales	42	-	64,26	3 005,15	171 964 252,08	97 270 680	15 124 256	112 394 936
Annulation actions prioritaires	-	(534 787)	(818 224,11)	(23 163 161,80)	171 146 027,97	97 270 680	14 589 469	111 860 149
Annulation actions ordinaires	(301 489)	-	(461 278,17)	(20 984 265,02)	170 684 749,80	96 969 191	14 589 469	111 558 660
Création actions plan actionnariat Emily 2	800 000	-	1 224 000,00	35 720 000,00	171 908 749,80	97 769 191	14 589 469	112 358 660
2009 Actions gratuites	77 169	-	118 068,57	(118 068,57)	172 026 818,37	97 846 360	14 589 469	112 435 829
Conversion ADP en AO <sup>(1)</sup>	12 505 254	(14 589 469)	(3 188 848,95)	3 188 848,95	168 837 969,42	110 351 614	-	110 351 614
Options de souscription	9 373	-	14 340,69	529 881,24	168 852 310,11	110 360 987	-	110 360 987
Options de souscription	281 725	-	431 039,25	15 892 922,48	169 283 349,36	110 642 712	-	110 642 712
Absorption d'une filiale	46	-	70,38	1 948,34	169 283 419,74	110 642 758	-	110 642 758
Actions gratuites	51 550	-	78 871,50	(78 871,50)	169 362 291,24	110 694 308	-	110 694 308
Annulation actions	(25 445)	-	(38 930,85)	(1 698 089,04)	169 323 360,39	110 668 863	-	110 668 863
Options de souscription	105 332	-	161 157,96	5 941 798,41	169 484 518,35	110 774 195	-	110 774 195
Actions gratuites	378 450	-	579 028,50	(579 028,50)	170 063 546,85	111 152 645	-	111 152 645
Annulation actions	(505 993)	-	(774 169,29)	(35 799 044,60)	169 289 377,56	110 646 652	-	110 646 652
Options de souscription	8 474	-	12 965,22	421 017,89	169 302 342,78	110 655 126	-	110 655 126
Paiement dividende en actions	2 019 110	-	3 089 238,30	123 751 251,90	172 391 581,08	112 674 236	-	112 674 236
Options de souscription	2 566	-	3 925,98	121 859,34	172 395 507,06	112 676 802	-	112 676 802

(1) Conversion des ADP en AO à raison de 6 actions ordinaires pour 7 actions à dividende prioritaire.

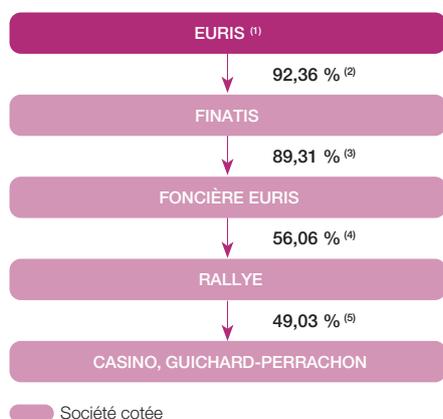
## 2.6.7. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2012, le nombre des droits de vote en assemblée générale s'élevait à 155 904 598 attachés à 112 608 467 actions ayant droit de vote. Le nombre de droits de vote est différent de celui du nombre d'actions ordinaires composant le capital social en raison d'un droit de vote double attribué à certaines actions inscrites au nominatif (cf. paragraphe "Droit de vote" page 271), ainsi que de la détention, directe ou indirecte, par la Société d'un certain nombre de ses propres actions.

Compte tenu de l'acquisition ou de la perte de droits de vote double par certains actionnaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, et du nombre d'actions détenues en propre par la Société, le nombre de droits de vote s'élevait, au 31 janvier 2013, à 155 581 632 attachés à 112 591 033 actions ordinaires ayant le droit de vote.

## 2.6. Capital et actionnariat

La société Casino, Guichard-Perrachon est contrôlée, directement et indirectement, par la société Euris. L'organigramme ci-après montre, à la date du 31 janvier 2013, la position de la Société au sein du Groupe :



(1) La société Euris est contrôlée par Monsieur Jean-Charles Naouri.

(2) 92,44 % en droits de vote.

(3) 93,17 % en droits de vote.

(4) 71,10 % en droits de vote.

(5) Actions détenues, directement ou indirectement hors autocontrôle, par Rallye, ses filiales et ses sociétés mères représentant 59,39 % des droits de vote.

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010, 2011 et 2012, ainsi qu'au 31 janvier 2013 est la suivante :

31 décembre 2010	Actions ordinaires		Droits de vote (1)	
	Nombre	%	Nombre	%
Public	54 908 153	49,6	60 360 968	37,5
<i>dont au nominatif</i>	6 412 420	5,8	11 865 235	7,4
<i>dont au porteur</i>	48 495 733	43,8	48 495 733	30,1
Groupe Rallye (2)	53 653 315	48,5	97 235 999	60,4
FCP des salariés du groupe Casino	2 099 509	1,9	3 440 373	2,1
Autodétention / autocontrôle (3)	7 886	0,0	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>110 668 863</b>	<b>100,0</b>	<b>161 037 340</b>	<b>100,0</b>

31 décembre 2011	Actions ordinaires		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Public	53 331 883	48,2	58 667 473	36,6
<i>dont au nominatif</i>	6 669 761	6,0	12 005 351	7,5
<i>dont au porteur</i>	46 662 122	42,2	46 662 122	29,1
Groupe Rallye	55 250 595	49,9	98 060 168	61,2
FCP des salariés du groupe Casino	2 063 216	1,9	3 385 784	2,1
Autodétention / autocontrôle	958	0,0	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>110 646 652</b>	<b>100,0</b>	<b>160 113 425</b>	<b>100,0</b>

31 décembre 2012	Actions ordinaires		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Public	55 376 748	49,1	60 216 308	38,6
<i>dont au nominatif</i>	5 998 774	5,3	10 838 334	7,0
<i>dont au porteur</i>	49 377 974	43,8	49 377 974	31,7
Groupe Rallye	55 250 596	49,0	92 408 193	59,3
FCP des salariés du groupe Casino	1 981 123	1,8	3 280 097	2,1
Autodétention / autocontrôle	65 769	0,1	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>112 674 236</b>	<b>100,0</b>	<b>155 904 598</b>	<b>100,0</b>

## 2.6. Capital et actionnariat

31 janvier 2013	Actions ordinaires		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Public	55 378 610	49,1	59 912 638	38,5
<i>dont au nominatif</i>	5 683 851	5,0	10 217 879	6,6
<i>dont au porteur</i>	49 694 759	44,1	49 694 759	31,9
Groupe Rallye	55 250 596	49,0	92 408 193	59,4
FCP des salariés du groupe Casino	1 961 827	1,7	3 260 801	2,1
Autodétention / autocontrôle	85 769	0,1	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>112 676 802</b>	<b>100,0</b>	<b>155 581 632</b>	<b>100,0</b>

(1) Il s'agit des droits de vote en assemblée générale. Celui-ci est différent du nombre de droits de vote publié dans le cadre de la réglementation sur les franchissements de seuils. En effet, dans le cadre de la publication, chaque mois, du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social, le nombre total de droits de vote est calculé, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés potentiellement des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (actions autodétenues et d'autocontrôle).

(2) Au 31 décembre 2012, Rallye SA détient, directement, 23,72 % du capital (30,24 % des droits de vote) et, indirectement, 25,32 % du capital (29,03 % des droits de vote) à travers quatre filiales qui détiennent plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote. Il s'agit de la société Cobivia qui détient 8,52 % du capital et 9,67 % des droits de vote, de la société Alpétrol qui détient 5,93 % du capital et 8,57 % des droits de vote, de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 4,17 % du capital et 5,95 % des droits de vote et de la société Maignon Sablons qui détient 6,70 % du capital et 4,84 % des droits de vote.

Au 31 janvier 2013, Rallye SA détient, directement, 23,72 % du capital (30,30 % des droits de vote) et, indirectement, 25,32 % du capital (29,09 % des droits de vote) à travers quatre filiales qui détiennent plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote. Il s'agit de la société Cobivia qui détient 8,52 % du capital et 9,69 % des droits de vote, de la société Alpéthral qui détient 5,93 % du capital et 8,59 % des droits de vote, de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 4,17 % du capital et 5,97 % des droits de vote et de la société Maignon Sablons qui détient 6,70 % du capital et 4,85 % des droits de vote.

(3) Casino détient, à travers la société Germinal contrôlée indirectement à hauteur de 100 %, 928 actions.

Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et des différents fonds communs de placement, les salariés du Groupe détenaient, au dernier jour de l'exercice, 1 981 123 actions représentant 1,76 % du capital et 2,10 % des droits de vote.

Une recherche des détenteurs d'actions a été effectuée à la date du 31 décembre 2012. Il a été identifié 52 486 détenteurs ou intermédiaires détenant ensemble 50 047 798 actions, représentant 44,41 % du capital.

Le nombre des actionnaires de la Société est estimé à environ 57 362 (sources : procédure d'identification des actionnaires au porteur réalisée au 31 décembre 2012 et service des titres nominatifs).

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 janvier 2013, aucun actionnaire n'a déclaré de franchissement de seuil légal auprès de l'AMF.

9 438 108 actions inscrites au nominatif étaient nanties au 31 décembre 2012. Le tableau ci-après reprend l'ensemble des informations relatives aux nantissements d'actions effectués par le groupe Rallye qui, dans le cadre des facilités de crédit mises en place, est amené à nantir des actions Casino :

Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Rabobank	Juillet 2007	Janvier 2017	(1)	2 784 520	2,47
HSBC	Juin 2012	Janvier 2016	(1)	1 887 889	1,68
Natixis (2)	Février 2010	Février 2017	(1)	1 439 314	1,28
CIC	Décembre 2011	Janvier 2017	(1)	960 502	0,85
Santander	Mai 2008	Mai 2013	(1)	909 700	0,81
Crédit Agricole d'Île-de-France (2)	Février 2009	Juillet 2017	(1)	787 264	0,70
Autres établissements bancaires (2)	Juin 2008	Juin 2017	(1)	654 343	0,58
<b>TOTAL</b>				<b>9 423 532</b>	<b>8,36</b>

(1) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.

(2) Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatifs aux actions de la Société.

Au 31 décembre 2012, les actions détenues directement par les membres des organes de Direction ou d'administration de Casino représentent 0,01 % du capital et des droits de vote en Assemblée générale. À la même date, 49,05 % du capital et 59,28 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.

Au 31 janvier 2013, les actions détenues directement par les membres des organes de Direction de Casino représentent 0,01 %

du capital et des droits de vote. À la même date, 49,04 % du capital et 59,41 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.

## 2.6. Capital et actionariat

Les opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées ou étroitement liées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 janvier 2013 sont les suivantes :

Date	Personnes concernées	Instrument financier	Type d'opération	Nombre	Montant (en euros)
10 mai 2012	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Autres types d'instruments financiers (options d'achats)	Cession	1 158 350	7 320 772,00
6 juin 2012	Sylvia JAY, Administrateur	Actions	Acquisition	400	25 944,00
15 juin 2012	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Actions	Autres types d'opération <sup>(1)</sup>	1 158 350	72 767 547,00
15 juin 2012	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Actions	Autres types d'opération <sup>(2)</sup>	548 528	34 458 528,96
15 juin 2012	Matignon Sablons, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Actions	Autres types d'opération <sup>(2)</sup>	141 477	8 887 585,14
15 juin 2012	Cobivia, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Actions	Autres types d'opération <sup>(2)</sup>	223 972	14 069 921,04
15 juin 2012	L'Habitation Moderne de Boulogne, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Actions	Autres types d'opération <sup>(2)</sup>	109 504	6 879 041,28
15 juin 2012	Alpétrol, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Actions	Autres types d'opération <sup>(2)</sup>	295 750	18 579 015,00
29 octobre 2012	Alpétrol, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Actions	Cession	6 000 000	411 900 000,00
29 octobre 2012	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Actions	Acquisition	6 000 000	411 900 000,00
29 octobre 2012	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Actions	Cession	1 477 766	101 448 635,90
29 octobre 2012	Matignon Sablons, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Actions	Acquisition	1 477 766	101 448 635,90
6 novembre 2012	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Actions	Autres types d'opération <sup>(3)</sup>	160 881	10 907 731,80
14 décembre 2012	Foncière Euris, administrateur	Actions	Autres types d'opération <sup>(3)</sup>	261 091	18 195 431,79
23 janvier 2013	Foncière Euris, administrateur	Autres types d'instruments financiers (options d'achats)	Cession	100 000	250 000,00
23 janvier 2013	Foncière Euris, administrateur	Autres types d'instruments financiers (options de vente)	Cession	100 000	130 000,00

(1) Livraison d'actions Casino faisant suite à l'exercice d'options d'achat antérieurement vendues et arrivées à échéance.

(2) Option pour le paiement du dividende exercice 2010 en actions.

(3) Cession dans le cadre d'un equity swap, Rallye, restant associée à la performance du cours de bourse de l'action Casino.

## 2.7. Facteurs de risques et assurances

# 2.7. FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES

La gestion des risques fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe. Elle repose sur une organisation à plusieurs niveaux qui est présentée en détail dans la partie "Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et gestion des risques" aux pages 215 et suivantes du présent Document de Référence.

### 2.7.1. RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de superviser et le cas échéant de gérer de façon centralisée ses risques financiers de liquidité, de change et de taux. Dépendant du Directeur financier Groupe, la Direction Corporate Finance assume cette responsabilité et dispose pour cela de l'expertise et des outils nécessaires. Elle intervient sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. Des reportings réguliers sont adressés à la Direction générale du Groupe qui peut ainsi valider les orientations prises dans le cadre des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

#### Risques de taux

Une information détaillée sur ce risque figure à la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le Groupe Casino a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps, ces opérations étant réalisées dans un strict objectif de couverture. Le détail des instruments de couverture utilisés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 32 de l'annexe aux comptes consolidés).

#### Risques de change

Les informations sur le risque de change figurent dans l'annexe des comptes consolidés (cf. notes 32 et 32.2.2). Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le Groupe Casino a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'ensemble de ces opérations est réalisé dans un strict objectif de couverture.

#### Risques de liquidités

La répartition par échéance et par devise des dettes, les engagements reçus des organismes financiers ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent dans la note 32.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

La liquidité du Groupe apparaît très satisfaisante : la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les lignes bancaires confirmées non utilisées permettent largement de couvrir les échéances de remboursement de passifs financiers à court terme et les variations saisonnières du Besoin en Fonds de Roulement.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, par une stratégie permanente d'anticipation, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses

passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions de marché normales ou dans un environnement dégradé.

Il n'existe aucun risque de liquidité ni de valeur attaché à la trésorerie ou aux équivalents de trésorerie du Groupe.

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang ("pari passu"), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs ("negative pledge") et défaut croisé («cross default»).

Les émissions obligataires publiques sur le marché de l'euro et les billets de trésorerie de Casino, Guichard-Perrachon ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

La majorité des autres contrats de financement du Groupe contiennent des clauses imposant le respect de ratios financiers et sont principalement localisés dans les filiales des pays suivants : France, Brésil et Thaïlande.

En cas de changement de contrôle de Casino, Guichard-Perrachon (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), les documentations de crédit incluent, dans la plupart des cas, une clause donnant la faculté aux prêteurs, chacun d'eux appréciant individuellement la situation, de demander le remboursement immédiat des sommes prêtées et, le cas échéant, d'annuler les engagements de crédit qui ont pu être pris avec la Société.

Par ailleurs, les emprunts obligataires émis par Casino, Guichard-Perrachon prévoient une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs en cas de dégradation en "non investment grade" de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon, uniquement si cette dégradation est due à un changement d'actionnaire majoritaire de la Société.

Les contrats de financement ne contiennent pas de clause donnant la faculté aux créanciers de demander un remboursement anticipé en cas de changement de notation du Groupe.

Les engagements de crédit qui ont pu être pris avec la Société.

#### Risques sur les matières premières

Compte tenu de son activité, la Société n'est pas exposée de manière significative au risque sur les matières premières.

#### Risques sur actions

Les informations sur les risques sur actions sont détaillées dans la note 32.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Le groupe utilise des instruments dérivés (total return swaps, forward, call) sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des sociétés cotées de ses filiales

## 2.7. Facteurs de risques et assurances

(voir note 8.2 de l'annexe des comptes consolidés). Le groupe ne détient pas d'investissement financiers significatifs dans des sociétés cotées autres que ses filiales ou de titres auto-détenus et ne souscrit pas, dans le cadre de sa gestion courante de trésorerie, d'instruments monétaires soumis au risque sur actions.

### Risques crédit /contrepartie

À travers notamment sa filiale spécialisée dans le crédit à la consommation (Banque du Groupe Casino), le Groupe est exposé aux risques de qualité des crédits de la clientèle. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation par système de score confiée à un

établissement spécialisé. De plus amples informations sur le risque de crédit/contrepartie sont données à la note 32.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, les réseaux de supermarché et de proximité du Groupe sont exploités en partie par des affiliés ou des franchisés. Le risque crédit de ces exploitants est évalué par le Groupe au cas par cas et est pris en compte dans le cadre du crédit management du Groupe, notamment au travers de prises de sûretés réelles ou personnelles.

### 2.7.2. RISQUES OPÉRATIONNELS

#### Risques liés au non-renouvellement des baux et aux biens immobiliers

Les supermarchés et magasins de proximité sont exploités dans des locaux loués dans le cadre de baux commerciaux.

La Société ne peut garantir l'accord des propriétaires de renouveler les baux à leur échéance.

De nouvelles perspectives ou conditions d'exploitation des locaux pourraient, en effet, être offertes aux propriétaires lors de l'échéance du bail et les inciter à en refuser le renouvellement à la Société en dépit du montant élevé de l'indemnité d'éviction qu'ils pourraient devoir verser à la Société. Néanmoins la législation sur les baux commerciaux reste rigoureuse à l'égard des bailleurs et les situations liées à la durée, résiliation, renouvellement ou à l'indexation des loyers relatifs à ces baux sont d'ordre public et limitent les agissements des bailleurs.

Compte tenu du très faible taux de contentieux relatif au non-renouvellement de baux commerciaux, le risque encouru n'est d'aucune manière significatif.

En matière de construction immobilière, lorsque le Groupe assure la fonction de maître d'ouvrage, des cahiers des charges sont rédigés avec des experts en conformité avec la réglementation en vigueur et les objectifs fonctionnels et opérationnels assignés aux constructions visées.

Plus généralement, le patrimoine immobilier du Groupe fait l'objet d'un suivi technique afin d'en assurer une correcte utilisation.

#### Risques liés au mode de commercialisation des produits

Les différentes enseignes du Groupe en France disposent de réseaux affiliés ou franchisés. Ces réseaux représentaient près de 59 % des points de vente au 31 décembre 2012 concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Le risque crédit des réseaux affiliés/franchisés du réseau proximité est pris en compte dans le cadre du crédit management.

#### Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque "Spar" pour laquelle

elle bénéficie d'une licence d'exploitation en France qui a été renouvelée en 2009 pour dix ans.

Par ailleurs le Groupe met en œuvre une politique de protection préventive de l'ensemble des marques qu'il exploite ou distribue et estime que le risque lié à une infraction à la réglementation sur les marques ne devrait pas affecter de manière significative l'activité et/ou les résultats du Groupe.

#### Risques liés à l'approvisionnement et à la gestion des marchandises

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière à l'égard de contrats d'approvisionnement, industriels et commerciaux. Casino référence plus de 30 000 fournisseurs.

À titre d'exemple, le Groupe bénéficie, en France à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique représentant environ 899 000 m<sup>2</sup> sur 19 sites à ce jour, réparti sur tout le territoire national, qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différentes enseignes, hors périmètre Monoprix et Franprix- Leader Price qui disposent d'un réseau logistique propre.

#### Risques liés aux produits à marques propres

Leader sur le marché de produits à marques propres, le Groupe distribue des produits à marques propres et peut, de ce fait, être considéré comme producteur/fabricant. À cet effet, il a élaboré un cahier des charges drastique en matière de qualité nutritionnelle et d'exigence sur la qualité des ingrédients des produits commercialisés. Néanmoins, le risque lié aux produits demeure et la responsabilité du Groupe peut être engagée.

#### Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

Une défaillance éventuelle de l'un des systèmes d'information ne pourrait, toutefois, affecter de manière significative et durable l'activité ou les résultats de la Société.

## 2.7. Facteurs de risques et assurances

### Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique notamment (Amérique latine, Asie). Des événements intervenus au cours de l'exercice sont ainsi évoqués sous les notes 3 et 34 des comptes consolidés. En 2012, l'International représentait 56,04 % du chiffre d'affaires consolidé et 65,8 % du résultat opérationnel courant consolidé.

### Risques industriels et environnementaux

L'engagement du Groupe Casino en faveur du développement durable s'est concrétisé dès 2002 par la mise en place d'une

organisation dédiée. Prenant en compte l'internationalisation de ses activités, le Groupe a adhéré au pacte Mondial des Nations Unies en 2009. Pour développer sa démarche de progrès Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) auprès des filiales françaises et internationales, une Direction de la RSE Groupe a été mise en place en 2010. Un réseau de correspondants RSE dans chacun de ces filiales en France et à l'étranger est mis en place et se réunit régulièrement.

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie "Données sociales et environnementales" ci-après.

## 2.7.3. RISQUES JURIDIQUES

### Risques liés à la réglementation

Le Groupe est principalement soumis à toutes les législations et réglementations régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines des activités du Groupe sont soumises à des réglementations particulières : notamment, Casino Vacances (agent de voyages), Banque du Groupe Casino (banque et crédit à la consommation), Sudéco (agent immobilier), Floréal et Casino Carburants (stations-service), Mercialys (société d'investissement immobilier cotée), L'Immobilière Groupe Casino et GreenYellow (production d'énergie photovoltaïque). Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement des magasins sont soumis à des procédures d'autorisations administratives. Il en est de même pour les filiales internationales soumises à la législation locale.

### Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

### Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Des informations sur les litiges figurent aux notes 27 et 34 de l'annexe aux comptes consolidés.

À la date du dépôt du Document de Référence, il n'existe pas d'autres procédures d'ordre gouvernemental, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a

connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs défavorables sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

- Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'International, et détenue à 50 % par le Groupe Casino et à 50 % par la famille Baud, les litiges qui opposent les deux actionnaires concernent en particulier la cession de Leader Price Polska par Casino en 2006 ainsi que les activités en Suisse de la famille Baud pour lesquelles des actions judiciaires commerciales et pénales sont toujours en cours.
- Concernant GPA, le Groupe a saisi, dans le contexte (i) des discussions engagées entre Abilio Diniz et le groupe Carrefour concernant la fusion de GPA et des activités brésiliennes de Carrefour et (ii) du projet d'opération financière présenté par Gama, le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 2011, la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 et l'octroi de dommages et intérêts du fait du préjudice subi.

Les deux procédures ont depuis été fusionnées et le tribunal arbitral nommé a tenu sa première audience le 9 mai 2012 pour établir le déroulement de la procédure (calendrier) et définir les prétentions/demandes des parties. Il en ressort que la sentence ne devrait pas être prononcée avant fin 2013 voire début 2014.

Le 20 décembre 2012, M. Diniz a initié un deuxième arbitrage visant l'exécution du pacte d'actionnaires, notamment en ce qui concerne ses droits au sein du Conseil d'administration de GPA. La procédure est encore dans une phase préliminaire, le tribunal arbitral n'étant pas encore constitué.

- Concernant Globex Utilidades SA, il est rappelé qu'en juin 2009, GPA, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, a fait l'acquisition du bloc de contrôle de Globex Utilidades SA, société leader sur le marché de la distribution des produits électroniques et électroménagers sous l'enseigne "Ponto Frio". L'ancien actionnaire majoritaire (Morzan Empreendimentos), considérant que GPA et solidairement ses actionnaires de contrôle, dont Wilkes, la holding de contrôle de GPA, mais également Casino, Guichard-Perrachon et trois autres de ses sous-holdings, n'ont pas respecté les stipulations du contrat relatives aux modalités

## 2.7. Facteurs de risques et assurances

du paiement du prix, pour la portion payable en titres GPA, a initié une procédure arbitrale devant la Chambre de Commerce Internationale par une requête datée du 30 mai 2012. Aux termes de cette requête des dommages et intérêts sont demandés à hauteur d'environ 160 millions de reals (environ 62 millions d'euros).

En tout état de cause, ni GPA, ni ses actionnaires de contrôle ne considèrent la demande comme fondée.

Subsidiairement, hormis GPA et Wilkes qui sont parties au contrat de cession de titres, aucune des autres parties appelées en défense ne saurait être liée par les stipulations dudit contrat.

### 2.7.4. ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ

#### Présentation générale de la politique assurance

Dans la continuité des précédents exercices, la politique assurance du Groupe, pour 2012 a été poursuivie avec l'objectif, engagé de longue date de maintenir la protection de son patrimoine, de sa clientèle et de ses collaborateurs.

La Direction des Assurances, rattachée à la Direction Financière du Groupe, a notamment pour missions :

- la gestion centralisée des programmes d'assurance pour l'ensemble du périmètre France (y inclus Mercialys dont Casino est l'actionnaire de référence ;
- l'identification et la quantification des risques assurables ;
- la supervision du suivi par les filiales, des mesures de prévention des sinistres de Dommages aux biens, préconisées par les services ingénierie des assureurs, notamment celles édictées en regard des règles ERP (établissement recevant du public) ;
- le suivi et la mise en place des couvertures d'assurances et ou de l'auto assurance ;
- la supervision de la gestion des sinistres par les courtiers d'assurances.

Pour l'assister, le Groupe s'appuie sur le concours de courtiers de dimension internationale et spécialisés dans la gestion des grands risques. De même, il fait appel à des assureurs reconnus dans le secteur de la couverture des risques industriels.

Concernant les filiales étrangères sous contrôle et sous management, la Direction Assurances du Groupe supervise les programmes assurances souscrits localement par chacune d'elles, lorsque l'intégration de ces dernières, dans les polices master du périmètre centralisé, n'est pas possible.

#### Éléments d'appréciation des coûts et des couvertures d'assurances

##### AUTO-ASSURANCE ET BUDGET DES PRIMES D'ASSURANCES

Pour aider au lissage de ses coûts d'assurances mais aussi contribuer à la maîtrise de ses risques, le Groupe a maintenu et poursuivi en 2012 une politique de conservation significative de la sinistralité, notamment de fréquence dont l'essentiel concerne la responsabilité civile et les dommages aux biens.

Outre l'application par sinistre de franchises classiques basses, des franchises annuelles stoppées par année d'assurance sont également appliquées par sinistre. Ces dernières qui concernent

principalement les risques majeurs que sont, les dommages aux biens, la perte exploitation et la responsabilité civile, sont mutualisées par l'ensemble des filiales assurées sur le programme assurances Groupe.

En excédant des franchises précitées, le Groupe continue de réassurer, une partie du risque de dommages aux biens, auprès de sa filiale de réassurance au Luxembourg (dont les résultats sont consolidés dans les comptes du Groupe), gérée localement, conformément à la réglementation. Par ailleurs, afin de protéger les intérêts de cette société et de plafonner son engagement, au-delà d'un certain niveau de sinistralité, une couverture de protection financière transfère la charge des sinistres au marché de la réassurance.

La gestion et le suivi des franchises (concerne principalement la sinistralité de fréquence) sont délégués aux courtiers d'assurances sous le double contrôle (selon la nature et le montant des sinistres concernés) du Groupe et des assureurs selon les stipulations des polices d'assurances auxquelles elles se rattachent.

Pour l'exercice 2012, y inclus la filiale brésilienne, le budget des assurances Groupe, primes et rétentions (hors assurances collectives de prévoyance) est estimé à 94 millions d'euros, soit 0,23 % du chiffre d'affaires consolidé HT de 2012.

#### SYNTHÈSE DES COUVERTURES D'ASSURANCES

Les garanties présentées ci-après correspondent à celles de l'exercice 2012 et sont toujours valides à la date d'émission du présent rapport. Elles ne peuvent être considérées comme permanentes à raison de l'évolution des risques et des activités à garantir mais aussi du fait, de la sinistralité, des arbitrages et/ou ajustements pouvant être décidés par le Groupe pour tenir compte notamment, des possibles évolutions des capacités de couvertures et conditions tarifaires du marché de l'assurance.

##### Dommages aux biens et perte exploitation consécutive

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs du Groupe.

Le programme en cours est de forme "Tous risques Sauf" (les exclusions définissant la portée des garanties accordées par les assureurs) selon les garanties disponibles sur le marché de l'assurance.

La police couvre notamment les risques traditionnellement y associés dont, à titre indicatif, l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles, l'effondrement, les dommages électriques, les pertes exploitations.

## 2.7. Facteurs de risques et assurances

Le plafond de garantie du programme correspond au sinistre maximum possible, dommages directs et perte exploitation confondus, soit 220 millions d'euros en dommages directs et pertes d'exploitation confondus, pour les événements majeurs (incendie, explosion) avec des sous – limitations de garanties prévues pour certains périls dénommés (dont événements naturels, effondrement, vol). Nonobstant la survenance en 2010 d'un important incendie sur un centre commercial de Bangkok, des inondations du Var en juin 2010 et celles survenues en Thaïlande fin 2011 le programme assurance Dommages/Perte Exploitation du Groupe a été normalement renouvelé à l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2012, les risques précédemment assurés ayant tous été remplacés.

À la date d'établissement du présent document, aucun sinistre majeur et/ou significatif n'est survenu en 2012, susceptible de modifier tant les conditions actuelles de couvertures, ainsi que les montants globaux des primes assurances et/ou de l'auto-assurance en cours.

### Responsabilité civile

Cette assurance couvre les conséquences financières de la responsabilité civile pouvant incomber au Groupe du fait des dommages corporels, matériels et/ou financiers subis par des tiers, du fait des produits livrés ou vendus, des installations et matériels, des bâtiments, de l'exploitation des magasins, des prestations de service effectuées pour le compte des tiers.

La police en vigueur, également de forme "Tous Risques Sauf" couvre aussi en sous limitation du plafond général des garanties (75 millions d'euros) les frais de retrait des produits ainsi que la garantie financière, du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La grande majorité des sites du Groupe étant classée ERP (Établissement Recevant du Public), la gestion de ce risque et de sa couverture d'assurance nécessitent un suivi vigilant compte tenu de l'exposition des tiers y afférente.

### Assurances obligatoires (loi ou réglementation)

Compte tenu des activités exercées le Groupe souscrit notamment les garanties suivantes :

- assurance automobile (responsabilité civile auto) ;
- assurance construction/dommages ouvrage (garantie décennale de préfinancement des dommages subis) ;

- responsabilité décennale constructeur ;
- assurance des responsabilités civiles professionnelles : de syndic et ou gestionnaire immobilier, de voyageur, de banque.

### Autres assurances

Compte tenu de l'importance des flux et risques y attachés, le Groupe continue de souscrire d'autres assurances, dont :

- un programme transport qui couvre l'ensemble des transports domestiques et des importations monde entier ;
- un programme "tous risques chantiers" contre les risques de dommages avant réception, pour l'ensemble des opérations de construction, de rénovation, d'extension et de réhabilitation du patrimoine immobilier.

### PRÉVENTION – GESTION DE CRISE

Le Groupe a poursuivi la politique de prévention mise en œuvre depuis plusieurs années, notamment contre les risques de Dommages aux biens, comme suit :

- Visites régulières par les Services ingénierie des assureurs, des sites à forte concentration de capitaux assurés dont notamment les hypermarchés, les centres commerciaux et les entrepôts ;
- Suivi conjoint des rapports de visite et de préventions par site, par les services ingénierie des assureurs et ceux du Groupe ;
- Suivi identique de la protection par site selon les besoins et priorités (installations sprinklers, sécurité, intrusion, etc.) ;
- Suivi de la cartographie des risques dommages dont les événements naturels et risques SRCC (grève, émeute, mouvement civil), tant en France qu'à l'international.

Concernant le risque "produit", le Groupe maintient et poursuit la démarche préventive, initiée depuis plusieurs années, en amont des points de vente qu'il s'agisse pour ces derniers de ceux à marque distributeur ou non.

De même, en cas de crise et ou de sinistre grave, le Groupe est en mesure de disposer des moyens techniques et des conseils appropriés lui permettant selon les circonstances, d'intervenir rapidement pour protéger les hommes, préserver les biens, assurer, si cela est possible, la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle.

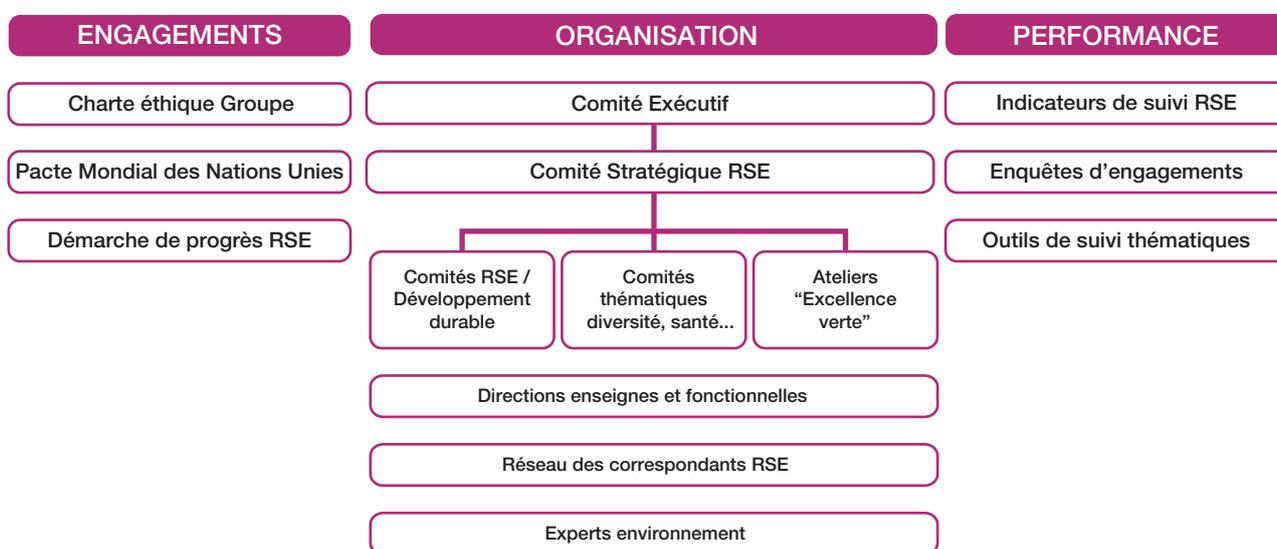
## 2.8. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

### 2.8.1. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE RSE DU GROUPE CASINO

#### Organisation

L'engagement du groupe Casino en faveur du développement durable s'est concrétisé dès 2002 par la mise en place d'une organisation dédiée. Prenant en compte l'internationalisation de ses activités, le Groupe a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en 2009 donnant ainsi un nouvel élan à sa démarche historique. Pour déployer et animer sa démarche de progrès RSE

(Responsabilité Sociale d'Entreprise) auprès de l'ensemble de ses filiales tant en France qu'à l'international, le Groupe a mis en place en 2010 une **Direction de la RSE Groupe** avec l'objectif notamment d'accélérer la mise en œuvre de ses engagements RSE dans ses filiales.



Le **Comité stratégique RSE** constitué de sept membres dont trois membres du Comité Exécutif du Groupe, a pour missions de valider les axes d'engagement du Groupe en matière de RSE en tenant compte des principes du Pacte Mondial et des domaines d'application de la norme ISO 26000 et de suivre leur mise en œuvre au sein des entités. Le groupe Casino a mis en place un **réseau de correspondants RSE** dans chacune de ses filiales en France et à l'international, animé par la Direction Groupe et des Comités RSE/Développement Durable qui se réunissent régulièrement. En France, ce réseau est complété de **référents environnement** et de **correspondants "Promotion de la diversité"**.

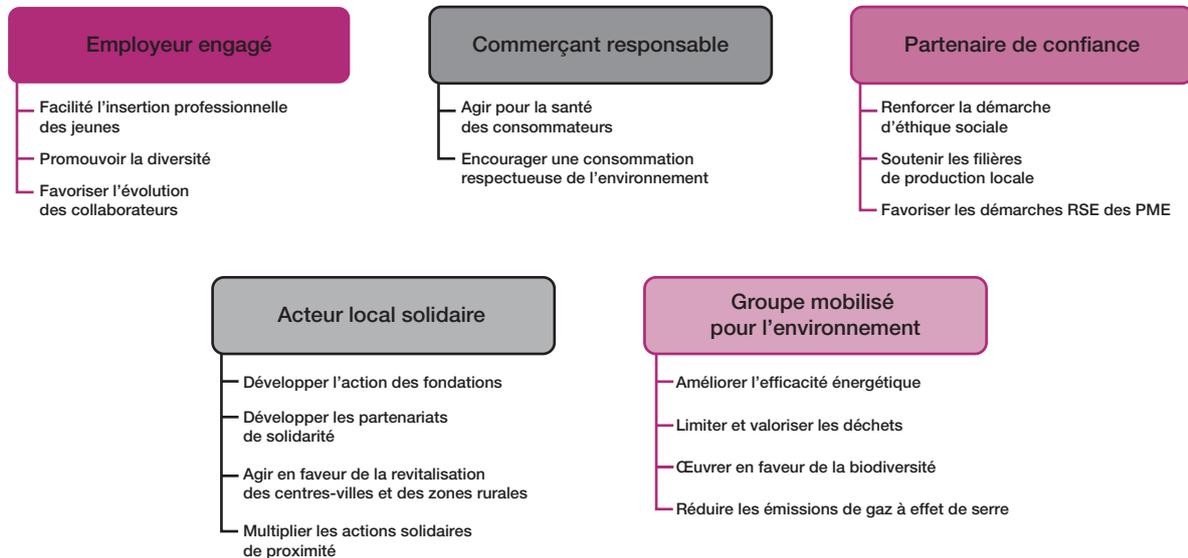
**Les Comités suivant accompagnent le déploiement de la politique RSE :**

- le Comité de pilotage Ressources Humaines ;
- le Comité scientifique Nutrition Santé ;
- le Comité Qualité France ;
- les Comités de suivi et de coordination "développement durable et RSE" qui sont en place en France au sein de l'activité "Flux et marchandises", mais également à l'international au sein de Grupo Exito en Colombie, Grupo Pão de Açúcar au Brésil ou encore Vindémia dans l'Océan Indien.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

### Démarche de progrès

Élément structurant de sa politique RSE, la démarche de progrès “Esprit RSE” mise en place par le Groupe comprend 16 priorités axées sur cinq domaines de responsabilités.



Cette démarche a été construite en parfaite cohérence avec les neuf engagements de la Charte Éthique Groupe qui rappelle son attachement aux principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de l'organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Au titre de cette charte, le groupe Casino s'engage notamment à favoriser le développement de relations sociales de qualité, fondées sur le respect des instances représentatives du personnel et un dialogue social constructif (engagement 6) ; à favoriser la promotion sociale de tous les collaborateurs quel que soit leur niveau de formation (engagement 5) ou encore à promouvoir le dialogue de ses entités avec les parties prenantes afin de “considérer la diversité des attentes, des besoins et des modes de vie des parties prenantes avec lesquelles le Groupe interagit”. Au travers de cette Charte Éthique et par la signature du Pacte mondial des Nations unies, le Groupe a tenu à réaffirmer sa volonté de respecter et promouvoir les droits humains dans l'ensemble de ses filiales à l'international et auprès de ses fournisseurs, et de participer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, ainsi qu'à l'abolition du travail des enfants dans sa sphère d'influence.

### Dialogue avec les parties prenantes

Depuis de nombreuses années, le Groupe s'efforce de nouer un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes au niveau local et national, dans chacun des pays où il est présent. Il privilégie un dialogue ouvert, qualitatif, avec pour objectif de développer et co-créer des projets ou des partenariats innovants. Le dialogue s'effectue *via* différents modes selon les parties prenantes, au niveau de chaque entité comme au niveau du Groupe.

Afin de mieux structurer ce dialogue et de comprendre les attentes des parties prenantes, le groupe Casino a initié en 2012 un dialogue formel sur le thème de la diversité. GPA a réalisé en 2011 une étude auprès de ses différentes parties prenantes au travers d'un questionnaire de 35 questions envoyé aux clients, fournisseurs et collaborateurs. Grupo Exito en Colombie a mis en place une démarche similaire.

Le Groupe participe aux travaux du *Global Social Compliance Program* (GSCP), de l'Initiative Clause Sociale (ICS), d'Entreprises pour les Droits de l'Homme et du Réseau des Entreprises et du Handicap de l'Organisation International du Travail (OIT) dont le Groupe est membre fondateur. Il entretient un dialogue régulier avec les acteurs de l'investissement socialement responsable (agences de notation, fonds d'investissement éthiques).

En France, le Groupe est membre de différentes associations spécialisées dont l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises), l'AFOIT (Association Française pour l'Organisation Internationale du Travail), l'Observatoire de la Parentalité, le Réseau national des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation. Il interagit également avec des associations ou organismes non gouvernementaux traitant de l'environnement comme Perifem, Eco Systèmes, Eco Emballage, Corepile et Recylum.

À l'international, les entités construisent également un dialogue avec de nombreuses parties prenantes : GPA au Brésil soutient ainsi les travaux de l'institut AKATU qui mène des actions de sensibilisation et de mobilisation autour de la consommation responsable, tandis que Libertad collabore avec le CEC (Club de Empresas Comprometidas) dans le cadre de son action en faveur des personnes handicapées.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

Exemples de parties prenantes identifiées :

Parties prenantes	Principaux modes de dialogue
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Magazines internes, Intranets</li> <li>Cellule d'alerte, d'écoute et de médiation</li> <li>Enquêtes d'engagements</li> </ul>
Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échanges réguliers avec les organisations représentatives du personnel</li> <li>Accords d'entreprise</li> </ul>
Actionnaires, investisseurs et agences de notation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sites institutionnels</li> <li>Rapport annuel et Document de Référence</li> <li>Lettre aux actionnaires ; <i>Roadshow</i></li> <li>Assemblée générale</li> </ul>
Clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sites Internet enseignes et produits</li> <li>Réseaux sociaux</li> <li>Service consommateurs</li> <li>Enquêtes consommateurs</li> </ul>
Étudiants et jeunes diplômés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site Internet</li> <li>Partenariats avec des écoles</li> <li>Participation à des forums</li> </ul>
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification d'un interlocuteur privilégié au sein de la centrale d'achat pour accompagner les PME (depuis 2000)</li> <li>Forums PME</li> </ul>
Pouvoirs publics et collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariats avec les pouvoirs publics (ministères et instances nationales)</li> </ul>
ONG et associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dialogue permanent avec des associations locales, nationales et internationales (réponses aux sollicitations, rencontres avec des ONG)</li> <li>Participation à des tables rondes</li> </ul>

### Indices extra-financiers

Le groupe Casino est présent dans les indices d'investissement socialement responsable (ISR) suivant : FTSE4GOOD, Ethibel et Dow Jones Sustainability Index World et Europe. Ces indices incluent les sociétés les mieux notées selon les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. Les initiatives du Groupe sont régulièrement reconnues. En 2012, le groupe Casino a été récompensé en France du Grand Prix Essec de la distribution Responsable, du Prix Washburne et du Trophée du Capital Humain pour sa politique d'innovation sociale.

### Périmètre de reporting

Les principaux indicateurs RSE des filiales sont publiés chaque année dans le rapport d'activité et de performances sociétales et environnementales et consultables sur le site du Groupe : [www.groupe-casino.fr](http://www.groupe-casino.fr). GPA et Grupo Exito adhérents au Pacte Mondial, publient également chaque année un rapport RSE/Développement durable au format GRI (Global Reporting Initiative) accessibles sur leurs sites internet [www.gpari.com.br](http://www.gpari.com.br) et [www.grupoexito.com.co/](http://www.grupoexito.com.co/)

Monoprix et Big C Thaïlande publient des informations RSE dans leurs rapports.

Les données sociales, sociétales et environnementales présentées concernent, sauf exceptions explicitement mentionnées l'ensemble des activités sous contrôle opérationnel du Groupe Casino ou de ses filiales majoritaires en France et à l'étranger.

Les données s'entendent hors affiliés, franchisés et locataires gérants.

La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale (les données sont intégrées à 100%).

Elaboré en cohérence avec le reporting Financier, les données sont reportées en référence aux périmètres suivant :

- Le périmètre dit « France » est constitué des activités sous enseignes Casino, Monoprix, Cdiscount, Franprix, Leader Price et des fonctions supports (logistiques, achats, ressources humaines etc.)
- Le périmètre dit « Amérique Latine » est composé des entités Grupo Pão de Açúcar - GPA (hors ViaVarejo), Libertad SA, Grupo Éxito, Disco Devoto.
- Le périmètre dit « Asie /Océan Indien » est composé des entités Big C Thaïlande, Big C Vietnam, et Vindemia (hors Mayotte, Maurice, Madagascar).
- Le périmètre dit « Groupe » intègre les données consolidées

Le groupe Casino opère essentiellement en France et dans des pays dits émergents. Chaque filiale déploie des politiques et initiatives locales en conformité avec la politique RSE du groupe. Ces pays présentent cependant d'importantes différences économiques, sociales et culturelles. Ces spécificités expliquent les écarts significatifs constatés de certains indicateurs entre les différentes zones géographiques d'implantation. Sont notamment concernés les indicateurs suivant : le nombre d'heures d'absentéisme, le nombre d'heures de formation, et le nombre d'accidents avec arrêt d'au moins un jour. La définition de certains indicateurs sociaux peut varier en fonction des réglementations ou des pratiques locales. Sont notamment concernés : le nombre de salariés déclarés handicapés et le pourcentage de femmes dans l'encadrement.

Plus de détails sur la méthodologie de reporting des données extra-financières sont accessibles sur le site internet du Groupe Casino, rubrique Nos engagements, [www.groupe-casino.fr/fr/Nos-engagements.html](http://www.groupe-casino.fr/fr/Nos-engagements.html)

Par ailleurs, la société Mercialys publie séparément, ses données sociales et environnementales dans son document de référence qui ne sont pas incluses dans les données reportées dans ces pages.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

## 2.8.2. EMPLOYEUR ENGAGÉ

## Principes et données générales

Le groupe Casino est un employeur majeur en France et dans la majorité des pays où il est présent, notamment au Brésil, et en Colombie où il est le 1<sup>er</sup> employeur privé. L'effectif total inscrit du Groupe a augmenté en 2012 de 3,7 % suite à l'ouverture de nouveaux magasins.

Effectif (nombre d'inscrits CDI et CDD au 31/12/2012)	Groupe	France	Amérique latine	Asie/Océan Indien
<b>Total <sup>(1) (2)</sup> dont :</b>	318 599	73 281	207 658	37 660
Hommes	112 371	29 200	67 481	15 690
Femmes	136 653	44 081	72 231	20 341
Moins de 30 ans <sup>(3)</sup>	111 779	20 106	71 409	20 264
De 30 à 50 ans <sup>(3)</sup>	114 481	37 810	61 684	14 987
Plus de 50 ans <sup>(3)</sup>	22 641	15 242	6 619	780

(1) Périmètre Amérique Latine : à l'exception de l'effectif global inscrit au 31/12, les données n'incluent pas ViaVarejo.

(2) Périmètre Asie/Océan indien : à l'exception de l'effectif global inscrit au 31/12, les données concernent uniquement les activités situées sur l'île de la Réunion.

(3) Pour la répartition par tranches d'âge des effectifs, la donnée n'intègre pas les CDD de Cdiscount.

Embauches/licenciements <sup>(1)</sup>	Groupe	France	Amérique latine	Asie/Océan Indien
Embauches CDI	65 842	7 620	51 150	7 072
Licenciements économiques	246	104	142	0

(1) Sont comptabilisés les recrutements et licenciements de personnes en CDI sur la période 01/01/2012-31/12/2012.

Les licenciements pour autres causes n'ont pu être reportés cette année au niveau des filiales internationales. Ils s'élèvent à 3 384 sur le périmètre France et couvrent tous les autres cas de licenciements inhérents à la personne du salarié telles que : abandon d'emploi, absences répétées, faute professionnelle, incompatibilité avec la hiérarchie, vol, licenciement suite à inaptitude etc.

Les Directions des Ressources Humaines de chaque entité ont la responsabilité de définir leur politique en lien avec le socle commun défini par la DRH Groupe qui repose sur le développement d'une culture de la performance économique, sociale et environnementale partagée, de synergies et d'outils pour améliorer la gestion des ressources humaines, et le respect de l'identité et de la culture des filiales. La construction des politiques ressources humaines s'appuie sur un dialogue régulier avec les partenaires sociaux :

- en France, Casino France entretient un dialogue avec les quatre organisations syndicales représentatives et échange avec 1 000 instances représentatives du personnel et 5 500 élus. Un accord sur le dialogue social a été signé en 2009 et renouvelé en novembre 2012 au sein de Casino France. Cet accord prévoit notamment les modalités de mise en œuvre du dialogue social et du développement professionnel des représentants du personnel.

Par ailleurs, plus d'une dizaine d'accords et plans d'actions sont en vigueur, portant sur l'emploi des personnes en situation de handicap (Monoprix, Casino France), l'égalité femmes-hommes (Casino France, Franprix, Leader Price, Cdiscount), les seniors, la Santé et Sécurité au travail. Ces accords font l'objet d'un suivi, et les résultats sont présentés annuellement aux organisations syndicales représentatives ;

- dans les filiales à l'étranger, en lien avec les principes définis par le Groupe et conformément au contexte local, le dialogue social est animé par les différentes Directions des ressources humaines. En Colombie et au Brésil, Grupo Exito et GPA ont mis en place des conventions collectives avec les organisations syndicales représentatives qui couvrent les thèmes relatifs à l'organisation du travail, la rémunération etc. Afin de donner la parole aux salariés, Big C Thaïlande a déployé une procédure leur permettant de remonter leurs avis à travers un numéro téléphonique et un dispositif d'email ainsi qu'une procédure de «Grievance Process» (griefs). Des dispositifs similaires ont été mis en place par Grupo Exito et Libertad.

### Lutter contre toutes formes de discrimination et promouvoir la diversité

Compte tenu de la diversité de ses métiers, des profils recrutés et du nombre d'employés, le groupe Casino est engagé depuis presque vingt ans dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Considérant la diversité comme un facteur de performance économique, le Groupe a défini une politique volontariste visant à favoriser le recrutement de profils variés et à promouvoir l'égalité professionnelle à tous les niveaux et dans tous les processus de l'entreprise.

Les principaux domaines d'actions du Groupe concernent : l'origine sociale, le sexe, le handicap, l'âge (jeune et senior), le genre, l'orientation sexuelle, la diversité religieuse.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

- En France, le Groupe s'appuie sur un réseau d'environ 50 correspondants "promotion de la diversité" qui relaie sa politique. Les principales enseignes (Casino, Monoprix, Cdiscount, Franprix, Leader Price) sont signataires de la Charte de la Diversité. Casino France, signataire dès 2004, a conclu en 2005 un accord sur la promotion de l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et la diversité. En 2009, il est le premier groupe de distribution à obtenir le Label Diversité délivré par l'AFNOR Certification, distinguant les entreprises menant une politique exemplaire. Ce label a été renouvelé en mai 2012 pour une durée de 4 ans. Considérant qu'il est nécessaire de mesurer l'efficacité de ses actions, le Groupe a réalisé en 2011 et publié en 2012 les résultats du deuxième *testing* sollicité qui font apparaître une baisse du risque discriminatoire de 19 % au sein des supermarchés, hypermarchés, entrepôts Casino et de ses activités de restauration par rapport au précédent *testing* réalisé en 2007 selon la même méthodologie.
- À l'international, GPA a mis en place une campagne interne de sensibilisation à la diversité depuis 2011 dénommée "A nossa diversidade é do tamanho do Brasil" et des programmes spécifiques qui portent sur le handicap ("GPA para todos"), les seniors, les jeunes, les personnes en difficultés sociales. Grupo Exito déploie chaque année son programme "Población vulnerable" qui vise à aider des personnes ayant des difficultés d'intégration dans l'entreprise. 366 personnes en moyenne sont chaque année accueillies dans ce programme.

## Principales initiatives en faveur de l'intégration des personnes handicapées

Chacune des entités du Groupe est engagée dans la mise en place d'une politique en faveur des personnes en situation de handicap. Le Groupe compte 5 635 salariés déclarés handicapés (en CDI, CDD, stages), soit une augmentation de 6 % par rapport à 2011. En 2012, le Groupe, en tant que membre fondateur, a participé au déploiement du réseau de l'OIT des entreprises engagées en faveur des personnes handicapées : "Ilo Global Business and Disability group".

- En France, les actions du Groupe s'inscrivent dans le cadre de la politique d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations et sont construites par la mission "Handipacte". Depuis 1995, Casino France développe une politique volontariste en matière d'handicap et déploie son plan d'actions au titre de son 5<sup>e</sup> accord couvrant la période 2011-2013 signé par les organisations syndicales. Cet accord prévoit le recrutement de 180 personnes et de 180 stagiaires. En 2012, 80 recrutements ont été réalisés et 65 stagiaires accueillis. Le quota de travailleurs handicapés était de 10,71 % en 2011 pour Casino France. Un accord similaire est en place chez Monoprix avec un objectif de recrutement de 180 collaborateurs.

	Groupe	France <sup>(1)</sup>	Amérique latine <sup>(2)</sup>	Asie/Océan Indien
Nombre de personnes déclarées handicapées au 31/12/12 (CDI, CDD, stages)	5 635	4086	1 193	356

(1) hors Franprix, Leader Price.

(2) hors Disco Devoto.

- À l'international toutes les entités du Groupe déploient des programmes d'actions en faveur des personnes handicapées qui comprennent l'aménagement des locaux (programme "población vulnerable" chez Grupo Exito), et/ou des partenariats avec des institutions locales spécifiques (Libertad, Big C, Vindemia...), ou encore des campagnes de sensibilisation des équipes. Big C Thaïlande est le premier distributeur du pays à atteindre le quota légal.

## Principales initiatives du Groupe en faveur des jeunes, notamment issus de milieux défavorisés

Le Groupe emploie plus de 111 800 jeunes de moins de 30 ans au 31 décembre 2012. Il déploie des actions en faveur des jeunes, notamment ceux ayant une faible qualification ou présents dans les territoires défavorisés pour faciliter leur insertion professionnelle. L'implication du Groupe en faveur des territoires se traduit d'abord par l'emploi local de ses collaborateurs au travers de partenariats et d'engagements concrets.

- En France, la Direction en charge de promouvoir la Diversité et la Solidarité a poursuivi ses actions selon les axes prioritaires définis par la convention nationale de partenariat signée dès 1993 avec le Ministère de la Ville, renouvelée pour la période

2007-2012. Elle promeut notamment l'insertion professionnelle des résidents à faible niveau de qualification et l'accès des jeunes diplômés issus des quartiers défavorisés à des fonctions d'encadrement. Le groupe Casino, signataire d'une convention avec Pôle Emploi et les missions locales, s'engage à recruter au plus près du bassin d'emploi du magasin et à favoriser l'emploi local. Renforçant ces actions, il s'est engagé en 2012 dans le cadre de "l'Engagement national des entreprises pour l'emploi dans les quartiers prioritaires" à recruter 850 personnes, 150 jeunes en alternance et à proposer 500 stages pour la période 2012-2014. Le Groupe a par ailleurs conclu cette année une convention avec l'Acse (Agence pour la promotion de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des Chances) dans le cadre de sa campagne pour le recrutement de 500 alternants en CAP métiers de bouches. Il a aussi renforcé ses partenariats avec l'Agence du Service Civique et le "Réseau des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation".

Le groupe Casino compte 1 262 alternants (hors Monoprix) en décembre. Il a renforcé son programme "montuteuretmoi.com" dédié aux apprentis et a organisé en juin une journée pour valoriser les tuteurs et apprentis des enseignes Casino. Il a multiplié les actions de recrutement sur des forums et a continué à mettre en place des partenariats avec des établissements scolaires pour présenter ses métiers.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

- À l'international, l'engagement de GPA en faveur des jeunes se traduit au travers de plusieurs initiatives, notamment le programme "1<sup>er</sup> emploi" qui s'adresse spécifiquement à des jeunes de plus de 16 ans qui n'ont aucune expérience professionnelle (10 693 jeunes ont intégré ce programme) et "People of the future" pour les jeunes en rupture. Multipliant les sources de recrutement locales, GPA a créé des partenariats avec des écoles ou encore des organismes gouvernementaux (programme NATA). Il compte 2 090 apprentis à décembre 2012. En Argentine, Libertad participe au déploiement d'un programme appelé "Programa Primer Paso", en partenariat avec le gouvernement de la province de Cordoba, qui vise à apporter une première expérience professionnelle à 10 000 jeunes. Vindemia déploie également des actions pour l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers.

### Principales initiatives du Groupe en faveur des seniors

En France, le Groupe qui compte 21 % de collaborateurs de plus de 50 ans s'est engagé à recruter 500 seniors sur la période 2009-2012 et a atteint cet objectif avec 529 personnes recrutées. Au Brésil, GPA a mis en place un programme qui a permis d'augmenter le nombre de seniors dans l'effectif depuis 2010 : les plus de 50 ans représentent 4,4 % de l'effectif en 2012.

### Principales initiatives des entités en faveur de l'égalité femmes-hommes

La volonté du Groupe est de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes grâce à une politique active de promotion interne et de recrutement externe. La représentativité des femmes au sein de l'encadrement a progressé sensiblement grâce aux actions mises en place depuis 2005.

	Groupe	France	Amérique latine	Asie/Océan Indien
% de femmes dans l'encadrement	40 %	39 %	20 %	49 %

En France, des accords sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été négociés en 2011 avec les partenaires sociaux et des plans d'actions mis en place au sein de Casino France, Franprix, Leader Price et Cdiscount. Les axes de travail des filiales portent principalement sur le recrutement, la formation, la rémunération, l'évolution professionnelle, la parentalité et la valorisation auprès des femmes des postes d'encadrement. Pour déployer sa politique, la Direction des Ressources Humaines Groupe a réalisé dès 2010 avec l'appui d'un cabinet externe, un diagnostic précis portant sur les filiales Casino France et Cdiscount. Par ailleurs, une enquête auprès des hôtes et des hôtesse de caisse a été réalisée en 2012 dans les supermarchés, hypermarchés Casino et magasins Franprix qui a permis de définir des plans d'actions prenant en compte leurs attentes sur l'organisation du travail, les parcours de formation, les évolutions de carrière, la valorisation et la reconnaissance individuelle et collective de leurs métiers.

Parmi les actions mises en place en 2012, le Groupe a continué de soutenir le déploiement du réseau de cadres "C'avec elles" qui réunit plus de 400 membres. Un guide sur la parentalité a été réalisé et diffusé auprès des collaborateurs de Casino France afin de sensibiliser les managers. Compte tenu des mesures mises en place lors des Négociations Annuelles Obligatoires afin de garantir l'égalité des rémunérations sur les salaires, consistant à dédier chaque année une enveloppe budgétaire, aucun écart de rémunération supérieur à 5 % n'a été constaté lors du diagnostic réalisé au sein de Casino France. À l'international, GPA qui mène

aussi des actions en faveur de la parentalité (allongement du congé maternité notamment) publie annuellement l'écart de salaire entre les hommes et les femmes par niveaux de responsabilité.

### Favoriser l'évolution professionnelle et sociale

Depuis son origine, le groupe Casino est attaché au développement professionnel et social de ses collaborateurs qui contribue à sa performance opérationnelle. Afin de renforcer une culture ressources humaines Groupe, contribuant à cet objectif, quatre valeurs CLES "Conquête, Loyauté, Exigence et Solidarité" ont été définies et un modèle d'évaluation des attitudes et comportements managériaux a été déployé permettant de favoriser l'évolution professionnelle et la mobilité interne. Les politiques ressources humaines du Groupe prennent en compte le temps de travail, les rémunérations et la formation.

### TEMPS DE TRAVAIL

La durée du temps de travail des collaborateurs du Groupe est définie dans le strict respect du cadre légal de chaque entité et conforme aux réglementations des pays où celui-ci est présent. Elle est comprise entre 35 heures par semaine (France) et 48 heures (Colombie). Au Vietnam le temps de travail des employés de Big C est de 44 heures par semaine depuis 2011 pour une durée légale de 48 heures. Cette diminution du temps de travail volontaire a été effectuée sans diminution de salaire.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

Indicateur de pilotage de l'activité, l'absentéisme est suivi dans l'ensemble des entités du Groupe.

	Groupe	France <sup>(1)</sup>	Amérique latine	Asie/Océan Indien
Nombre total d'heures d'absence	22 502 194	10 895 136	10 696 045	911 013

(1) hors Franprix, Leader Price, Cdiscount.

En France, le pourcentage moyen de l'effectif en temps partiel est de : 29 %. Afin de permettre aux collaborateurs qui le souhaitent de travailler à temps complet, Casino France a mis en place un dispositif volontariste qui a permis à 479 personnes de passer d'un contrat à temps partiel à un temps complet sur l'année.

	Groupe	France	Amérique latine	Asie/Océan Indien
% de collaborateurs en CDI	90 %	93 %	93 %	74 %

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de l'encadrement du Groupe s'appuie sur des enquêtes comparatives des salaires du secteur menées par des cabinets externes et sur des principes d'équité interne. Ces enquêtes qui portent principalement sur les fonctions de management et les métiers pénuriques ont été menées au sein de Casino France et la filiale logistique en 2012 et sur les métiers de l'immobilier en 2011. Big C Thaïlande, Libertad et Grupo Exito ont mené des enquêtes similaires en 2012.

Les politiques de rémunération sont gérées par les Directions des Ressources Humaines de chacune des entités et sont adaptées aux spécificités des métiers, du statut des salariés et des enjeux locaux.

Le Groupe met en place des entretiens annuels qui permettent de gérer l'évolution professionnelle des collaborateurs et de définir la part variable des rémunérations. Par ailleurs, un modèle d'évaluation de la performance commun aux cadres des différentes filiales structuré autour d'une part variable basée sur des objectifs Groupe, d'objectifs individuels quantitatifs et qualitatifs et de comportements managériaux a été mis en place. Ce modèle d'évaluation des comportements managériaux des cadres dénommé "Attitudes et Comportements Managériaux" (ACM) a été déployé pour la quasi-totalité des filiales en France et a été

adapté aux spécificités locales notamment par Libertad, Big C Vietnam et Grupo Exito. Il permet de garantir que les objectifs fixés sont atteints dans le respect des principes managériaux définis et de renforcer une culture ressources humaines commune aux collaborateurs. Un programme d'évaluation des compétences et des gestions de carrière ("ciclo de gente") à couvert 95 % des employés en magasin et du personnel du siège de GPA en 2012.

Les principes de la rémunération des cadres dirigeants du Groupe sont exposés pages 208 à 212 de ce document.

La majorité des entités du Groupe propose en complément de la rémunération des avantages sociaux à leurs salariés. Il peut s'agir, entre autres, de réduction sur le montant des achats réalisés en magasin (Grupo Exito, GPA, Vindemia, Libertad, Disco Devoto), d'aide au financement pour l'habitat (le programme "Mi casa" de Grupo Exito permet aux employés d'obtenir des prêts à taux réduit), ou d'un complément retraite (GPA).

## FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation est l'un des principes clefs du développement et du maintien de l'employabilité des collaborateurs. En cohérence avec les objectifs Groupe, les entités disposent d'équipes ou de structures dédiées pour certains métiers spécifiques qui organisent les formations internes des collaborateurs.

	Groupe	France	Amérique latine	Asie/Océan Indien
Nombre total d'heures de formation	3 630 955	344 827	2 045 496	1 240 632

En France, Campus Casino propose une offre de programmes diversifiée conçue pour répondre aux besoins des métiers, permettant à 27 400 collaborateurs de suivre une formation en 2012\*. Deux programmes phares ont également été développés :

- "10 000 DIF" : ce programme a pour objectif d'inciter les collaborateurs à utiliser leur Droit Individuel à la Formation. Plus de 7 200 demandes ont été honorées en 2011 et environ 7 330 en 2012 ;
- "Les compétences clefs du commerce" dont l'objectif est d'améliorer l'employabilité des collaborateurs en difficulté sur les savoirs de base : 149 collaborateurs sont en cours de formation. L'Académie Monoprix offre par ailleurs 3 programmes de formation dont l'un a pour objectif de qualifier les collaborateurs par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;

- à l'international, les départements dédiés à la formation ont en charge le déploiement des formations initiales dès l'intégration du collaborateur et des formations continues liées aux évolutions de carrière. Ainsi, Big C Vietnam a créé sa structure de formation interne aux métiers de la boucherie et s'appuie sur l'apprentissage pour former ses employés aux autres métiers de bouche et à certains postes de management en lien avec des universités locales ; Big C Thaïlande a développé la "Big C Academy", outil de formation aux différents métiers de l'entreprise ; Grupo Exito a déployé plus d'une centaine de programmes à destination de toutes les catégories de salariés, au siège comme en magasin ; Vindemia a mis en place des formations en apprentissage aux métiers de bouche en partenariat avec la chambre des métiers de la Réunion.

\* hors Monoprix.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

### Améliorer la santé sécurité au travail

Depuis plusieurs années, le Groupe s'engage dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la santé physique et psychique de ses collaborateurs. La mise en œuvre des plans d'actions est assurée par les Directions des ressources humaines de chacune des filiales.

- En France, le groupe Casino a mis en place dès 2007 une organisation dédiée le "Pôle Santé Sécurité au Travail (SST)" pour piloter les plans d'actions et identifier les risques spécifiques des métiers du Groupe. Casino France qui inscrit sa démarche de prévention des risques dans le cadre de son dialogue social a négocié trois accords précisant les objectifs, moyens d'actions et résultats attendus : un accord de méthode relatif

à la prévention des Risques Psychosociaux (RPS), un accord Santé et Sécurité au Travail, un accord sur la pénibilité au travail, qui a également été signé en 2012 au sein de Franprix, Leader Price et de Cdiscount.

Le Groupe est engagé dans une démarche de prévention par l'écoute appelée "Cap Prévention" chez Casino France et "ACTEA" (Amélioration des Conditions de Travail par l'Écoute et l'Action) chez Cdiscount. En 2012, cette démarche par l'écoute a couvert l'intégralité des hypermarchés, supermarchés Casino et des entrepôts Casino et Cdiscount. Par ailleurs, des actions de sensibilisation à destination des collaborateurs sont menées tout au long de l'année comme les journées «Au Cœur de la Santé» (bilan sanguin, tabac, nutrition...).

	CASINO <sup>(1)</sup>	LEADER PRICE <sup>(2)</sup>	FRANPRIX <sup>(2)</sup>	MONOPRIX	CDISCOUNT
Taux de fréquence des accidents du travail	42,29	59,04	37,66	54,49	31,39
Taux de gravité des accidents du travail	2,01	4,64	2,32	1,26	0,71
Nombre de maladies professionnelles	180	9	3	35	0

(1) Pour rappel : le périmètre Casino ne comprend pas les sociétés Mercalys et Mercalys gestion (cf note méthodologique).

(2) Les Taux de Fréquence et de Gravité concernent les magasins Franprix et Leader Price intégrés - périmètre Franleader

Les indicateurs ci-dessus ne sont pas disponibles à date, de manière comparable, sur l'ensemble des entités du Groupe. Il a donc été décidé de publier annuellement l'indicateur suivant :

	Groupe	France	Amérique latine	Asie/Océan Indien <sup>(1)</sup>
Nombre d'accidents du travail avec arrêt d'au moins 1 jour	8 587	4 004	4 284	299

(1) périmètre Océan Indien : hors Big C Vietnam.

- À l'international, l'ensemble des entités déploie également des programmes pour la santé et la sécurité de leurs collaborateurs. Au Brésil, GPA optimise ses procédures magasins et ses équipements pour assurer une meilleure ergonomie, diminuer la pénibilité de certaines tâches et mène annuellement des campagnes de sensibilisation aux risques cardiovasculaires,

au tabagisme, au diabète. Les mesures de prévention mises en place par Grupo Exito ont permis d'enregistrer une baisse du taux d'absentéisme pour accident du travail et maladie de 3 % en 2012. Libertad déploie des programmes de formation à destination de ses collaborateurs sur la prévention des accidents au travail, les gestes de premiers secours, l'hygiène sécurité.

### 2.8.3. COMMERÇANT RESPONSABLE

L'objectif du groupe Casino exprimé dans sa signature d'entreprise est de "Nourrir un monde de diversité" en proposant des produits de qualité accessibles au plus grand nombre tout en permettant à ses clients de consommer de façon plus responsable. Il a défini deux priorités : agir pour la santé des consommateurs par une alimentation plus équilibrée et les encourager vers une consommation plus respectueuse de l'environnement.

#### Agir pour la santé des consommateurs

L'alimentation qui s'inscrit au cœur des enjeux de santé et de société est une préoccupation majeure pour le groupe Casino qui développe une politique produits conciliant sécurité, équilibre nutritionnel, santé, plaisir et respect de l'environnement.

Aussi, quelles que soient les gammes de produits à marque propre, la qualité et la sécurité des produits sont une priorité absolue pour le Groupe. Depuis la définition des cahiers des charges jusqu'à l'exploitation des magasins, un dispositif complet permet d'assurer la commercialisation de produits sûrs, sains et de qualité.

- La Direction Qualité Groupe coordonne des échanges réguliers avec les Directions qualité des différentes entités qui ont chacune en charge de garantir les standards de qualité des produits à marque propre et d'assurer la sécurité des consommateurs pour l'ensemble des produits vendus. Ces échanges qui portent notamment sur les bonnes pratiques et procédures (politique qualité et sécurité produits, procédure traçabilité, audits fournisseurs, gestion de crise, retrait et rappel de produits, etc.) ont permis la mise en place d'une Charte Qualité Groupe communiquée à l'ensemble des entités en 2012.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

- Tant en France qu'à l'international, les fournisseurs sont audités et ce afin d'assurer que tout industriel fabriquant des produits à marque propre réponde aux exigences réglementaires en termes de sécurité produit, ainsi qu'aux exigences internes du Groupe. Des contrôles sont effectués tout au long de l'année sur les produits à marques propres. Par ailleurs, en France, en Colombie et au Brésil, des outils de gestion collaborative sont développés avec les fabricants de produits alimentaires et permettent d'assurer le respect des cahiers des charges. Des audits sont enfin régulièrement réalisés dans les entrepôts du Groupe afin de s'assurer de la mise en place des procédures et des guides de bonnes pratiques. 100 % des entrepôts Casino sont désormais certifiés suivant le référentiel "IFS Logistic". Au Brésil, GPA a mis en place depuis plusieurs années un programme dénommé "Quality from the source" d'amélioration et de traçabilité des fruits, légumes, et viandes commercialisés sous sa marque propre Qualita et Taeq afin de contrôler en amont l'utilisation des pesticides, les conditions de transport et de stockage des produits.
- Enfin, pour répondre aux exigences de la clientèle, des Comités ciblés se réunissent régulièrement, ajustant les produits à la demande ou anticipant les risques produits.

Le Groupe a développé de nombreuses actions pour améliorer l'équilibre nutritionnel de ses produits à marque Casino depuis 2005 qui servent de référentiel pour les autres marques du Groupe en France comme à l'international. En effet, les filiales du Groupe s'appuient sur le savoir-faire de la marque Casino, créée en 1901 qui représente un poids important des ventes du Groupe en France, pour développer leurs marques propres.

Afin d'améliorer la qualité nutritionnelle de ses produits à marque propre et agir en faveur d'une meilleure nutrition, le Groupe a mis en place un Comité nutrition santé en 2010. Ce Comité travaille par exemple sur l'impact des perturbateurs endocriniens présents dans certains matériaux en contact avec les aliments (phtalates, bisphénol A...).

La démarche nutrition santé du Groupe initiée en 2005 a été confortée en 2008 avec la signature d'une charte d'engagements volontaires de progrès nutritionnels avec le Ministère français de la Santé, dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (PNNS). Ses principales actions ont porté pour les marques Casino, sur l'optimisation nutritionnelle des produits, la substitution de certains ingrédients dont l'huile de palme, le développement d'un étiquetage nutritionnel plus lisible, l'information des consommateurs, le développement d'une gamme santé. Les marques Casino, Leader Price et Monoprix se sont ainsi engagées à substituer l'huile de palme dans les produits alimentaires, action visant à prévenir les maladies cardiovasculaires.

Par ailleurs, le Groupe développe des marques propres spécifiques telles que "Casino Bien pour Vous !" conçue sur la base des recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS) ; "Fine Ligne" de Leader Price dont les produits ont été allégés en sel, sucre et matière grasse ; "Leader Price Baby et Kids" qui s'appuient sur des experts en nutrition infantile.

Afin d'informer au mieux ses clients, le groupe Casino a déployé un étiquetage nutritionnel de type 2 présent sur les produits qui couvre 76 % des références alimentaires à marque Casino. Un "tableau des valeurs nutritionnelles" (TVN) aux 100 grammes et à la portion équilibrée est présenté sur l'ensemble de ces références. Enfin, des conseils en nutrition, une recette, ou une idée de repas équilibré, élaborés sur les conseils de spécialistes

en diététiques et nutritionnistes sont proposés sur de nombreux produits. À l'international, les enseignes ont initié des démarches similaires et commercialisent des marques propres dédiées au bien-être et à la santé telles que "Taeq" distribuée en Colombie et au Brésil qui comprend des produits certifiés de l'agriculture biologique, ou encore "Big C Care" en Thaïlande. Big C Vietnam a lancé sa gamme "Huong vi Big C" issue de techniques de culture et d'élevage qui suivent la norme "VietGAP" (Good Agricultural Practices). À l'image des produits Casino, 100 % des produits alimentaires de la marque Big C concernés ont un étiquetage nutritionnel.

### Encourager une consommation plus respectueuse de l'environnement

Afin d'inciter ses clients à une consommation plus respectueuse de l'environnement, le groupe Casino a développé plusieurs initiatives pour réduire l'impact environnemental des produits à marque Casino : éco conception et réduction des packagings des produits ; développement de gammes de produits plus respectueuses de l'environnement ; développement de l'affichage environnemental sur les produits alimentaires.

Concernant les packagings, le groupe Casino, membre fondateur du Pôle International Écoconception de Saint-Étienne, participe à la diffusion des techniques innovantes auprès des PME et PMI. Des préconisations techniques ont été ajoutées depuis 2008 dans les appels d'offres produits afin de sensibiliser les industriels aux attentes de Casino en termes d'écoconception. L'optimisation des emballages des produits à marque propre commercialisés par Casino France a permis d'économiser plus de 6 090 tonnes d'emballages de 2006 à 2012.

À l'international, les marques "Taeq" et "Qualita" commercialisées au Brésil par GPA utilisent pour le packaging des produits du carton certifié FSC (Forest Stewardship Council) : 56% du carton utilisé par les marques "Taeq" et "Qualita" est certifié FSC en 2012. Grupo Exito a initié en 2012 un programme avec ses fournisseurs, pour utiliser des matériaux plus respectueux de l'environnement comme le Polyéthylène Téréphtalate recyclé qui est utilisé pour les emballages des produits Taeq issus de l'agriculture biologique.

Par ailleurs, pour permettre à ses clients de consommer des produits plus respectueux de l'environnement, le groupe Casino commercialise dans ses magasins une large gamme de produits Bio labellisés "AB" (352 références Casino Bio, 129 Leader Price Bio), issus de l'agriculture raisonnée (500 références) avec les marques "Terre et Saveur" et "Club des Sommeliers", de la pêche responsable labellisés MSC (Marine Stewardship Council) ou encore sans huile de palme. Il a été décidé dès 2010 de substituer l'huile de palme dans les produits alimentaires à marque Casino. Pour 73 % de ces produits, l'huile de palme a été substituée dont 11 % qui ont fait l'objet d'un arrêt de commercialisation. Cependant, pour certains produits pour lesquels il existe encore des difficultés technologiques pour la substitution, le Groupe s'est fixé pour objectif d'utiliser d'ici 2015 de l'huile de palme issue d'une filière certifiée durable. À ce titre, le Groupe a adhéré à la RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) en 2011. Dans la même volonté de réduire et limiter son impact sur la biodiversité et la déforestation, les enseignes Casino privilégient la commercialisation dans ses magasins de mobiliers de jardin et de papiers certifiés PEFC (Plan European Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council), qui garantissent une gestion responsable des forêts. Elles organisent des campagnes de promotion en faveur de ces filières de production responsables.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

Afin de sensibiliser ses clients à l'impact environnemental de leur consommation, Casino a été le pionnier de l'étiquetage carbone sur ses produits à marque propre. Cet étiquetage initié en 2008 a été apposé sur 600 produits dans près de 7 000 magasins en France. Il est progressivement remplacé par l'indice environnemental afin de répondre à l'appel à projet du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable sur l'affichage environnemental. Ce nouvel affichage développé en collaboration avec des fournisseurs intègre les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et la pollution aquatique, sur l'ensemble du cycle de vie du produit. Il est calculé pour 311 produits dont 223 Casino, 74 Monoprix et 14 à marque

nationale. Cette démarche permet au Groupe de mieux connaître les impacts environnementaux des produits, d'informer et sensibiliser les clients et de mettre en place les actions adaptées avec les fournisseurs afin de les réduire.

Enfin, pour favoriser une consommation plus responsable, le groupe Casino est engagé dans une démarche visant à réduire la distribution des sacs plastiques à usage unique en magasin. En France, le nombre de sacs de caisse gratuits distribués par Casino France a diminué de 91 % par rapport à 2008. À l'international, les filiales du Groupe multiplient les actions afin de développer l'utilisation de sacs réutilisables (information en magasin, incitations via les programmes de fidélité, etc.).

### 2.8.4. PARTENAIRE DE CONFIANCE

Compte tenu de ses activités de distributeur, la démarche de responsabilité sociale d'entreprise du Groupe ne se limite pas à ses pratiques internes, mais prend en compte les risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Les politiques déployées pour prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux des sous-traitants concernent en priorité : les fournisseurs des produits à marque propre du Groupe situés dans les pays considérés à risque, les fournisseurs locaux des enseignes, les prestataires de transport et les fabricants de packaging. Elles ont pour objectifs de renforcer la démarche d'éthique sociale du Groupe, de soutenir les filières de production locales et de favoriser les démarches RSE des PME.

#### Renforcer la démarche d'Éthique sociale

Le groupe Casino a déployé depuis 2002 auprès de ses fournisseurs à marque propre une démarche d'éthique sociale visant à contribuer à l'amélioration des conditions sociales de fabrication des produits distribués par le Groupe. Cette démarche, pilotée par la Direction RSE du groupe Casino, s'appuie sur :

- la Charte Éthique fournisseurs : l'adhésion du fournisseur à la Charte Éthique est une étape non négociable inhérente au processus de référencement. En signant cette charte (qui se réfère à la Charte Éthique Groupe), le fournisseur signifie qu'il reconnaît la prééminence des principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Déclaration de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail. Il s'engage à respecter la réglementation sociale nationale et locale en matière d'âge minimum d'accès à l'emploi, de refus du travail forcé ou de pratiques disciplinaires abusives, de non-discrimination, de liberté d'association et de droit de négociation collective, de durée du travail, de rémunération et de santé et sécurité. Cette adhésion implique également de sa part l'acceptation que des vérifications puissent être faites sur le respect de ces engagements ;
- une campagne annuelle d'audits sociaux : chaque année, une centaine de sites de production sont audités pour s'assurer du bon respect des exigences fixées par la Charte Éthique fournisseurs. Planifiée et suivie par la Direction RSE du Groupe, cette campagne d'audits cible en priorité les pays susceptibles de présenter des risques d'infraction aux Droits de l'Homme et aux normes du travail avec des audits récurrents en Chine, en Inde et au Bangladesh. Les audits sont réalisés par des cabinets indépendants spécialisés selon le référentiel de l'Initiative Clause Sociale (ICS) dont le groupe Casino est membre depuis 2000. Ces audits conduisent à une notation des sites de production

selon une échelle à 6 niveaux. Le niveau rouge conduit à un arrêt des relations avec le groupe Casino. En complément de ces audits annuels, le Groupe intervient sur des risques spécifiques comme cela a été le cas concernant le *sandblasting* manuel des jeans. En 2012, 113 audits sociaux ont été menés principalement en Chine, au Bangladesh, en Inde et au Pakistan, soit 787 audits en cumulé depuis 2003 dont une dizaine sur des fournisseurs de rang 2. Par ailleurs, 41 audits sociaux ont été menés par Monoprix en 2012 ;

- l'établissement avec les fournisseurs de plans d'actions correctives : les audits des sites de production donnent lieu à l'établissement d'un rapport d'audit et si nécessaire, d'un plan d'actions correctives que les usines concernées s'engagent à mettre en œuvre dans un délai donné, sous peine de voir leur notation dégradée. Des audits de suivi permettent de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions correctives figurant dans le plan ;
- l'analyse et le suivi des résultats de la campagne d'audits : réalisée par la Direction de la RSE, cette démarche s'appuie sur des indicateurs d'éthique sociale spécifiques et donne lieu à une restitution aux fournisseurs dont les sites de production ont été audités.

Pour accompagner le bon déploiement de cette démarche, le Groupe mène des actions de sensibilisation récurrentes tant auprès de ses salariés (équipes achats) que des fournisseurs. Chaque année, la Direction de la RSE partage les enjeux et la procédure éthique avec les Directions des achats. Par ailleurs, les bureaux locaux du Groupe jouent un rôle essentiel pour aider les fournisseurs et leurs usines à mieux comprendre les attentes du Groupe en les accompagnant dans la mise en œuvre des plans d'actions correctives éventuels.

Au Brésil GPA participe à l'initiative "Associação Brasileira do Varejo Têxtil" (ABVTEX) dont le but est de contrôler les fournisseurs et sous-traitants du secteur textile brésilien sur le respect des conditions de travail (interdiction du travail d'enfants et du travail forcé, liberté d'association, etc.).

Afin de mieux appréhender la prise en compte des droits de l'homme dans ses activités, le Groupe Casino a souhaité adhérer à l'association EDH (Entreprises pour les Droits de l'Homme) afin d'identifier les risques spécifiques liés à ses métiers et d'échanger avec d'autres groupes internationaux. Le groupe Casino a soutenu et participé à l'élaboration d'un module de formation sur le thème des droits de l'homme dans l'entreprise. En 2012, une quinzaine de managers ont été formés via ce module. Il a été

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

adapté aux problématiques du Groupe et déployé en interne lors d'une première session de sensibilisation/formation des jeunes talents en 2012.

### Favoriser les démarches RSE des PME

Afin de renforcer la prise en compte de la RSE et notamment des impacts environnementaux par les fournisseurs locaux, la Direction qualité du Groupe en France intègre des critères environnementaux dans les cahiers des charges des produits à marque distributeur, contrôle leur application et accompagne dès que possible le fournisseur pour réduire l'impact environnemental du produit.

Cette démarche consiste à accompagner les fournisseurs pour :

- supprimer l'huile de palme des produits alimentaires à marque Casino lorsque cela est possible technologiquement ou utiliser de l'huile de palme certifiée durable ;
- favoriser la réduction des pesticides et développer des modes de production, de culture et d'élevage plus respectueux de l'environnement et du bien-être animal en accompagnant les producteurs et éleveurs de la marque "Terre et Saveur" ;
- certifier les produits de la gamme "Casino Avenir" d'un des labels officiels suivants : "Éco-label Européen" – label officiel européen délivré en France par l'AFNOR, "NF Environnement", l'écolabel français, "FSC" ou encore "PEFC" ;
- certifier les produits issus de l'agriculture biologique (Casino, Leader Price ou Monoprix), avec le label "AB" et européen ;
- calculer et réduire l'impact environnemental des produits par la mise en place d'un indice environnemental multicritère avec l'indice environnemental qui permet de connaître l'impact en carbone, sur la consommation d'eau et la pollution aquatique ;
- limiter l'impact du packaging des produits en intégrant dans le cahier des charges des produits Casino une clause relative à l'optimisation de l'emballage du produit. (cf. page 56 commerçant responsable). Le Groupe favorise également l'utilisation de packagings recyclés ou certifiés (FSC) tout particulièrement pour la marque propre "TAEQ".

À l'international, le programme "Quality from the source" a été déployé par GPA au Brésil. Il implique 721 fournisseurs de fruits, légumes et viande afin d'améliorer leurs pratiques environnementales, de limiter et contrôler l'utilisation des pesticides, de retraiter les eaux usées et d'assurer une parfaite traçabilité des produits, notamment de l'origine des bovins.

### 2.8.5. ACTEUR IMPLIQUÉ EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

#### Politique générale en matière environnementale

Le groupe Casino a défini dès 2003 ses engagements en matière d'environnement, réaffirmés ensuite par l'adhésion du Groupe au Pacte Mondial des Nations Unies, ainsi que par la politique RSE groupe qui fixe quatre priorités environnementales. Afin de prévenir et maîtriser les risques environnementaux des activités du Groupe, la Direction de l'environnement, rattachée à la Direction de la RSE pilote les priorités environnementales, anime le partage des bonnes pratiques et le suivi des plans d'action.

Le Groupe favorise aussi la prise en compte des critères RSE au sein de sa chaîne logistique au travers de deux initiatives :

- en France, la filiale logistique a déployé en 2011 une "scorecard" qui intègre des critères RSE pour évaluer les 120 premiers prestataires de transport ;
- au Brésil, GPA déploie depuis 2005 le programme "TOP LOG" dont l'objectif est d'améliorer les performances qualité et environnementales de la chaîne logistique de ses fournisseurs. Plus de 170 fournisseurs sont impliqués dans ce programme et une cinquantaine ont obtenu la certification TOP LOG octroyée lorsque les objectifs de performances fixés ont été atteints.

### Soutenir les filières de production locale

Le groupe Casino signataire dès 2010 du Pacte PME dont le but est de favoriser la croissance, l'efficacité et le rayonnement des PME/PMI, entretient depuis son origine et par nature, une relation de proximité avec ses fournisseurs (agriculteurs, coopératives, PME/PMI). L'approvisionnement local auprès de petits producteurs ou de PMI/PME est majoritairement utilisé dans les pays où le Groupe est présent.

Les fournisseurs locaux sont accompagnés dans la professionnalisation de leur circuit de production et logistique, de leurs normes de fabrication, ou encore de leur gestion administrative afin de leur permettre de se développer économiquement au-delà de leur relation commerciale avec le Groupe. Parmi les actions mises en place en France, les magasins Casino ont continué de déployer et de valoriser le concept "Le Meilleur d'ici" afin de soutenir les producteurs locaux à travers le référencement et la mise en avant de leurs produits fabriqués à moins de 80 km du magasin. "Le meilleur d'ici" est présent dans 398 magasins dont 316 supermarchés et 82 hypermarchés Casino en France. Casino France soutient avec ses marques "Terre et Saveur" et "Club des Sommeliers" qui comptent en tout près de 500 produits, les filières locales en développant des partenariats avec des agriculteurs, des éleveurs et des mareyeurs et en signant des accords avec les filières ovines et bovines. Franprix favorise également la mise en place de partenariats avec des producteurs locaux. L'enseigne a ainsi signé un accord avec 26 producteurs de lait de la Vallée du Lot.

À l'international, Grupo Exito mène des campagnes de formation à destination des fournisseurs tandis que des programmes spécifiques sont mis en place par GPA au Brésil comme "Caras do Brazil" qui permet à des coopératives artisanales de vendre leurs produits au sein de 82 magasins Pão de Açúcar.

Elle déploie une démarche d'amélioration continue de la performance environnementale du Groupe en s'appuyant en France, sur les référents environnements, des ateliers de travail "Excellence verte" et une plateforme collaborative permettant aux membres de ces ateliers de mutualiser et publier les bonnes pratiques de leur métier en faveur de la protection de l'environnement. Dans les filiales internationales, elle s'appuie sur les Directions en charge de la RSE et les équipes opérationnelles.

La politique environnementale est adaptée à chaque métier et entité pour prendre en compte les spécificités locales. La mise en œuvre des plans d'actions est sous la responsabilité des différentes Directions concernées.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

Les priorités identifiées par le Groupe concernent :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- la réduction et valorisation des déchets ;
- la protection de la Biodiversité des écosystèmes.

Compte tenu du nombre de sites et de magasins dans le monde et de leur hétérogénéité, le groupe Casino incite ses entités à conduire une démarche de certification à chaque fois qu'elle génère de la valeur. Ainsi, en France, un entrepôt est certifié *HQE*, 5 ISO 14001, 13 *IFS*, 1 centre commercial *BREEAM*, 4 centres commerciaux ont obtenu cette année le *Label V* à l'issue d'un audit réalisé par Ecocert Environnement basé sur un référentiel d'une centaine de critères. A l'international, 2 magasins Pão de Açúcar sont certifiés *LEED (Leadership in Energy and Environmental Design)*, système nord-américain de standardisation des bâtiments à haute qualité environnementale. Au Vietnam, le centre commercial "Green square" est en cours de certification *LOTUS*, système de certification des bâtiments garantissant le respect des normes environnementales développées par le *Vietnam Green Building Council (VGBC)* et reconnu par le *World Green Building Council* et le Ministère de la Construction du Vietnam.

Pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux, les différents outils de communication interne du Groupe comme l'Intranet ou la revue trimestrielle "Regards" informent régulièrement sur les thématiques telles que la gestion des déchets, la préservation des ressources naturelles, le réchauffement climatique, les économies d'énergie, et la biodiversité. Des campagnes de sensibilisation aux éco-gestes en direction des collaborateurs et des clients sont organisées par les différentes entités. En 2012, Casino France a déployé une grande opération d'information : "*Ensemble, recyclons plus, recyclons mieux*" dont le but est la sensibilisation au recyclage des produits usagés (piles, batteries, cartouches d'encre, ampoules, etc.) Lors de la semaine de la Terre, Grupo Exito s'est engagé en faveur de la réduction de la consommation de papier "*Un día sin papel*" (une journée sans papier) et "*Más árboles, menos papel*" (Plus d'arbres, moins de papier), tandis que Libertad a réalisé une campagne grand public en faveur des éco-gestes. Enfin, le Groupe a initié un nouveau partenariat avec la Fondation Goodplanet dont la mission est de sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement.

Le Groupe a enregistré pour son activité Casino France des provisions et des garanties pour risques en matière d'environnement à hauteur de 1 036 milliers d'euros.

### Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

En tonnes eq CO <sub>2</sub>	Total Groupe	France <sup>(1)</sup>	Amérique latine <sup>(2)</sup>	Asie/Océanie
<b>GES Scope 1</b> = émissions directes associées aux combustions (gaz et carburants) et aux recharges de fluides réfrigérants	1 420 000	630 000	600 000	190 000
<b>GES scope 2</b> = émissions indirectes associées à l'énergie consommée (électricité, vapeur, chaleur, froid)	820 000	100 000	230 000	490 000

Précisions sur les périmètres pris en compte : les données couvrent la majorité des sites avec un taux de couverture allant de 66 % à 98 % selon les indicateurs et les entités.

(1) hors Sudeco

(2) hors Disco Devoto

Afin de maîtriser ses émissions de gaz à effet de serre (GES), le groupe Casino a identifié dès 2005 les différents impacts carbone de ses activités en France à travers plusieurs initiatives dont la mise en place d'un 1<sup>er</sup> bilan carbone renouvelé en 2009, portant sur un échantillon de 400 établissements. Dans le cadre de l'internationalisation de ses activités, le Groupe a décidé de normaliser les pratiques de ses filiales en matière d'inventaire de Gaz à Effet de Serre pour rendre comparable les performances entre filiales et permettre une consolidation des données. Le Groupe a réalisé sur cette base en 2012 un bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre consolidé de ses activités portant sur 2011 et 2012 et intégrant les scopes 1 et 2.

L'inventaire GES réalisé en 2012 a permis d'évaluer les scopes 1 et 2 sur les principales activités en France et à l'international (DCF, Casino Restauration, CIT, EMC, Franprix, Leader Price, Casino services, Vindemia, CODIM2, Cdiscount, Easydis, Monoprix et ses filiales, GPA, Grupo Exito, Big C Thaïlande et Vietnam, Vindemia, et Libertad).

En France, conformément à l'article 75 de la loi Grenelle 2 de l'environnement, le groupe Casino a publié les bilans carbonés des 11 filiales concernées avec les plans de réduction associés.

Afin de mieux prendre en compte l'impact carbone de ses activités, le Groupe a développé plusieurs initiatives complémentaires dont :

- la réalisation de bilans carbone en amont des opérations de constructions, afin d'estimer les émissions de gaz à effet de serre liées à la conception et à la construction d'un bâtiment et d'opter pour des matériaux et des procédés constructifs moins émetteurs ;
- La réalisation d'un indicateur spécifique permettant d'évaluer l'évolution de la performance des activités transports en France et au Brésil en tonnes eq. CO<sub>2</sub> par palette ;
- La mise en place d'un affichage environnemental sur les produits Casino. L'indice carbone créé en 2008 est progressivement remplacé depuis 2011 par un indice environnemental multicritère.

L'ensemble des inventaires réalisés fait ressortir que les principaux postes d'émissions liées aux activités directes du Groupe (hors impact des produits) sont :

- les recharges en fluides frigorigènes liées aux fuites des installations frigorifiques ;
- la combustion des carburants nécessaires aux transports de marchandises ;
- les consommations d'énergie des établissements ;

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

- les combustions des carburants nécessaires au transport des clients et des collaborateurs.

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux fuites de fluides réfrigérants, et compte tenu du fort pouvoir de réchauffement climatique des fluides HFC, le Groupe préconise en priorité la rénovation des installations existantes pour en garantir le confinement et le recours aux fluides naturels (CO<sub>2</sub>, NH<sub>3</sub>) pour les installations neuves de forte puissance, dès que cela est possible. Par ailleurs, les filiales du Groupe présentes dans les pays signataires du protocole de Montréal continuent de remplacer les fluides frigorigènes de leurs installations en froid commercial par des fluides de nouvelle génération non destructeurs de la couche d'ozone.

Afin de réduire les émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) du transport de marchandises, le Groupe met en place des plans d'actions pour optimiser les kilomètres parcourus par les camions et leur remplissage, privilégie les modes de transport les plus respectueux de l'environnement et renouvelle en permanence sa flotte de véhicules. En France, le Groupe développe le transport fluvial en livrant 80 magasins Franprix par la Seine, améliore le taux de remplissage des camions en déployant des remorques double pont (dans le cadre de son programme P80) et utilise à travers le programme *Citygreen* des véhicules répondant aux normes de pollution les plus exigeantes.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des magasins des différentes sociétés du Groupe contribue à faire baisser l'impact GES des consommations électriques. En France, la réduction des consommations d'énergie est garantie par les Contrats de Performance Énergétique visant à améliorer l'efficacité énergétique tandis qu'au Brésil les magasins Pão de Açúcar ont mis en place un monitoring de la consommation énergétique en temps réel.

Enfin, le Groupe poursuit une politique d'implantation de ses magasins et de ses entrepôts visant à réduire les distances parcourues par les marchandises et développe des formats de proximité dans tous les pays où il est présent qui réduisent l'impact carbone lié au déplacement des clients.

Au titre de l'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique, le Groupe prend en compte les risques d'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes, principalement le risque cyclonique pour ses activités à l'île de la Réunion et d'inondation en Thaïlande. Le Groupe s'applique à respecter les réglementations en vigueur en construisant les équipements nécessaires à la gestion et au débordement des eaux pluviales et s'emploie à mettre en œuvre des techniques innovantes (toitures végétalisées, moudes enherbées, faussé drainant). Les sociétés exposées à ce type de risque maintiennent et développent des plans de continuité d'activité en cas d'événement climatique extrême en collaboration avec les fournisseurs et les pouvoirs publics.

### Réduction, valorisation des déchets et lutte contre la pollution

#### DÉCHETS D'EXPLOITATION

La valorisation et la réduction des déchets d'exploitation sont l'une des priorités de la politique environnementale du Groupe. Les principaux déchets générés par les établissements sont les cartons, les plastiques, les papiers et les produits fermentescibles.

Chacune des entités du Groupe assure la gestion de ses déchets en fonction des contraintes et réglementations locales.

En France en 2012, plus de 69 783 tonnes de déchets ont été triées par les établissements Casino en vue d'une valorisation par des prestataires agréés et signataires de notre convention cadre de collecte. Le déploiement du tri organique dans les hypermarchés Géant a permis une hausse de 23 % de leur taux de valorisation des déchets par rapport à 2011. Les activités de restauration continuent à déployer le tri des déchets organiques dans les établissements. Les magasins Franprix et Leader Price trient et valorisent leurs cartons d'emballages dans le cadre de contrats signés site par site. Cdiscount valorise 100 % des cartons et des plastiques d'emballages que génèrent ses entrepôts.

À l'international, le tri, la collecte et l'organisation des filières de recyclage des déchets font partie des priorités d'action des filiales. En Colombie, Grupo Exito grâce à la mesure de la performance de tri de ses magasins a pu valoriser 27 480 tonnes de déchets d'exploitation et atteindre un taux de valorisation de 57 %. Les ressources financières générées par le recyclage sont reversées à la fondation Grupo Exito. Au Brésil, GPA a renforcé son système de traçabilité déchets pour mieux mesurer la performance de tri de ses magasins et de ses entrepôts alimentaires. Ce dispositif est déployé dans 11% des magasins et sera étendu d'ici 2014.

#### COLLECTE DES PRODUITS USAGÉS ET DES DÉCHETS RAPPORTÉS PAR LES CLIENTS

Pour encourager les consommateurs au tri et au recyclage des produits usagés des clients, le groupe Casino mène des actions de sensibilisation en direction de ses clients.

En France, le groupe Casino met à la disposition de ses clients les points de collecte nécessaires à la récupération des produits usagés tels que les piles, ampoules, batteries, petits électroniques et cartouches d'encre en lien avec les éco-organismes agréés par l'État qui ont la charge de leur recyclage. 228 tonnes de piles usagées ont été collectées dans les magasins Casino et entrepôts en 2012, soit une augmentation de 20 % du tonnage collecté, 115 tonnes dans les magasins Monoprix et 34 tonnes dans les magasins Franprix et Leader Price. 17,8 tonnes d'ampoules, 157 489 consommables d'impression (cartouches d'encre), 1 032 tonnes d'appareils électriques et électroniques (DEEE) ont été aussi collectés cette année. Enfin, tous les magasins de plus de 2 500 m<sup>2</sup> proposent un service de reprise des suremballages à leurs clients.

À l'international, GPA et ses fournisseurs proposent dans 247 magasins Pão de Açúcar et Extra un service de bornes de collecte et de recyclage pour les papiers, verres, métaux, plastiques et huiles qui ont permis de collecter 19 249 tonnes de déchets auprès des clients de ces magasins.

Ces dispositifs de collecte ont été étendus pour récupérer les suremballages dans 128 magasins Pão de Açúcar, les téléphones mobiles dans 280 magasins (Pão de Açúcar et Extra), les piles dans tous les magasins Extra et Pão de Açúcar (33 tonnes récupérées), les médicaments dans 29 magasins (4,57 tonnes récupérées). Big C Thaïland et Grupo Exito déploient également des bacs de recyclage dans ses magasins pour la collecte des téléphones mobiles, des piles, du plastique. Big C Vietnam organise des campagnes de collecte des piles usagées.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

### STATIONS-SERVICE

L'activité liée aux stations-service détenues par le Groupe fait l'objet de contrôles permanents et rigoureux. Une démarche de prévention de la pollution des sols a été mise en place en France comprenant des campagnes de reconnaissance des sous-sols

et eaux souterraines ainsi qu'une surveillance de 100 % des sous-sols. 272 stations ont été contrôlées. À l'international, seules les filiales Grupo Exito et GPA possèdent des stations-service (respectivement 21 et 83) qui font l'objet de suivi et de contrôles.

### Utilisation durable des ressources

	Total Groupe	France	Amérique latine	Asie/Océanie
<b>Consommation d'énergie (en MWh)</b>				
Electricité	4 820 286	1 895 566	1 974 422	950 299
Gaz	265 160	188 814	67 945 <sup>(2)</sup>	8 401 <sup>(3)</sup>
<b>Consommation d'eau (en m<sup>3</sup>)</b>				
	15 536 684	1 691 214 <sup>(1)</sup>	6 356 424	7 489 046

Précisions sur le périmètre des données disponibles : les données couvrent la majorité des sites avec un taux de couverture allant de 66 % à 98 % selon les indicateurs et les entités.

(1) hors Franprix, Leader Price

(2) hors Libertad

(3) hors Big C Thaïlande

### L'ÉNERGIE

L'amélioration de l'efficacité énergétique des magasins est une priorité déclinée dans toutes les entités. Les deux principaux postes de consommation d'énergie d'origine essentiellement électrique sont l'éclairage des magasins et la production de froid dans les rayons alimentaires. Depuis 2012, le Groupe a confié à sa filiale GreenYellow la mise en place d'un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique des principaux établissements par contrats de performance énergétique. Le groupe Casino s'est engagé par ailleurs à équiper de portes d'ici 2020, 75 % des meubles frigorifiques à température positive (à destination des produits frais) en France.

À l'international, des plans d'actions pour réduire la consommation énergétique des magasins ont été mis en place afin de contrôler régulièrement les consommations, de former les collaborateurs et d'optimiser les processus d'exploitation en magasin et au siège. Les nouveaux concepts de magasin intègrent les derniers équipements moins consommateurs d'énergie (utilisation de l'éclairage naturel, renforcement de l'isolation, meubles froid fermés...). Big C Vietnam a reçu en mars 2012, le premier prix de la "gestion énergétique du bâtiment", décerné par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Enfin, afin de soutenir le développement des énergies renouvelables, le groupe Casino a engagé en 2007 un programme ambitieux de développement d'installations solaires photovoltaïques et compte 25 centrales connectées, représentant une surface d'environ 245 000 m<sup>2</sup>, soit 48 000 kWc. Un système d'affichage disposé sur chaque site équipé, permet de suivre en temps réel, les quantités d'énergie produites et de dioxyde de carbone économisées.

### L'EAU

Les activités du Groupe, en France et à l'international, consomment majoritairement de l'eau provenant des réseaux municipaux, principalement pour un usage sanitaire.

Conscient de l'importance de la gestion de l'eau, le Groupe encourage les initiatives pour réutiliser les eaux pluviales et limiter les consommations sur les réseaux d'eau potable. A titre d'exemple, GPA a déployé pour ses magasins alimentaires un

monitoring quotidien de la consommation d'eau permettant de détecter les fuites éventuelles. En France, les nouveaux projets de construction intègrent à chaque fois que possible des dispositifs de collecte et de traitement des eaux de pluie.

### Protection de la Biodiversité

Le groupe Casino a rappelé son engagement en faveur de la biodiversité dans sa Charte Éthique Groupe à travers l'engagement n° 8 : "Participer à la préservation de la biodiversité".

### RÉDUCTION DE L'IMPACT DES BÂTIMENTS SUR LA BIODIVERSITÉ

Casino développement a réalisé et déployé en 2012 un guide des bonnes pratiques sur la gestion des espaces et la préservation de la biodiversité. Les équipes de la maîtrise d'ouvrage déléguée ont été formées à ces pratiques.

### PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ AU BRÉSIL

GPA a mis en place son Pacte pour la Nature qui comprend un certain nombre d'engagements dont le développement de l'offre de produits Bio en magasin. Il a adhéré à la charte de l'Institut brésilien Ethos ayant pour objectif la protection de la forêt amazonienne et de sa population. Les signataires s'engagent à ne commercialiser que des produits certifiés comme ne provenant pas des zones protégées par l'Institut Brésilien pour l'Environnement et les Ressources Naturelles Renouvelables (IBAMA), notamment le bois, le poisson et le soja ; à ne pas acheter de produits aux fournisseurs identifiés sur une liste noire de l'IBAMA, et à faire des campagnes de sensibilisation auprès des clients. Enfin, GPA a mis en place une démarche de traçabilité sur la filière ovine et bovine de ses fournisseurs brésiliens afin de s'assurer de leur provenance et de ne pas participer à la déforestation liée à l'élevage de bétail.

### ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES FORÊTS

Le Groupe a mené diverses actions en faveur de la protection des forêts et de la reforestation. En France, l'opération menée en 2011 en partenariat avec SOS SAHEL et le groupe Danone a été reconduite en 2012 et a permis le financement de la plantation

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

d'environ 2,4 millions d'arbres dans cette région. Dans le cadre de son programme "*miplanetaexito.com*", Grupo Exito en Colombie a déjà planté plus de 172 000 arbres. Big C en Thaïlande a organisé cette année encore, une campagne baptisée "*Big C, Big Forest – stop Global Warming*" en partenariat avec le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement, qui a permis de planter plus de 70 000 arbres dans le parc national de Kaeng Krachan. Libertad déploie notamment un programme appelé "*Marcas Verdes*" qui a assuré le financement de la protection d'un million de m<sup>2</sup> de forêt dans la région du Gran Chaco. Enfin, le groupe Casino s'est engagé à supprimer l'huile de palme des produits à marque Casino, action qui participe à limiter la déforestation.

Le Groupe met en œuvre des actions ciblées pour réduire l'impact sur la biodiversité des produits à marque propre et de ses fournisseurs alimentaires notamment au Brésil (cf pages 55 et 57).

### 2.8.6. ACTEUR LOCAL ENGAGÉ

Le groupe Casino favorise le développement des magasins de proximité dans les pays où il est présent. En tant qu'acteur local fortement impliqué dans les territoires, (centre-ville, périphéries urbaines et zones rurales), il contribue au développement économique local et à la solidarité sur les territoires en incitant ses enseignes, au travers de sa démarche de progrès RSE, à renforcer leurs partenariats de solidarité, développer les actions de solidarité locale menées au niveau des magasins et à soutenir les actions des fondations. Ces actions sont déployées au sein de chacune des entités du Groupe, en fonction du contexte local.

#### Les partenariats de solidarité nationaux

Pour soutenir les associations de solidarité, le groupe Casino met en place des partenariats nationaux afin de renforcer l'impact de ses actions au cœur des territoires. En France, il a engagé depuis 2009 un partenariat national avec la Fédération Française des Banques Alimentaires qui comprend trois champs d'interventions : la mise en place d'une collecte hebdomadaire effectuée avec les équipes des Banques Alimentaires dans les hypermarchés, supermarchés et entrepôts du Groupe ; la participation active à la collecte nationale qui se déroule chaque année en novembre ; des opérations spéciales. En 2012, 3 097 tonnes de produits ont été données aux Banques Alimentaires dans le cadre de la collecte hebdomadaire, contre 2 717 tonnes en 2011. 1 780 tonnes ont été aussi collectées grâce aux dons des clients. Preuve de son engagement, le groupe Casino a reçu en 2011 le label "*Entreprise Solidaire*", décerné par la Fédération des Banques Alimentaires.

Le Groupe soutient par ailleurs Emmaüs Défi au travers de sa centrale d'achat avec le don d'environ 6 000 jouets au profit des enfants, l'association Emmaüs avec la mise en place d'une grande collecte organisée par les magasins Monoprix (100 tonnes de vêtements récoltées en 2012) et la Croix Rouge avec le don par Franprix de plusieurs tonnes de produits. Le Groupe apporte son soutien aux opérations de "produits partagés" mises en place dans ses magasins avec ses fournisseurs au profit d'associations telles que SOS Sahel, l'Unicef, Plan et Handi'chien.

Les magasins du Groupe s'investissent localement au plus près des territoires et réalisent des opérations de soutien à des

#### Lutte contre le bruit

En France, pour réduire le bruit des livraisons de marchandises, la filiale logistique du groupe Casino déploie sous la marque Citygreen une flotte de camions conformes à la norme Piek, certifiant un niveau sonore inférieur à 60 décibels, et des véhicules hybrides permettant une livraison silencieuse du dernier kilomètre en mode électrique. Cette flotte de véhicules permet de développer les livraisons nocturnes des magasins et de réduire le trafic de jour en centre-ville ou en périphérie urbaine.

En développant les livraisons en mode fluvial pour 80 magasins parisiens, Franprix évite chaque année à ses camions de parcourir plus de 450 000 km en zone urbaine et participe aussi à la réduction des nuisances sonores.

associations du quartier : les magasins Casino et Franprix ont développé des opérations avec Microdon qui ont impliqué plus de 200 magasins de proximité. Plus de 150 actions locales ont été mises en place en hypermarchés et supermarchés Casino dans le cadre de son programme "Acteur local engagé". Franprix a poursuivi son partenariat avec l'association Voisins Solidaires dont l'objectif est de renforcer les solidarités de proximité et l'entraide entre voisins pour faciliter la vie au quotidien.

À l'international, la grande majorité des entités agissent dans le même objectif au niveau national et local, en soutenant les banques alimentaires lorsqu'elles sont présentes et en organisant des actions de solidarité dans les magasins. Au Brésil, GPA organise chaque année une collecte de nourriture au profit de l'association "*Amigos do Bem*" et distribue au quotidien ses excédents de produits périssables à plus de 650 associations. 6 808 tonnes de marchandises alimentaires ont été collectées et redistribuées par GPA cette année. En Argentine, Libertad a participé à la 10<sup>e</sup> collecte nationale au profit de la Banque Alimentaire ("*Red Argentina de Bancos de Alimentos*"), tandis qu'en Colombie, Grupo Exito soutient activement les banques alimentaires locales en collectant plus de 3 191 tonnes de marchandises en 2012. Vindémia agit aux côtés du Réseau réunionnais d'aide alimentaire 2R2A pour le ramassage de produits dans les magasins du Groupe et l'organisation de collecte auprès des clients.

Les enseignes du Groupe mettent en place de grandes campagnes de collecte et de redistribution de biens à destination des populations défavorisées (nourriture, cartables, uniformes solaires, jouets, vêtements, livres) et déploient des programmes d'actions en fonction des besoins locaux. Libertad soutient l'association humanitaire "*Un techo para mi país*" (Un toit pour mon pays) qui œuvre pour la construction de logements d'urgence et continue de déployer son programme "*Vuelto solidario*". Big C Thaïlande poursuit ses actions d'aides aux victimes des inondations qui touchent les habitants du pays. Les enseignes participent enfin à l'organisation d'actions relatives à la santé des populations : campagne de vaccination chez GPA, partenariat avec le Ministère de la Santé pour Big C Thaïlande, consultation gratuite pour les femmes enceintes chez Big C Vietnam, qui soutient également des hôpitaux locaux.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

### L'action des Fondations

Les actions de solidarité du Groupe sont aussi mises en place au travers de ses fondations. En s'engageant en faveur de l'enfance, la Fondation Casino fait le lien avec les trois autres fondations du Groupe : la fondation Grupo Exito en Colombie, la fondation Big C en Thaïlande et l'Instituto GPA, toutes engagées en faveur des enfants les plus démunis.

La Fondation d'Entreprise Casino a développé trois programmes majeurs :

- "Rompre l'isolement des enfants à l'hôpital" avec l'association Dr Souris, qui a permis depuis 2010 de mettre à disposition dans les services pédiatriques de 7 hôpitaux, 1 ordinateur et connexion internet par lit (soit 585 au total), également le matériel accessoire, la formation du personnel et la maintenance, pour le bénéfice de tous les enfants séjournant dans ces hôpitaux, quelle que soit la durée de leur séjour. Les magasins Casino, Franprix, Leader Price, les cafétérias Casino, les entrepôts, les magasins de Vindémia participent tous à ce programme ;
- "Artistes à l'école" développé depuis 2011 en partenariat avec l'Éducation nationale, soutient 10 projets artistiques bénéficiant à 2 000 enfants situés dans des territoires enclavés, urbains ou ruraux ;
- "Initiatives locales" qui a permis en 2012 d'accompagner 17 projets locaux parrainés par des collaborateurs du Groupe.

La fondation Grupo Exito en Colombie a développé une expertise reconnue par les parties prenantes dans la lutte contre la malnutrition infantile. Ses actions consistent à soutenir des associations locales pour garantir une alimentation saine et équilibrée aux enfants et futures mères issus de milieux défavorisés, à sensibiliser à une meilleure nutrition, à promouvoir la lecture et l'éveil musical. 32 102 enfants et 1 798 femmes enceintes ont été concernés par ces programmes en 2012. Elle soutient également d'autres fondations à travers la remise des "Grupo Exito Awards" qui distinguent des actions remarquables au service de l'enfance.

La fondation Big C Thaïlande axe ses actions en faveur de l'éducation des jeunes en apportant une aide financière aux plus défavorisés (plus de 3 300 bourses accordées en 2011), et en cofinçant la construction d'écoles (37 écoles soutenues financièrement depuis sa création). 2012 a été marquée par la construction d'un hôpital dans le nord de la Thaïlande.

L'Instituto GPA développe des programmes d'éducation pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de milieux sociaux modestes. Elle offre au travers de 4 centres des cours gratuits à l'anglais, aux métiers de caissiers et des centres d'appels. Elle soutient aussi, en partenariat avec le gouvernement de Rio de Janeiro, le centre de formation professionnelle NATA.

### 2.8.7. POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Par son adhésion au Pacte Mondial en 2009, le Groupe a souhaité réaffirmer son engagement dans la lutte contre la corruption et de la prise en compte des droits de l'homme dans sa sphère d'influence.

Le programme anti-corruption du Groupe relève de la responsabilité de la Direction Générale de chacune de ses entités. La Direction du contrôle interne Groupe qui mène des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des Business Units du Groupe est à leur disposition pour les accompagner dans leurs réflexions sur la définition et la mise en œuvre de leur plan d'action anti-corruption. Elle a notamment diffusé en 2012 un guide recensant les attendus formulés par les parties prenantes et partageant les bonnes pratiques applicables en matière de lutte contre la corruption. Cette même Direction a initié consécutivement un état des lieux du dispositif en matière de lutte contre la corruption au sein du Groupe (France hors Monoprix, International hors GPA) par l'envoi, aux entités, d'un questionnaire d'autoévaluation, et le recensement des plans d'actions en cours et à venir. Elle a également mis en place une

*newsletter* «Contrôle interne» en 2010, diffusée auprès de la communauté Audit et Contrôle Interne Groupe, des Directions financières, juridiques, fiscales et RH, abordant notamment les thématiques relatives à l'éthique des affaires et à la lutte contre la corruption. En complément, localement, les entités du Groupe déploient des codes éthiques ou codes de conduite.

À l'international, Grupo Exito a par ailleurs déployé en 2012, une large campagne de sensibilisation en faveur de la transparence dans l'entreprise afin de diffuser les messages compris dans leur code éthique et leur manuel de gestion des conflits d'intérêts. Un Comité éthique a également été constitué et un dispositif de remontée d'alertes a été ouvert à l'interne et à l'externe. De la même manière, Grupo Pão de Açúcar s'inscrit dans cette démarche avec la formation de l'ensemble de ses salariés aux règles de conduite du Code de l'entité et au dispositif d'alerte. Libertad a lancé en 2012 son programme "Libertad Transparente" en mettant en place notamment une politique de transparence, un nouveau code de conduite, et une adresse électronique servant de dispositif d'alerte.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

## 2.8.8. ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

## Exercice clos le 31 décembre 2012

À l'attention de la Direction générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Casino, Guichard-Perrachon, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

## Responsabilité de la Direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les "Informations"), établies conformément aux référentiels utilisés pour les entités françaises et les entités internationales (les "Référentiels") et dont un résumé <sup>(1)</sup> figure dans le chapitre "Périmètre de reporting" du rapport de gestion.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

## Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels retenus (Rapport d'assurance modérée).

## 1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans le chapitre "Périmètre de reporting" du rapport de gestion.
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

## 2. Rapport d'assurance modérée

## NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur clarté et leur fiabilité.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.

(1) La version complète du document "Note méthodologique du reporting RSE" est disponible à l'adresse suivante : <http://www.groupe-casino.fr/fr/Nos-engagements.html>.

(2) Il s'agit des informations suivantes :

- social : emploi, organisation du travail, santé et sécurité, formation, égalité de traitement ;
- environnemental : politique générale en matière environnementale, pollution et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique et protection de la biodiversité ;
- sociétal : impact territorial, économique et social de l'activité, sous-traitance et fournisseurs.

## 2.8. Responsabilité sociale et environnementale

- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester <sup>(2)</sup> et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
  - Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
    - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
    - au niveau des entités Casino France et Grupo Exito (Colombie), nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures. Pour Casino France, nous avons également mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 25 % des effectifs et entre 22 % et 45 % des informations quantitatives environnementales testées.
  - Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau de l'entité consolidante.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.

- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

### Commentaires sur les Référentiels et les Informations

Les Référentiels et les Informations appellent de notre part les commentaires suivants :

- Concernant les indicateurs sociaux relatifs à l'absentéisme, la formation et le calcul des effectifs, le manque de précision de leur définition peut engendrer des hétérogénéités d'interprétation entre les filiales françaises et étrangères. Il conviendra de préciser davantage ces définitions dans les Référentiels afin d'assurer une meilleure harmonisation des pratiques de reporting entre les entités du Groupe.
- Concernant les indicateurs environnementaux, le Groupe n'a pas été en mesure de déterminer de manière exacte le taux de couverture final des sites inclus dans le périmètre de consolidation des entités internationales.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 1<sup>er</sup> mars 2013

Le vérificateur indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Département Environnement et Développement Durable

Éric Mugnier

**2.8. Responsabilité sociale et environnementale****2.8.9. TABLE DE CORRESPONDANCE RELATIVE À L'ARTICLE 225 DE LA LOI DITE GRENELLE 2**

<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	
Emploi	pages 50-53
Organisation du travail	pages 52-53
Relations sociales	page 50
Santé & sécurité	page 54
Formation	page 53
Égalité de traitement	pages 50-51-52
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	pages 48-50-51-56
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
Politique générale en matière environnementale	pages 57-58
Pollution et gestion des déchets	pages 55-56-59-60-61
Utilisation durable des ressources	pages 55-56-60
Changement climatique	pages 58-59
Protection de la biodiversité	pages 60-61
<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	
Impact territorial, économique, et social des activités de la Société	pages 61-62
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	pages 48-49
Sous-traitance et fournisseurs	pages 56-57
Loyauté des pratiques	pages 54-55-62
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	pages 56-57

## 2.9. Participation et intéressement du personnel

# 2.9. PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

### 2.9.1. PARTICIPATION

Un premier accord de participation, conforme au Code du travail, a été signé le 30 décembre 1969 et mis en place dans chacune des sociétés du Groupe.

Compte tenu des diversifications opérées par le Groupe (distribution, production, restauration, etc.) et des liens très étroits liant ces différentes activités entre elles, la Direction, à la demande des partenaires sociaux, a mis au point un accord de participation commun au Groupe Casino en date du 16 septembre 1988. Cet accord concerne l'ensemble des filiales françaises du Groupe (hors groupes Franprix-Leader Price, Monoprix et Banque du Groupe Casino).

Le principe de cet accord de Groupe était que chaque société déterminait la réserve spéciale de participation sur la base de son seul résultat. Les différents montants étaient ensuite additionnés et le montant total ainsi obtenu était réparti entre l'ensemble des

salariés du Groupe proportionnellement aux salaires perçus dans la limite des plafonds fixés par décret.

Un nouvel accord a été signé le 16 mars 1998. Cet accord n'apportait pas de modification concernant le calcul et le mode de répartition de la participation. Il modifiait la forme du Plan d'Épargne d'Entreprise par la création de plusieurs fonds de placement. Le 29 juin 2000, un avenant a été signé afin de neutraliser l'impact dans le calcul de la participation 2000 (retraitement des capitaux propres) des opérations de restructuration réalisées le 1<sup>er</sup> juillet 2000 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Un nouvel avenant a été signé le 26 juin 2001 qui modifie le mode de calcul de la réserve de participation Groupe. Celle-ci est désormais calculée en fonction de la réserve de l'année précédente et de l'évolution du résultat opérationnel courant, le montant ainsi déterminé ne pouvant être inférieur au cumul des réserves légales déterminé société par société.

### 2.9.2. INTÉRESSEMENT

Un nouvel accord d'intéressement a été mis en place pour les exercices 2010, 2011 et 2012 qui s'applique à l'ensemble des filiales françaises du Groupe Casino (hors les groupes Franprix-Leader Price, Monoprix et Banque du Groupe Casino).

Comme le précédent accord, il allie un intéressement de solidarité à un intéressement local.

L'intéressement de solidarité est assis sur le résultat opérationnel courant (avant intéressement et participation) consolidé du périmètre concerné, diminué de la rémunération des capitaux investis. Il est réparti proportionnellement à la rémunération annuelle de chaque bénéficiaire pour 80 % du montant total et au prorata du temps de présence à l'effectif pour 20 %.

L'intéressement local est directement lié aux performances des sites commerciaux. Il est réparti proportionnellement à la rémunération de chaque bénéficiaire.

Le versement de l'intéressement intervient au plus tard le 15 mai de chaque année.

Le montant global de l'intéressement de solidarité et de l'intéressement local ne peut être supérieur à 30 % du résultat net consolidé après impôts, part du Groupe, du périmètre concerné.

Un nouvel accord d'intéressement est en cours de signature pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

### 2.9.3. SOMMES AFFECTÉES AU TITRE DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTÉRESSEMENT

Les sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement du personnel au titre des cinq dernières années (en milliers d'euros) sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Participation	Intéressement	Total
2007	24 317,0	26 572,3	50 889,3
2008	23 126,0	22 213,5	45 339,5
2009	20 448,4	14 474,4	35 922,8
2010	19 294,8	12 280,3	31 575,1
2011	18 198,5	11 897,6	30 096,1

## 2.9. Participation et intéressement du personnel

## 2.9.4. OPTIONS CONFÉRÉES AU PERSONNEL

C'est en 1973 que Casino a mis en place son premier plan d'options d'actions au profit de salariés du Groupe. Depuis, de nombreux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place au bénéfice des dirigeants et des salariés du Groupe. C'est ainsi, notamment, que l'ensemble du personnel du Groupe a bénéficié, en 1991, de l'attribution d'options de souscription d'actions (27 375 bénéficiaires pour plus de 2,2 millions d'options attribuées). Ce plan est venu à échéance en 1997.

Par ailleurs, en décembre 1987, l'ensemble des cadres du Groupe ayant un an d'ancienneté ont bénéficié d'options d'achats d'actions représentant, selon leur catégorie, 10, 20, 30 ou 40 % de leur rémunération annuelle. Depuis et jusqu'en 2009, il a été attribué, en décembre de chaque année, selon les mêmes principes, des options d'achat ou de souscription d'actions aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il a été procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

## 2.9.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le détail des plans d'options de souscription d'actions en cours de validité est indiqué à la page 35.

## 2.9.6. OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS

Il n'y a plus de plans d'options d'achat en cours de validité au 31 janvier 2013.

Par ailleurs, les options de souscription d'actions de la Société consenties, en 2012, aux dix premiers salariés attributaires non mandataires sociaux et les options levées par ces derniers sont les suivantes :

	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré
Options consenties	Néant	-
Options levées	5 531	50,75 €

## 2.9.7. ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AU PERSONNEL

Depuis 2005, la Société a attribué gratuitement des actions. L'acquisition définitive de ces actions est liée à la réalisation de critères de performance et/ou à la condition de présence à la date d'attribution définitive des actions.

Le détail des plans d'attribution gratuite d'actions en cours de validité est indiqué à la page 36.

## 2.9.8. PLANS D' ACTIONNARIAT

Afin de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant d'être plus étroitement associés aux développements et performances futures du Groupe, deux plans d'actionnariat ont été mis en œuvre par l'intermédiaire d'un fonds commun de placements d'entreprise (FCPE), le premier en décembre 2005 et le second en décembre 2008.

Ces plans d'actionnariat, dits à effet de levier et à capital garanti, ont été offerts à l'ensemble des salariés du Groupe en France bénéficiaires du plan d'épargne d'entreprise Casino.

Le plan de 2005 a pris fin en 2010.

Au titre du plan de 2008, 800 000 actions ont été souscrites par le FCP Emily 2 au prix de 46,18 euros.

Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et des différents fonds communs de placements, les salariés du Groupe détenaient, au 31 janvier 2013, 1 961 827 actions représentant 1,74 % du capital et 2,09 % des droits de vote.





# COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

---

3.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS .....	70
3.2. ÉTATS FINANCIERS.....	71
3.3. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS .....	78

### 3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## 3.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Casino, Guichard-Perrachon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Variations de périmètre

- La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrit le traitement comptable relatif à la prise de contrôle de GPA. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent l'estimation des valeurs provisoires des actifs, passifs et passifs éventuels acquis et du goodwill ainsi que la valeur de réévaluation en résultat de la quote-part antérieurement détenue dans GPA, à examiner les calculs effectués par le Groupe et à vérifier le traitement comptable adopté.

Nous avons également apprécié l'information donnée à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.

- La note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrit le traitement comptable du mode de consolidation de Mercialys et son classement en «actifs détenus en vue de la vente» dans les comptes clos le 31 décembre 2012. Nous avons apprécié les éléments de droits et de fait existant entre le Groupe et Mercialys au 31 décembre 2012 qui sous-tendent le caractère approprié de ce traitement comptable. Nos travaux ont également consisté à vérifier le correct traitement des actifs et des passifs de Mercialys en application de la norme IFRS 5 «Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées» et à apprécier l'information donnée à ce titre dans la note 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Estimations comptables

- Le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs non courants (notes 1.4.12 et 17). La valeur recouvrable des actifs non courants est déterminée, notamment, sur la base des prévisions de résultat et des flux de trésorerie issues des plans financiers pluriannuels approuvés par la direction et, s'agissant de sa filiale brésilienne GPA, sur la base du cours de bourse à la clôture de l'exercice.

Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 2013

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Antoine de Riedmatten

Ernst & Young et Autres

Sylvain Lauria

Daniel Mary-Dauphin

## 3.2. ÉTATS FINANCIERS

### 3.2.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2011

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
<b>ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>			
Chiffre d'affaires, hors taxes	6.1	41 971	34 361
Coût d'achat complet des marchandises vendues	6.2	(31 126)	(25 407)
<b>Marge commerciale</b>		<b>10 844</b>	<b>8 954</b>
Autres revenus	6.1	322	375
Coûts des ventes	6.3	(7 478)	(6 388)
Frais généraux et administratifs	6.3	(1 686)	(1 393)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5.1</b>	<b>2 002</b>	<b>1 548</b>
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		4,8	4,5
Autres produits opérationnels	7	1 078	269
Autres charges opérationnelles	7	(701)	(426)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2 379</b>	<b>1 391</b>
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		5,7	4,0
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		152	84
Coût de l'endettement financier brut		(670)	(556)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>8.1</b>	<b>(519)</b>	<b>(472)</b>
Autres produits financiers	8.2	177	260
Autres charges financières	8.2	(157)	(192)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 880</b>	<b>987</b>
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		4,5	2,9
Charge d'impôt	9	(323)	(228)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	10	(21)	(7)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>1 535</b>	<b>751</b>
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		3,7	2,2
dont, part du Groupe		1 065	577
dont, intérêts minoritaires		470	174
<b>ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>			
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>11</b>	<b>(2)</b>	<b>(9)</b>
dont, part du Groupe		(2)	(9)
dont, intérêts minoritaires		-	-
<b>ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 533</b>	<b>742</b>
dont, part du Groupe		1 062	568
dont, intérêts minoritaires		470	174

### Résultat par action

(en euros)	Notes	2012	2011
Des activités poursuivies, part du Groupe	12		
• de base		9,44	5,08
• dilué		9,41	5,05
De l'ensemble consolidé, part du Groupe	12		
• de base		9,42	4,99
• dilué		9,39	4,97

## 3.2. États financiers

## 3.2.2. ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS

(en millions d'euros)

	2012	2011
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 533</b>	<b>742</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	2	(3)
Couverture de flux de trésorerie	(11)	9
Couverture d'investissement net	(47)	-
Écarts de conversion	(741)	(366)
Écarts actuariels	(43)	(4)
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres	35	(1)
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt</b>	<b>(805)</b>	<b>(365)</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔTS</b>	<b>728</b>	<b>377</b>
<i>dont part du Groupe</i>	594	191
<i>dont part des minoritaires</i>	134	187

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 25.3.

## 3.2. États financiers

## 3.2.3. BILAN CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2011

## ACTIFS

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Goodwill	13	10 380	7 955
Immobilisations incorporelles	14	4 211	1 211
Immobilisations corporelles	15	8 681	6 663
Immeubles de placement	16	537	1 613
Participations dans les entreprises associées	18	260	164
Autres actifs non courants	20	1 837	658
Dérivés actifs de couverture non courants	32	246	129
Actifs d'impôts différés	9	671	377
<b>Actifs non courants</b>		<b>26 823</b>	<b>18 770</b>
Stocks	21	4 727	3 381
Créances clients	22	1 734	1 869
Autres actifs courants	23	1 575	1 693
Créances d'impôts courants		49	63
Dérivés actifs de couverture courants	32	139	75
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	6 303	3 901
Actifs détenus en vue de la vente	11	1 461	20
<b>Actifs courants</b>		<b>15 990</b>	<b>11 002</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>42 813</b>	<b>29 772</b>

## PASSIFS

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Capital social		172	169
Primes, titres auto-détenus et autres réserves		6 272	6 041
Résultat part du Groupe		1 062	568
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>7 507</b>	<b>6 779</b>
Intérêts minoritaires – Réserves		7 223	2 430
Intérêts minoritaires – Résultat		470	174
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>7 694</b>	<b>2 604</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>25</b>	<b>15 201</b>	<b>9 383</b>
Provisions	27	762	345
Passifs financiers non courants	29	9 394	6 423
Autres dettes non courantes	30	900	453
Passifs d'impôts différés	9	1 366	697
<b>Passifs non courants</b>		<b>12 422</b>	<b>7 918</b>
Provisions	27	275	188
Dettes fournisseurs		6 655	5 400
Passifs financiers courants	29	2 786	3 167
Dettes d'impôts exigibles		118	61
Autres dettes courantes	30	4 260	3 656
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	11	1 095	-
<b>Passifs courants</b>		<b>15 190</b>	<b>12 472</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>42 813</b>	<b>29 772</b>

## 3.2. États financiers

## 3.2.4. ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2011

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat net, part du Groupe	1 062	568
Intérêts minoritaires	470	174
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 533</b>	<b>742</b>
Dotations aux amortissements et provisions	1 119	719
Pertes/(gains) latents liés aux variations de juste valeur	(51)	(97)
Charges/(produits) calculés liés aux stock-options et assimilés	20	15
Autres charges/(produits) calculés	(909)	143
<b>Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables</b>	<b>178</b>	<b>780</b>
Résultats sur cessions d'actifs	(90)	(118)
Pertes/(profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec perte de contrôle ou de participations ne donnant pas le contrôle	(7)	1
Quote-part de résultat des entreprises associées	21	7
Dividendes reçus des entreprises associées	3	4
<b>Capacité d'Autofinancement (CAF)</b>	<b>1 639</b>	<b>1 416</b>
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur et amortissements)	492	454
Charge d'impôt (y compris différé)	322	224
<b>CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>2 453</b>	<b>2 095</b>
Impôts versés	(291)	(227)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (note 4.1)	194	54
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>2 357</b>	<b>1 922</b>
Décaissements liés aux acquisitions :		
• d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	(1 394)	(1 139)
• d'actifs financiers non courants	(130)	(94)
Encaissements liés aux cessions :		
• d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	282	324
• d'actifs financiers non courants	6	16
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle (note 4.2)	1 266	(759)
Incidence des variations de périmètre en lien avec des coentreprises et des entreprises associées (note 4.3)	(26)	(504)
Incidence du processus de perte de contrôle de Mercialis (note 2.2)	137	-
Variation des prêts et avances consentis	(44)	39
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>94</b>	<b>(2 117)</b>
Dividendes versés :		
• aux actionnaires de la société mère (note 25.4)	(205)	(308)
• aux minoritaires	(610)	(99)
• aux porteurs de TSSDI	(20)	(26)
Augmentation et diminution de capital de la société mère	-	6
Autres opérations avec des actionnaires minoritaires (note 4.4)	400	300
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	5	4
Cessions/(acquisitions) de titres auto-détenus	(6)	(49)
Augmentation emprunts et dettes financières	2 909	3 186
Diminution emprunts et dettes financières	(1 574)	(1 420)
Intérêts financiers nets versés	(541)	(396)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>360</b>	<b>1 197</b>
<b>Incidence des variations monétaires sur la trésorerie</b>	<b>(153)</b>	<b>(153)</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>2 658</b>	<b>848</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets d'ouverture	3 346	2 497
• trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente (note 11)	-	-
<b>Trésorerie nette d'ouverture présentée au bilan (note 24)</b>	<b>3 346</b>	<b>2 497</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets de clôture	6 004	3 346
• trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente (note 11)	(204)	-
<b>TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE PRÉSENTÉE AU BILAN (NOTE 24)</b>	<b>5 799</b>	<b>3 346</b>

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 11.

### 3.2. États financiers

## 3.2. États financiers

## 3.2.5. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros avant affectation du résultat)	Capital	Réserves liées au capital <sup>(1)</sup>	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	TSSDI
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011</b>	<b>169</b>	<b>3 980</b>	<b>-</b>	<b>1 422</b>	<b>600</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	568	-
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>568</b>	<b>-</b>
Opérations sur capital <sup>(3)</sup>	(1)	(30)	37	-	-
Frais d'émission	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus <sup>(4)</sup>	-	-	(36)	(8)	-
Dividendes versés <sup>(5)</sup>	-	-	-	(308)	-
Dividendes à verser aux porteurs de TSSDI	-	-	-	(19)	-
Paiements en actions	-	-	-	15	-
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales <sup>(6)</sup>	-	-	-	(95)	-
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales <sup>(7)</sup>	-	-	-	-	-
Autres mouvements <sup>(8)</sup>	-	-	-	(2)	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>169</b>	<b>3 951</b>	<b>-</b>	<b>1 574</b>	<b>600</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 062	-
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 062</b>	<b>-</b>
Opérations sur capital <sup>(9)</sup>	3	124	-	-	-
Frais d'émission	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus <sup>(4)</sup>	-	-	(4)	-	-
Dividendes versés <sup>(5)</sup>	-	-	-	(332)	-
Dividendes à verser aux porteurs de TSSDI et aux minoritaires de GPA <sup>(10)</sup>	-	-	-	(9)	-
Paiements en actions	-	-	-	9	-
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales <sup>(11)</sup>	-	-	-	350	-
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales <sup>(12)</sup>	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	(7)	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>172</b>	<b>4 075</b>	<b>(4)</b>	<b>2 647</b>	<b>600</b>

(1) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales.

(2) Attribuable aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon.

(3) Correspondait essentiellement à la réduction de capital présentée en note 25.1 consécutive à l'annulation partielle d'actions propres acquises au cours de l'année 2011.

(4) Correspond aux mouvements d'actions propres au cours de la période dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale et du contrat de liquidité.

(5) Les dividendes versés correspondent à la distribution annuelle de Casino, Guichard-Perrachon au titre des exercices 2010 et 2011 pour respectivement 308 et 332 millions d'euros (voir note 25.4). En 2012, les dividendes versés aux minoritaires portent sur les filiales Mercialys (voir note 2.2), Exito, Big C Thaïlande et GPA à hauteur respectivement de 540, 38, 15 et 13 millions d'euros contre respectivement 58, 18 et 15 millions d'euros en 2011 pour les filiales Mercialys, Exito et Big C Thaïlande.

(6) L'incidence négative de 95 millions d'euros présentée en capitaux propres Part du Groupe en 2011 correspondait principalement à la cession à Exito des participations du Groupe dans Disco et Devoto financée par augmentation de capital pour - 44 millions d'euros, aux rachats d'intérêts minoritaires de Cdiscount pour - 30 millions d'euros ainsi qu'au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price pour - 18 millions d'euros. L'incidence négative de 27 millions sur les intérêts minoritaires en 2011 correspondait principalement à la suppression des intérêts minoritaires résultant de la constatation en dettes financières des options de vente suite aux opérations de prises de contrôle réalisées au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price.

(7) L'impact de 98 millions d'euros présenté en intérêts minoritaires en 2011 correspondait essentiellement à l'apparition d'intérêts minoritaires consécutive aux prises de contrôle au sein du sous-groupe Franprix-Leader Price et à la prise de participation complémentaire dans GPA pour respectivement 38 et 65 millions d'euros.

(8) Correspondait à l'augmentation de capital nette de frais réalisée par Exito.

(9) Correspond essentiellement à la rémunération en action du dividende distribué par la Société au titre de l'exercice 2011 (voir notes 25.1 et 25.4).

(10) Voir note 25.4 pour la distribution aux porteurs de TSSDI.

(11) L'incidence positive de 81 millions d'euros résulte principalement (i) des transactions effectuées postérieurement à la prise de contrôle avec les minoritaires GPA à hauteur de - 180 millions d'euros (dont - 407 millions d'euros au titre des deux options de vente - voir note 3.3) et (ii) de la diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans la filiale Big C Thaïlande à hauteur de + 208 millions d'euros (voir note 3.2) et dans la filiale Mercialys à hauteur de +59 millions d'euros dont 49 millions d'euros liés aux cessions réalisées dans le cadre du processus de perte de contrôle de Mercialys (voir note 2.2)

(12) Correspond à la reconnaissance des actionnaires minoritaires suite à la prise de contrôle de GPA à hauteur de 5 844 millions d'euros (voir note 3.3).

## 3.2. États financiers

Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net	Écarts de conversion	Écarts actuariels	Actifs financiers disponibles à la vente	Capitaux propres part du Groupe <sup>(2)</sup>	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
(5)	-	855	(10)	18	7 031	2 019	9 050
5	-	(379)	(2)	(2)	(377)	13	(365)
-	-	-	-	-	568	174	742
5	-	(379)	(2)	(2)	191	187	377
-	-	-	-	-	6	-	6
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	(45)	-	(45)
-	-	-	-	-	(308)	(99)	(407)
-	-	-	-	-	(19)	-	(19)
-	-	-	-	-	15	-	15
-	-	-	-	-	(95)	(27)	(122)
-	-	-	-	-	-	98	98
4	-	-	-	-	2	426	428
5	-	476	(11)	15	6 779	2 604	9 383
(7)	(31)	(405)	(27)	2	(468)	(337)	(805)
-	-	-	-	-	1 062	470	1 533
(7)	(31)	(405)	(27)	2	594	134	728
-	-	-	-	-	127	-	127
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	(4)	-	(4)
-	-	-	-	-	(332)	(610)	(942)
-	-	-	-	-	(9)	(39)	(48)
-	-	-	-	-	9	10	19
-	-	-	-	-	350	(269)	81
-	-	-	-	-	-	5 861	5 861
1	-	-	-	-	(6)	2	(4)
(2)	(31)	71	(39)	17	7 507	7 694	15 201

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 3.3. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Casino, Guichard-Perrachon est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment A. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées "le Groupe" ou "le groupe Casino". Le siège social de la Société est situé à Saint-Étienne 1, Esplanade de France – 42008 Saint-Étienne.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 20 février 2013, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour l'exercice 2012.

## NOTE 1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 1.1. Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2012.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

#### 1.1.1. Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2012

- Amendement IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers.
- Amendement IAS 12 – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents.

L'amendement IFRS 7 vise la nature et l'étendue de l'information à produire sur les opérations de cessions d'actifs financiers que celles-ci soient "déconsolidantes" ou non (voir note 24.3). L'amendement IAS 12 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

#### 1.1.2. Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

#### Texte adopté par l'Union européenne à la date de clôture

Les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous sont applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB :

- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur ;

- amendement IAS 1 – Présentation des états financiers ;
- amendement IAS 19 – Avantages du personnel ;
- amendement IFRS 7 – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers ;
- amendement IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014).

Conformément à l'option offerte par la norme actuelle IAS 19, le Groupe comptabilise ses écarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi dans les autres éléments du résultat global (voir note 28). Par ailleurs, la part des engagements non comptabilisés au bilan est non significative. En conséquence, la société estime que l'application de la norme révisée IAS 19 n'aura pas d'impact significatif dans ses comptes consolidés.

L'Union européenne a fixé une date d'application obligatoire pour les normes suivantes aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 contre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 fixée par l'IASB.

- IFRS 10 – États financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Accords conjoints ;
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans les autres entités ;
- IAS 27 révisée – États financiers individuels ;
- IAS 28 révisée – Participations dans les entreprises associées et coentreprises.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application, notamment ceux relatifs aux normes IFRS 10 sur le périmètre de consolidation et IFRS 11 qui supprime la consolidation par intégration proportionnelle des coentreprises.

L'application d'IFRS 11 entraînera la décomptabilisation de la quote-part des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la totalité des entités en contrôle conjoint du Groupe puis leur comptabilisation en mise en équivalence. En termes de compte de résultat, une quote-part de résultat sera présentée sur la ligne "Quote-part de résultat net des entreprises associées" en remplacement des produits et des charges présentés en détail à hauteur du pourcentage d'intégration de chaque entité en co-contrôle.

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2012, la principale coentreprise du Groupe est Monoprix détenue à 50 %. Les comptes résumés des sociétés intégrées proportionnellement sont présentés en note 19.1.

#### Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous sont applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations et amendements subséquents à IFRS 9 et IFRS 7 ;
- amendements IFRS 10, 11 et 12 : dispositions transitoires (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) et entités d'investissement (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014) ;
- améliorations annuelles des normes IFRS (17 mai 2012).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes, amendements ou par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

## 1.2. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

### 1.2.1. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprise ; conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3 ;
- des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

### 1.2.2. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le mode de consolidation de Monoprix et Mercialys (voir note 2.2) ;
- la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue dans GPA (note 3.3) ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiqué en annexe (notes 11.2 et 16.2) ;
- la dépréciation des créances douteuses (notes 20, 22 et 23) ;
- les dépréciations des actifs non courants et goodwill (notes 1.4.12 et 17) ;
- la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise (notes 1.4.2, 3.2 et 3.3) ;
- les impôts différés (notes 1.4.31 et 9) ;
- les actifs (ou groupe d'actifs) non courants classés comme détenus à la vente (note 11) ;
- les engagements de rachat des titres de minoritaires (notes 1.4.20 et 29.4) ;
- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (notes 1.4.19.2 et 27).

Les notes 17.2, 28.1.8 et 29.4 présentent les sensibilités des évaluations effectuées portant sur les goodwill, les provisions retraite et les engagements de rachats d'intérêts minoritaires.

## 1.3. Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (voir note 1.4.20), la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer la position comptable la plus pertinente.

## 1.4. Principales méthodes comptables

### 1.4.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

#### Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

#### Coentreprises

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

#### Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation. L'éventuelle perte de valeur et le résultat de cession portant sur les titres mis en équivalence sont comptabilisés en "Autres produits et charges opérationnels".

#### Droits de vote potentiels

Pour les entités autres que les entités *ad hoc*, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels actuellement exerçables.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'action, des options d'achat d'action, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération après que l'entité ait apprécié si elle détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou à l'issue d'un événement futur.

Pour les entités *ad hoc*, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Une entité *ad hoc* doit être consolidée quand, en substance :

- la relation entre l'entité *ad hoc* et l'entreprise indique que l'entité *ad hoc* est contrôlée par l'entreprise ;
- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte de l'entreprise selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entreprise obtienne des avantages de l'activité de l'entité *ad hoc* ;
- l'entreprise a les pouvoirs de décisions pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ou, en mettant en place un mécanisme de "pilotage automatique", l'entreprise a délégué ces pouvoirs de décisions ;
- l'entreprise a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ;
- l'entreprise conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatif à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

#### 1.4.2. Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en "Autres charges opérationnelles".

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat ("Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles").

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat ("Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles"), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

#### 1.4.3. Date de clôture

À l'exception de quelques filiales peu significatives, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

#### 1.4.4. Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes de la société Casino Ré sont élaborés selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les règles générales de présentation des IFRS.

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

#### 1.4.5. Conversion de monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reconnu en résultat.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

#### 1.4.6. Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

#### 1.4.6.1. Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément à la note 1.4.2. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement. Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs non courants" ci-après. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

#### 1.4.6.2. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de dix ans. Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (notamment droit au bail et marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

#### 1.4.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Terrains	-
Construction – gros œuvre	40
Étanchéité toiture	15
Protection incendie de la coque	25
Agencements et aménagements des terrains	10 à 40
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 à 20
Matériels informatiques	3 à 5

Les composants "Étanchéité toiture" et "Protection incendie de la coque" ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant "Gros œuvre".

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

#### 1.4.8. Contrats de location

Les contrats de location financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location financement, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d'un emprunt inscrit en passif financier.

Les biens pris en contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue de manière similaire aux immobilisations de même nature, ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements futurs au titre des contrats de location-financement sont actualisés et portés au bilan du Groupe dans les passifs financiers. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

#### 1.4.9. Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Le Groupe capitalise les coûts d'emprunt pour tous les actifs éligibles dont la construction a commencé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### 1.4.10. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

Les galeries marchandes détenues par la société Mercialys font l'objet d'évaluations par des experts conformément aux règles de déontologie de la profession d'Expert Immobilier édictées par le R.I.C.S. (*Royal Institution of Chartered Surveyors*), en utilisant les méthodes d'évaluation de la valeur vénale de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière de juin 2006 (3<sup>e</sup> édition) et du rapport du groupe de travail de la commission des opérations de bourse (COB) et du Conseil national de la comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne. L'ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys est soumis à expertise par rotation d'un tiers par an et par actualisation sur les deux autres tiers. Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches sont retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif :

- la première approche, l'approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif net de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché immobilier correspondant (prise en compte de la surface de vente, la configuration, la concurrence, le mode de propriété, le potentiel locatif et d'extension et comparabilité avec des transactions récentes) et, en tenant compte du niveau de loyer effectif duquel est retiré le montant des charges et travaux non refacturables par rapport au prix de marché et de la vacance ;
- la deuxième approche, l'approche par les flux de trésorerie actualisés, consistant à actualiser les flux futurs de revenus et de dépenses, permet de tenir compte année après année, des ajustements de loyer prévisionnel, de la vacance et d'autres paramètres prévisionnels tels que la durée de commercialisation ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur.

Le taux d'actualisation retenu prend en compte le taux sans risque du marché (OAT TEC 10 ans pour la France) auquel est ajoutée

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

une prime de risque et de liquidité du marché de l'immobilier, ainsi que d'éventuelles primes de risque pour obsolescence et pour risque locatif.

Pour les actifs de petite taille, une valorisation par comparaison avec des valeurs de transaction sur des actifs similaires a également été réalisée.

#### 1.4.11. Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

#### 1.4.12. Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

##### 1.4.12.1. Unité génératrice de trésorerie (UGT)

L'unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe a défini ses unités génératrices de trésorerie comme suit :

- pour les hypermarchés, les supermarchés et le Discount, l'UGT est le magasin ;
- pour les autres réseaux, l'UGT est le réseau.

##### 1.4.12.2. Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

##### 1.4.12.3. Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible,

les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lequel la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de la grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. Elle est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir :

- des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant ;
- de la valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

L'ensemble de ces éléments étant ensuite actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

S'agissant du test de la valeur des goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué en fin d'année.

##### 1.4.12.4. Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

#### 1.4.13. Actifs financiers

##### 1.4.13.1. Définitions

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

#### 1.4.13.2. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

À l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

#### 1.4.13.3. Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

#### 1.4.13.4. Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

#### 1.4.13.5. Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

#### 1.4.13.6. Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés. Les actifs disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants.

#### 1.4.13.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

#### 1.4.13.8. Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ; ou,
- ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
  - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
  - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

#### 1.4.14. Passifs financiers

##### 1.4.14.1. Définitions

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ; et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

##### 1.4.14.2. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

##### Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une couverture comptable.

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

#### Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

#### 1.4.14.3. Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur.

#### Dérivés qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (par exemple emprunt à taux variable swappé à taux fixe, couverture d'un budget d'achat en devise), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la part inefficace et en capitaux propres pour la part efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures) ;
- en cas de couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère, la variation de juste valeur est comptabilisée nette d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ; et,
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

#### Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique "Autres produits et charges financières".

#### **1.4.15. Juste valeur des instruments financiers**

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

#### **1.4.16. Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation.

La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

Le coût des stocks comprend le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

La valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le groupe Casino enregistre en stock les actifs en cours de construction.

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

#### 1.4.17. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Dans le compte de résultat consolidé du dernier exercice clos et de la période antérieure présentée, le résultat provenant des activités abandonnées est présenté séparément du résultat des activités poursuivies, après ce dernier, net d'impôt, ce même si le Groupe demeure détenir une part minoritaire dans la filiale après la vente. Le profit ou la perte net(te) en résultant est présenté(e) sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties.

#### 1.4.18. Capitaux propres

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après "intérêts minoritaires" ou "intérêts ne donnant pas le contrôle").

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100 % des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en "Autres produits opérationnels" ou en "Autres charges

opérationnelles", sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement.

#### 1.4.18.1. Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies : (i) l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et (ii) dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

#### 1.4.18.2. Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsqu'éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

#### 1.4.18.3. Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

#### 1.4.18.4. Options sur actions propres

Les options sur actions propres sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat. Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial ; les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans la note 1.4.14.

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

#### 1.4.18.5. Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalués à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti. La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

#### 1.4.19. Provisions

##### 1.4.19.1. Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est étalé linéairement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient acquis, ou est comptabilisé immédiatement en charges si les droits à prestations sont déjà acquis.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en "Autres produits et charges financiers" (coûts financiers et rendements attendus des actifs).

Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ou en "Autres produits et charges financiers" selon leur nature. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes et du coût des services passés non encore amortis.

##### 1.4.19.2. Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

#### 1.4.20. Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "passifs financiers" ; les "puts à prix fixes" sont comptabilisés pour leurs valeurs actualisées, et les "puts à prix variables" pour leurs justes valeurs ; en outre, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, précise le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de ventes, selon que les options ont été émises avant ou après la date de première application de la version révisée de la norme en accord avec les recommandations de l'Autorité Des Marchés Financiers. Les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours alors que les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impact capitaux propres).

#### 1.4.21. Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

#### 1.4.22. Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants", de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en "actifs non courants". Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture sont classés en "passifs courants". Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de douze mois.

Les impôts différés sont, quant à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

#### 1.4.23. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : le "chiffre d'affaires, hors taxes" et les "autres revenus".

Le "chiffre d'affaires, hors taxes" intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs, les produits d'exploitation bancaire de l'activité de crédit et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité dénommés "Autres revenus" comprennent les produits liés à l'activité de promotion immobilière, divers produits de prestations de services et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, généralement lorsque le transfert de propriété est intervenu, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré ;
- les prestations de services, telles que les ventes d'extensions de garanties, les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus. Lorsqu'une prestation de services est assortie d'engagements divers, y compris d'engagements de volumes, le Groupe analyse les éléments de droit et de faits pour déterminer le cadencement de comptabilisation de la prestation. Il en résulte que, suivant la nature de la prestation de services, une comptabilisation du produit peut être immédiate, les prestations étant considérées comme réalisées, ou étalée sur la période de réalisation de la prestation ou d'atteinte de l'engagement donné.

En cas de paiement différé au-delà des conditions habituelles de crédit non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est égal au prix actualisé, la différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant étant constatée en produits financiers répartis sur la durée du différé.

Les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

#### 1.4.24. Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la différence entre le "Chiffre d'affaires, hors taxes" et le coût d'achat complet des marchandises vendues.

Le "Coût d'achat complet des marchandises" intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks rattachés aux activités de distribution et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP – *Delivery Duty Paid*) sont présentés en coût d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en "coûts logistiques".

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

#### 1.4.25. Coût des ventes

Les "coûts des ventes" sont composés des coûts supportés par les points de ventes ainsi que le coût de revient et la variation de stock liés à l'activité de promotion immobilière.

#### 1.4.26. Frais généraux et administratifs

Les "Frais généraux et administratifs" sont composés des frais généraux et administratifs des fonctions supports, notamment les fonctions achats et approvisionnement, commerciales et marketing, informatique et finance.

#### 1.4.27. Frais avant ouverture et après fermeture

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

#### 1.4.28. Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs ;
- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des "business units" tels que les pertes de valeur d'actifs non courants, les cessions d'actifs non courants et les incidences de l'application des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée (voir note 1.4.2).

#### 1.4.29. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents ainsi que la charge d'intérêts attachée aux contrats de location financement.

La dette financière nette comprend les emprunts et dettes financières incluant les dérivés passifs placés en comptabilité de couverture qui s'y rattachent, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers assimilés, (iii) des dérivés actifs placés en comptabilité de couverture portant sur les emprunts et dettes financières et (iv) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants.

#### 1.4.30. Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

#### 1.4.31. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne Taxe Professionnelle ; cette cotisation est comptabilisée au sein du Résultat Opérationnel Courant car elle présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux ; cette cotisation est présentée sur la ligne impôt sur le résultat car le Groupe considère qu'elle répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

#### 1.4.32. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"), qui :

- au numérateur, corrige le résultat des intérêts financiers sur les obligations convertibles et du dividende du TSSDI ;
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

#### 1.4.33. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du groupe Casino ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

L'information sectorielle, présentée en note 5, comporte six secteurs opérationnels répartis entre la France et l'International :

Casino France, Monoprix, Franprix-Leader Price pour la zone France et l'Amérique latine, l'Asie et les autres secteurs internationaux pour la zone "International". Le Groupe a regroupé des segments au sein des secteurs Casino France, Amérique latine et Asie.

Ainsi, le secteur opérationnel dénommé "Casino France" regroupe principalement les activités françaises de distribution, quel que soit le format de magasins (hypermarchés, supermarchés, supérettes) ou leur mode d'exploitation (en propre ou en franchise) et les activités annexes ou complémentaires que sont l'immobilier, la vente par internet, la restauration et l'activité de services financiers, à l'exception de celles de Franprix-Leader Price et de Monoprix qui font l'objet d'un secteur opérationnel distinct. Au regard de la zone "International", les secteurs regroupés d'Amérique latine (Colombie, Uruguay, Argentine et Brésil) et d'Asie (Thaïlande et Vietnam) présentent une nature des produits vendus (alimentaires et non alimentaires), des actifs et moyens humains nécessaires à l'exploitation, une typologie de clientèle, des modes de distribution (direct, Internet, offre marketing) et une performance financière long terme similaires.

La Direction évalue la performance de ces secteurs sur la base du chiffre d'affaires ainsi que sur la base du résultat opérationnel courant. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction, aucune information est présentée par secteurs opérationnels en annexe dans le cadre d'IFRS 8.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

## NOTE 2. FAITS MARQUANTS

### 2.1. Évolution du périmètre de consolidation

Les principales évolutions de périmètre au cours de l'année 2012 sont :

#### Principales entrées – sorties de périmètre

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Méthode de consolidation
GPA (note 3.3)	Distribution	Brésil	Prise de contrôle	IG
Sous-groupe Franprix-Leader Price (note 3.1)	Distribution	France	Prise de contrôle	IG
Monshowroom.com (note 2.2)	E-commerce	France	Acquisition	MEE

#### Principales variations de pourcentage de détention sans modification de la méthode de consolidation

Nom de la société	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation
Mercialys <sup>(2)</sup>	Immobilier	France	- 10,3 %	IG
Big C Thaïlande (note 3.2)	Distribution	Thaïlande	- 4,60 %	IG
Sous-groupe Franprix-Leader Price	Distribution	France	<sup>(1)</sup>	MEE

<sup>(1)</sup> En juin 2012, le sous-groupe Franprix-Leader Price a acquis des participations complémentaires dans les sous-groupes Planes et Faure à hauteur respectivement de 10 % et 23 % portant sa participation à 36 % et 49 %. Ces sous-groupes restent comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence et ont été acquis respectivement pour 5 millions d'euros chacun (honoraires inclus).

<sup>(2)</sup> Avant de s'engager dans le processus de perte de contrôle de Mercialys (voir note 2.2), le Groupe avait procédé à une cession de 0,4 % de sa participation dans Mercialys qui a eu une incidence sur les capitaux propres part du Groupe de 6 millions d'euros et sur les intérêts minoritaires de 3 millions d'euros.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en note 38.

### 2.2. Autres faits marquants

#### Processus de perte de contrôle de Mercialys

Début janvier 2012, le Groupe s'est engagé dans un processus de perte de contrôle de sa filiale Mercialys. À compter de cette date, les actifs et passifs de cette filiale ont été classés conformément à la norme IFRS 5 en "actifs détenus en vue de la vente" et "passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente" (voir note 11).

Dans la lignée de sa nouvelle stratégie, Mercialys a procédé le 20 avril 2012 à une distribution exceptionnelle de ses réserves ainsi que le solde de distribution au titre de l'exercice 2011 pour un montant global de 1 060 millions d'euros dont 532 millions d'euros reçus par le Groupe.

Après la cession de 9,9 % de titres Mercialys dont 9,8 % à la suite du dénouement du *Total return swap* (TRS) conclu avec un établissement financier, le Groupe a ramené sa participation dans Mercialys à 40,2 %. Cette baisse de détention a généré un produit de cession de 137 millions d'euros et une plus-value de 88 millions d'euros qui seront reconnus lors de la perte de contrôle de Mercialys ; l'incidence sur les intérêts minoritaires liée à ces opérations s'élève à 49 millions d'euros.

Le processus de cession s'est accompagné d'une réorganisation de la gouvernance et des accords entre Casino et Mercialys :

- l'évolution de la gouvernance de Mercialys a conduit à la perte de la majorité des administrateurs au sein du Conseil d'administration de la société (6 administrateurs indépendants sur un total de 10 administrateurs) ;

- les comités techniques du Conseil d'administration (comités des investissements et des rémunérations notamment) sont présidés par des administrateurs indépendants ;
- une nouvelle convention de partenariat de 3,5 ans relative aux développements de projets immobiliers a été mise en place. Mercialys est indépendante dans ses choix d'investissements ;
- les autres conventions de services administratifs ont été amendées.

Si les éléments justifiant la perte de contrôle sont bien réunis au 31 décembre 2012, Casino a continué d'assurer, de façon transitoire jusqu'au 13 février 2013, la présidence et la direction générale de Mercialys. Un nouveau directeur général ainsi qu'un nouveau Président, extérieurs au Groupe, ont été nommés par le Conseil d'administration du 13 février 2013 de Mercialys.

La prochaine Assemblée générale sera ainsi l'occasion de confirmer d'une part, l'indépendance complète des organes de direction de Mercialys et d'autre part la nouvelle géographie de son capital. La perte de contrôle de Casino pourra dès lors être constatée à la date de la prochaine Assemblée générale.

Par conséquent, le groupe Mercialys est resté consolidé par intégration globale dans les comptes consolidés de Casino au 31 décembre 2012 et son classement selon IFRS 5 a été maintenu compte tenu de l'engagement du Groupe de mener à terme le processus de perte de contrôle.

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

Sur la base du cours de bourse du 31 décembre 2012, la valeur de la participation de 40,2 % détenue par Casino s'élève à 634 millions d'euros à mettre en regard d'une valeur comptable de l'actif net de 39 millions d'euros au 31 décembre 2012.

#### Monoprix

En 2000 et 2003, Galeries Lafayette a cédé le contrôle paritaire (50 %) de Monoprix à Casino. Selon les accords contractuels conclus entre Casino et Galeries Lafayette, Casino détient une option d'achat sur 10 % du capital, lui donnant la possibilité de prendre le contrôle de Monoprix et Galeries Lafayette détient une option de vente de sa participation de 50 %, exerçables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'en 2028. Par ailleurs, selon ces mêmes accords, Casino détient le droit, en toute hypothèse, de désigner à partir du 31 mars 2012 le Président-Directeur général pour des périodes de trois ans en alternance avec Galeries Lafayette.

Galeries Lafayette a mis en œuvre, le 7 décembre 2011, le processus d'évaluation du prix, première étape du processus de vente de sa participation dans Monoprix.

Suite à la lettre d'intention signée le 28 juin 2012 entre Casino et Galeries Lafayette, les deux groupes ont conclu, le 26 juillet 2012, un protocole transactionnel portant sur la cession de la participation de 50 % détenue par Galeries Lafayette dans Monoprix à Casino. Galeries Lafayette cédera sa participation d'ici au 30 octobre 2013, au prix de 1 175 millions d'euros, indexé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Une garantie à première demande octroyée au profit de Galeries Lafayette appelable en octobre 2013 a été mise en place.

La rotation de la présidence, prévue au pacte d'actionnaires entre Casino et Galeries Lafayette, a été confirmée par l'accord transactionnel du 26 juillet 2012 ; Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général de Casino, a été nommé Président-Directeur général de Monoprix en remplacement de Monsieur Philippe Houzé lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 30 novembre 2012.

Casino et Galeries Lafayette renonceront, après la cession des actions, aux procédures judiciaires en cours.

L'acquisition définitive par Casino de la participation de Galeries Lafayette dans Monoprix est conditionnée à l'accord préalable de l'Autorité de la concurrence.

Le 7 janvier 2013, après réalisation des études préparatoires, Casino a notifié le projet de concentration auprès de l'Autorité de la concurrence et a obtenu l'attestation de "complétude", ouvrant la période d'instruction du dossier, en date du 6 février. La décision de l'Autorité de la concurrence est attendue vers la mi-2013. Casino pourra, notamment en absence de décision de l'Autorité de la concurrence d'ici au 30 octobre 2013, substituer un tiers pour acquérir à sa place la participation de Galeries Lafayette. Casino a, à cet égard, d'ores et déjà conclu un contrat de portage avec un établissement financier conformément à l'article 3.5 a) du Règlement CE 139/2004.

Ainsi et compte tenu de l'absence de changement des accords liant Casino à Galeries Lafayette d'ici la sortie de cette dernière et le fait que Galeries Lafayette continue à assurer son rôle de partenaire dans Monoprix jusqu'à la cession des titres, le Groupe a estimé que le mode de consolidation par intégration proportionnelle demeure adapté.

#### Monshowroom.com

Le 28 février 2012, le groupe Casino a acquis une participation minoritaire du capital de la société Monshowroom.com avec possibilité à terme de devenir majoritaire. Cette société, spécialisée dans la vente de prêt-à-porter et accessoires de mode multimarques sur Internet, permet au Groupe de conforter sa position dans le secteur du commerce en ligne. La valeur des titres mis en équivalence s'élève à 17 millions d'euros au 31 décembre 2012.

#### Paiement du dividende 2011 en actions

Le Groupe a distribué 332 millions d'euros de dividendes dont 205 millions d'euros en numéraire à hauteur et 127 millions d'euros en actions (voir notes 25.1 et 25.4).

#### Opérations de financement corporate 2012

Le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juillet 2012, le Groupe a procédé à de nouvelles émissions obligataires d'un montant respectif de 600 et 650 millions d'euros d'une maturité de 8 et 7 ans. Les coupons annuels attachés à ces émissions obligataires s'élèvent à 3,99 % et 3,157 % (voir note 29.1).

## NOTE 3. OPÉRATIONS DE PÉRIMÈTRE

### 3.1. Opérations du sous-groupe Franprix-Leader Price

Au cours de l'exercice 2012, Franprix – Leader Price a acquis divers sous-groupes. Ces opérations ont généré la reconnaissance d'un goodwill de 127 millions d'euros ainsi qu'une charge de réévaluation de la quote-part d'intérêt antérieurement détenue de -1 million d'euros liées à certains sous-groupes dans lesquels Franprix – Leader Price détenait une participation minoritaire. Si ces acquisitions avaient été réalisées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la contribution additionnelle au chiffre d'affaires et au résultat net auraient été de 74 et -28 millions d'euros.

Les deux principales opérations sont relatives à la prise de contrôle exclusif :

- en mars 2012, du sous-groupe Barat.

Cette prise de contrôle a été réalisée en portant la participation du Groupe de 49% à 100 % du capital de ce sous-groupe pour un montant de 40 millions d'euros.

Cette opération représente l'acquisition de 22 magasins Franprix et Leader Price et a généré la reconnaissance d'un goodwill de 49 millions d'euros et d'une charge de réévaluation de la quote-part d'intérêt antérieurement détenue de -1 million d'euros.

- en juillet 2012, d'un ensemble de 21 magasins Leader Price dans le Sud Est.

Cette prise de contrôle a été réalisée en portant la participation du Groupe de 49% à 100 % du capital de ce sous-groupe pour un montant de 31 millions d'euros.

Cette opération a généré la reconnaissance d'un goodwill de 62 millions d'euros et pas d'impact de réévaluation de la quote-part d'intérêt antérieurement détenue.

### 3.2. Opérations sur Big C Thaïlande

#### Évolution du pourcentage de détention du Groupe dans Big C Thaïlande

La diminution du pourcentage d'intérêt de 4,60 % du Groupe dans Big C Thaïlande résulte (i) de la dilution faisant suite à la non-souscription par le Groupe à l'augmentation de capital émise par Big C Thaïlande et (ii) de cessions sur le marché. Ces opérations ont eu un impact positif sur les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires pour respectivement de 139 et 69 millions d'euros.

#### Refinancement de l'acquisition Carrefour Thaïlande

Lors de l'acquisition de Carrefour Thaïlande en janvier 2011, un emprunt de 38,5 milliards de bahts (soit 981 millions d'euros) avait été souscrit dont la maturité s'étendait sur option jusqu'en juillet 2012. Le 28 juin 2012, dans le cadre du refinancement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande, Big C Thaïlande a signé la mise en place d'un financement de 32 milliards de bahts (soit 802 millions d'euros) dont les maturités sont comprises entre deux et sept ans. Au 31 décembre 2012, Big C a utilisé les facilités de financement pour 23 milliards de bahts (570 millions d'euros) (voir note 29.1).

### 3.3. GPA – Prise de contrôle

#### 3.3.1. Prise de contrôle

Afin de préparer la réorganisation du contrôle du groupe brésilien GPA tel que prévu dans le pacte d'actionnaires de la société Wilkes, Casino avait informé le 21 mars 2012 son partenaire Monsieur Abilio Diniz qu'elle entendait exercer sa faculté contractuelle de désigner le président du Conseil d'administration de Wilkes.

L'Assemblée générale extraordinaire de Wilkes, holding de contrôle de GPA, s'est tenue le 22 juin 2012 à Sao Paulo. Elle a nommé Monsieur Jean-Charles Naouri, PDG de Casino, aux fonctions de Président du Conseil d'administration de Wilkes. À la même date, l'Assemblée générale extraordinaire de GPA a approuvé la nomination de Messieurs Eleazar de Carvalho Filho, Luiz Augusto de Castro Neves et Roberto Oliveira de Lima, administrateurs proposés par Casino. Ces nominations portent à huit le nombre d'administrateurs nommés par le Groupe sur un Conseil d'administration comportant quinze membres.

Le 2 juillet 2012, l'Assemblée générale de Wilkes a approuvé la modification du Conseil d'administration consistant à nommer un administrateur proposé par Casino en remplacement d'un administrateur nommé par Monsieur Abilio Diniz. Casino a ainsi finalisé le processus de prise de contrôle et a obtenu la majorité au Conseil d'administration de Wilkes qui lui permet de décider du sens du vote de Wilkes à l'Assemblée générale de GPA et donc irrévocablement de contrôler également GPA. À compter de cette date, le Groupe consolide donc GPA selon la méthode de l'intégration globale.

#### Détermination de la quote-part antérieurement détenue

La réévaluation de la participation de 40,32% précédemment détenue dans GPA par le Groupe a été déterminée par un expert indépendant essentiellement sur la base du cours de bourse des actions préférentielles de GPA au 2 juillet 2012. La juste valeur de la participation détenue s'élève ainsi à 3 331 millions d'euros.

Le produit net découlant de cette réévaluation s'élève à 904 millions d'euros et a été comptabilisé en "Autres produits opérationnels" (voir note 7).

#### Détermination de la valeur des intérêts minoritaires

Le Groupe a décidé d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur. La juste valeur des intérêts minoritaires correspondant aux 59,68 % de GPA non détenus par le Groupe a été évaluée sur la base du cours de bourse de l'action préférentielle de GPA le 2 juillet 2012. Les participations détenues par des tiers dans des filiales de GPA (Via Varejo et Nova Pontocom) ont été évaluées selon la méthode des projections de flux de trésorerie actualisés. Les taux d'actualisations appliqués sont fonction de la nature de l'activité des entités opérationnelles concernées. Ces justes valeurs ont été déterminées par un expert indépendant.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## Juste valeur des actifs et passifs identifiables

À la date de prise de contrôle, la juste valeur attribuée aux actifs et passifs identifiables de GPA a été déterminée provisoirement par un expert indépendant et se résume ainsi :

(en millions d'euros)	Juste valeur au 2 juillet 2012
Immobilisations incorporelles	3 707
Immobilisations corporelles	3 098
Autres actifs non courants	598
Actifs d'impôts différés	811
Stocks	2 014
Créances clients	2 025
Autres actifs	1 157
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 159
<b>ACTIFS</b>	<b>15 570</b>
Provisions	513
Passifs financiers non courants	2 311
Autres dettes non courantes	608
Passifs d'impôts différés	1 369
Passifs financiers courants	959
Fournisseurs	1 641
Autres dettes courantes	2 988
<b>PASSIFS</b>	<b>10 389</b>
<b>Actifs et passifs identifiables à 100 %, nets (A)</b>	<b>5 181</b>
<b>Réévaluation de la quote-part antérieurement détenue de 40,3 % (B)</b>	<b>3 331</b>
<b>Juste valeur des intérêts minoritaires (selon méthode du goodwill complet) (C)</b>	<b>6 234</b>
<b>GOODWILL (B + C - A)</b>	<b>4 385</b>

Au 31 décembre 2012, les principaux ajustements de juste valeur portent provisoirement sur la reconnaissance ou la revalorisation des marques (1 379 millions d'euros) et de droits au bail (900 millions d'euros), les actifs immobiliers (83 millions d'euros), les passifs à caractère fiscal (200 millions d'euros) et les impôts différés passifs nets liés aux ajustements de juste valeur (591 millions d'euros).

La détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables est provisoire et sera amenée à évoluer d'ici le 30 juin 2013.

L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables conduit provisoirement à la constatation d'un goodwill de

4 385 millions d'euros dont 1 670 millions d'euros pour la part Groupe. Le goodwill est principalement attribuable aux perspectives de croissance des activités, à la couverture géographique, aux optimisations des coûts et au capital humain. La contribution des activités de GPA au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 2 juillet au 31 décembre 2012 est respectivement de 10 482 et 1 190 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'intégration à 100 % de GPA dans les comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2012 si la prise de contrôle de GPA était intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

(en millions d'euros)	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 proforma
Chiffre d'affaires	41 971	47 712
Résultat opérationnel courant	2 002	2 279
Résultat opérationnel	2 379	2 630
Résultat financier	(499)	(638)
Résultat avant impôt	1 880	1 991
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>1 533</b>	<b>1 614</b>
<b>Résultat net, part du Groupe <sup>(1)</sup></b>	<b>1 062</b>	<b>1 048</b>
<b>Résultat net, part minoritaire</b>	<b>470</b>	<b>566</b>

(1) La diminution de 14 millions d'euros du résultat net part du Groupe proforma résulte de la comptabilisation de certaines opérations directement en capitaux propres s'agissant de transactions effectuées entre actionnaires alors qu'auparavant elles étaient effectuées avec une société consolidée selon la méthode d'intégration proportionnelle et traitées en résultat de la période. Ces opérations correspondent à l'émission d'actions préférentielles au profit de Casino et à l'exercice de stock-options (voir note 3.3.2).

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

**Dettes d'options de vente octroyées à la famille Diniz**

Le Groupe avait accordé à la famille Diniz deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 1 000 000 et 19 375 000 actions du capital de GPA.

L'exercice de la première option est intervenu en août 2012 pour un prix de 11 millions de dollars US (soit 9 millions d'euros). L'exercice de cette option a eu un impact de +22 millions d'euros sur les capitaux propres part du Groupe et de - 31 millions d'euros sur les intérêts minoritaires.

Suite à l'exercice de la première option, la seconde option, portant sur 7,4 % du capital au 31 décembre 2012, est exerçable pendant une période de huit années à compter du 22 juin 2014. Son prix d'exercice est calculé sur la base de multiples de marché appliqués aux agrégats (CA, EBITDA, EBITA, Résultat avant impôt) de GPA des deux années précédant l'exercice de l'option. À la date de clôture, cette option a été valorisée et comptabilisée en dettes financières pour un montant de 399 millions d'euros (voir note 29.4) et a généré une incidence positive de 176 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe et négative de 574 millions d'euros sur les intérêts minoritaires.

**3.3.2. Modification du pourcentage de détention dans GPA sur l'exercice**

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient 38,17 % du capital de GPA contre 40,13 % au 31 décembre 2011 soit une baisse de 1,96 % qui résulte principalement de (i) l'émission au profit de Casino de 1,6 million d'actions préférentielles au cours de 85,66 réais par action (voir ci-dessous), (ii) de l'exercice de la première

option de vente Diniz (voir note 3.3.1) et (iii) de la cession de 6,5 millions d'actions, soit 2,5 % du capital de GPA, au cours du dernier trimestre 2012 pour un montant de 218 millions d'euros (impact positif de 17 millions d'euros dans les capitaux propres part du Groupe).

L'émission préférentielle, rémunérant l'économie d'impôt généré par l'amortissement d'une partie du goodwill d'acquisition lié à GPA, a été finalisée en mai 2012 après l'exercice des droits de préemption des actionnaires de GPA. Casino a ainsi reçu 1,6 million d'actions. Cette opération a généré un résultat de relution de 21 millions d'euros présenté en "Autres produits opérationnels" (voir note 7).

**3.3.3 Procédures arbitrales entre Casino et le groupe Diniz**

Casino a saisi le 30 mai et le 1er juillet 2011 la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 relatif au holding de contrôle Wilkes. Ces deux premières procédures arbitrales ont été fusionnées. L'objectif de celles-ci consiste à faire respecter le pacte d'actionnaires.

Un deuxième arbitrage a été initié par Monsieur Diniz fin 2012. Il a pour objectif de renforcer l'exécution du pacte d'actionnaires, notamment en ce qui concerne les droits de Monsieur Diniz au sein du Conseil d'administration de GPA.

Ces deux procédures sont soumises à des clauses de confidentialité.

**NOTE 4. COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE****4.1. Variation du BFR liée à l'activité**

(en millions d'euros)	2012	2011
Stocks de marchandises	(283)	(335)
Stocks de promotion immobilière	11	(26)
Fournisseurs	585	378
Créances clients et comptes rattachés	(8)	12
Créances liées aux activités de crédit	918	(170)
Financement des activités de crédit	(862)	226
Autres	(166)	(31)
<b>VARIATION DU BFR LIÉE À L'ACTIVITÉ</b>	<b>194</b>	<b>54</b>

**4.2. Incidence sur la trésorerie des variations de périmètre avec changement de contrôle**

(en millions d'euros)	2012	2011
Montant payé pour les prises de contrôle	(116)	(1 114)
Disponibilités/(découverts bancaires) liés aux prises de contrôle	1 297	89
Montant reçu pour les pertes de contrôle	88	266
(Disponibilités)/découverts bancaires liés aux pertes de contrôle	(3)	-
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE AVEC CHANGEMENT DE CONTRÔLE</b>	<b>1 266</b>	<b>(759)</b>

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

En 2012, l'incidence de ces opérations sur la trésorerie du Groupe comprend principalement :

- la prise de contrôle de GPA pour 1 293 millions d'euros ;
- les prises de contrôle réalisées par le sous-groupe Franprix – Leader Price pour -109 millions d'euros ;
- l'encaissement du dernier billet de trésorerie, pour un montant net de frais de 83 millions d'euros, relatif à la cession aux autorités vénézuéliennes de Cativen en novembre 2010.

En 2011, l'incidence sur la trésorerie du Groupe des variations de périmètre avec changement de contrôle comprenait principalement :

- l'acquisition des activités de Carrefour Thaïlande pour 950 millions d'euros ;
- l'acquisition et la cession des sociétés dans le sous-groupe Franprix-Leader Price pour respectivement 26 et 22 millions d'euros ;
- l'encaissement des billets de trésorerie, pour un montant de 266 millions d'euros, relatif à la cession aux autorités vénézuéliennes de Cativen en novembre 2010.

### 4.3. Incidence sur la trésorerie des variations de périmètre en lien avec des coentreprises et des entreprises associées

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Montant payé pour l'acquisition de titres IP <sup>(1)</sup>	(21)	(818)
Disponibilités/(découverts bancaires) des acquisitions de titres IP	3	168
Montant reçu pour la cession de titres IP <sup>(1)</sup> ou MEE <sup>(1)</sup>	1	212
(Disponibilités)/découverts bancaires des cessions de titres IP	(10)	(67)
<b>INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE EN LIEN AVEC DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	<b>(26)</b>	<b>(504)</b>

*(1) IP : titres consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle / MEE : titres mis en équivalence.*

En 2012, l'incidence sur la trésorerie du Groupe de ces variations de périmètre résulte principalement de l'acquisition de Monshowroom.com (voir note 2.2) et de la variation du pourcentage de GPA sur le premier semestre 2012.

En 2011, l'incidence sur la trésorerie du Groupe de ces variations de périmètre comprenait essentiellement la variation du pourcentage de détention dans GPA.

### 4.4. Incidence sur la trésorerie des opérations avec les minoritaires

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Cession des titres GPA et exercice de la 1 <sup>ère</sup> option de vente (voir note 3.3.2)	209	-
Cession des titres et augmentation de capital de Big C Thaïlande (voir note 3.2)	198	-
Indemnité compensatrice versée à la famille Baud au titre des dividendes 2008 et du complément de prix sur la cession des titres Franprix et Leader Price	-	(34)
Cession à Exito des participations uruguayennes Devoto et Disco et augmentation de capital d'Exito	-	391
Autres	(7)	(57)
<b>INCIDENCE DES OPÉRATIONS AVEC LES MINORITAIRES</b>	<b>400</b>	<b>300</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

## 5.1. Indicateurs clés par secteur opérationnel

(en millions d'euros)	France			International			2012
	Casino France	Monoprix	Franprix-Leader Price	Amérique latine	Asie	Autres secteurs International	
Chiffre d'affaires externe	12 158	2 010	4 279	19 251	3 407	866	41 971
Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	400	122	163	1 060	241	16	2 002

(1) Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est établie sur la base du reporting interne et inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des business units du Groupe.

(en millions d'euros)	France			International			2011
	Casino France	Monoprix	Franprix-Leader Price	Amérique latine	Asie	Autres secteurs International	
Chiffre d'affaires externe	12 365	1 973	4 410	11 826	2 895	892	34 361
Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	458	128	164	565	212	22	1 548

(1) Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est établie sur la base du reporting interne et inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des business units du Groupe.

## 5.2. Actifs non courants par zone géographique

Actifs non courants <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs International	Total
31 décembre 2012	8 618	13 337	2 092	328	24 375
31 décembre 2011	9 685	5 875	1 968	320	17 848

(1) Les actifs non courants comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les entreprises associées ainsi que les charges constatées d'avance long terme.

## NOTE 6. INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

## 6.1. Produits des activités ordinaires

(en millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires distribution, hors taxes	41 971	34 361
Autres revenus	322	375
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>42 292</b>	<b>34 736</b>

Le chiffre d'affaires 2012 bénéficie des effets de périmètres liés principalement à la prise de contrôle de GPA (voir note 3.3).

La baisse de 53 millions d'euros des autres revenus par rapport au 31 décembre 2011 résulte principalement de la baisse des cessions d'actifs liée à l'activité de promotion de panneaux photovoltaïques (- 68 millions d'euros).

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 6.2. Coût d'achat complet des marchandises vendues

(en millions d'euros)	2012	2011
Achats et variation de stocks	(29 653)	(24 097)
Coûts logistiques	(1 473)	(1 310)
<b>COÛT D'ACHAT COMPLET DES MARCHANDISES VENDUES</b>	<b>(31 126)</b>	<b>(25 407)</b>

## 6.3. Nature de charge par fonction

(en millions d'euros)	Coûts logistiques <sup>(1)</sup>	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2012
Frais de personnel	(605)	(3 354)	(918)	(4 877)
Autres charges	(822)	(3 502)	(586)	(4 910)
Dotations aux amortissements	(46)	(622)	(182)	(851)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 473)</b>	<b>(7 478)</b>	<b>(1 686)</b>	<b>(10 637)</b>

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le "coût d'achat complet des marchandises vendues".

(en millions d'euros)	Coûts logistiques <sup>(1)</sup>	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2011
Frais de personnel	(522)	(2 879)	(770)	(4 172)
Autres charges	(746)	(2 933)	(501)	(4 180)
Dotations aux amortissements	(41)	(576)	(122)	(739)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 310)</b>	<b>(6 388)</b>	<b>(1 393)</b>	<b>(9 090)</b>

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le "coût d'achat complet des marchandises vendues".

## 6.3.1. Effectifs

Effectifs au 31 décembre (en nombre de personnes)	2012	2011
Effectif inscrit du Groupe	316 711	223 050
Équivalent temps plein	295 840	207 498

Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; les effectifs des coentreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

L'augmentation constatée sur les effectifs inscrits du Groupe ainsi que sur les équivalents temps plein entre 2012 et 2011 provient essentiellement de la prise de contrôle de GPA pour respectivement 96 948 personnes et 90 113 équivalents temps plein.

## 6.3.2. Charges de location financement et de location simple

## Contrats de location simple

Le montant des loyers relatifs à des contrats de location simple s'élève à 911 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont

836 millions d'euros au titre d'actifs immobiliers) et à 697 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 627 millions d'euros au titre d'actifs immobiliers).

Les montants des loyers futurs de locations simples et des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables sont présentés en note 33.3.2.

## Contrats de location financement

Le montant des loyers conditionnels relatifs à des contrats de location financement compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2012 et 2011 s'élève respectivement à 1 et 2 millions d'euros.

Les montants des loyers futurs de locations financement et des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables sont présentés en note 33.3.1.

## 6.4. Amortissements

(en millions d'euros)	2012	2011
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(804)	(694)
Dotations aux amortissements sur immobilisations en location financement	(47)	(45)
<b>TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>(851)</b>	<b>(739)</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Total des Autres Produits opérationnels</b>	<b>1 078</b>	<b>269</b>
<b>Total des Autres Charges opérationnelles</b>	<b>(701)</b>	<b>(426)</b>
	<b>377</b>	<b>(157)</b>
<b>DÉTAIL PAR NATURE</b>		
<b>Résultat de cession d'actifs non courants</b>	<b>110</b>	<b>130</b>
Dont plus-value sur opérations immobilières <sup>(1)</sup>	103	69
Dont plus-value sur cessions au sein du groupe Monoprix	12	-
Dont plus-value sur cessions au sein du groupe GPA	(5)	-
Dont plus-value sur cession OPCI <sup>(2)</sup>	-	24
Dont plus-value sur cession de titres GPA <sup>(3)</sup>	-	37
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>267</b>	<b>(286)</b>
Provisions et charges pour restructuration <sup>(4)</sup>	(200)	(155)
Pertes nettes de valeur des actifs <sup>(8)</sup>	(123)	(23)
Provisions et charges pour litiges et risques <sup>(5)</sup>	(68)	(19)
Produits/(charges) nets liés à des opérations de périmètre <sup>(6)</sup>	672	1
Taxe sur le patrimoine (Colombie) <sup>(7)</sup>	-	(68)
Autres	(13)	(23)
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NETS</b>	<b>377</b>	<b>(157)</b>

(1) En 2012, dans le cadre de sa nouvelle stratégie, Mercalys a cédé 21 actifs incluant 14 centres locaux de proximité, une extension cédée en vente en état futur d'achèvement et six lots isolés. En 2011, cette plus-value de cession résultait de la vente par le groupe Mercalys de 16 actifs arrivés à un stade de développement satisfaisant et de la cession de divers actifs hors exploitation des autres sociétés immobilières du groupe Casino.

(2) Le Groupe a cédé en 2011 l'essentiel de ses participations dans les OPCI AEW Immo commercial, SPF1 et Vivéris principalement à une partie liée à Casino, pour un montant de 83 millions d'euros, dégageant une plus-value de 24 millions d'euros.

(3) En 2011, les 37 millions d'euros étaient relatifs à la plus-value dégagée sur la cession par le Groupe de 3,0 % du capital de GPA pour un montant de 274 millions de dollars US (soit 212 millions d'euros).

(4) La charge de restructuration au titre de l'exercice 2012 concerne essentiellement les secteurs Casino France, Franprix-Leader Price et GPA à hauteur respectivement de 94, 62 et 21 millions d'euros. En 2011, elle portait principalement sur les secteurs Casino France et Franprix-Leader Price à hauteur de 46 millions d'euros chacun et intégrait les coûts d'intégration de Thaïlande et du Brésil à hauteur de 48 millions d'euros.

(5) Les provisions pour risque et charges portent notamment sur des risques et contentieux fiscaux dans différentes entités du Groupe.

(6) Le produit de 672 millions d'euros constaté en 2012 résulte essentiellement de la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue de GPA à hauteur de 904 millions d'euros (voir note 3.3) compensée par des frais d'un montant total de 157 millions d'euros liés (i) à la prise de contrôle de GPA et à la défense des intérêts du Groupe au Brésil, (ii) au processus de prise de contrôle de Monoprix et (iii) au processus de perte de contrôle de Mercalys ainsi que des pertes de valeur sur engagements d'achats futurs relatifs à des master-franchisés de Franprix-Leader Price (62 millions d'euros).

(7) Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la filiale Exito a été assujettie à une taxe sur le patrimoine déterminée sur ses capitaux propres. Cette taxe est payable en huit semestrialités. À cette date, une dette avait été reconnue pour la valeur actualisée des paiements à effectuer lors des quatre prochaines années.

(8) Détail des pertes de valeur des actifs :

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Pertes de valeur de goodwill	13.2	(73)	(3)
Reprises/(pertes) de valeur nettes des immobilisations incorporelles	14.2	(7)	2
Reprises/(pertes) de valeur nettes des immobilisations corporelles	15.2	(8)	4
Reprises/(pertes) de valeur nettes d'autres actifs <sup>(1)</sup>		(35)	(26)
<b>TOTAL PERTES NETTES DE VALEUR DES ACTIFS</b>		<b>(123)</b>	<b>(23)</b>

(1) La ligne "Reprises/(pertes) de valeur nettes d'autres actifs" comprend principalement en 2012, les pertes de valeurs des entreprises associées du sous-groupe Franprix-Leader Price à hauteur de 30 millions d'euros (voir note 18.1). Cet agrégat comprenait principalement en 2011 des dépréciations de créances et de stocks.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 8. RÉSULTAT FINANCIER

## 8.1. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	1	1
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	151	83
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>152</b>	<b>84</b>
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(665)	(550)
Charges financières de location financement	(5)	(7)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(670)</b>	<b>(556)</b>
<b>TOTAL DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(519)</b>	<b>(472)</b>

## 8.2. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2012	2011
Produits financiers de participation	2	3
Gains de change (hors opérations de financement)	26	56
Produits d'actualisation et de désactualisation	13	23
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture <sup>(1)</sup>	58	104
Autres produits financiers	79	75
<b>Produits financiers</b>	<b>177</b>	<b>260</b>
Pertes de change (hors opérations de financement)	(27)	(66)
Charges d'actualisation et de désactualisation	(22)	(20)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture	(3)	(18)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(2)	-
Autres charges financières	(103)	(88)
<b>Charges financières</b>	<b>(157)</b>	<b>(192)</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>20</b>	<b>68</b>

(1) En 2012, le produit de 58 millions d'euros est composé à hauteur de 46 millions d'euros de variation de valeur du TRS portant sur les titres GPA (voir ci-dessous). En 2011, cette ligne comprenait principalement un produit de 87 millions d'euros de variation de juste valeur de swaps résultant de la déqualification des swaps relatifs aux obligataires 2017 et 2021. Le swaption Mejia et la composante euro du TRS Suramericana portant sur des titres Exito ont été également dénoués, conduisant à comptabiliser un produit de 11 millions d'euros.

Le groupe Casino a contracté en décembre 2011 avec un établissement financier un Total Return Swap (TRS) portant sur 7,9 millions d'ADR (actions de préférence cotées aux États-Unis) représentant 3 % du capital de GPA. A la mise en place, la maturité était de 2,5 ans et le notionnel de 215 millions d'euros. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique des titres. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Suite à la modification du prix d'entrée du TRS, Casino a encaissé un produit de 69 millions d'euros, comptabilisé sur l'exercice. Au 31 décembre 2012, l'instrument porte sur 7,8 millions de titres avec un intérêt de E3M+350pb. La juste valeur de cet instrument au 31 décembre 2012 s'élève à -23 millions d'euros contre une valeur nulle au 31 décembre 2011.

Fin juillet 2012, le Groupe a souscrit des options d'achat portant sur 8,9 millions d'ADR GPA (soit environ 3,4% du capital de GPA) auprès d'un établissement financier. L'échéance des options, exerçables à tout moment, est le 30 juin 2014. Ces options d'achat ont une juste valeur non significative au 31 décembre 2012.

Le Groupe a contracté fin décembre 2012 avec un établissement financier un forward portant sur un maximum de 6,0 millions de titres, représentant 2,3% du capital de GPA, ayant une maturité de 2 ans et portant un intérêt de Libor + 300 pb. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres. Ce forward est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. La documentation stipule que le début de la période de couverture par l'établissement financier est le 2 janvier 2013. En conséquence, la juste valeur de cet instrument au 31 décembre 2012 est nulle.

Le Groupe a contracté au cours de l'exercice 2012 avec un établissement financier un TRS portant sur 20,6 millions d'actions représentant 2,5% du capital de Big C Thaïlande, avec un notionnel de 108 millions d'euros à échéance 1<sup>er</sup> juillet 2014 et intérêt de E3M + 230 pb. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Sa juste valeur au 31 décembre 2012 s'élève à -4 millions d'euros.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 9. IMPÔTS

## 9.1 Charge d'impôt

## 9.1.1. Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2012	2011
Impôts exigibles	(289)	(198)
France	(87)	(82)
International	(202)	(116)
Autres impôts (CVAE)	(66)	(67)
France	(63)	(65)
International	(2)	(2)
Impôts différés	32	38
France	68	35
International	(36)	2
<b>TOTAL IMPÔT SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>(323)</b>	<b>(228)</b>
France	(82)	(112)
International	(241)	(116)

## 9.1.2. Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Résultat avant impôt et mises en équivalence</b>	<b>1 880</b>	<b>987</b>
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(647)</b>	<b>(340)</b>
Effet de l'imposition des filiales étrangères	139	33
Résultat de Mercialys non imposé	57	37
Changement de taux d'impôt <sup>(1)</sup>	35	9
Taxe sur patrimoine non déductible en Colombie	-	(23)
Résultat des réévaluations des intérêts antérieurement détenus dans le cadre d'opérations de prise ou perte de contrôle	226	-
Perte de valeur de goodwill	(36)	-
Perte sur engagements d'achats liés à des master-franchisés	(21)	-
Autres éléments taxés à taux réduit ou nul	(1)	47
Non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits reportables ou les autres différences temporelles déductibles	(61)	(15)
Reconnaissance de produits d'impôts sur les déficits fiscaux et les autres différences temporelles déductibles non antérieurement reconnus	12	37
Non déductibilités des charges financières <sup>(2)</sup>	(16)	-
Crédits d'impôt	21	29
CVAE nette d'IS	(39)	(44)
Autres	10	2
<b>CHARGE D'IMPÔT RÉELLE</b>	<b>(323)</b>	<b>(228)</b>
Taux d'impôt effectif	17,20 %	23,11 %

(1) En 2012, le principal effet correspond à la diminution du taux d'impôt en Colombie.

(2) La loi de finance rectificative de 2012 a imposé une nouvelle limitation forfaitaire à la déductibilité des charges financières supportées par les sociétés françaises. Cette limitation consiste à réintégrer 15% de ces charges financières dans le résultat fiscal de l'exercice 2012. Cette réintégration sera également de 15% pour l'exercice 2013 puis de 25% pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La loi de finances rectificative de 2011 avait instauré une contribution exceptionnelle pour les redevables de l'impôt sur les sociétés françaises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Cette contribution, égale à 5 % de l'impôt sur

les sociétés dû, a été prorogée sur l'exercice 2012 et s'applique jusqu'à l'exercice 2014. Pour le Groupe, cette mesure a eu un impact de 2 millions d'euros sur la charge d'impôt exigible de l'exercice.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 9.2. Impôts différés

## 9.2.1. Variation des impôts différés actifs

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>377</b>	<b>119</b>
(Charge)/produit de l'exercice "Activités poursuivies"	(305)	300
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	551	(38)
Variations constatées directement en capitaux propres	48	(3)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>671</b>	<b>377</b>

## 9.2.2. Variation des impôts différés passifs

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>697</b>	<b>444</b>
(Produit)/charge de l'exercice	(337)	262
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	1 006	(8)
Variations constatées directement en capitaux propres	-	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>1 366</b>	<b>697</b>

## 9.2.3. Origine des impôts différés actifs et passifs

(en millions d'euros)	Net	
	2012	2011
Immobilisations incorporelles	(969)	(298)
Immobilisations corporelles	(327)	(313)
<i>dont location financement</i>	(88)	(68)
Stocks	30	44
Instruments financiers	2	33
Autres actifs	(61)	(7)
Provisions	206	89
Provisions réglementées	(181)	(160)
Autres passifs	145	96
<i>dont emprunt location financement</i>	26	11
Reports fiscaux déficitaires	461	197
<b>ACTIFS (PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>(695)</b>	<b>(320)</b>
Impôts différés actifs au bilan	671	377
Impôts différés passifs au bilan	1 366	697
<b>SOLDE NET</b>	<b>(695)</b>	<b>(320)</b>

L'intégration fiscale relative à Casino, Guichard-Perrachon a généré au titre de 2012 une économie d'impôt de 126 millions d'euros contre 124 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les déficits fiscaux reportables activés sont localisés principalement au niveau de GPA et dans Casino, Guichard-Perrachon ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés et les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

## 9.3. Impôt différé non reconnu

Au 31 décembre 2012, le montant des déficits fiscaux reportables non comptabilisés au bilan s'élevait à 135 millions d'euros (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 43 millions d'euros) contre 58 millions d'euros en 2011 (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 20 millions d'euros). Ces déficits sont principalement localisés dans le sous-groupe Franprix-Leader Price et dans la société Cdiscount.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## Échéances des reports fiscaux déficitaires non comptabilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Inférieur à 1 an	-	-
Entre 1 et 2 ans	1	-
Entre 2 et 3 ans	2	-
Supérieur à 3 ans	41	20
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>20</b>

## NOTE 10. QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Entreprises associées du groupe GPA	8	3
Autres	(3)	2
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	(26)	(12)
<b>QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	<b>(21)</b>	<b>(7)</b>

## NOTE 11 ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

## 11.1. Composition des activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente se décomposent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Actifs immobiliers du groupe Franprix-Leader Price	-	14
Actifs du sous-groupe Mercialys (voir note 11.2)	1 461	6
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>1 461</b>	<b>20</b>
<b>Passifs rattachés à des actifs détenus en vue de la vente (voir note 11.2)</b>	<b>1 095</b>	<b>-</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 11.2. Actifs et passifs détenus en vue de la vente du sous-groupe Mercialys

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente relatifs au sous-groupe Mercialys se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2012
Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles	51
Immeubles de placement <sup>(1)</sup>	1 143
Autres actifs non courants	17
<b>Actifs non courants</b>	<b>1 211</b>
Autres actifs courants	46
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205
<b>Actifs courants</b>	<b>250</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1 461</b>
Passifs financiers non courants	1 003
Autres passifs non courants	22
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 026</b>
Passifs financiers courants	22
Fournisseurs	13
Autres passifs courants	35
<b>Passifs courants</b>	<b>70</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>1 095</b>

(1) Juste valeur des immeubles de placement relatifs à Mercialys.

Au 31 décembre 2012, BNP Real Estate Valuation, Catella, Galtier et Icade ont mis à jour l'expertise du patrimoine de Mercialys :

- BNP Real Estate Valuation a réalisé l'expertise des sites Hypermarchés, soit 76 sites au 31 décembre 2012, en réalisant une visite in situ sur sept de ces sites au cours du second semestre 2012, et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2012 pour les 69 autres sites (dont 13 sites avaient fait l'objet d'une visite in situ au cours du premier semestre 2012) ;
- Catella a réalisé l'expertise des sites Supermarchés, soit 11 sites au 31 décembre 2012, sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2012 ;
- Galtier a réalisé l'expertise pour le complément des actifs Mercialys, soit 14 sites au 31 décembre 2012 sur la base d'une visite in situ sur quatre sites au cours du second semestre 2012, et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2012 pour les 10 autres sites ;
- Icade a réalisé l'expertise du centre de Caserne de Bonne situé à Grenoble ainsi que l'expertise d'un site situé en région parisienne sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2012.

Ces expertises, basées sur des revenus locatifs récurrents de 137 millions d'euros, valorisent le patrimoine immobilier à 2 339 millions d'euros droits inclus au 31 décembre 2012 contre 2 427 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La valeur du portefeuille s'inscrit donc en baisse de - 3,6 % sur 12 mois (+ 2,2 % à périmètre constant). La valeur du portefeuille est en baisse sur les six derniers mois : - 6,4 % (- 0,9 % à périmètre constant).

Les taux de capitalisation moyens ressortant des expertises se présentent comme suit :

	2012	2011
Grands centres commerciaux	5,6 %	5,4 %
Centres locaux de proximité	6,5 %	6,5 %
Ensemble du portefeuille	5,8 %	5,8 %

Sur la base de revenus locatifs annuels de 137 millions d'euros et d'un taux de capitalisation de 5,8 %, l'incidence d'une augmentation/diminution de 0,5 % de ce taux aurait pour conséquence une augmentation/diminution de la juste valeur du patrimoine immobilier de Mercialys respectivement de 219 et 184 millions d'euros.

Sur la base d'un taux de capitalisation de 5,8 %, l'incidence de la variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des revenus locatifs aurait un impact de plus ou moins 234 millions d'euros.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Les flux de trésorerie liés à Mercialys sont les suivants :

(en millions d'euros)	2012
Flux net de trésorerie liée par l'activité	210
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	99
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(105)
<b>TOTAL</b>	<b>203</b>

Mercialys ne correspondant pas à une ligne géographique ou une activité distincte, son résultat n'a pas été reclassé en "résultat des activités abandonnées".

### 11.3. Compte de résultat et flux de trésorerie des activités abandonnées

Le compte de résultat des activités américaines et polonaises, présenté sur une seule ligne "résultat net des activités abandonnées", se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Chiffre d'affaires</b>	-	-
<b>Marge commerciale</b>	-	-
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>
Autres charges et produits opérationnels	(2)	(10)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(3)</b>	<b>(13)</b>
Résultat financier	-	-
Charge d'impôt	1	4
Quote-part de résultat net des entreprises associées	-	-
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>(2)</b>	<b>(9)</b>
<i>dont part du Groupe</i>	(2)	(9)
<i>dont intérêts minoritaires</i>	-	-

En 2011, le résultat des activités abandonnées comprenait essentiellement l'indemnité de 7 millions d'euros octroyée par le Tribunal arbitral à la famille Baud au titre de la cession de Leader Price Polska.

### Flux de trésorerie des activités abandonnées

(en millions d'euros)	2012	2011
Flux net de trésorerie liée par l'activité	(5)	(4)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	-
<b>VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 12. RÉSULTAT PAR ACTION

## 12.1. Nombre d'actions

Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul	2012	2011
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION AU COURS DE LA PÉRIODE</b>		
Actions ordinaires totales	111 825 980	110 480 574
Actions ordinaires auto-détenues	(84 121)	(495 680)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution (1)</b>	<b>111 741 859</b>	<b>109 984 894</b>
<b>ÉQUIVALENTS ACTIONS PROVENANT DES :</b>		
Plan d'option de souscription	523 800	639 133
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	(309 778)	(392 968)
<b>Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs</b>	<b>214 022</b>	<b>246 165</b>
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché <sup>(1)</sup>	(170 168)	(207 971)
Effet de dilution des plans d'options de souscription	43 854	38 194
Plans d'attribution d'actions gratuites	387 500	595 198
<b>Effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives</b>	<b>431 355</b>	<b>633 393</b>
<b>TOTAL DES ACTIONS APRÈS DILUTION (2)</b>	<b>112 173 213</b>	<b>110 618 287</b>

(1) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des bons et options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

## 12.2. Résultats attribuables aux actions ordinaires

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 063</b>	<b>568</b>
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI	(9)	(19)
<b>RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE, ATTRIBUABLES AUX ACTIONS ORDINAIRES (3)</b>	<b>1 053</b>	<b>549</b>
dont :		
• résultat net des activités poursuivies, part du Groupe (4)	1 055	558
• résultat net des activités abandonnées, part du Groupe	(2)	(9)

## 12.3. Résultat par action

(en euros)	2012	2011
<b>Résultat de base par action, part du Groupe :</b>		
• de l'ensemble consolidé (3)/(1)	9,42	4,99
• des activités poursuivies (4)/(1)	9,44	5,08
<b>Résultat dilué par action, part du Groupe :</b>		
• de l'ensemble consolidé (3)/(2)	9,39	4,97
• des activités poursuivies (4)/(2)	9,41	5,05

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 13. GOODWILL

## 13.1. Répartition par activités et secteurs géographiques

(en millions d'euros)	2012			2011
	Brut	Perte de valeur	Net	Net
Casino France	1 611	(18)	1 593	1 686
Magasins hypermarchés, supermarchés et proximités	1 378	(17)	1 362	1 368
Divers	233	(2)	231	317
Franprix-Leader Price	2 224	(54)	2 170	2 108
Monoprix	914	-	914	912
<b>France</b>	<b>4 749</b>	<b>(73)</b>	<b>4 676</b>	<b>4 706</b>
<b>Amérique Latine</b>	<b>4 780</b>	<b>-</b>	<b>4 780</b>	<b>2 338</b>
Argentine	29	-	29	33
Brésil	4 111	-	4 111	1 702
Colombie	527	-	527	490
Uruguay	113	-	113	112
<b>Asie</b>	<b>745</b>	<b>-</b>	<b>745</b>	<b>733</b>
Thaïlande	742	-	742	730
Vietnam	3	-	3	3
<b>Autres</b>	<b>179</b>	<b>-</b>	<b>179</b>	<b>178</b>
Océan Indien	176	-	176	176
Divers	2	-	2	2
<b>International</b>	<b>5 704</b>	<b>-</b>	<b>5 704</b>	<b>3 249</b>
<b>GOODWILL</b>	<b>10 453</b>	<b>(73)</b>	<b>10 380</b>	<b>7 955</b>

## 13.2 Variation de la valeur nette comptable

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier, valeur nette</b>	<b>7 955</b>	<b>6 655</b>
Goodwill constaté au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	2 907	1 895
Pertes de valeur de l'exercice <sup>(2)</sup>	(73)	(3)
Sorties de périmètre <sup>(3)</sup>	(15)	(468)
Effet des variations de change <sup>(4)</sup>	(308)	(122)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	-	-
Reclassement et autres mouvements <sup>(5)</sup>	(86)	(2)
<b>AU 31 DÉCEMBRE, VALEUR NETTE</b>	<b>10 380</b>	<b>7 955</b>

(1) En 2012, la variation de 2 907 millions d'euros provient principalement de la prise de contrôle de GPA à hauteur de 2 757 millions d'euros – voir note 3.3). La variation de l'exercice 2011 résultait principalement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande par Big C Thaïlande (621 millions d'euros), des acquisitions au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price et de l'augmentation du pourcentage de détention dans GPA (603 millions d'euros).

(2) Les pertes de valeur constatées en 2012 concernent principalement la société Geimex à hauteur de 41 millions d'euros et le secteur Casino France pour 17 millions d'euros.

(3) Les sorties de périmètre en 2011 concernaient essentiellement le sous-groupe Franprix-Leader Price (sous-groupe Distri Sud-Ouest) ainsi que GPA (135 millions d'euros).

(4) L'effet de variation de change enregistré sur l'exercice 2012 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la monnaie brésilienne (- 354 millions d'euros) et de la dépréciation de l'euro par rapport aux monnaies colombienne (37 millions d'euros) et thaïlandaise (12 millions d'euros) ; l'effet constaté en 2011 portait principalement sur de l'euro par rapport à la monnaie brésilienne.

(5) La variation de 86 millions d'euros constatée sur 2012 provient du reclassement de Mercialys selon IFRS 5 à hauteur de 50 millions d'euros (voir note 11.2).

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

## 14.1. Composition

(en millions d'euros)	2012			2011		
	Brut	Amortissements et perte de valeur	Net	Brut	Amortissements et perte de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	2 338	(43)	2 295	654	(61)	593
Droit au bail	1 293	(35)	1 258	291	(14)	277
Logiciels	718	(377)	341	346	(229)	118
Autres immobilisations	470	(153)	318	286	(63)	223
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 819</b>	<b>(609)</b>	<b>4 211</b>	<b>1 577</b>	<b>(366)</b>	<b>1 211</b>

## 14.2. Variations des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Concessions, marques, licences, enseignes	Droits au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>559</b>	<b>225</b>	<b>128</b>	<b>179</b>	<b>1 091</b>
Variation de périmètre	59	36	6	-	102
Augmentations et autres acquisitions	8	29	12	104	154
Sorties de l'exercice	-	(4)	(7)	(2)	(14)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(14)	(2)	(55)	(32)	(103)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	-	(2)	3	1	2
Effet des variations de change	(26)	(9)	(1)	(8)	(44)
Reclassements et autres mouvements	7	5	32	(20)	23
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>593</b>	<b>277</b>	<b>118</b>	<b>223</b>	<b>1 211</b>
Variation de périmètre	1 870	1 051	114	98	3 133
<i>dont effet de la prise de contrôle de GPA <sup>(1)</sup></i>	<i>1 869</i>	<i>1 047</i>	<i>114</i>	<i>120</i>	<i>3 150</i>
Augmentations et autres acquisitions	3	8	39	104	154
Sorties de l'exercice	-	(5)	(7)	(2)	(13)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(4)	(2)	(83)	(47)	(137)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	-	(7)	-	-	(7)
Effet des variations de change	(136)	(77)	(13)	(11)	(237)
Reclassements et autres mouvements	(31)	13	173	(47)	108
<i>dont effet du reclassement de Mercialys selon IFRS 5</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1</i>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>2 295</b>	<b>1 258</b>	<b>341</b>	<b>318</b>	<b>4 211</b>

(1) Dont 2 326 millions d'euros liés à la revalorisation de GPA et 824 millions d'euros liés à la consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Les actifs générés en interne (principalement des développements informatiques) représentent 43 millions d'euros en 2012 contre 14 millions d'euros en 2011.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2012, les immobilisations incorporelles incluent des marques et droits au bail à durée d'utilité indéterminée à hauteur respectivement de 2 286 millions et 1 258 millions d'euros ; ces dernières sont allouées aux groupes d'UGT suivantes :

(en millions d'euros)	2012	2011
Brésil	3 138	440
Colombie	231	218
Casino France	83	80
Franprix-Leader Price	62	64
Monoprix	24	24
Autres	7	6

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2012 selon la méthodologie décrite en note 1.4 "Principales méthodes comptables" ; l'incidence est présentée en note 17.

## NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

## 15.1. Composition

(en millions d'euros)	2012			2011		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Terrains et agencements	1 908	(71)	1 837	1 497	(66)	1 432
Constructions et agencements	5 786	(2 099)	3 688	4 092	(1 430)	2 662
Autres immobilisations	7 343	(4 187)	3 156	6 075	(3 506)	2 569
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>15 037</b>	<b>(6 357)</b>	<b>8 681</b>	<b>11 664</b>	<b>(5 001)</b>	<b>6 663</b>

## 15.2. Variations des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>1 413</b>	<b>2 442</b>	<b>2 319</b>	<b>6 174</b>
Variation de périmètre	67	274	106	446
Augmentations et autres acquisitions	22	92	863	977
Sorties de l'exercice	(19)	(33)	(64)	(115)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(138)	(459)	(604)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	1	(2)	6	4
Effet des variations de change	(12)	(45)	(38)	(95)
Reclassements et autres mouvements	(34)	73	(164)	(125)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>1 432</b>	<b>2 662</b>	<b>2 568</b>	<b>6 663</b>
Variation de périmètre	329	971	631	1 931
dont effet de la prise de contrôle de GPA <sup>(1)</sup>	327	958	596	1 881
Augmentations et autres acquisitions	60	193	942	1 195
Sorties de l'exercice	(42)	(65)	(55)	(163)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(5)	(176)	(517)	(698)
Reprise/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	(2)	4	(10)	(8)
Effet des variations de change	(22)	(83)	(69)	(175)
Reclassements et autres mouvements	87	182	(334)	(65)
dont effet du reclassement de Mercialys selon IFRS 5	32	27	(19)	41
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>1 837</b>	<b>3 687</b>	<b>3 156</b>	<b>8 681</b>

(1) Dont 78 millions d'euros liés à la revalorisation de GPA et 1 802 millions d'euros liés à la consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2012 selon la méthodologie décrite en note 1.4 "Principales méthodes comptables" ; l'incidence est présentée en note 17.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 15.3. Immobilisations financées en location financement

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement qui se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2012			2011		
	Brut	Amortissement	Net	Brut	Amortissement	Net
Terrains	30	(2)	28	37	(2)	34
Constructions	215	(110)	105	218	(106)	112
Matériels et autres immobilisations	674	(518)	156	645	(526)	119
Immeubles de placement	-	-	-	81	(10)	71
<b>TOTAL</b>	<b>920</b>	<b>(631)</b>	<b>289</b>	<b>981</b>	<b>(644)</b>	<b>336</b>

## 15.4. Capitalisation des coûts d'emprunts

Les intérêts capitalisés s'élèvent à 6 millions d'euros tant pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 que pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 avec un taux d'intérêt moyen respectivement de 7,85 % contre 7,94 %.

## NOTE 16. IMMEUBLES DE PLACEMENT

## 16.1. Composition

(en millions d'euros)	2012			2011		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Immeubles de placement	725	(188)	537	1 985	(372)	1 613

## 16.2. Variations des immeubles de placement

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 613</b>	<b>1 346</b>
Variation de périmètre	35	157
Augmentations et autres acquisitions	27	112
Sorties de l'exercice	(1)	(67)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(32)	(49)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	-	-
Effet des variations de change	5	-
Reclassements et autres mouvements <sup>(1)</sup>	(1 111)	115
<b>31 DÉCEMBRE</b>	<b>537</b>	<b>1 613</b>

(1) En 2012, résulte du reclassement des actifs et des passifs de Mercialys selon IFRS 5 (voir note 2.2).

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Les immeubles de placement s'élèvent à 537 millions d'euros au 31 décembre 2012 dont 75 % (soit 405 millions d'euros) concerne la filiale Big C Thaïlande et 14% (soit 74 millions d'euros) concerne la filiale Exito.

Au 31 décembre 2012, leur juste valeur s'élève à 1 093 millions d'euros (3 425 millions d'euros au 31 décembre 2011 dont 998 millions d'euros hors Mercialys). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes indépendants au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs de marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

Les immeubles de placement s'élèvent à 537 millions d'euros au 31 décembre 2012 dont 75 % (soit 405 millions d'euros) concerne la filiale Big C Thaïlande et 14 % (soit 74 millions d'euros) concerne la filiale Exito.

### Juste valeur des immeubles de placement de la filiale Big C Thaïlande

La juste valeur des immeubles de placement de la filiale Big C Thaïlande a été déterminée par un expert indépendant et est basée sur des revenus locatifs récurrents. Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation sont le taux de rendement, le taux d'inflation et les taux de vacance et de croissance long terme.

Selon la localisation des immeubles de placements et leur nature, les hypothèses de taux de rendement, de croissance long terme et d'inflation sont les suivantes :

	2012
Taux de rendement	7,5 % – 8,0 %
Taux de croissance long terme	1,0 % – 3,2 %
Taux d'inflation	9,5 % – 16,0 %

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

(en millions d'euros)	2012	2011
Produits locatifs des immeubles de placement	199	324
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de l'exercice	(8)	(13)
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(17)	(20)

## NOTE 17. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON COURANTS

### 17.1. Variations

Le goodwill et les autres actifs non financiers à long terme ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2012 selon la méthodologie décrite en note 1.4 "Principales méthodes comptables".

Sur l'ensemble des actifs, la direction a effectué lorsque nécessaire (indices de perte de valeur sur une UGT) ou requis (goodwill et actifs incorporels à durée de indéfinie) la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables. Les hypothèses retenues sont indiquées ci-dessous.

S'agissant des marques, un test consistant à examiner la valeur recouvrable des marques selon la méthode des redevances a été réalisé à la clôture. Pour GPA, la valeur recouvrable à la clôture a été basée sur une mise à jour des travaux effectués dans le cadre de l'intégration de GPA. Aux termes de ces tests, aucune perte de valeur n'a été nécessaire.

Les tests de pertes de valeur pratiqués en 2012 ont conduit le Groupe à enregistrer une perte de valeur sur goodwill et sur immobilisations incorporelles et corporelles pour respectivement 73 et 16 millions d'euros.

Pour rappel, les tests de perte de valeur pratiqués en 2011 avaient conduit le Groupe à enregistrer une perte de valeur sur goodwill de 3 millions d'euros et une reprise de dépréciation de 6 millions d'euros portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

### 17.2. Pertes de valeur sur goodwill

À la fin de chaque année, le Groupe effectue le test annuel de dépréciation des goodwill en conformité avec le principe comptable décrit en note 1.4 "Principales méthodes comptables".

Le test annuel, a consisté à déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT auxquels sont rattachés les goodwill et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs concernés. Il est précisé que les goodwill dégagés lors des acquisitions initiales de réseaux sont rattachés à des groupes d'UGT selon les classifications reprises dans la note 13. De manière ponctuelle, quelques goodwill sont également attachés directement à des UGT.

Concernant les évaluations réalisées en interne, le test annuel consiste à déterminer la valeur recouvrable des UGT sur la base de la valeur d'utilité selon le principe indiqué dans la note 1.4.12. Cette valeur est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

Concernant les évaluations réalisées en interne, le test annuel consiste à déterminer la valeur recouvrable des UGT sur la base de la valeur d'utilité selon le principe indiqué dans la note 1.4.12. Cette

valeur est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

#### Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisées en interne en 2012

Zone géographique	Taux de croissance à l'infini 2012 <sup>(1)</sup>	Taux d'actualisation après impôt 2012 <sup>(2)</sup>	Taux d'actualisation après impôt 2011 <sup>(2)</sup>
France (grande distribution) <sup>(3)</sup>	0 %	6,0 % <sup>(4)</sup>	6,0 % à 9,0 %
France (autres activités) <sup>(3)</sup>	- 0,5 % à + 0,5 %	6,0 % à 8,8 %	6,0 % à 8,7 %
Argentine	0,5 %	17,0 %	18,3 %
Brésil <sup>(5) - (6)</sup>			10,8 % à 11,5 %
Colombie <sup>(6)</sup>	0,5 %	9,2 %	9,5 %
Uruguay	0,5 %	13,1 %	11,8 %
Thaïlande <sup>(6)</sup>	0 %	6,9 %	7,8 %
Vietnam	0,5 %	14,8 %	16,0 %
Océan Indien <sup>(7)</sup>	0 %	6,0 % à 11,9 %	6,0 % à 11,7 %

(1) Le taux de croissance à l'infini net d'inflation est compris entre - 0,5 % et + 0,5 % selon la nature d'activité/enseigne de l'UGT.

(2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement du Groupe.

(3) Concernant les activités France, le taux d'actualisation, stable ou en hausse par rapport à l'exercice 2011, tient compte également de la nature d'activité/enseigne de l'UGT et des risques opérationnels attachés.

(4) À l'exception de l'UGT Geimex dont le taux d'actualisation après impôt s'élève à 7,0 %.

(5) Considérant que la prise de contrôle de GPA est récente et que la valeur nette comptable de GPA est inférieure à sa capitalisation boursière, il n'a pas été réalisé de calcul de la valeur d'utilité.

(6) La capitalisation boursière des filiales cotées GPA, BIG C et Exito s'élève respectivement à 8 817, 4 233 et 6 811 millions d'euros au 31 décembre 2012. Elles sont supérieures à la valeur de l'actif net comptable de ces trois entités.

(7) La zone Océan Indien comprend La Réunion, Mayotte, Madagascar et Maurice. Les taux d'actualisation retenus reflètent les risques propres à chacune de ces zones géographiques.

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, a conduit à comptabiliser des pertes de valeur au 31 décembre 2012 à hauteur de 73 millions d'euros portant sur l'UGT Geimex à hauteur de 41 millions d'euros.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas, à l'exception de l'UGT Geimex (centrale d'exportation vers les DOM TOM co-contrôlée avec la famille Baud), la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond pour le Groupe à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse

de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale. De telles variations n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Concernant l'UGT Geimex, la hausse de 100 points du taux d'actualisation ou la baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale auraient conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire pour notre quote-part entre 1 et 7 millions d'euros.

## NOTE 18. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

### 18.1. Variation des participations dans les entreprises associées

(en millions d'euros)	Ouverture	Perte de valeur	Quote-part de résultat de l'exercice	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
<b>Variations en 2011</b>						
Entreprises associées du groupe GPA	39	-	3	-	-	42
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	100	-	(12)	-	35	122
Autres	22	-	2	(3)	(21)	1
<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>(4)</b>	<b>14</b>	<b>164</b>
<b>Variations en 2012</b>						
Entreprises associées du groupe GPA	42	-	8	(3)	55	102
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	122	(30)	(26)	-	(9)	57
Banque du Groupe Casino (voir note 18.2)	-	-	(4)	-	86	82
Monshowroom.com (voir note 2.2)	-	-	-	-	18	17
Autres	1	-	1	-	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>(30)</b>	<b>(21)</b>	<b>(3)</b>	<b>150</b>	<b>260</b>

Au cours de l'exercice 2011, les mouvements constatés sur les participations des entreprises associées correspondaient principalement aux opérations liées à Distri Sud Ouest (Franprix-Leader Price) et à la cession de l'essentiel des titres détenus dans l'OPCI AEW Immocommercial.

En 2012, les principaux mouvements résultent de la prise de contrôle GPA, de la mise en équivalence de Banque du Groupe Casino, de l'acquisition d'une participation dans Monshowroom.com (voir note 2.2) et d'une perte de valeur de 30 millions d'euros portant sur les entreprises associées du sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 7).

Une analyse de la sensibilité à la modification des hypothèses des tests de perte de valeur (une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points de taux de croissance

à l'infini ou une baisse de 50 du taux de marge d'EBITDA) a été réalisée. Cette analyse présente un risque de perte de valeur complémentaire pour notre quote-part compris entre 11 et 40 millions d'euros pour les master-franchisés du sous-groupe Franprix-Leader Price qui ont fait l'objet d'une dépréciation sur l'exercice de 30 millions d'euros. Au titre de la participation de Banque du Groupe Casino, l'analyse a présenté un risque de perte de valeur pour notre quote-part compris entre 2 et 10 millions d'euros.

Les entreprises associées n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en note 35.1.

### 18.2. Présentation des principaux agrégats de Banque du Groupe Casino

(en millions d'euros à 100 %)	2012
Résultat opérationnel courant	(3)
Résultat financier	1
Résultat net	(7)
Actifs liés à l'activité de crédit	557
Trésorerie	11
Autres actifs	83
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>652</b>
Capitaux propres	98
Passifs liés à l'activité de crédit	537
Autres passifs	17
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>652</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 18.3. Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2012 et 2011, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées.

## NOTE 19. PARTICIPATION DANS LES COENTREPRISES

Les sociétés ou sous-groupes Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, Dunnhumby France et Geimex, détenues à hauteur de 50 %, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Le sous-groupe Grupo Disco de Uruguay est consolidé selon la méthode d'intégration proportionnelle à hauteur de 62,5 %

par Exito, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur son activité. Ce sous-groupe fait l'objet d'une option vente (voir note 33.2).

Concernant Monoprix, cette coentreprise a fait l'objet d'un accord de prise de contrôle (voir note 2.2).

## 19.1. Comptes agrégés, retraités aux normes IFRS, des principales coentreprises

<i>(en millions d'euros pour la quote-part détenue)</i>	31 décembre 2012		31 décembre 2011		
	Total	Dont Monoprix	Total	Dont GPA	Dont Monoprix
<b>Quote-part détenue</b>		<b>50,00 %</b>		<sup>(1)</sup>	<b>50,00 %</b>
Chiffre d'affaires	3 681	2 012	11 457	7 794	1 976
Résultat net, part du Groupe	54	70	203	114	85
Actifs non courants	1 250	1 160	4 186	2 945	1 138
Actifs courants	591	310	4 057	3 122	340
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1 840</b>	<b>1 470</b>	<b>8 243</b>	<b>6 067</b>	<b>1 478</b>
Capitaux propres	774	640	2 796	1 995	635
Passifs non courants	115	113	1 676	1 561	109
Passifs courants	951	717	3 771	2 512	734
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>1 840</b>	<b>1 470</b>	<b>8 243</b>	<b>6 067</b>	<b>1 478</b>

(1) 38,91 % et 40,62 % correspondant respectivement au pourcentage moyen d'intérêt sur la période pour le chiffre d'affaires et le résultat net et 40,13 % correspondant au pourcentage d'intérêt au 31 décembre 2011 pour les postes bilantiels.

## 19.2. Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les coentreprises.

## NOTE 20. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Actifs financiers disponibles à la vente ("AFS")	122	90
Autres actifs financiers	951	326
Prêts	115	70
Dérivés actifs hors couverture	133	56
Créances rattachées aux participations et autres	471	200
Autres créances non courantes	232	-
Créances fiscales et sociales	457	-
Charges constatées d'avance	307	242
Autres actifs non courants	1 837	658

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Le poste des autres actifs non courants augmente de 1 179 millions d'euros dont 1 016 millions d'euros sont liés à GPA en raison principalement (i) de la prise de contrôle à hauteur de 293 millions d'euros et (ii) du reclassement de certaines créances

pour 712 millions d'euros qui étaient auparavant présentées en "Autres créances courantes" (dont 457 millions d'euros liés aux taxes ICMS, PIS, Cofins, et 179 millions d'euros concernant une créance sur Paes Mendonça).

## 20.1. Actifs financiers disponibles à la vente ("AFS")

## Variation des "AFS"

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>90</b>	<b>120</b>
Augmentations	31	23
Diminutions <sup>(1)</sup>	(1)	(44)
Variations de juste valeur	7	(2)
Variation de périmètre et de change	3	(8)
Autres	(8)	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>122</b>	<b>90</b>

(1) En 2011, les diminutions concernaient principalement la cession des titres des OPCI SPF1 et Vivéris.

Les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe, au titre des exercices 2012 et 2011, ne concernent que des actions non cotées.

## 20.2. Loyers prépayés

Les charges constatées d'avance comprennent 284 millions d'euros de loyers prépayés (242 millions d'euros en 2011). Ils correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de 24 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

## NOTE 21. STOCKS

(en millions d'euros)	2012	2011
Valeur brute des stocks de marchandises	4 547	3 237
Valeur brute des stocks de nature immobilière	270	217
<b>Brut</b>	<b>4 817</b>	<b>3 454</b>
Dépréciation des stocks de marchandises	(65)	(48)
Dépréciation des stocks de nature immobilière	(25)	(26)
<b>Dépréciation</b>	<b>(90)</b>	<b>(74)</b>
<b>STOCKS EN VALEUR NETTE</b>	<b>4 727</b>	<b>3 381</b>

## NOTE 22. CRÉANCES CLIENTS

## 22.1. Composition des créances clients

(en millions d'euros)	2012	2011
Créances clients et comptes rattachés	1 080	950
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(95)	(114)
Créances de l'activité de crédit	815	1 054
Dépréciation des créances de l'activité de crédit	(66)	(21)
<b>CRÉANCES CLIENTS EN VALEUR NETTE</b>	<b>1 734</b>	<b>1 869</b>

Le Groupe effectue des cessions de créances sans recours avec implication continue (voir note 24.3).

Par ailleurs, GPA a effectué des cessions de créances pour un montant de 182 millions d'euros envers des établissements financiers (institutions de cartes bancaires ou banques) sans recours ou sans obligations attachées.

**3.3. Notes aux comptes consolidés****22.2. Dépréciation des créances clients**

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
<b>DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(114)</b>	<b>(107)</b>
Dotation	(46)	(26)
Reprise	29	19
Variation de périmètre	(2)	(8)
Reclassement	36	5
Différences de change	2	3
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(95)</b>	<b>(114)</b>
<b>DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(21)</b>	<b>(97)</b>
Dotation	-	(56)
Reprise	10	116
Variation de périmètre	(27)	16
Reclassement	(33)	-
Différences de change	5	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(66)</b>	<b>(21)</b>

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées à la note 32.3 "Risques de contrepartie".

**NOTE 23. AUTRES ACTIFS COURANTS****23.1. Composition des autres actifs**

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Autres créances	1 430	1 490
Comptes courants des sociétés non consolidées	94	116
Dépréciation des autres créances et comptes courants	(81)	(43)
Dérivés actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	2	9
Charges constatées d'avance	130	121
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>1 575</b>	<b>1 693</b>

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances.

**23.2. Dépréciation des autres créances et comptes courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(43)</b>	<b>(31)</b>
Dotation	(55)	(9)
Reprise	30	7
Variation de périmètre	(13)	(1)
Reclassement et autres mouvements	-	(10)
Différences de change	1	1
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(81)</b>	<b>(43)</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 24. TRÉSORERIE NETTE

## 24.1. Composition

(en millions d'euros)	2012	2011
Équivalents de trésorerie	3 783	1 885
Trésorerie	2 520	2 016
<b>Trésorerie brute</b>	<b>6 303</b>	<b>3 901</b>
Concours bancaires courants	(504)	(556)
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>5 799</b>	<b>3 346</b>

La trésorerie brute de la société mère et des sociétés détenues à 100 % est d'environ 2 206 millions d'euros. L'ensemble des trésoreries et équivalents de trésorerie présentées à 100 % et qui sont portées par des sociétés dans lesquelles sont présents des actionnaires minoritaires représente environ 3 932 millions d'euros. Le solde correspond à la trésorerie de sociétés intégrées proportionnellement pour environ 166 millions d'euros.

À l'exception des sociétés intégrées proportionnellement pour lesquelles les distributions de dividendes sont soumises à l'accord des partenaires, la trésorerie des sociétés intégrées globalement est entièrement disponible pour le Groupe puisque ce dernier, malgré la présence d'actionnaires minoritaires, contrôle la politique de distribution sous réserve des restrictions liées aux covenants bancaires.

## 24.2. Analyse de la trésorerie brute par devises

(en millions d'euros)	2012	%	2011	%
Euro	2 067	33	1 585	41
Dollar américain	261	4	262	7
Peso argentin	44	1	34	1
Real brésilien	2 676	42	867	22
Baht thaïlandais	235	4	188	5
Peso colombien	864	14	830	21
Dong vietnamien	84	1	71	2
Peso uruguayen	43	1	40	1
Autres devises	30	0	26	1
<b>TRÉSORERIE BRUTE</b>	<b>6 303</b>	<b>100</b>	<b>3 901</b>	<b>100</b>

## 24.3. Décomptabilisation d'actifs financiers

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Généralement, ces cessions satisfont aux critères de décomptabilisation d'actifs financiers d'IAS 39 dont les principes sont exposés dans la note 1.4.13.8. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique essentiellement de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques

et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont décomptabilisées du bilan.

Certaines filiales restent en charge du recouvrement des créances cédées. En contrepartie de cette prestation, ces dernières perçoivent une rémunération dans le cadre d'un mandat de délégation ; cette rémunération est considérée comme non significative à la clôture de l'exercice.

Au cours de l'année 2012, le montant des créances mobilisées avec implication continue par le Groupe s'élève à 1 275 millions d'euros. Le coût net attaché à ces mobilisations s'élève à 5 millions d'euros. De manière générale, les cessions sont intervenues tout au long de l'année.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie du Groupe inclut 312 millions d'euros de créances mobilisées avec implication continue (219 millions d'euros au 31 décembre 2011).

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 25. CAPITAUX PROPRES

## 25.1. Éléments sur capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 172 391 581 euros contre 169 289 378 euros au 31 décembre 2011.

Le capital social est composé de 112 674 236 actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 décembre 2012. Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 1,53 euros.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 80 millions d'euros.

## Actions ordinaires émises et entièrement libérées

(en nombre)	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>110 646 652</b>	<b>110 668 863</b>
Levées d'options	-	105 332
Rémunération du dividende en actions (note 25.4)	2 019 110	-
Création d'actions ordinaires suite à attribution gratuite	8 474	378 450
Annulation d'actions <sup>(1)</sup>	-	(505 993)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>112 674 236</b>	<b>110 646 652</b>

(1) Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 mai 2011, avait annulé 505 993 actions acquises par le Groupe dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires. Le nombre d'actions annulées correspondait à la création d'actions nouvelles liées aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites exercées ou acquises définitivement en 2010 et au début 2011, ainsi qu'aux options de souscription d'actions actuellement exerçables et dans la monnaie.

## 25.2. Éléments des autres capitaux propres

(en millions d'euros)		2012	2011
Réserves liées au capital	(1)	4 075	3 951
Titres auto-détenus	25.2.2	(4)	-
Instruments de capitaux propres (TSSDI)	25.2.3	600	600
Autres instruments de capitaux propres	25.2.4	-	(4)
Réserves consolidées	(2)	8 982	3 340
Écarts de conversion	25.2.5	(156)	584
<b>TOTAL DES AUTRES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>13 496</b>	<b>8 471</b>

(1) Ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la société mère ainsi que la réserve légale.

(2) Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère ;
- les réserves contributives de chacune des filiales ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- l'effet cumulé de la charge relative aux paiements en actions ;
- la couverture d'investissement net.

## 25.2.1. Titres donnant accès à des nouvelles actions

Le Groupe a attribué des options de souscriptions d'actions à ses salariés dans le cadre de plan de souscription d'actions présentés en note 26.

## 25.2.2. Actions propres et d'autocontrôle

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales, des actions de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A. ont été rachetées par le Groupe. Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 64 811, représentant 4 millions d'euros.

En janvier 2005, le Groupe a signé un contrat de liquidité avec la banque d'affaires Rothschild portant sur 700 000 titres Casino et un apport de 40 millions d'euros, en application du règlement européen n° 2273/2003. Au 31 décembre 2012, aucune action propre n'est détenue dans le cadre de ce contrat. Les fonds gérés n'ayant pas servi à l'acquisition de titres auto-détenus, ont été investis dans des parts de FCP monétaire. Ces fonds, respectant les critères définis de classement en équivalents de trésorerie, font partie de la trésorerie nette.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 25.2.3. TSSDI

Le Groupe a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI). Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. En raison de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres, soit pour un montant de 600 millions d'euros.

Le dividende, au taux de *Constant Maturity Swap* à 10 ans + 100 bp (le taux ne peut pas excéder 9 %), est comptabilisé en minoration des capitaux propres nets de l'effet d'impôt.

## 25.2.4. Autres instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2012, le Groupe ne détient plus d'options d'achat d'actions ordinaires ("calls"). Au 31 décembre 2011, ils représentaient une valeur comptable nette de l'effet d'impôt de 4 millions d'euros.

## 25.2.5. Écarts de conversion

Les écarts de conversion, positifs ou négatifs, sont liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

## Ventilation des écarts de conversion par pays au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Part du Groupe			Minoritaires			Total
	Ouverture 2012	Variation 2012	Clôture 2012	Ouverture 2012	Variation 2012	Clôture 2012	Clôture 2012
Brésil	269	(473)	(203)	(35)	(434)	(470)	(673)
Argentine	(57)	(22)	(78)	-	-	-	(78)
Colombie	130	97	226	114	96	210	436
Uruguay	49	(6)	43	3	(5)	(2)	41
États-Unis	5	(3)	2	-	-	-	2
Thaïlande	68	3	71	32	8	40	111
Pologne	23	(1)	22	-	-	-	22
Océan Indien	(5)	-	(6)	(3)	-	(3)	(8)
Vietnam	(7)	-	(7)	(2)	-	(2)	(10)
<b>TOTAL ÉCARTS DE CONVERSION</b>	<b>476</b>	<b>(405)</b>	<b>71</b>	<b>108</b>	<b>(335)</b>	<b>(227)</b>	<b>(156)</b>

La variation en 2012 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la devise brésilienne.

## Ventilation des écarts de conversion par pays au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Part du Groupe			Minoritaires			Total
	Ouverture 2011	Variation 2011	Clôture 2011	Ouverture 2011	Variation 2011	Clôture 2011	Clôture 2011
Brésil	626	(356)	269	(4)	(31)	(35)	234
Argentine	(48)	(9)	(57)	-	-	-	(57)
Colombie	126	4	130	68	46	114	244
Uruguay	47	2	49	1	2	3	51
États-Unis	(1)	6	5	-	-	-	5
Thaïlande	76	(7)	68	35	(3)	32	100
Pologne	39	(16)	23	-	-	-	23
Océan Indien	(6)	-	(5)	(3)	-	(3)	(8)
Vietnam	(4)	(3)	(7)	(1)	-	(2)	(9)
<b>TOTAL ÉCARTS DE CONVERSION</b>	<b>855</b>	<b>(379)</b>	<b>476</b>	<b>95</b>	<b>13</b>	<b>108</b>	<b>584</b>

La variation en 2011 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la devise brésilienne.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 25.3. Annexe à l'état consolidé des produits et des charges comptabilisés

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>
Variation de juste valeur sur la période	2	(3)
Recyclage en résultat	-	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	1
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>(7)</b>	<b>6</b>
Variation de juste valeur sur la période	(4)	13
Recyclage en résultat	(7)	(4)
(Charge) ou produit d'impôt	4	(3)
<b>Couverture d'investissement net</b>	<b>(31)</b>	<b>-</b>
Variation de juste valeur sur la période	(47)	-
Recyclage en résultat	-	-
(Charge) ou produit d'impôt	17	-
<b>Écarts de conversion (note 25.2.5)</b>	<b>(741)</b>	<b>(366)</b>
Variation des écarts de conversion de la période	(604)	(343)
Recyclage en résultat lié à des cessions sur la période	(137)	(23)
<b>Écarts actuariels</b>	<b>(28)</b>	<b>(2)</b>
Variation de la période	(43)	(4)
(Charge) ou produit d'impôt	14	1
<b>TOTAL</b>	<b>(805)</b>	<b>(365)</b>

## 25.4. Dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012, a décidé la mise en distribution, au titre de l'exercice 2011, d'un dividende d'un montant de 3,00 euros par action ordinaire. À hauteur de 50 % de ce dividende (soit 1,50 euro), les actionnaires avaient la faculté d'opter pour le paiement du dividende en actions et de recevoir ainsi des actions nouvelles de la Société. Les droits ont été exercés à hauteur de 76,41 % en faveur du paiement en

actions. Le montant comptabilisé en moins des capitaux propres s'élève à 332 millions d'euros (dont 205 millions d'euros versés en numéraire).

Le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende brut de 3,00 euros pour les actions ordinaires au titre de l'exercice 2012. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale Ordinaire.

## Dividendes en numéraire versés et proposés

(en millions d'euros)	Dividende en euros	Nombre d'actions	Actions auto-détenues	2012 provisoire	2011
<b>Dividende sur actions ordinaires</b>					
2011	3,00 €	110 646 652	-		205
Provisoire 2012 <sup>(1)</sup>	3,00 €	112 674 236	-	338	
<b>Dividendes sur TSSDI, net d'impôt</b>					
2011	31,25 €	600 000	-		19
2012	15,61 €	600 000	-	9	

(1) Le dividende provisoire 2012 est calculé sur le nombre total d'actions composant le capital au 31 décembre 2012. Il sera modifié en 2013 pour tenir compte des actions auto-détenues à la date de distribution effective.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 25.5. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Ces actions sont acquises essentiellement en vue d'assurer le contrat de liquidité et d'animer le marché des titres, de les conserver, de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

## NOTE 26. PAIEMENT EN ACTIONS

Depuis 1987, il est attribué, en décembre de chaque année, des options d'achat ou de souscription d'actions ou des actions gratuites aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il est procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

Par ailleurs, des plans d'attribution d'actions gratuites sont attribués à certains membres de l'encadrement ainsi qu'à certains directeurs de magasins. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence et dans certains cas à la réalisation d'un critère de performance donnant lieu à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de la période concernée.

Conformément à IFRS 2, le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes.

## 26.1. Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

La charge nette totale constatée en résultat en 2012 s'élève à 19 millions d'euros (15 millions d'euros en 2011) dont respectivement 6 et 13 millions d'euros pour la société mère et GPA. Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

## 26.2. Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société mère

## 26.2.1. Caractéristiques des plans d'option de souscription d'actions

Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice de l'option (en euros)	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2012
29 avril 2010	29 octobre 2013	28 octobre 2015	48 540	64,87	45 365
4 décembre 2009	4 juin 2013	3 juin 2015	72 603	57,18	51 261
8 avril 2009	8 octobre 2012	7 octobre 2014	37 150	49,47	33 400
5 décembre 2008	5 juin 2012	4 juin 2014	109 001	49,02	69 973
14 avril 2008	14 octobre 2011	13 octobre 2013	434 361	76,72	241 256
7 décembre 2007	7 juin 2011	6 juin 2013	54 497	74,98	33 210
13 avril 2007	13 octobre 2010	12 octobre 2012	362 749	75,75	-
15 décembre 2006	15 décembre 2009	14 juin 2012	53 708	69,65	-
<b>TOTAL</b>					<b>474 465</b>

## Hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation – plans d'option de souscription d'actions

Date de l'attribution	Cours de bourse lors de l'attribution (en euros)	Durée de vie (en années)	Dividende projeté	Volatilité attendue	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur de l'option (en euros)
29 avril 2010	65,45	5,5	5%	29,32%	1,69%	10,33
4 décembre 2009	58,31	5,5	5%	30,02%	2,09%	8,59
8 avril 2009	48,37	5,5	5%	29,60%	2,44%	5,07
5 décembre 2008	43,73	5,5	5%	26,77%	3,05%	6,14
14 avril 2008	75,10	5,5	5%	24,04%	4,17%	13,61
7 décembre 2007	77,25	5,5	5%	25,27%	4,85%	18,18
13 avril 2007	75,80	5,5	5%	23,55%	4,78%	16,73
15 décembre 2006	70,00	5,5	2%	25,11%	3,99%	14,31

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit aux cours des exercices présentés :

	2012		2011	
	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
<b>Options restantes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>744 273</b>	<b>69,55</b>	<b>1 009 780</b>	<b>68,04</b>
<i>Dont options exerçables</i>	524 098	75,89	414 296	72,94
Attributions	-	-	-	-
Options exercées	(8 474)	51,21	(105 332)	57,94
Options supprimées	(56 033)	71,05	(110 497)	72,03
Options devenues caduques	(205 301)	74,98	(49 678)	57,89
<b>OPTIONS RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>474 465</b>	<b>67,35</b>	<b>744 273</b>	<b>69,55</b>
<i>dont options exerçables</i>	377 839	69,03	524 098	75,89

## 26.2.2. Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Date de l'attribution	Nombre d'actions attribuées	Fin de la période d'attribution	Date de conservation	Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2012 avant application des conditions de performance
19 octobre 2012	41 200	19 octobre 2014	19 octobre 2016	41 200
19 octobre 2012	11 350	19 octobre 2015	19 octobre 2017	11 350
11 mai 2012	17 859	11 mai 2014	11 mai 2016	17 859
29 mars 2012	6 422	29 mars 2015	29 mars 2017	6 422
2 décembre 2011	23 383	2 décembre 2014	2 décembre 2016	21 586
2 décembre 2011	2 362	2 décembre 2013	2 décembre 2015	-
21 octobre 2011	3 742	21 octobre 2014	21 octobre 2016	3 742
21 octobre 2011	26 931	21 octobre 2013	21 octobre 2015	26 931
21 octobre 2011	4 200	21 octobre 2014	21 octobre 2016	4 200
15 avril 2011	69 481	15 avril 2013	15 avril 2015	66 978
15 avril 2011	46 130	15 avril 2014	15 avril 2016	40 963
15 avril 2011	241 694	15 avril 2014	15 avril 2016	206 744
15 avril 2011	26 585	15 avril 2014	15 avril 2016	24 085
3 décembre 2010	17 268	3 décembre 2013	3 décembre 2015	13 882
22 octobre 2010	4 991	22 octobre 2012	22 octobre 2014	-
29 avril 2010	296 765	29 avril 2013	29 avril 2015	227 630
29 avril 2010	51 394	29 avril 2013	29 avril 2015	43 826
4 décembre 2009	24 463	4 décembre 2012	4 décembre 2014	-
<b>TOTAL</b>				<b>757 398</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## Hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation – plans d'attribution d'actions gratuites

Date de l'attribution	Cours de bourse lors de l'attribution (en euros)	Conditions de présence	Taux de performance retenu	Juste valeur de l'action (en euros)
19 octobre 2012	69,32	Oui	-	54,92
19 octobre 2012	69,32	Oui	(1)	52,46
11 mai 2012	72,31	Oui	-	51,76
29 mars 2012	74,10	Oui	-	56,31
2 décembre 2011	66,62	Oui	-	50,94
2 décembre 2011	66,62	Oui	-	53,16
21 octobre 2011	62,94	Oui	-	47,53
21 octobre 2011	62,94	Oui	-	49,79
21 octobre 2011	62,94	Oui	(1)	47,53
15 avril 2011	70,80	Oui	-	58,99
15 avril 2011	70,80	Oui	-	56,40
15 avril 2011	70,80	Oui	(1)	56,34
15 avril 2011	70,80	Oui	(1)	56,34
3 décembre 2010	69,33	Oui	-	55,35
22 octobre 2010	67,68	Oui	-	57,07
29 avril 2010	65,45	Oui	(1)	50,86
29 avril 2010	65,45	Oui	-	50,86
4 décembre 2009	58,31	Oui	-	42,47

(1) Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires et les niveaux de résultats opérationnels courants et dépendent de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché.

Au 31 décembre 2012, les taux de performance sont les suivants :

- Monoprix : 100 % au titre des plans de 2012, 0 % au titre de 2011 et 94 % au titre de 2010 ;
- autres sociétés : 17 % au titre de 2011, 94 % au titre de 2010.

Le stock d'actions gratuites en cours d'acquisition a évolué comme suit aux cours des exercices présentés :

Stock d'actions gratuites en cours d'acquisition	2012	2011
Actions en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	784 610	836 003
Actions attribuées	76 831	444 508
Actions supprimées	(90 623)	(378 008)
Actions émises	(13 780)	(117 893)
<b>ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>757 398</b>	<b>784 610</b>

## 26.3. Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société GPA

## 26.3.1. Caractéristiques des plans d'option de souscription d'actions

Le prix d'exercice des options "Silver" correspond à la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action GPA à la bourse BOVESPA, auquel est appliquée une décote de 20 %. Le nombre d'action résultant de l'exercice des options "Silver" est fixe contrairement aux options "Gold" ; le nombre d'actions qui sera attribué en cas d'exercice des options "Gold" est variable

puisqu'il dépend du critère de performance "ROIC" ("rendement du capital investi") pour les plans Gold séries A2 à séries A5. Le dernier plan, Séries A6 – Gold, aura comme critère de performance le ratio "ROCE" ("rendement du capital employé"). Les options "Gold" ne peuvent être exercées séparément des options "Silver".

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Nom du plan	Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice de l'option (en réais)	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012
Series A2 - Gold	3 mars 2008	30 avril 2008	30 mars 2011	848	0,01	-
Series A2 - Silver	3 mars 2008	30 avril 2008	30 mars 2012	950	26,93	-
Series A3 - Gold	13 mai 2009	31 mai 2012	31 mai 2013	668	0,01	-
Series A3 - Silver	13 mai 2009	31 mai 2012	31 mai 2013	693	27,47	-
Series A4 - Gold	24 mai 2010	31 mai 2013	31 mai 2014	514	0,01	255
Series A4 - Silver	24 mai 2010	31 mai 2013	31 mai 2014	182	46,49	63
Series A5 - Gold	31 mai 2011	31 mai 2014	31 mai 2015	299	0,01	229
Series A5 - Silver	31 mai 2011	31 mai 2014	31 mai 2015	299	54,69	229
Series A6 - Gold	15 mars 2012	15 mars 2015	15 mars 2016	526	0,01	441
Series A6 - Silver	15 mars 2012	15 mars 2015	15 mars 2016	526	64,13	441
						<b>1 658</b>

## Hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des plans d'option de souscription d'actions

La société GPA a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ces plans :

- taux de rendement du dividende de 0,81 % ;
- volatilité attendue de 33,51 %;
- taux d'intérêt sans risque de 10,19 %.

La juste valeur moyenne des options en vie s'élève à 51,19 réais au 31 décembre 2012.

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit aux cours des exercices présentés :

	2012		2011	
	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)
<b>Options restantes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 963</b>	<b>16,90</b>	<b>2 512</b>	<b>14,31</b>
<i>Dont options exerçables</i>	1 963	16,90	1 174	20,56
Attributions	1 052	32,08	598	27,36
Options exercées	(1 293)	16,46	(1 111)	20,68
Options supprimées	(64)	29,40	(11)	42,32
Options devenues caduques	-	-	(25)	32,64
<b>OPTIONS RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>1 658</b>	<b>26,40</b>	<b>1 963</b>	<b>16,90</b>
<i>dont options exerçables</i>	1 658	26,40	1 963	16,90

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 27. PROVISIONS

## Décomposition et variations

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier 2012	Dotations 2012	Reprises utilisées 2012	Reprises non utilisées 2012	Variation de périmètre	Variation de change	Autres	31 décembre 2012
Service après-vente	9	7	(9)	-	-	-	-	7
Retraite (note 28)	167	90	(84)	(6)	-	2	47	216
Médaille du travail	23	4	-	-	-	-	1	27
Prime pour services rendus	16	17	(16)	-	-	-	-	17
Litiges divers	40	16	(7)	(6)	2	-	4	48
Divers risques et charges	266	210	(65)	(60)	400	(38)	(9)	705
Restructurations	12	14	(9)	-	-	-	1	18
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>533</b>	<b>356</b>	<b>(190)</b>	<b>(72)</b>	<b>402</b>	<b>(36)</b>	<b>44</b>	<b>1 037</b>
dont courant	188	256	(88)	(63)	2	-	(20)	275
dont non courant	345	100	(102)	(9)	399	(36)	64	762

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...).

De manière plus spécifique, les divers risques et charges s'élèvent à 705 millions d'euros et comprennent principalement les provisions relatives à GPA (voir tableau ci-dessous) ainsi que les provisions au titre des engagements d'achats liés à des master-franchisés du sous-groupe Franprix – Leader Price à hauteur de 62 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Litiges PIS/Cofins/CPMF <sup>(1)</sup>	Autres litiges fiscaux	Litiges salariaux	Litiges civils	Total
31 décembre 2012	106	248	84	49	487

(1) TVA et taxes assimilées.

## NOTE 28. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle. Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail en France.

## 28.1. Plan à prestations définies

## 28.1.1. Synthèse

Le tableau suivant permet d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2012 et 2011.

(en millions d'euros)	France		International		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Valeur actuelle des obligations couvertes	210	176	-	-	210	176
Juste valeur des actifs du régime	(43)	(49)	-	-	(43)	(49)
<b>Couverture financière des engagements financés</b>	<b>166</b>	<b>127</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>166</b>	<b>127</b>
Valeur actuelle des obligations non couvertes	16	14	33	26	50	40
<b>PROVISION COMPTABILISÉE AU BILAN</b>	<b>182</b>	<b>141</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>216</b>	<b>167</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 28.1.2. Évolution des engagements

	France		International		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>A – VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE</b>						
<b>Dettes actuarielles début de période</b>	<b>190</b>	<b>179</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>216</b>	<b>197</b>
Coût des services rendus	8	13	3	5	11	17
Intérêt sur la dette actuarielle	6	6	2	1	7	7
Variation de périmètre	-	1	-	-	-	1
Décaissements	(11)	(10)	(3)	(3)	(14)	(13)
Perte et (gains) actuariels	39	1	4	4	43	5
Variation de change	-	-	2	-	2	-
Autres mouvements	(6)	-	1	-	(5)	-
<b>Dettes actuarielles fin de période</b>	<b>A 226</b>	<b>190</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>260</b>	<b>216</b>
<b>B – VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE</b>						
<b>Juste Valeur des actifs de couverture début de période</b>	<b>49</b>	<b>55</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49</b>	<b>55</b>
Rendement attendu des actifs de couverture	1	1	-	-	1	1
(Perte) et gains actuariels	1	1	-	-	1	1
Contribution de l'employeur	-	-	-	-	-	-
Contribution des salariés	-	-	-	-	-	-
Prestations payées	(9)	(9)	-	-	(9)	(9)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	1	1	-	-	1	1
<b>Juste Valeur des actifs de couverture fin de période</b>	<b>B 43</b>	<b>49</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43</b>	<b>49</b>
<b>C – COUVERTURE FINANCIÈRE</b>	<b>A-B 182</b>	<b>141</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>216</b>	<b>167</b>
Plafonnement d'actif	-	-	-	-	-	-
<b>ENGAGEMENT NET DE RETRAITE</b>	<b>182</b>	<b>141</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>216</b>	<b>167</b>

## 28.1.3. Solde des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres

	2012	2011
<i>(en millions d'euros)</i>		
Provisions (diminution)/augmentation	61	19
(Actifs)/Passifs d'impôts différés	(21)	(7)
<b>DIMINUTION/(AUGMENTATION) CUMULÉE DES CAPITAUX PROPRES NETTE D'IMPÔT</b>	<b>40</b>	<b>12</b>
<i>dont part du Groupe</i>	40	12
<b>PRODUIT/(CHARGE) APRÈS IMPÔT, ENREGISTRÉ EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(27)</b>	<b>(2)</b>

## 28.1.4. Rapprochement des provisions au bilan

	France		International		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>En début d'exercice</b>	<b>141</b>	<b>124</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>167</b>	<b>143</b>
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	38	-	4	4	42	4
Contribution des salariés	-	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice	13	18	4	6	18	24
Décaissements	(11)	(10)	(3)	(3)	(14)	(13)
Remboursement partiel des actifs du régime	9	9	-	-	9	9
Variation de périmètre	-	1	-	-	-	1
Variation de change	-	-	2	-	2	-
Autres mouvements	(7)	(1)	1	-	(7)	(1)
<b>EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>183</b>	<b>141</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>216</b>	<b>167</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 28.1.5. Composante de la charge de la période

(en millions d'euros)	France		International		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Coût financier	6	6	2	1	7	7
Rendement attendu des actifs	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)
<b>Charge comptabilisée en résultat financier</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
Coût des services rendus	8	13	3	5	11	18
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Réduction/Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-
<b>Charge comptabilisée en frais de personnel</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>17</b>
<b>CHARGE DE L'EXERCICE</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>24</b>

## 28.1.6. Politique et stratégie de couverture des engagements

## Données historiques

(en millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Valeur actuelle des obligations couvertes	210	176	166	140	464
Juste valeur des actifs du régime	(43)	(49)	(55)	(62)	(432)
<b>Sous-total</b>	<b>166</b>	<b>127</b>	<b>111</b>	<b>78</b>	<b>32</b>
Valeur actuelle des obligations non couvertes	50	40	31	28	38
Actifs plafonnés	-	-	-	-	30
<b>PROVISION COMPTABILISÉE AU BILAN</b>	<b>216</b>	<b>167</b>	<b>143</b>	<b>107</b>	<b>100</b>

L'actif de couverture est un fond euros majoritairement composé d'obligations à taux fixe.

## 28.1.7. Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	France		International	
	2012	2011	2012	2011
Taux d'actualisation	3,2 %	4,3 % - 4,5 %	3,2 % - 6,1 %	3,8 % - 7,0 %
Taux de croissance attendu des salaires	2,5 %	2,25 % - 2,5 %	3,5 % - 10,0%	2,0% - 3,5%
Âge de départ à la retraite	62 - 64 ans	62 - 64 ans	55 - 65 ans	50 - 65 ans
Taux de rendement attendu des actifs	3,5 % - 4,0 %	3,6 % - 4,0 %	-	-

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime, correspond en 2012, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif pour la France s'est élevé à 1 million d'euros en 2012 et 2011.

## 28.1.8. Sensibilité des Hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de - 5,0 % et + 5,8 % respectivement du montant total des engagements.

Une variation de +/- 10 points de base sur le taux de croissance des salaires aurait pour impact de + 1,2 % et de - 1,0 % respectivement du montant total de l'engagement.

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux de rendement attendu des actifs de couverture n'entraînerait pas de variation significative du produit des actifs de couverture.

## 28.1.9. Ajustement d'expérience

Les ajustements d'expérience correspondent principalement à l'incidence sur les engagements entre les prestations estimées à la clôture précédente et les prestations payées sur l'exercice et s'élèvent à la clôture au 31 décembre 2012 à 19 millions d'euros (10 millions d'euros au 31 décembre 2011).

## 28.1.10. Versements attendus en 2013

Le Groupe s'attend à verser, au cours de l'exercice 2013, des indemnités de l'ordre de 10 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

## 28.2. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages retraite et s'élèvent à 302 millions d'euros au titre de l'exercice 2012 (289 millions d'euros au titre de l'exercice 2011).

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 29. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les emprunts et dettes financières s'élevaient à 12 180 millions au 31 décembre 2012 (9 590 millions d'euros au 31 décembre 2011) et comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Note	2012			2011		
		Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	29.2	6 934	773	7 708	5 159	626	5 785
Autres emprunts et dettes financières	29.3	1 931	1 881	3 811	1 112	2 406	3 518
Location financement	33.3	69	46	115	61	41	102
Dettes liées aux engagements de rachat minoritaires	29.4	443	69	512	66	43	109
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	32	17	17	34	25	51	76
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>		<b>9 394</b>	<b>2 786</b>	<b>12 180</b>	<b>6 423</b>	<b>3 167</b>	<b>9 590</b>

## 29.1. Variation des dettes financières

(en millions d'euros)	2012	2011
Emprunts et dettes financières à l'ouverture	9 590	7 303
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	(204)	(262)
<b>Dettes financières à l'ouverture (y compris instruments de couverture)</b>	<b>9 386</b>	<b>7 040</b>
Nouveaux emprunts <sup>(1)</sup>	2 054	3 436
Remboursements (principal et intérêt) <sup>(2)</sup>	(1 753)	(1 451)
Variation juste valeur des emprunts couverts	(10)	7
Écarts de conversion	(249)	(108)
Variation de périmètre <sup>(3)</sup>	1 975	414
Variation des dettes liées aux engagements de rachat minoritaires <sup>(4)</sup>	403	51
Reclassement en passifs financiers détenus en vue de la vente (Mercialys)	(12)	-
Autres	-	(3)
<b>Dettes financières à la clôture (y compris instruments de couverture)</b>	<b>11 794</b>	<b>9 386</b>
Emprunts et dettes financières à la clôture	12 180	9 590
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	(385)	(204)

(1) Les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-après : (i) la souscription par Casino, Guichard-Perrachon et GPA de nouveaux emprunts obligataires pour un montant global de 1 586 millions d'euros (respectivement 1 250 et 336 millions d'euros), et (ii) la souscription de nouveaux emprunts par les filiales GPA et Exito pour respectivement 184 et 122 millions d'euros. Le solde du mouvement provient essentiellement de tirages sur les lignes de crédit utilisées par Monoprix pour 125 millions d'euros.

(2) Les remboursements d'emprunts correspondent principalement aux événements suivants : remboursements (i) des emprunts obligataires sur Casino, Guichard-Perrachon et GPA pour respectivement 558 et 77 millions d'euros, (ii) des autres emprunts et dettes financières liés à GPA, Big C Thaïlande, Exito et Franprix-Leader Price pour respectivement 202, 188, 154 et 53 millions d'euros, (iii) de découverts bancaires et intérêts courus pour 219 millions d'euros et (iii) de flux nets de billets de trésorerie pour 203 millions d'euros.

(3) Les variations de périmètre concernent principalement l'opération décrite à la note 3.3 relative à la prise de contrôle de GPA.

(4) La variation sur les dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires concerne principalement la constatation du put accordé à la famille Diniz pour 399 millions d'euros (voir note 3.3 et 29.4).

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

**29.1.1. Opérations de financement corporate**

Casino, Guichard-Perrachon a émis sur la période deux emprunts obligataires d'un montant respectif de 600 et 650 millions d'euros à échéance 2020 et 2019 et dont les taux d'intérêts effectifs (TIE) s'élèvent à 4,05 % et 3,22 %.

**29.1.2. Opérations de financement GPA**

Durant le premier semestre 2012, GPA et ses filiales ont émis des emprunts obligataires pour un montant nominal global de 2,1 milliards de réais (777 millions d'euros – voir note 29.2). Ces emprunts sont remboursables in fine et bénéficient de conditions de remboursement anticipées : (i) le prêt de 1,2 milliard de réais (444 millions d'euros) peut faire l'objet d'un remboursement anticipé immédiat, et (ii) le prêt de 400 millions de réais (148 millions d'euros) ne pourra être remboursé de manière anticipée qu'après une période de 18 mois. Les 500 millions de réais restant (185 millions d'euros) ne présentent pas de clause de remboursement anticipé.

Ces financements sont soumis au respect de ratios financiers à part l'emprunt d'un montant de 100 millions de réais (37 millions d'euros). Ces ratios sont calculés sur les données consolidées de GPA :

- dette nette <sup>(1)</sup> ne doit pas être supérieure aux capitaux propres ;
- dette nette consolidée/EBITDA < 3,25.

**29.1.3. Opérations de financement Big C Thaïlande**

Le refinancement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande a été signé avec trois institutions financières locales et comprend :

- un financement de 27 milliards de bahts (669 millions d'euros) dont la maturité s'étend entre 2 et 7 ans et qui porte intérêt à THBFX 3 mois ou 6 mois ou BIBOR 3 mois plus marge. Ce financement sera remboursé selon différents modes (amortissement annuel de la dette, renouvellement de billets à ordre et remboursement in fine) ;
- un prêt d'un montant de 5 milliards de bahts (124 millions d'euros) de maturité cinq ans et remboursable annuellement (de janvier 2013 à juillet 2017). Ce prêt porte intérêt à THBFX 6 mois plus marge.

Sur le financement de 27 milliards de bahts (669 millions d'euros) mis à sa disposition, Big C Thaïlande n'a utilisé que le prêt à long terme d'un montant de 18 milliards de bahts (446 millions d'euros) et a utilisé la totalité du second financement.

Ces refinancements sont soumis au respect de ratios financiers (Dette financière nette/EBITDA et Dette financière nette/Capitaux propres) (voir note 32.4).

(1) dette nette = dette moins trésorerie et équivalent de trésorerie et créance clients

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 29.2. Détail des emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Montant nominal	Taux d'intérêt d'émission <sup>(1)</sup>	Taux d'intérêt effectif	Date émission	Date échéance	2012 <sup>(2)</sup>	2011 <sup>(2)</sup>
<b>Emprunts en EURO</b>							
Emprunt obligataire 2012	413	F : 6,00	6,24 %	Février 2002 Juin 2002	Février 2012	-	414
Emprunt obligataire 2012	165	F : 7,88	8,03 %	Février 2009	Août 2012	-	166
Emprunt obligataire 2013	544	F : 6,38	6,36 %	Avril 2008 Juin 2008 Mai 2009	Avril 2013	552	567
Emprunt obligataire 2014	578	F : 4,88	5,19 %	Avril 2007 Juin 2008	Avril 2014	600	605
Emprunt obligataire 2015	750	F : 5,50	5,60%	Juillet 2009	Janvier 2015	789	787
Emprunt obligataire 2016	600	F : 4,47	4,58 %	Octobre 2011	Avril 2016	601	598
Emprunt obligataire 2017	888	F : 4,38	5,85 %	Février 2010	Février 2017	855	828
Emprunt obligataire 2018	508	F : 4,48	5,25 %	Mai 2010	Novembre 2018	539	506
Emprunt obligataire 2019	650	F : 3,16	3,22 %	Août 2012	Août 2019	655	-
Emprunt obligataire 2020	600	F : 3,99	4,05 %	Mars 2012	Mars 2020	620	-
Emprunt obligataire 2021	850	F : 4,73	5,13 %	Mai 2011	Mai 2021	862	824
<b>Emprunts en COP</b>							
Emprunt obligataire Exito	32	V : IPC + 5,45	13,42 %	Avril 2006	Avril 2013	32	3
Emprunt obligataire Carulla	64	V : IPC + 7,50	15,15%	Mai 2005	Mai 2015	64	86
<b>Emprunts en BRL</b>							
Emprunt obligataire GPA	96	V : CDI + 0,5%	12,95%	Mars 2007	Mars 2013	96	86
Emprunt obligataire GPA	148	V : 109,5 % CDI	109,5 % CDI	Décembre 2009	Décembre 2014	146	81
Emprunt obligataire GPA	226	V : 107,7 % CDI	107,7 % CDI	Janvier 2011	Janvier 2014	226	101
Emprunt obligataire GPA	296	V : 108,5 % CDI	108,5 % CDI	Décembre 2011	Juin 2015	295	133
Emprunt obligataire GPA	444	V : CDI + 1 %	CDI + 1 %	Mai 2012	Novembre 2015	443	-
Emprunt obligataire GPA	148	V : 100 % CDI + 1 %	100 % CDI + 1 %	Février 2012	Juillet 2015	148	-
Emprunt obligataire GPA	37	V : 105,35 % CDI	105,35 % CDI	Avril 2012	Avril 2013	37	-
Emprunt obligataire GPA	74	V : CDI + 0,72 %	V : CDI + 0,72 %	Juin 2012	Décembre 2014	74	-
Emprunt obligataire GPA	74	V : CDI + 0,72 %	V : CDI + 0,72 %	Juin 2012	Janvier 2015	74	-
<b>TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>						<b>7 708</b>	<b>5 785</b>

(1) F (taux fixe) – V (taux variable) – IPC (Index Price Consumer) – CDI (Certificado de Deposito Interbancario).

(2) Les montants ci-dessus incluent l'incidence des couvertures de juste valeur.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 29.3. Détail des autres emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	Montant nominal	Nature du taux	Date émission	Date échéance	2012	2011
<b>France</b>						
Prêt structuré Calyon	184	Variable	Juin 2007	Juin 2013	184	184
Alaméa	300	Variable	Avril 2010	Avril 2015	300	300
Billets de trésorerie					235	438
Autres emprunts <sup>(1)</sup>					226	259
<b>International</b>						
Amérique latine <sup>(2)</sup>					1 223	602
Autres <sup>(3)</sup>					752	919
<b>Concours bancaires courants</b>					<b>504</b>	<b>556</b>
<b>Intérêts courus <sup>(4)</sup></b>					<b>387</b>	<b>261</b>
<b>TOTAL AUTRES EMPRUNTS</b>					<b>3 811</b>	<b>3 518</b>

(1) Dont Franprix-Leader Price pour un montant de 175 et 188 millions d'euros respectivement en 2012 et 2011.

(2) Concerne GPA et Exito à hauteur respectivement de 1 222 et 1 millions d'euros en 2012 (respectivement 569 et 31 millions d'euros en 2011).

(3) Concerne en 2012 et 2011 principalement Big C Thaïlande à hauteur respectivement de 719 et 890 millions d'euros.

(4) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires.

## Détail des lignes bancaires confirmées 2012

(en millions d'euros)	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Ligne syndiquée – Casino, Guichard-Perrachon <sup>(1)</sup>	Variable	-	1 882	1 882	-
Autres lignes bancaires confirmées	Variable	390	693	1 083	190

(1) Les lignes syndiquées comprenaient la ligne de 1 200 millions d'euros (renouvelée en août 2010 pour une durée de cinq ans) et la ligne syndiquée de 900 millions de dollars US à échéance 2014.

## Détail des lignes bancaires confirmées 2011

(en millions d'euros)	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Ligne syndiquée – Casino, Guichard-Perrachon <sup>(1)</sup>	Variable	-	1 896	1 896	232
Autres lignes bancaires confirmées	Variable	365	520	885	50

(1) Les lignes syndiquées comprenaient la ligne de 1 200 millions d'euros (renouvelée en août 2010 pour une durée de cinq ans) et la ligne syndiquée de 900 millions d'usd à échéance 2014.

## 29.4. Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires

Elles correspondent à des dettes vis-à-vis de différentes contreparties résultant de promesses d'achat (puts sur minoritaires) consenties par le Groupe et portant sur des titres de sociétés consolidées. Ces engagements d'acquisition de titres de capitaux propres consentis aux minoritaires ont donc été comptabilisés en dettes et s'analysent comme suit au 31 décembre 2012 :

(en millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes
GPA <sup>(1)</sup>	38,17 %	7,36 %	399	V	399	-
Franprix-Leader Price <sup>(2)</sup>	26,00 % à 84,00 %	16,00 % à 74,00 %	97	F/V	44	53
Lanin/Devoto (Uruguay) <sup>(3)</sup>	96,55 %	3,45 %	15	F	-	15
Monoprix (Somitap)	54,52 %	45,48 %	1	F	1	1
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>			<b>512</b>		<b>443</b>	<b>69</b>

(1) Voir note 3.3.

(2) Porte sur les engagements d'achats de filiales du sous-groupe Franprix-Leader Price. La valeur de ces promesses d'achat est basée généralement sur le résultat net. La variation de +/- 10 % de l'indicateur présente un impact de +/- 3 millions d'euros ; les échéances de ces options oscillent entre 2012 et 2035.

(3) Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 29.5. Dette financière nette

<i>(en millions d'euros)</i>	2012			2011		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	6 934	773	7 708	5 159	626	5 785
Autres emprunts et dettes financières	1 931	1 881	3 811	1 112	2 406	3 518
Location financement	69	46	115	61	41	102
Dettes liées aux engagements de rachat de minoritaires	443	69	512	66	43	109
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	17	17	34	25	51	76
<b>Dettes financières brutes</b>	<b>9 394</b>	<b>2 786</b>	<b>12 180</b>	<b>6 423</b>	<b>3 167</b>	<b>9 590</b>
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	(246)	(139)	(385)	(129)	(75)	(204)
Autres actifs financiers	(40)	-	(40)	-	(106)	(106)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(6 303)	(6 303)	-	(3 901)	(3 901)
<b>Trésorerie active et autres actifs financiers</b>	<b>(286)</b>	<b>(6 443)</b>	<b>(6 729)</b>	<b>(129)</b>	<b>(4 082)</b>	<b>(4 211)</b>
<b>DETTE FINANCIÈRE NETTE</b>	<b>9 108</b>	<b>(3 657)</b>	<b>5 451</b>	<b>6 294</b>	<b>(915)</b>	<b>5 379</b>

## 29.6. Échéancier de paiement des dettes financières

## Échéancier au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	7 708	773	4 223	2 711
Autres emprunts et dettes financières	3 811	1 881	1 744	186
Location financement	115	46	52	17
Dettes liées aux engagements de rachats de minoritaires	512	69	424	19
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	34	17	17	-
Dettes fournisseurs	6 655	6 655	-	-
Autres dettes	5 160	4 260	575	325
<b>TOTAL</b>	<b>23 995</b>	<b>13 701</b>	<b>7 036</b>	<b>3 258</b>
<i>dont non courant</i>	<i>10 294</i>			

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## Échéancier au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	5 785	626	2 983	2 176
Autres emprunts et dettes financières	3 518	2 406	1 087	25
Location financement	102	41	49	12
Dettes liées aux engagements de rachats minoritaires	109	43	66	-
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	76	51	22	3
Dettes fournisseurs	5 400	5 400	-	-
Autres dettes	4 109	3 656	453	-
<b>TOTAL</b>	<b>19 099</b>	<b>12 223</b>	<b>4 660</b>	<b>2 216</b>
<i>dont non courant</i>	6 876			

## NOTE 30. AUTRES DETTES

	2012			2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dérivés passifs	28	4	32	1	4	5
Dettes fiscales et sociales	576	1 773	2 350	286	1 438	1 724
Dettes diverses	28	1 153	1 180	51	795	846
Dettes sur immobilisations	29	236	266	24	277	301
Comptes courants	-	36	36	-	34	34
Financement de l'activité de crédit	48	924	973	-	1 019	1 019
Produits constatés d'avance	191	133	324	90	88	178
<b>TOTAL</b>	<b>900</b>	<b>4 260</b>	<b>5 160</b>	<b>453</b>	<b>3 656</b>	<b>4 109</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 31. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

## 31.1. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers

## 31.1.1. Actifs financiers

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur comptable des actifs financiers avec leur juste valeur

(en millions d'euros)

	2012		2012
	Valeur comptable au bilan (A)	Actifs non financiers (B)	Valeur des actifs financiers (A - B)
<b>Actifs financiers</b>			
Autres actifs non courants	1 837	762	1 075
Dérivés actifs de couverture de juste valeur, non courants	246	-	246
Créances clients	1 734	-	1 734
Autres actifs courants	1 575	668	907
Dérivés actifs de couverture de juste valeur, courants	139	-	139
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 303	-	6 303

(en millions d'euros)

	2011		2011
	Valeur comptable au bilan (A)	Actifs non financiers (B)	Valeur des actifs financiers (A - B)
<b>Actifs financiers</b>			
Autres actifs non courants	658	242	416
Dérivés actifs de couverture de juste valeur, non courants	129	-	129
Créances clients	1 869	-	1 869
Autres actifs courants	1 693	596	1 097
Dérivés actifs de couverture de juste valeur, courants	75	-	75
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 901	-	3 901

Les principales méthodes d'évaluation de la juste valeur retenues sont les suivantes : la juste valeur de la trésorerie, des créances clients et autres actifs financiers courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances courtes de paiement de ces créances.

Les méthodes d'évaluation de la juste valeur retenues relatives aux AFS, aux dérivés, ainsi qu'à la trésorerie et équivalent de trésorerie sont décrites dans la note 31.2.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Valeur au bilan							2012
Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	AFS évalués à la juste valeur	AFS évalués au coût	Juste valeur
133	-	-	-	820	54	68	1 075
-	-	246	-	-	-	-	246
-	-	-	-	1 734	-	-	1 734
2	-	-	-	906	-	-	907
-	-	139	-	-	-	-	139
485	-	-	-	5 818	-	-	6 303

Valeur au bilan							2011
Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	AFS évalués à la juste valeur	AFS évalués au coût	Juste valeur
56	-	-	-	270	47	42	416
-	-	129	-	-	-	-	129
-	-	-	-	1 869	-	-	1 869
-	-	8	-	1 088	-	-	1 097
-	-	75	-	-	-	-	75
572	-	-	-	3 329	-	-	3 901

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 31.1.2. Passifs financiers

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur comptable des passifs financiers avec leur juste valeur à l'exception des dettes liées aux engagements de rachat minoritaires.

	2012			Valeur au bilan				2012
	Valeur comptable au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires	7 708	-	7 708	7 708	-	-	-	8 216
Autres emprunts et dettes financières	4 323	-	4 323	3 811	512	-	-	4 358
Location financement	115	-	115	115	-	-	-	115
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	34	-	34	-	-	-	34	34
Dettes fournisseurs	6 655	-	6 655	6 655	-	-	-	6 655
Autres dettes	5 160	2 007	3 154	3 122	28	-	4	3 154

	2011			Valeur au bilan				2011
	Valeur comptable au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires	5 785	-	5 785	5 785	-	-	-	5 783
Autres emprunts et dettes financières	3 627	-	3 627	3 518	109	-	-	3 666
Location financement	102	-	102	102	-	-	-	102
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	76	-	76	-	-	-	76	76
Dettes fournisseurs	5 400	-	5 400	5 400	-	-	-	5 400
Autres dettes	4 109	1 269	2 840	2 834	3	-	2	2 840

La valeur de marché a été déterminée pour les emprunts obligataires cotés sur la base du dernier cours de bourse à la date de clôture (hiérarchie de niveau 1).

Pour les autres emprunts, elle a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture.

## 31.2. Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers

La norme distingue trois catégories de classification des instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation). Le Groupe s'appuie sur cette classification pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur en date d'arrêt :

- **niveau 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- **niveau 2** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- **niveau 3** : instruments financiers dont tout ou partie de la juste valeur ne repose pas sur des paramètres observables.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les trois hiérarchies suivantes :

(en millions d'euros)	Hiérarchie des justes valeurs			2012
	Prix de marché = niveau 1	Modèles avec paramètres observables = niveau 2	Modèles avec paramètres non observables = niveau 3	
<b>Actif</b>				
Actifs financiers disponibles à la vente	2	-	53	54
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants) de juste valeur	-	385	-	385
Autres dérivés actifs	-	2	133	134
Équivalents de trésorerie	480	5	-	485
<b>Passif</b>				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants) de juste valeur	-	34	-	34
Autres dérivés passifs	-	32	-	32
Dettes liées aux engagements de rachats de minoritaires	-	399	113	512

(en millions d'euros)	Hiérarchie des justes valeurs			2011
	Prix de marché = niveau 1	Modèles avec paramètres observables = niveau 2	Modèles avec paramètres non observables = niveau 3	
<b>Actif</b>				
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	47	47
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants) de juste valeur	-	204	-	204
Autres dérivés actifs	-	14	51	65
Équivalents de trésorerie	567	5	-	572
<b>Passif</b>				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants) de juste valeur	-	76	-	76
Autres dérivés passifs	-	5	-	5
Dettes liées aux engagements de rachats de minoritaires	-	-	109	109

Pour les actifs et passifs évalués selon le niveau 2 ou 3, les méthodes et techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur sont les suivantes :

- Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente ne comportent pas de titres cotés. Leur juste valeur est généralement déterminée en utilisant les techniques d'évaluation usuelles.

Les actifs financiers disponibles à la vente, pour lesquels une juste valeur n'a pu être déterminée de manière fiable, ne sont pas présentés dans cette note.

- Dettes liées aux engagements de rachat minoritaires

La juste valeur relatives aux engagements de rachat minoritaires est déterminée en appliquant les formules de calcul du contrat et

sont, le cas échéant, actualisés. Ces formules sont considérées représentatives de la juste valeur. Ne sont présentés dans le tableau ci-dessus que les engagements de rachat minoritaires dont le prix est considéré comme variable.

- Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluations usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de catégorie 2.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 32. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur action), de contrepartie et de liquidité.

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction du Corporate Finance, rattachée à la Direction Financière Groupe. Cette équipe gère l'ensemble des expositions financières, en coordination avec les directions financières des principales filiales du Groupe. Elle est responsable du reporting à l'attention de la Direction Générale. Elle publie un Guide des Bonnes Pratiques Financières qui encadre les opérations de financement, placement et couverture effectuées par les entités du Groupe.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instruments

financiers dérivés tels que des swaps de taux, des swaps de change, et opérations de change à terme. Il s'agit principalement d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties bancaires de premier rang. La majorité de ces opérations ou instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture.

Cependant, afin de mettre en œuvre une gestion plus dynamique et plus flexible de sa position de taux, le Groupe a introduit en 2011 une part, minoritaire et strictement encadrée, de spéculatif dans la gestion de ses couvertures, en ligne avec la politique en la matière d'un grand nombre de Corporates. La souplesse obtenue sur cette portion en trading concerne tant la politique de fixation/variabilisation, la durée que la gestion du risque de contrepartie du portefeuille.

## 32.1. Synthèse des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous récapitule les instruments dérivés par nature du risque couvert et classification comptable :

(en millions d'euros)	Note	2012	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	2011
<b>Dérivés actif</b>						
Dérivés actif – à la juste valeur par le résultat	20 – 23.1	134	-	-	134	56
Dérivés actif – couverture de flux de trésorerie		-	-	-	-	8
Dérivés actif – couverture de juste valeur	29.5	385	351	35	-	204
<b>TOTAL DÉRIVÉS ACTIF</b>		<b>520</b>	<b>351</b>	<b>35</b>	<b>134</b>	<b>269</b>
<i>dont courant</i>		141	126	13	2	84
<i>dont non courant</i>		379	225	22	133	185
<b>Dérivés passif</b>						
Dérivés passif – à la juste valeur par le résultat	30	28	-	-	28	3
Dérivés passif – couverture de flux de trésorerie	30	4	2	2	-	2
Dérivés passif – couverture de juste valeur	29.5	34	27	7	-	76
<b>TOTAL DÉRIVÉS PASSIF</b>		<b>66</b>	<b>30</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>81</b>
<i>dont courant</i>		21	12	9	-	55
<i>dont non courant</i>		45	17	-	28	26

Au 31 décembre 2012, la réserve IFRS de couverture de flux de trésorerie futurs représente un solde débiteur de 4 millions d'euros (créditeur de 7 millions d'euros au 31 décembre 2011). L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux de trésorerie futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens IAS 39 s'élève à 107 millions d'euros au 31 décembre 2012 (53 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Dans le cadre de sa gestion de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés. Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux. Bien qu'ils ne soient pas systématiquement comptabilisés en couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

## 32.2. Gestion du risque de marché

## 32.2.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de gérer son exposition au risque de variation de taux d'intérêt et d'optimiser son coût de financement. La stratégie du Groupe repose donc sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à surveiller et à ajuster si nécessaire son ratio de couverture en fonction des prévisions d'évolution de taux.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

(en millions d'euros)	2012	2011
Emprunts	1 832	2 213
Location financière	46	41
Concours bancaires courants	504	556
<b>Total dette à taux variable (hors intérêts courus) <sup>(1)</sup></b>	<b>2 382</b>	<b>2 809</b>
Équivalent de trésorerie	3 783	1 885
Disponibilités	2 520	2 016
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 303</b>	<b>3 901</b>
<b>POSITION NETTE AVANT GESTION</b>	<b>(3 922)</b>	<b>(1 092)</b>
Instruments dérivés	4 990	1 802
<b>POSITION NETTE APRÈS GESTION</b>	<b>1 069</b>	<b>711</b>
Position nette à renouveler à moins d'un an	1 069	711
Variation de 1 %	11	7
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1	1
Variation des frais financiers	11	7
Coût d'endettement	519	472
<b>IMPACT VARIATION FRAIS FINANCIERS/CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>2,06 %</b>	<b>1,51 %</b>

(1) L'échéance des actifs et des dettes à taux révisable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêt et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

## 32.2.2. Exposition aux risques de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat, et par conséquent ses ratios de structure financière, sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro, ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros.

En matière de risque de change opérationnel, la politique du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars américains couverts par des achats à terme et des swaps de change de devises. La politique du Groupe consiste à couvrir généralement les budgets d'achats par des instruments ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

(en millions d'euros)	USD	EUR	Total exposé 2012	Total exposé 2011
Créances commerciales exposées	(5)	(2)	(8)	(7)
Autres actifs financiers exposés	(250)	(13)	(263)	(134)
Dettes fournisseurs exposées	147	15	162	109
Dettes financières exposées	361	-	361	243
<b>Exposition brute dette/(créance)</b>	<b>252</b>	<b>-</b>	<b>252</b>	<b>211</b>
Créances commerciales couvertes	-	-	-	-
Autres actifs financiers couverts	(106)	-	(106)	(86)
Dettes fournisseurs couvertes	65	-	65	62
Dettes financières couvertes	364	-	364	242
<b>EXPOSITION NETTE DETTE/(CRÉANCE)</b>	<b>(71)</b>	<b>-</b>	<b>(71)</b>	<b>(7)</b>

Au 31 décembre 2011, l'exposition bilantielle nette d'un montant de - 7 millions d'euros se portait principalement sur le dollar américain et sur l'euro à hauteur respectivement de - 10 et 3 millions.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## Analyse de sensibilité de l'exposition nette après couverture au risque de change

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une baisse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

(en millions d'euros)	2012	2011
Dollar américain	(7)	(1)
Autres devises	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(7)</b>	<b>(1)</b>

## Cours de conversion pour un euro

Cours en devises pour un euro	2012		2011	
	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Dollar américain (USD)	1,3194	1,2856	1,2939	1,3917
Zloty polonais (PLN)	4,0740	4,1843	4,4580	4,1187
Peso argentin (ARS)	6,4879	5,8485	5,5730	5,7453
Peso uruguayen (UYU)	25,5737	26,0332	25,8566	26,8345
Baht thaïlandais (THB)	40,347	39,944	40,9910	42,4247
Peso colombien (COP)	2 333,00	2 311,59	2 512,4300	2 569,1830
Real brésilien (BRL)	2,7036	2,5097	2,4159	2,3259
Dong vietnamien (VND)	27 480,000	26 771,000	27 262,0000	28 514,6200

## 32.3. Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et ses produits dérivés de couverture de taux et de change. Le Groupe surveille de façon régulière le risque de ses contreparties à l'aide de plusieurs indicateurs objectifs et assure une diversification de son exposition en privilégiant les contreparties les moins risquées (en se fondant notamment sur la notation des établissements et les engagements réciproques des contreparties avec le Groupe).

L'encours des créances clients "commercial" est analysé ci-après :

## Lié aux créances clients

## Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

(en millions d'euros)	Actifs non échus non dépréciés	Actifs échus non dépréciés à la date de clôture				Total	Actifs dépréciés	Total
		Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois	Total			
2012	746	94	53	22	170	164	1 080	
2011	668	57	35	20	112	169	950	

### 3.3. Notes aux comptes consolidés

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquels les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agisse d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime, comme indiqué précédemment, n'être exposé à aucun risque significatif en termes de concentration de crédit.

#### Lié aux autres actifs

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales, et des droits à remboursement ne sont ni échus ni dépréciés.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe a une politique de gestion de la trésorerie qui encadre les placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie auprès de contreparties disposant d'une notation de premier rang et dans des instruments disposant également d'une notation de premier rang.

### 32.4. Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer dans la mesure du possible qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions de marché normales ou dans un environnement dégradé.

Les principales actions entreprises sont :

- diversification des sources de financement : marchés de capitaux publics et privés, banques (ressources confirmées et non confirmées), billets de trésorerie, escompte ;
- diversification des devises de financement : euro, devises fonctionnelles du Groupe, dollar ;
- maintien d'un montant de ressources confirmées excédant significativement les engagements du Groupe à tout moment ;
- limitation des échéances de remboursement annuelles et gestion proactive de l'échéancier de remboursement ;
- gestion de la maturité moyenne des financements, avec, si pertinent, un refinancement anticipé de certaines ressources.

La majeure partie de la dette du Groupe se situe au niveau de Casino, Guichard-Perrachon. Les ressources sont gérées par la Direction du Corporate Finance. Les principales filiales du Groupe et entités contrôlées conjointement (GPA, Big C Thaïlande, Monoprix, Exito) disposent également de leurs propres ressources financières.

Toutes les filiales font parvenir au Groupe un reporting hebdomadaire de trésorerie et la mise en place de nouvelles sources de financement fait l'objet d'une validation de la Direction Corporate Finance.

Au 31 décembre 2012, la situation de liquidité du Groupe est solide et s'appuie sur :

- des lignes de crédit confirmées non-tirées pour un montant total de 2 775 millions d'euros (dont 2 427 millions au niveau de Casino, Guichard-Perrachon) ;
- une trésorerie disponible de 5 799 millions d'euros.

Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) dont le plafond s'élève à 9 000 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, l'encours des emprunts obligataires émis dans le cadre de ce programme s'élève à 5 968 millions d'euros. Tous ces emprunts bénéficient de la note du groupe Casino par les agences de rating Standard & Poor's et Fitch Ratings, "BBB-".

Casino, Guichard-Perrachon dispose par ailleurs d'un programme de billets de trésorerie dont le plafond s'élève à 1 milliard d'euros ; l'encours au 31 décembre 2012 s'élève à 235 millions d'euros.

Les obligations et billets de trésorerie de Casino, Guichard-Perrachon ne sont soumis à aucun covenant financier.

La majorité des autres contrats de financement du Groupe contiennent des clauses imposant le respect de ratios financiers et sont principalement localisés dans les filiales des pays suivants : France, Brésil et Thaïlande.

À la date de clôture, les covenants relatifs aux principales ressources financières dont dispose Casino, Guichard-Perrachon se résument ainsi :

- la ligne de crédit syndiquée de 1,2 milliard d'euros, le club deal de 900 millions d'USD, ainsi que les lignes bilatérales pour un montant cumulé de 420 millions d'euros qui sont soumis à l'engagement de respecter un ratio Dette Financière Nette consolidée <sup>(2)</sup>/EBITDA <sup>(1)</sup> consolidé < 3,5 ;
- les autres lignes bilatérales pour un montant cumulé de 50 millions d'euros et l'emprunt Alaméa de 300 millions d'euros sont soumis à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,7 ;
- le prêt structuré Calyon de 184 millions d'euros est soumis à engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée/EBITDA consolidé < 4,3.

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

(2) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires peut être différente de celle présentée dans les états financiers consolidés (voir 1.4.29) ; elle est composée des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières.

Au 31 décembre 2012, le ratio Dette Financière Nette consolidée (ii)/EBITDA (i) consolidé s'élève à 1,925 alors que les covenants de Casino, Guichard-Perrachon ont été négociés à un niveau de 3,5. La marge de manœuvre pour les 12 prochains mois est jugée très confortable quant au respect par le Groupe des covenants financiers.

Les contrats de financement de GPA, Big C Thaïlande et Monoprix sont majoritairement sujettes au respect de ratios financiers. Ces ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2012.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent habituellement des clauses d'engagements et de défaut usuelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang ("pari passu"), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs ("negative pledge") et défaut croisé ("cross default").

En cas de changement d'actionnaire majoritaire de la Société, les contrats de prêt des lignes bancaires de Casino Guichard-Perrachon intègrent une clause de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, les emprunts obligataires émis par Casino, Guichard-Perrachon prévoient une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs en cas de dégradation en "non investment grade" de la notation de la dette senior long terme de Casino,

Guichard-Perrachon, uniquement si cette dégradation est due à un changement d'actionnaire majoritaire de la Société. De plus, à l'exception de l'emprunt de maturité avril 2014 d'un montant de 578 millions d'euros, ils contiennent une clause de "coupon step-up" qui augmente le taux d'intérêt en cas de dégradation en "non investment grade" de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon.

## Exposition au risque de liquidité

Ce tableau représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2012, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation.

	Échéance des contrats					2012	Montant comptabilisé au bilan
	Montant dû à moins de 1 an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS NON DÉRIVÉS :</b>							
Emprunts obligataires et autres emprunts	3 071	2 187	2 878	2 105	3 168	13 409	11 519
Dettes liées aux engagements de rachat minoritaires	69	399	14	15	28	525	512
Contrats de location financement	51	31	16	28	44	170	115
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	9 687	56	1	5	27	9 776	9 776
<b>TOTAL</b>	<b>12 877</b>	<b>2 675</b>	<b>2 909</b>	<b>2 152</b>	<b>3 267</b>	<b>23 879</b>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS/(PASSIFS) :</b>							
<b>Dérivés de taux</b>							
Contrats dérivés – reçus	169	181	152	237	207	947	
Contrats dérivés – payés	(107)	(89)	(86)	(110)	(98)	(491)	
Contrats dérivés – réglés en net	3	6	8	-	-	17	
<b>Dérivés sur devise</b>							
Contrats dérivés – reçus	149	-	-	-	-	149	
Contrats dérivés – payés	(113)	-	-	-	-	(113)	
Contrats dérivés – réglés en net	-	18	-	-	-	18	
<b>Autres instruments dérivés</b>							
Contrats dérivés – reçus	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés – payés	-	2	-	(2)	-	-	
Contrats dérivés – réglés en net	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>117</b>	<b>74</b>	<b>125</b>	<b>109</b>	<b>527</b>	<b>454</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

(en millions d'euros)	Échéance des contrats					2011	Montant comptabilisé au bilan
	Montant dû à moins de 1 an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus	Total	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS NON DÉRIVÉS :</b>							
Emprunts obligataires et autres emprunts	3 295	1 448	1 260	2 361	2 483	10 847	9 303
Dettes liées aux engagements de rachat minoritaires	43	19	-	12	35	109	109
Contrats de location financement	41	32	17	14	24	128	102
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	8 151	21	2	5	55	8 235	8 235
<b>TOTAL</b>	<b>11 531</b>	<b>1 521</b>	<b>1 279</b>	<b>2 392</b>	<b>2 597</b>	<b>19 319</b>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS/(PASSIFS) :</b>							
<b>Dérivés de taux</b>							
Contrats dérivés – reçus	156	68	48	46	24	342	
Contrats dérivés – payés	(110)	(20)	(14)	(11)	(11)	(167)	
Contrats dérivés – réglés en net	12	-	-	-	-	11	
<b>Dérivés sur devise</b>							
Contrats dérivés – reçus	783	-	-	-	-	783	
Contrats dérivés – payés	(792)	-	-	-	-	(792)	
Contrats dérivés – réglés en net							
<b>Autres instruments dérivés</b>							
Contrats dérivés – reçus	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés – payés	(6)	-	-	(33)	-	(39)	
Contrats dérivés – réglés en net	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>47</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>139</b>	<b>188</b>

## 32.5. Gestion du risque action

Au 31 décembre 2012, le Groupe ne détient pas d'investissements financiers significatifs dans des sociétés cotées autres que ses filiales ou de titres auto-détenus.

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés (total return swaps sans option d'achat, forward, call) sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actions cotées de ses filiales (voir note 8.2). La valeur comptable

retenue pour ces instruments correspond à l'estimation de la valorisation à la date de clôture fournie par un établissement financier. La valorisation de ces instruments tient compte de paramètres de marché tels les taux d'intérêt et le cours de bourse. Ces instruments sont principalement à échéance 2014.

Par ailleurs, le Groupe n'a plus d'exposition au titre de ses options d'achat d'actions ordinaires (voir note 25.2.4). Enfin, il ne souscrit, dans le cadre de sa gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 33. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2012, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note.

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

Les engagements liés à l'activité courante concernent principalement les activités opérationnelles du Groupe à l'exception des lignes de crédit confirmées non utilisées qui constituent un engagement lié au financement.

Les engagements liés aux opérations exceptionnelles sont relatifs au périmètre du Groupe consolidé.

## 33.1. Engagements liés à l'activité courante

## Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues.

(en millions d'euros)	2012	2011
Actifs donnés en garantie <sup>(1)</sup>	315	146
Cautions et garanties bancaires données <sup>(2)</sup>	1 454	615
Engagements de commandes d'achat fermes * <sup>(3)</sup>	43	62
Réserve de crédits accordés à la clientèle <sup>(4)</sup>	-	886
Autres engagements	37	25
Échéances :		
< à 1 an	57	1 014
de 1 à 5 ans	1 678	687
> à 5 ans	114	33
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>1 849</b>	<b>1 734</b>

\* Engagements réciproques.

(1) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles.

(2) En 2012, concerne GPA à hauteur de 1 324 millions d'euros qui a octroyé des cautions et garanties bancaires dans le cadre de litiges de nature essentiellement fiscale. La variation constatée entre 2012 et 2011 résulte principalement de la prise de contrôle de GPA.

(3) Correspond à des engagements d'achat de biens et services conclus par le Groupe ; ces engagements fermes d'achat sont minorés des acomptes éventuellement versés.

(4) En 2011, les réserves de crédits accordés à la clientèle ne concernaient que Banque du Groupe Casino.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élevaient au 31 décembre 2012 à 5 681 607 heures. Ils étaient de 5 792 791 heures au 31 décembre 2011. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 61 303 heures.

## Engagements reçus

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à percevoir au titre des garanties reçues.

(en millions d'euros)	2012	2011
Cautions et garanties bancaires reçues	78	90
Actifs financiers assortis de garanties	63	58
Lignes de crédit confirmées non utilisées (voir note 29.3)	2 775	2 665
Autres engagements	20	29
Échéances :		
< à 1 an	215	508
de 1 à 5 ans	2 603	2 215
> à 5 ans	119	118
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>2 937</b>	<b>2 841</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 33.2. Engagements liés aux opérations exceptionnelles

## 33.2.1. Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données sauf dans le cadre des promesses d'achats d'actions qui sont évaluées à leur juste valeur.

Ce tableau n'inclut pas les engagements que le Groupe a pris en faveur des entreprises associées et des coentreprises (voir respectivement notes 18 et 19).

(en millions d'euros)	2012	2011
Garanties données dans le cadre de cessions d'actifs non courants <sup>(1)</sup>		
• des activités polonaises <sup>(2)</sup>	47	54
• des titres Smart & Final	-	4
• des actifs immobiliers	8	8
• d'autres actifs	2	1
Promesses d'achats d'actions * dont <sup>(3)</sup>	262	256
• Franprix-Leader Price	157	195
• Disco (Uruguay)	90	61
Monoprix * <sup>(4)</sup>	1 175	(4)
Autres engagements exceptionnels donnés	16	32
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AUX OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 510</b>	<b>354</b>

\* Engagements réciproques.

(1) Au titre de cessions immobilières, le Groupe est preneur de baux commerciaux classiques à loyer fixe. Le Groupe a délivré une garantie qui couvre le risque de vacance locative, s'il décide de quitter les locaux et ne retrouve pas un preneur le remplaçant à des conditions financières équivalentes, depuis le 1<sup>er</sup> jour de l'année 4 jusqu'au dernier jour de l'année 6. Cette garantie est conditionnelle et ne peut être chiffrée.

Au titre de la cession de ses activités de production à la Réunion, Vindemia a pris des engagements de volumes d'achats pour une durée de cinq ans. À ce jour, les volumes sont atteints.

(2) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées, et notamment :

Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska en 2006, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques.

Une sentence arbitrale défavorable avait conduit le Groupe à payer et à comptabiliser en charge, la somme de 14 millions d'euros en septembre 2009. Un recours en révocation de cette sentence a été déposé. Le risque résiduel de 35 millions d'euros est purement théorique dans la mesure où la société Leader Price Polska a déjà fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux portant sur la période garantie.

Au titre de la cession des fonds de commerce d'hypermarchés, Mayland (ex-Géant Polska) garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 46 millions d'euros pendant une durée maximale de 24 mois à compter de la date de cession, durée pouvant être étendue à 8 ans en cas de demandes en matière d'environnement. Le montant est dégressif depuis 2008. Au 31 décembre 2012, il s'élève à 18 millions d'euros. Après déduction d'une provision pour risque, le montant présenté dans le tableau ci-dessus est de 13 millions d'euros.

(3) Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en "passifs financiers" pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (voir notes 1.4.20 et 29.4).

La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

Franprix-Leader Price

Options portant sur les actions de masters franchisés non contrôlés par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2040 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

Uruguay

Les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3 % du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 41 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

(4) Monoprix

Selon le protocole d'accord transactionnel signé le 26 juillet 2012 entre Galeries Lafayette et Casino, Galeries Lafayette cèdera sa participation de 50% détenue dans Monoprix à Casino au prix de 1 175 millions d'euros (voir note 2.2). Une garantie à première demande a été octroyée à Galeries Lafayette qui s'élève à 1 209 millions d'euros couvrant d'une part le prix d'acquisition et d'autre part les intérêts du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre 2013 liés à l'indexation du prix d'acquisition. La prise de contrôle de Monoprix par Casino est soumise à l'accord de l'Autorité de la concurrence.

Compte tenu des événements postérieurs à la clôture 2011 tels que mentionnés dans la note de 32.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2011, la valeur de l'engagement envers Galeries Lafayette et portant sur 50% du capital de Monoprix n'était pas indiquée en 2011.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## 33.2.2. Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 8 millions au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

## 33.3. Engagements sur contrats de location financement et contrats de location simple

## 33.3.1. Preneur de contrats de location financement

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente comme suit :

## Preneur de location financement sur actifs immobiliers

	2012	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
<i>(en millions d'euros)</i>		
À moins d'un an	13	9
Entre un et cinq ans	14	4
Au-delà de cinq ans	43	13
<b>Paiements minimaux totaux au titre de la location</b>	<b>70</b>	
Montants représentant des charges de financement	(42)	
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

	2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
<i>(en millions d'euros)</i>		
À moins d'un an	15	13
Entre un et cinq ans	27	21
Au-delà de cinq ans	21	6
<b>Paiements minimaux totaux au titre de la location</b>	<b>63</b>	
Montants représentant des charges de financement	(22)	
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION</b>	<b>41</b>	<b>41</b>

Le Groupe a des contrats de location financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente comme suit :

## Preneur de location financement sur actifs mobiliers

	2012	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
<i>(en millions d'euros)</i>		
À moins d'un an	39	36
Entre un et cinq ans	61	55
Au-delà de cinq ans	2	1
<b>Paiements minimaux totaux au titre de la location</b>	<b>101</b>	
Montants représentant des charges de financement	(10)	
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION</b>	<b>91</b>	<b>91</b>

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	25	24
Entre un et cinq ans	36	34
Au-delà de cinq ans	3	3
<b>Paiements minimaux totaux au titre de la location</b>	<b>65</b>	
Montants représentant des charges de financement	(3)	
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION</b>	<b>61</b>	<b>61</b>

## 33.3.2. Preneur de contrats de location simple

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

## Preneur de location simple sur actifs immobiliers

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements minimaux	
	2012	2011
À moins d'un an	669	506
Entre un et cinq ans	909	782
Au-delà de cinq ans	686	640

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élève à 11 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2012 contre 15 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2011.

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

## Preneur de location simple sur actifs mobiliers

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements minimaux	
	2012	2011
À moins d'un an	42	37
Entre un et cinq ans	67	48
Au-delà de cinq ans	-	-

## 33.3.3. Bailleur de location simple

Par ailleurs, le Groupe est également bailleur de location simple à travers son activité immobilière. Le montant des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements minimaux	
	2012	2011
À moins d'un an	185	265
Entre un et cinq ans	138	180
Au-delà de cinq ans	22	22

Le montant des loyers conditionnels, perçus par le Groupe, compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2012 s'élève à 9 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2011.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 34. PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les coentreprises sont décrits dans les notes 18.3 et 19.2.

## Litige avec la famille Baud

Des litiges divers, faisant suite à des demandes nouvelles, totalement mal fondées de la famille Baud, restent en cours, en particulier au titre de la résiliation en 2006 par Casino du contrat de licence de marque conclu par Geimex avec Leader Price Polska.

La société Geimex est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2012, les intérêts du groupe Casino dans la société s'élèvent à 44 millions d'euros dont 20 millions d'euros de goodwill.

À titre d'information, le chiffre d'affaires hors taxes et le résultat net consolidé du groupe Geimex pour l'exercice 2012 se sont élevés respectivement à 254 et 5 millions d'euros.

## Procédure en défense à l'initiative des cédants du bloc de contrôle dans Globex Utilidades SA

En juin 2009, GPA, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, a fait l'acquisition du bloc de contrôle de Globex Utilidades SA, une société leader sur le marché de la distribution des produits électroniques et électro-ménagers sous l'enseigne "Ponto Frio".

L'ancien actionnaire majoritaire (Morzan Empreendimentos), considérant que GPA et solidairement ses actionnaires de contrôle, dont Wilkes, la holding de contrôle de GPA, mais également Casino, Guichard-Perrachon et trois autres de ses sous-holdings, n'ont pas respecté les stipulations du contrat relatives aux modalités du paiement du prix pour la portion payable en titres GPA, a initié une procédure arbitrale devant la Chambre de Commerce Internationale par une requête datée du 30 mai 2012.

À ce stade, le Tribunal arbitral est en cours de constitution. En tout état de cause, ni GPA, ni ses actionnaires de contrôle ne considèrent la demande comme fondée. Subsidièrement, hormis GPA et Wilkes qui sont parties au contrat de cession de titres, aucune des autres parties appelées en défense ne saurait être liée par les stipulations dudit contrat.

## Sinistre thaïlandais

Lors des événements du 2<sup>e</sup> trimestre 2010 qui se sont déroulés à Bangkok, la filiale Big C Thaïlande avait subi des pertes résultant d'un incendie ayant entraîné la destruction totale ou partielle d'un certain nombre d'actifs et de pertes d'exploitation. Les assurances sont en cours de finalisation de leurs investigations qui devraient aboutir au règlement de l'indemnité reconnue dans les comptes à hauteur de 11 millions d'euros en 2013.

Entre août et novembre 2011, le pays a subi de fortes inondations qui ont affecté directement quatre centres de distribution, cinq hypermarchés et quinze petits magasins ; d'autres magasins ont été touchés indirectement. Cela a conduit à une destruction partielle ou totale de certains actifs immobiliers et opérationnels ainsi qu'à une perte d'exploitation importante.

Le chiffrage du sinistre est en cours ; au 31 décembre 2012, les dommages et pertes subies sont évalués à environ 45 millions d'euros, dont 22 millions d'euros au titre de pertes d'exploitation. Au titre de ces dommages, le Groupe a reçu un premier versement de 14 millions d'euros. Ce montant est venu en déduction du droit de remboursement dont le solde s'élève à la clôture à 11 millions d'euros net des franchises.

## Passifs éventuels GPA

(en millions d'euros)	2012	2011 <sup>(1)</sup>
INSS (cotisations sociales patronales liées au régime de protection sociale)	100	42
IRPJ – IRRF et CSLL (impôts sur les bénéfices)	281	63
PIS COFINS, et CPMF (TVA et taxes assimilées)	379	143
ISS, IPTU et ITBI (impôt sur les services, impôt sur la propriété immobilière urbaine et impôt sur les opérations immobilières)	114	59
ICMS (TVA)	1 183	418
Litiges salariaux	152	24
Litiges civils	236	69
<b>TOTAL</b>	<b>2 445</b>	<b>817</b>

(1) En quote-part à 40,13 %.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 35. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont :

- les sociétés mères (principalement Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris) ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales (voir note 38) ;
- les entreprises associées (principalement au sein du sous-groupe Franprix-Leader Price) ;
- les coentreprises (principalement Monoprix) ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité Exécutif Groupe.

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Au cours de l'exercice, les sociétés mères ont souscrit à des emprunts obligataires émis par des entreprises associées du sous-groupe Franprix-Leader Price à hauteur de 171 millions d'euros.

Cdiscount a procédé à une cession de créances en décembre 2012 à Banque du Groupe Casino pour un montant de 87 millions d'euros.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

## 35.1. Transactions avec les parties liées

(en millions d'euros)	2012		2011	
	Transaction	Solde	Transaction	Solde
<b>Transactions avec les coentreprises</b>				
Prêts	-	-	(4)	-
Créances	(12)	91	11	103
Dettes	(3)	98	12	101
Charges	53	-	50	-
Produits	68	-	66	-
<b>Transactions avec les entreprises associées</b>				
Prêts	45	51	(38)	6
Créances	-	(1)	1	1
Dettes	-	-	-	-
Charges	27	-	28	-
Produits	3	(1)	6	-

## 35.2. Rémunérations brutes allouées aux membres du Comité Exécutif Groupe et du Conseil d'administration

(en millions d'euros)	2012	2011
Avantages à court terme hors charges sociales <sup>(1)</sup>	15	11
Avantages à court terme : charges sociales	3	3
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants	2	-
Paiements en actions <sup>(2)</sup>	3	2
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>16</b>

(1) Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature et jetons de présence.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites.

Les membres du Comité Exécutif Groupe ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite.

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

## NOTE 36. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

## Émission obligataire

Le 18 janvier 2013, le Groupe a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une émission obligataire de 750 millions d'euros d'une maturité de 10 ans (2023) et rémunéré à 3,31 %.

## ■ Acquisition de Distribution Sud-Ouest

Le 1<sup>er</sup> février 2013, Franprix –Leader Price a signé un accord pour acquérir le master-franchisé Distribution Sud-Ouest portant sur

70 magasins dont il détenait 49% au 31 décembre 2012. Cette acquisition est soumise à l'accord de l'Autorité de la concurrence.

## ■ Acquisition de 38 magasins Norma français

Le 1<sup>er</sup> février 2013, Franprix –Leader Price a signé un accord avec le groupe Norma pour acquérir 38 magasins en exploitation et 4 projets d'ouverture dans la région du Sud-Est. Le protocole d'accord prévoit une date de réalisation au 31 mai 2013, après levée des conditions suspensives.

## NOTE 37. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du groupe Casino s'élèvent à 9 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les honoraires des diligences directement liées s'élèvent, quant à eux, à 0,4 million d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

## NOTE 38. PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2012, le groupe Casino comprend approximativement 1 800 sociétés consolidées. Les principales sont les suivantes :

Sociétés	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
<b>Casino, Guichard-Perrachon SA</b>			<b>Société mère</b>
<b>FRANCE – DISTRIBUTION</b>			
Casino Carburants SAS	100,00	100,00	IG
Casino Services SAS	100,00	100,00	IG
Casino Vacances SNC	100,00	100,00	IG
Casino Information Technology SAS	100,00	100,00	IG
Club Avantages SAS	98,00	98,00	IG
Comacas SNC	100,00	100,00	IG
Distribution Casino France SAS	100,00	100,00	IG
Distridyn SA	49,99	49,99	IP
Dunnhumby France SAS	50,00	50,00	IP
Easydis SAS	100,00	100,00	IG
EMC Distribution SAS	100,00	100,00	IG
Floréal SA	100,00	100,00	IG
Geimex SA	49,99	49,99	IP
<b>Groupe Monoprix SA</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>	<b>IP</b>
Société Auxiliaire de Manutention Accélérée de Denrées Alimentaires «S.A.M.A.D.A.» <sup>(1)</sup>	100,00	100,00	IG
Monoprix Exploitation (MPX) <sup>(1)</sup>	100,00	100,00	IG
Transports et Affrètements Internationaux Combinés «T.A.I.C.» <sup>(1)</sup>	100,00	100,00	IG
Societe L.R.M.D. <sup>(1)</sup>	100,00	100,00	IG
Naturalia <sup>(1)</sup>	100,00	100,00	IG
Monop' <sup>(1)</sup>	100,00	100,00	IG
Régie Média Trade SAS	50,00	50,00	IP
Serca SAS	100,00	100,00	IG

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Sociétés	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
<b>Groupe Franprix-Leader Price</b>			
Franprix-Leader Price	100,00	100,00	IG
Addy Participations	51,00	51,00	IG
Barat	100,00	100,00	IG
DSO	49,00	49,00	MEE
Cafige	49,00	49,00	ME
Centrale DLP	100,00	100,00	IG
Centrale DFP	100,00	100,00	IG
Cofilead	60,00	60,00	IG
Cogefisd	84,00	84,00	IG
Figeac	84,00	84,00	IG
Faure	49,00	49,00	MEE
Franprix Holding	100,00	100,00	IG
H2A	100,00	100,00	IG
HDRIV	100,00	100,00	IG
Leader Price Holding	100,00	100,00	IG
Nougein	49,00	49,00	MEE
Patrick Fabre Distribution	100,00	100,00	IG
Planes	36,00	36,00	MEE
Pro Distribution	60,00	60,00	IG
R.L.P.I	100,00	100,00	IG
Sarjel	60,00	60,00	IG
Sédifrais	100,00	97,00	IG
SI2M	49,00	74,00	MEE
Sodigestion	60,00	60,00	IG
Sofigep	100,00	100,00	IG
Surgénord	100,00	97,00	IG
Sud Est	100,00	100,00	IG
Taleb	60,00	60,00	IG
Volta 10	51,00	51,00	IG
<b>Groupe Codim</b>			
Balcadis 2 SNC	100,00	100,00	IG
Codim 2 SA	100,00	100,00	IG
Costa Verde SNC	100,00	100,00	IG
Fidis 2 SNC	100,00	100,00	IG
Hyper Rocade 2 SNC	100,00	100,00	IG
Lion de Toga 2 SNC	100,00	100,00	IG
Pacam 2 SNC	100,00	100,00	IG
Poretta 2 SNC	100,00	100,00	IG
Prical 2 SNC	99,00	99,00	IG
Prodis 2 SNC	100,00	100,00	IG
Semafrac SNC	100,00	100,00	IG
SNC des Cash Corses	100,00	100,00	IG
Sodico 2 SNC	100,00	100,00	IG
Sudis 2 SNC	100,00	100,00	IG
Unigros 2 SNC	100,00	100,00	IG

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Sociétés	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
<b>FRANCE – IMMOBILIER</b>			
<b>Groupe Immobilier</b>			
IGC Services SAS	100,00	100,00	IG
L'Immobilière Groupe Casino SAS	100,00	100,00	IG
Dinetard SAS	97,52	97,52	IG
Sudéco SAS	100,00	100,00	IG
Uranie SAS	73,19	73,19	IG
<b>Groupe Mercialys (société cotée)</b>			
Mercialys SA	40,20	40,20	IG
Mercialys gestion SAS <sup>(2)</sup>	100,00	100,00	IG
Corin Asset Management SAS <sup>(2)</sup>	40,00	40,00	IP
La Diane SCI <sup>(2)</sup>	100,00	100,00	IG
Point Confort SA <sup>(2)</sup>	100,00	100,00	IG
SAS les Salins	100,00	100,00	IG
SCI Centre commercial Kerbernard <sup>(2)</sup>	98,31	98,31	IG
SCI Caserne de Bonne <sup>(2)</sup>	100,00	100,00	IG
SCI Timur <sup>(2)</sup>	100,00	100,00	IG
SNC Agout <sup>(2)</sup>	100,00	100,00	IG
SNC Géante Périaz <sup>(2)</sup>	100,00	100,00	IG
SNC Dentelle <sup>(2)</sup>	100,00	100,00	IG
SNC Chantecouriol <sup>(2)</sup>	100,00	100,00	IG
Vendolone <sup>(2)</sup>	100,00	100,00	IG
<b>Promotion immobilière</b>			
Plouescadis	100,00	100,00	IG
Sodérip SNC	100,00	100,00	IG
IGC Promotion SAS	100,00	100,00	IG
Onagan	100,00	100,00	IG
Alcudia Promotion	100,00	100,00	IG
SCI Les Halles des Bords de Loire	99,95	99,95	IG
<b>FRANCE – AUTRES ACTIVITÉS</b>			
Banque du Groupe Casino	50,00	50,00	MEE
Casino Restauration SAS	100,00	100,00	IG
Restauration collective Casino SAS	100,00	100,00	IG
Villa Plancha	100,00	100,00	IG
Cdiscount SA	99,78	99,78	IG
Monshoowroom.com	49,89	60,57	MEE
<b>INTERNATIONAL – POLOGNE</b>			
Mayland (ex-Géant Polska)	100,00	100,00	IG
<b>INTERNATIONAL – THAÏLANDE</b>			
Groupe Big C (société cotée)	58,55	58,55	IG
<b>INTERNATIONAL – ARGENTINE</b>			
Libertad SA	100,00	100,00	IG

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Sociétés	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
<b>INTERNATIONAL – BRÉSIL</b>			
Wilkes <sup>(3)</sup>	52,45	70,37	IG
<b>Groupe GPA (société cotée) (ex- CBD) <sup>(4)</sup></b>	<b>99,94</b>	<b>38,17</b>	<b>IG</b>
Novasoc Comercial Ltda. ("Novasoc") <sup>(5) (6)</sup>	99,98	10,00	IG
Sé Supermercado Ltda. ("Sé") <sup>(5)</sup>	100,00	100,00	IG
Sendas Distribuidora S.A. ("Sendas") <sup>(5)</sup>	100,00	100,00	IG
GPA Malls & Properties Gestão de Ativos e Serviços. Imobiliários Ltda. ("GPA M&P") <sup>(5)</sup>	100,00	100,00	IG
Financeira Itaú CBD S.A. – Crédito, Financiamento e Investimento ("FIC") <sup>(5) (7)</sup>	50,00	43,22	MEE
Via Varejo (société cotée) <sup>(5)</sup>	52,41	52,41	IG
Nova Casa Bahia S.A. ("NCB") <sup>(8)</sup>	100,00	100,00	IG
Indústria de Móveis Bartira Ltda. ("Bartira") <sup>(8) (9)</sup>	25,00	25,00	IP
Banco Investcred Unibanco S.A. ("BINV") <sup>(7) (8)</sup>	50,00	26,21	MEE
<b>INTERNATIONAL – COLOMBIE</b>			
<b>Groupe Exito (société cotée)</b>	<b>54,77</b>	<b>54,77</b>	<b>IG</b>
Devoto <sup>(10)</sup>	96,55	96,55	IG
Grupo Disco Uruguay <sup>(10)</sup>	62,49	62,49	IP
Distribuidora de Textiles y Confecciones SA DIDETEXCO <sup>(10)</sup>	94,00	94,00	IG
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza 1 <sup>(10)</sup>	51,00	51,00	IG
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza 2 <sup>(10)</sup>	51,00	51,00	IG
<b>INTERNATIONAL – OCÉAN INDIEN</b>			
Groupe Vindémia	100,00	100,00	IG
<b>INTERNATIONAL – VIETNAM</b>			
Cavi Retail Ltd	100,00	100,00	IG
Espace Bourbon Than Long	100,00	65,00	IG
Espace BigC An Lac	100,00	80,00	IG
Espace BigC Dong Nai	100,00	65,00	IG
Espace BigC Hai Phong	100,00	100,00	IG
EB DANANG	100,00	100,00	IG
EBG	100,00	100,00	IG
Espace Business Hue	100,00	94,10	IG
Viet Nhat Real Estate	100,00	100,00	IG
EBVINH	100,00	100,00	IG
EB Phu Thanh	100,00	100,00	IG
EB NamDinh	100,00	100,00	IG
EB Vinh Phuc	100,00	100,00	IG
Tan Hiep	100,00	100,00	IG
Savico LB	100,00	100,00	IG
Can Tho	100,00	100,00	IG
Hai Duong	100,00	100,00	IG
Thanh Hoa	100,00	100,00	IG
New Cho	100,00	61,14	IG
GreenBuildings	100,00	80,00	IG

## 3.3. Notes aux comptes consolidés

Sociétés	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
<b>HOLDINGS – FRANCE ET INTERNATIONAL</b>			
Alaméa Investments <sup>(11)</sup>	5,00	5,00	IG
Bergsaar BV	100,00	100,00	IG
Casino International SAS	100,00	100,00	IG
Casino Ré SA	100,00	100,00	IG
Coboop BV	100,00	100,00	IG
Cofidol	100,00	100,00	IG
Géant Foncière BV	100,00	100,00	IG
Géant Holding BV	100,00	100,00	IG
Géant International BV	100,00	100,00	IG
Gelase SA	100,00	100,00	IG
Intexa (société cotée)	97,91	97,91	IG
Forézienne de participations	100,00	100,00	IG
IRTS	100,00	100,00	IG
Latic	100,00	100,00	IG
Marushka Holding BV	100,00	100,00	IG
Pachidis SA	100,00	100,00	IG
Polca Holding SA	100,00	100,00	IG
Ségisor SA	100,00	100,00	IG
Tevir SA	100,00	100,00	IG
Theiadis SAS	100,00	100,00	IG
Tonquin BV	100,00	100,00	IG
Spice Espana	100,00	100,00	IG

(1) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Monoprix

(2) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Mercialys

(3) Le Groupe détient 52,45% des droits de vote de la société Wilkes

(4) En contrôlant Wilkes (holding de contrôle de GPA), le Groupe contrôle directement 99,94% des droits de vote de GPA en sachant que Monsieur Abilio Diniz possède des droits de véto protecteurs au sein de Wilkes

(5) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe GPA

(6) Bien que GPA ne possède que 10% de la société Novasoc, cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale car GPA détient 99,98% des droits de vote de cette dernière conformément au pacte d'actionnaire

(7) Les sociétés FIC et BINV financent les achats des clients de GPA. Ces entités résultent d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco"), GPA, et Via Varejo et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, GPA n'exerçant qu'une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières

(8) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Via varejo

(9) La société Bartira est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle bien que GPA ne détienne, à travers sa filiale NCB, que 25% des droits de vote. Les 75% restant sont détenus par la famille Klein à travers la filiale Casa Bahia Comercial Ltda. ("Casa Bahia"). GPA et la famille Klein ont signé un partenariat établissant le contrôle conjoint de cette filiale qui stipule que toute décision opérationnelle ou financière doit recevoir l'approbation unanime des partenaires

(10) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Exito

(11) Alamea Investments est une société anonyme luxembourgeoise détenue à hauteur de 95% par une banque et à hauteur de 5% par le Groupe. Cette société est une entité ad hoc structurée et compte tenu des caractéristiques de la structure mise en place est consolidée selon la méthode de l'intégration globale

Comptes sociaux

Gouvernement d'entreprise  
Assemblée générale  
Informations complémentaires



# COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2012

4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS..	156
4.2. ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX ET ANNEXES .....	157
4.3. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX .....	162
4.4. RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	177
4.5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	178
4.6. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS.....	181

## 4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

# 4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Casino, Guichard-Perrachon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La partie 4.1.2 «Règles et méthodes comptables» de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des immobilisations financières. La note 6 décrit les données chiffrées de l'exercice et l'évolution du poste «Immobilisations financières». Nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers

donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 2013

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Antoine de Riedmatten

Ernst & Young et Autres

Sylvain Lauria

Daniel Mary-Dauphin

## 4.2. ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX ET ANNEXES

### COMPTE DE RÉSULTAT

#### Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2012	2011
Produits d'exploitation	1	175,4	169,8
Charges d'exploitation	1	(149,9)	(131,8)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>25,5</b>	<b>38,0</b>
Résultat financier	2	383,5	194,0
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>409,0</b>	<b>232,0</b>
Résultat exceptionnel	3	(127,5)	377,0
Impôts	4	131,2	122,4
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>412,7</b>	<b>731,4</b>

## 4.2. États financiers sociaux et annexes

## BILAN

## Actifs

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Immobilisations incorporelles		18,2	18,0
Dépréciations et amortissements		(2,0)	(1,6)
	<b>5</b>	<b>16,2</b>	<b>16,4</b>
Immobilisations corporelles		26,4	24,5
Dépréciations et amortissements		(7,9)	(5,7)
	<b>5</b>	<b>18,5</b>	<b>18,8</b>
Immobilisations financières <sup>(1)</sup>		9 953,2	10 013,7
Dépréciations		(47,2)	(43,4)
	<b>6</b>	<b>9 906,0</b>	<b>9 970,3</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>9 940,7</b>	<b>10 005,5</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances clients et autres débiteurs <sup>(2)</sup>	7	6 005,5	5 484,7
Valeurs mobilières de placement	8	5,4	1,0
Disponibilités	8	1 287,2	887,8
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>7 298,1</b>	<b>6 373,2</b>
<b>Comptes de régularisation et assimilés <sup>(2)</sup></b>	<b>9</b>	<b>120,0</b>	<b>149,3</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>17 358,8</b>	<b>16 528,3</b>
(1) dont prêts à moins d'un an		6,1	7,9
(2) dont à plus d'un an		4,5	5,0

## Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
<b>Capitaux propres</b>	<b>10</b>	<b>7 820,9</b>	<b>7 612,4</b>
<b>Autres fonds propres</b>	<b>11</b>	<b>600,0</b>	<b>600,0</b>
<b>Provisions</b>	<b>12</b>	<b>102,4</b>	<b>100,2</b>
Emprunts et dettes financières	13	6 927,2	7 170,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		60,8	40,7
Dettes fiscales et sociales		15,0	20,8
Autres dettes	14	1 832,5	983,8
<b>Dettes <sup>(1)</sup></b>		<b>8 835,5</b>	<b>8 215,7</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>17 358,8</b>	<b>16 528,3</b>
(1) dont :			
À moins d'un an		3 394,1	2 913,0
Entre un et cinq ans		2 832,3	3 057,2
À plus de cinq ans		2 609,1	2 245,5

## 4.2. États financiers sociaux et annexes

## Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Résultat net	412,7	731,4
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie		
• Amortissements et provisions (sauf actif circulant)	8,9	32,6
• Résultat des cessions d'immobilisations	(42,8)	(443,4)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>378,8</b>	<b>320,6</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	353,9	(693,1)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>732,7</b>	<b>(372,5)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations	(4,3)	(1 062,8)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	118,9	748,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements	0,1	(10,3)
Variation des prêts et avances consentis	(13,5)	8,3
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>101,2</b>	<b>(316,5)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires	(205,1)	(307,7)
Augmentation de capital en numéraire	0,5	6,1
Acquisition et variation des titres d'autocontrôle	-	(36,6)
Augmentation des dettes financières	1 270,3	1 419,4
Diminution des dettes financières	(1 021,0)	(991,3)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>44,7</b>	<b>89,9</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>878,6</b>	<b>(599,1)</b>
Trésorerie d'ouverture	172,5	771,6
Trésorerie de clôture	1 051,0	172,5

## 4.2. États financiers sociaux et annexes

### NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

#### 4.2.1. Faits marquants de l'exercice

##### Opérations de financement 2012

Le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juillet 2012, Casino, Guichard-Perrachon a procédé à de nouvelles émissions obligataires d'un montant respectif de 600 et 650 millions d'euros d'une maturité de 8 et 7 ans. Les coupons annuels attachés à ces émissions obligataires s'élevaient à 3,99 % et 3,157 %.

L'emprunt en dollars américains contracté en décembre 2011 a été entièrement remboursé sur le dernier semestre 2012.

Au cours de l'exercice, la société a remboursé des emprunts obligataires et bancaires à hauteur de 577,5 millions d'euros.

##### Paiement du dividende 2011 en actions

Casino, Guichard-Perrachon a distribué 329 millions d'euros de dividendes dont 205 millions d'euros en numéraire et 124 millions d'euros en actions (voir note 10).

##### Prise de contrôle de GPA (Brésil)

Le 2 juillet 2012, en application des accords signés avec la famille Diniz, Casino, Guichard-Perrachon a pris le contrôle exclusif de Grupo Pão de Açúcar (GPA) au Brésil.

##### Monoprix

En 2000 et 2003, Galeries Lafayette a cédé le contrôle paritaire (50 %) de Monoprix à Casino, Guichard-Perrachon. Selon les accords contractuels conclus entre Casino, Guichard-Perrachon et Galeries Lafayette, Casino, Guichard-Perrachon détient une option d'achat sur 10 % du capital, lui donnant la possibilité de prendre le contrôle de Monoprix et Galeries Lafayette détient une option de vente de sa participation de 50 %, exerçables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'en 2028. Par ailleurs, selon ces mêmes accords, Casino, Guichard-Perrachon détient le droit, en toute hypothèse, de désigner à partir du 31 mars 2012 le Président-Directeur général pour des périodes de trois ans en alternance avec Galeries Lafayette.

Galeries Lafayette a mis en œuvre, le 7 décembre 2011, le processus d'évaluation du prix, première étape du processus de vente de sa participation dans Monoprix.

Suite à la lettre d'intention signée le 28 juin 2012 entre Casino, Guichard-Perrachon et Galeries Lafayette, les deux groupes ont conclu, le 26 juillet 2012, un protocole transactionnel portant sur la cession de la participation de 50 % détenue par Galeries Lafayette dans Monoprix à Casino, Guichard-Perrachon. Galeries Lafayette cédera sa participation d'ici au 30 octobre 2013, au prix de 1 175 millions d'euros, indexé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Casino, Guichard-Perrachon a mis en place une garantie à première demande octroyée au profit de Galeries Lafayette applicable en octobre 2013.

La rotation de la présidence, prévue au pacte d'actionnaires entre Casino, Guichard-Perrachon et Galeries Lafayette, a été confirmée par l'accord transactionnel du 26 juillet 2012 ; Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général de Casino, Guichard-Perrachon, a été nommé Président-Directeur général de Monoprix en remplacement de Monsieur Philippe Houzé lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 30 novembre 2012.

Casino, Guichard-Perrachon et Galeries Lafayette renonceront, après la cession des actions, aux procédures judiciaires en cours.

L'acquisition définitive par Casino, Guichard-Perrachon de la participation de Galeries Lafayette dans Monoprix est conditionnée à l'accord préalable de l'Autorité de la concurrence.

Le 7 janvier 2013, après réalisation des études préparatoires, Casino, Guichard-Perrachon a notifié le projet de concentration auprès de l'Autorité de la concurrence et a obtenu l'attestation de "complétude", ouvrant la période d'instruction du dossier, en date du 6 février. La décision de l'Autorité de la concurrence est attendue vers la mi-2013. Casino, Guichard-Perrachon pourra, notamment en absence de décision de l'Autorité de la concurrence d'ici au 30 octobre 2013, substituer un tiers pour acquérir à sa place la participation de Galeries Lafayette. Casino, Guichard-Perrachon a, à cet égard, d'ores et déjà conclu un contrat de portage avec un établissement financier conformément à l'article 3.5 a) du Règlement CE 139/2004.

#### 4.2.2. Règles et méthodes comptables

##### Généralités

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

##### Immobilisations incorporelles

En application du règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, le mali technique "Faux Mali" constaté lors d'opérations de fusion, est obligatoirement inscrit dans les immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport. Elles sont constituées principalement de fonds de commerce, de logiciels et de malis techniques.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation ramène ceux-ci à la valeur actuelle si elle est inférieure, la valeur actuelle étant appréciée en fonction de critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de trois ans.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la spécificité de chaque immobilisation. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement économique est constatée en provision pour amortissement dérogatoire.

Les durées d'amortissement retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Constructions	40 ans
Agencement, modification ou transformation de locaux	5 à 25 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans

La base d'amortissement est le prix de revient des immobilisations avec une valeur résiduelle nulle.

## 4.2. États financiers sociaux et annexes

Pour les biens provenant de fusions ou d'apports, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle restant à courir dans la société d'origine.

### Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation ramène celle-ci à la valeur d'inventaire si elle est inférieure, sauf dans le cas d'actions propres classées en immobilisations financières et destinées à être annulées.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir, le cours de bourse pour les sociétés cotées et leur utilité pour le Groupe. Des précisions complémentaires sont fournies en note 6 – Immobilisations financières.

Une approche similaire quant à la détermination de la valeur d'inventaire est retenue, le cas échéant, pour les autres immobilisations financières.

Selon l'avis n°2007-C du 15 juin 2007 du Comité d'Urgence du CNC, les frais d'acquisition de titres de participation sont inscrits à l'actif et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

### Titres de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de réalisation.

Une dépréciation sur les actions propres est enregistrée à hauteur de l'écart de valeur négatif constaté, le cas échéant, entre le cours moyen du dernier mois de l'exercice et le prix d'acquisition.

De plus, celles affectées à des plans d'achat attribuées aux salariés donnent lieu à une provision pour risque déterminée par comparaison entre la valeur d'inventaire et le prix d'exercice de l'option, plan par plan, s'il est inférieur.

Les dépréciations des autres catégories de titres de placement sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, elles sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### Écarts de conversion

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portés en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risques.

### Provisions

En accord avec le Règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les cadres et employés qui cessent leur activité bénéficient d'une allocation de départ à la retraite en fonction de leur ancienneté.

La dette prévisionnelle correspondant à l'intégralité des droits acquis par les cadres et employés est comptabilisée en provision pour charges conformément à la recommandation 2003 R-01 du CNC. L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

La Société a consenti des plans d'option de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites au profit des dirigeants et salariés du Groupe.

Dès lors qu'il est probable que la Société livrera aux bénéficiaires des plans des actions existantes, un passif est comptabilisé, sur la base de la sortie de ressource probable. La sortie de ressource est évaluée sur la base du coût probable de rachat des actions si elles ne sont pas encore détenues ou de leur "coût d'entrée" à la date d'affectation au plan. Si l'attribution d'options ou d'actions gratuites est subordonnée à la présence ultérieure dans l'entreprise pendant une certaine période, la comptabilisation de ce passif est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Les plans servis en actions nouvelles ne donnent lieu à constatation d'aucune charge.

Lorsque la rémunération en actions existantes ou en actions nouvellement créées n'est pas décidée à la clôture de l'exercice, aucune provision n'est constatée.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

### Instruments financiers de change et de taux

La Société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux. Le montant nominal des contrats à terme figure dans les engagements hors bilan. Les charges et produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat prorata temporis.

### Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

### Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui, compte tenu de l'activité de société-holding de Casino, Guichard-Perrachon, ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la Société.

### Impôts sur les bénéfices

Casino, Guichard-Perrachon a opté, avec la majorité de ses filiales, pour le régime de l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2012, le périmètre comprend 415 sociétés. Chaque société intégrée comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

## 4.3. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

## NOTE 1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

## Décomposition

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Prestations de services hors taxes	172,0	161,0
Autres produits	3,4	7,6
Reprises sur provisions et dépréciations	-	1,2
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>175,4</b>	<b>169,8</b>
Autres achats et charges externes	(122,6)	(101,6)
Impôts et taxes	(3,0)	(3,2)
Frais de personnel	(20,1)	(22,9)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
• sur immobilisations	(2,5)	(2,3)
• sur risques et charges	(0,2)	(1,3)
Autres charges	(1,5)	(0,5)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(149,9)</b>	<b>(131,8)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>25,5</b>	<b>38,0</b>

Les transferts de charges ont été imputés par nature comptable selon le détail suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Autres achats et charges externes	7,6	7,7
Frais de personnel	10,9	5,6
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,1	2,0
<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>18,6</b>	<b>15,3</b>

## Prestations de services, hors taxes

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Mise à disposition de personnel	7,8	6,4
Redevances d'enseignes	51,6	52,7
Prestations diverses	112,6	101,9
<b>PRESTATIONS DE SERVICES, HORS TAXES</b>	<b>172,0</b>	<b>161,0</b>

Pour Casino, Guichard-Perrachon, société mère et holding du Groupe, le chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition de ses filiales des marques et enseignes dont elle est propriétaire, ainsi qu'à la facturation aux filiales de frais de Groupe.

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 99 % avec des sociétés françaises.

## Effectifs moyens

<i>(en nombre)</i>	2012	2011
Cadres	27	41
Agents de maîtrise	-	2
Employés, ouvriers	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>44</b>

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

## NOTE 2. RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2012	2011
Revenus des titres de participations :		
• Immobilière Groupe Casino	477,7	71,5
• Théiadis	0,5	18,5
• Monoprix	58,2	64,3
• Vindémia	25,1	125,1
• Green Yellow	11,3	7,8
• Spice Investment Mercosur	-	54,7
• Divers	4,8	4,1
<b>Total</b>	<b>577,6</b>	<b>346,0</b>
Produits d'autres valeurs mobilières et créances	0,3	0,2
Autres intérêts, produits assimilés et divers	246,8	459,4
Reprise de provisions et de dépréciations	71,3	2,7
Produits nets sur cessions de VMP	0,4	1,4
<b>Produits financiers</b>	<b>896,4</b>	<b>809,7</b>
Intérêts et charges assimilées :		
• obligations	(273,2)	(261,0)
• dotations aux amortissements et dépréciations	(85,2)	(82,3)
• autres intérêts, charges assimilées et divers	(149,6)	(257,9)
• charges nettes sur cessions de VMP	(4,9)	(14,5)
<b>Charges financières</b>	<b>(512,9)</b>	<b>(615,7)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>383,5</b>	<b>194,0</b>

Les autres produits et autres charges financiers enregistrent pour l'essentiel les revenus et charges d'intérêts sur les comptes courants et les produits et charges sur opérations de couverture de taux. Au titre de l'exercice 2012, ils enregistrent également une soulte de 69,3 millions d'euros, encaissée le 6 novembre 2012, résultant de la renégociation du TRS conclu le 21 décembre 2011, portant sur 7 812 900 millions d'actions de préférence GPA. En 2011, ils enregistraient une soulte encaissée de 123,0 millions d'euros résultant du débouclage des swaps d'intérêt relatifs aux emprunts obligataires 2017 à 2021.

Les produits et charges sur cessions d'actions propres font ressortir une moins-value de 4,5 millions d'euros à fin 2012. Ils faisaient ressortir une moins-value de 13,2 millions d'euros à fin 2011.

Les mouvements des provisions et dépréciations en 2012 sont principalement constitués :

- d'une dotation pour dépréciation des titres Geimex pour 19,2 millions d'euros et Banque du Groupe Casino pour 7,1 millions d'euros ;
- d'une dotation aux amortissements des primes de remboursement des obligations pour 17,7 millions d'euros ;

- d'une reprise pour dépréciation des titres Casino Entreprise pour 25,3 millions d'euros ;
- d'une reprise nette de provision pour pertes de change pour 18,0 millions d'euros (dont 11,5 millions d'euros de dotation et 29,5 millions d'euros de reprise) ;
- d'une reprise de provision de la perte Casino Développement affectée pour 12,5 millions d'euros ;
- d'une dotation pour perte des TRS portant sur les titres GPA et BIG C pour 26,2 millions d'euros.

Les mouvements des provisions et dépréciations en 2011 étaient principalement constitués :

- d'une dotation pour dépréciation des titres, Casino Entreprise pour 11,3 millions d'euros et Banque du Groupe Casino pour 13,0 millions d'euros ;
- d'une dotation aux amortissements des primes de remboursement des obligations pour 16,2 millions d'euros ;
- d'une dotation de provision pour pertes de change pour 29,4 millions d'euros.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

## NOTE 3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en millions d'euros)

	2012	2011
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Cessions de titres de participation nets de frais	42,8	419,4
<b>Résultats sur cessions d'actifs</b>	<b>42,8</b>	<b>419,4</b>
Dotations aux provisions	(8,3)	(7,7)
Reprises de provisions	1,4	39,7
Autres charges exceptionnelles	(166,7)	(82,9)
Autres produits exceptionnels	3,3	8,5
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(127,5)</b>	<b>377,0</b>

En 2012, le résultat exceptionnel est constitué essentiellement :

- de la plus-value de cession des titres Latic à Cofidol pour 42,9 millions d'euros ;
- des frais d'un montant total de 145,0 millions d'euros liés (i) à la prise de contrôle de GPA et à la défense des intérêts du Groupe au Brésil, (ii) au processus de prise de contrôle de Monoprix et (iii) au processus de perte de contrôle de Mercialys.

En 2011, le résultat exceptionnel était constitué essentiellement :

- de la plus-value de cession générée par la vente de 50 % des titres Banque du Groupe Casino pour 74,7 millions d'euros nette de frais ;
- de la plus-value de cession des titres Spice Investment Mercosur pour 344,8 millions d'euros nette de frais.

## NOTE 4. IMPÔTS

(en millions d'euros)

	2012	2011
Résultat courant	409,0	232,0
Résultat exceptionnel	(127,5)	377,0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>281,5</b>	<b>609,0</b>
Produit d'intégration fiscale	131,2	122,4
<b>Impôts</b>	<b>131,2</b>	<b>122,4</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>412,7</b>	<b>731,4</b>

Casino, Guichard-Perrachon est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale. En l'absence de ce dernier, la société n'aurait pas été imposable. Le produit d'impôt qu'elle comptabilise correspond à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales, sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré.

Au 31 décembre 2012, la dette de la société Casino, Guichard-Perrachon, vis-à-vis de l'administration fiscale, en tant que société

tête de groupe, s'élève à 0,9 million d'euros et est inscrite en "dettes diverses" (cf. note 14).

Dans le régime d'intégration fiscale, le Groupe dispose de déficits reportables au 31 décembre 2012 pour 299,9 millions d'euros.

L'effet des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est générateur d'une économie d'impôt future de 13,5 millions d'euros.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

**NOTE 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES****Décomposition**

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Fonds commercial	16,1	16,1
Autres immobilisations incorporelles	2,1	1,9
Dépréciations	(2,0)	(1,6)
	<b>16,2</b>	<b>16,4</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16,2</b>	<b>16,4</b>
Terrains et agencements	0,6	0,6
Amortissements	(0,1)	(0,1)
	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>
Constructions et agencements	2,6	2,6
Amortissements	(1,4)	(1,2)
	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>
Autres immobilisations corporelles	23,1	21,3
Amortissements	(6,3)	(4,4)
	<b>16,8</b>	<b>16,9</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18,5</b>	<b>18,8</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>34,7</b>	<b>35,2</b>

**Variations**

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>35,8</b>	<b>(8,7)</b>	<b>27,1</b>
Augmentations	10,3	(4,4)	5,9
Diminutions	(3,6)	5,8	2,2
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>42,5</b>	<b>(7,3)</b>	<b>35,2</b>
Augmentations	2,3	(2,7)	(0,4)
Diminutions	(0,2)	0,1	(0,1)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>44,6</b>	<b>(9,9)</b>	<b>34,7</b>

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

## NOTE 6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

## Décomposition

(en millions d'euros)	2012	2011
Titres de participations	9 915,9	9 990,0
Dépréciations <sup>(1)</sup>	(47,2)	(43,4)
	<b>9 868,7</b>	<b>9 946,6</b>
Prêts	36,7	23,1
Dépréciations	-	-
	<b>36,7</b>	<b>23,1</b>
Autres immobilisations financières	0,6	0,6
Dépréciations	-	-
	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>9 906,0</b>	<b>9 970,3</b>

(1) Au 31 décembre 2012, la Société a procédé, en application des principes comptables décrits dans la section introductive de l'annexe, à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valeur vénale, procédant le cas échéant d'une expertise indépendante, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

La valeur d'utilité a été déterminée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

## Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisées en interne en 2012

Zone géographique	Taux de croissance à l'infini <sup>(1)</sup>	Taux d'actualisation après impôt <sup>(2)</sup>	Taux d'actualisation après impôt 2011
France (grande distribution) <sup>(3)</sup>	0 %	6,0 % <sup>(4)</sup>	6,0 % à 9,0 %
France (autres activités) <sup>(3)</sup>	- 0,5 à + 0,5 %	de 6,0 à 8,8 %	6,0 % à 8,7 %
Argentine	0,5 %	17,0 %	18,3 %
Brésil <sup>(6)</sup>	<sup>(5)</sup>	<sup>(5)</sup>	10,8 % à 11,5 %
Colombie <sup>(6)</sup>	0,5 %	9,2 %	9,5 %
Uruguay	0,5 %	13,1 %	11,8 %
Thaïlande <sup>(6)</sup>	0 %	6,9 %	7,8 %
Vietnam	0,5 %	14,8 %	16,0 %
Océan Indien <sup>(7)</sup>	0 %	De 6,0 à 11,9 %	6,0 % à 11,7 %

(1) Taux de croissance à l'infini net d'inflation.

(2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement du Groupe.

(3) Concernant les activités France, le taux d'actualisation tient compte également de la nature d'activité/enseigne de l'UGT et des risques opérationnels attachés.

(4) À l'exception de la société Geimex pour laquelle le taux d'actualisation après impôt s'élève à 7,0 %.

(5) Considérant que la prise de contrôle de GPA est récente et que la valeur nette comptable de GPA est inférieure à sa capitalisation boursière, il n'a pas été réalisé de calcul de valeur d'utilité.

(6) La capitalisation boursière des filiales cotées GPA, BIG C et Exito s'élève respectivement à 8 817, 4 233 et 6 811 millions d'euros au 31 décembre 2012, elle est supérieure à la valeur des titres de ces 3 entités (détenus par Casino, Guichard-Perrachon à travers des holdings intermédiaires).

(7) La zone Océan Indien comprend La Réunion, Mayotte, Madagascar et Maurice. Les taux d'actualisation retenus reflètent les risques propres à chacune de ces zones géographiques.

Ces différents travaux se sont traduits par une dotation nette de dépréciation des titres de 3,8 millions d'euros, portant ainsi la dépréciation à 47,2 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La variation de l'exercice se décompose principalement en, une dotation sur les titres Geimex pour 19,2 millions d'euros, une dotation sur les titres Banque du Groupe Casino pour 7,1 millions d'euros et une reprise sur les titres Casino Entreprise pour 25,3 millions d'euros.

Les tests de sensibilité présentent un risque de perte de valeur complémentaire compris entre 1 et 7 millions d'euros pour Geimex et entre 2 et 10 millions d'euros pour Banque du Groupe Casino.

Pour les autres titres, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, Casino, Guichard-Perrachon estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire. Notamment, la hausse de 100 points des taux d'actualisation ou la baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Le tableau détaillé des filiales et participations est présenté en fin d'annexe.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

## Variations

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>9 399,2</b>	<b>(17,5)</b>	<b>9 381,7</b>
Augmentations	1 053,8	(28,4)	1 025,4
Diminutions	(439,3)	2,5	(436,8)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>10 013,7</b>	<b>(43,4)</b>	<b>9 970,3</b>
Augmentations	17,9	(29,2)	(11,3)
Diminutions	(78,4)	25,4	(53,0)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>9 953,2</b>	<b>(47,2)</b>	<b>9 906,0</b>

L'augmentation des immobilisations financières s'explique essentiellement par l'acquisition de la créance Polca Holding à Cofidol pour 15,4 millions d'euros.

La diminution des immobilisations financières est principalement due à la cession des titres Latic à Cofidol pour 76,0 millions d'euros.

## NOTE 7. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en millions d'euros)	2012	2011
Créances clients et comptes rattachés	114,1	111,2
Autres créances d'exploitation	4,8	3,8
Créances diverses	607,1	178,7
Dépréciation des créances diverses	-	(3,2)
Comptes courants	5 279,5	5 194,2
	<b>5 891,4</b>	<b>5 373,5</b>
<b>CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS</b>	<b>6 005,5</b>	<b>5 484,7</b>

Dans les "créances clients et autres débiteurs" sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 637,5 millions d'euros, dont principalement :

- la part de profit revenant à Casino, Guichard-Perrachon au titre des résultats 2012 des sociétés dont les statuts prévoient une répartition du résultat distribuable avec effet au jour de la clôture de l'exercice pour 478,0 millions d'euros ;

- les intérêts à recevoir sur les instruments de couverture pour 115,8 millions d'euros ;
- les intérêts à recevoir sur les avances en comptes courants d'associés pour 39,7 millions d'euros.

En 2011, le montant des produits à recevoir s'élevait à 207,4 millions d'euros.

Ces créances ont toutes une échéance inférieure à un an.

## NOTE 8. TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)	2012	2011
FCP et SICAV	1,0	1,0
Actions propres	4,4	-
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>5,4</b>	<b>1,0</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>1 287,2</b>	<b>887,8</b>
Découverts bancaires	-	(229,1)
Billets de trésorerie émis <sup>(1)</sup>	(235,0)	(452,4)
Crédits spots	(6,6)	(34,8)
<b>Banques créditrices</b>	<b>(241,6)</b>	<b>(716,3)</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>1 051,0</b>	<b>172,5</b>

(1) Billets à échéance moins de 6 mois renouvelable.

La valeur de marché des FCP détenus est sensiblement identique à leur valeur comptable.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

## Actions propres

	2012	2011
	Total	Total
<b>NOMBRE DE TITRES DÉTENUS</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	-	<b>6 928</b>
Achats	837 218	3 280 098
Ventes	(772 407)	(3 287 026)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>64 811</b>	<b>-</b>
<b>VALEUR DES TITRES DÉTENUS (EN MILLIONS D'EUROS)</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	-	<b>0,4</b>
Achats	57,2	227,8
Ventes	(52,8)	(228,2)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>4,4</b>	<b>-</b>
Prix de revient moyen unitaire (en euros)	68,08	-
Capital détenu (en %)	0,06	-
Quote-part dans les capitaux propres (en millions d'euros)	4,2	-

En février 2005, Casino, Guichard-Perrachon a signé un contrat de liquidité avec Rothschild & Cie Banque.

La société a donné mandat à cette banque pour intervenir en son nom et pour son compte sur le Marché d'Euronext Paris, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur le marché. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la société a versé 40,0 millions d'euros et 700 000 actions ordinaires à l'ouverture du compte. Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions ordinaires sur le contrat de liquidité est nul.

La société est propriétaire, à la clôture de l'exercice, de 64 811 actions ordinaires de 1,53 euro de nominal.

La valeur boursière de ces titres au 31 décembre 2012 s'élevait à 4,7 millions d'euros. Sur la base du cours moyen du dernier mois, aucune dépréciation n'est à constater.

## NOTE 9. COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	2012	2011
Prime d'émission des emprunts obligataires	101,3	119,0
Charges constatées d'avance	6,0	7,1
Écart conversion actif	12,7	23,2
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS</b>	<b>120,0</b>	<b>149,3</b>

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

**NOTE 10. CAPITAUX PROPRES****Variation des capitaux propres, avant et après répartition**

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Capital	172,4	169,3
Primes	4 020,6	3 896,5
Réserve légale :		
• avant répartition	17,1	17,1
• après répartition	17,2	17,1
Réserve à la disposition des actionnaires	207,5	207,5
Réserve de plus-values à long terme :		
• avant répartition	56,4	56,4
• après répartition	56,4	56,4
Report à nouveau :		
• avant répartition	2 930,4	2 530,8
• après répartition	3 005,1	2 930,3
Résultat de l'exercice :		
• avant répartition	412,7	731,4
• après répartition	-	-
Provisions réglementées	3,7	3,4
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
• avant répartition	7 820,9	7 612,4
• après répartition	7 482,9	7 280,5

**Évolution des capitaux propres**

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>7 612,4</b>	<b>7 218,5</b>
Résultats de l'exercice n	412,7	731,4
Distribution au titre de l'exercice n-1	(331,9)	(307,5)
Augmentation du capital	3,1	0,7
Augmentation des primes d'émission	124,2	5,4
Autres mouvements	0,4	(36,1)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>7 820,9</b>	<b>7 612,4</b>

**Variations du capital en nombre d'actions**

	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>110 646 652</b>	<b>110 668 863</b>
Attribution actions gratuites	-	378 450
Exercice d'options de souscription	8 474	105 332
Réinvestissement du dividende en actions	2 019 110	-
Annulation d'actions	-	(505 993)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>112 674 236</b>	<b>110 646 652</b>

Au 31 décembre 2012, le capital social de la Société est composé de 112 674 236 actions ordinaires de 1,53 euro nominal.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

## Facteurs de dilution

	2012	2011
Nombre d'actions au 31 décembre	112 674 236	110 646 652
Équivalents actions :		
• conversion des options de souscription	474 465	744 273
• actions gratuites	757 398	784 610
<b>NOMBRE TOTAL D' ACTIONS POTENTIEL</b>	<b>113 906 099</b>	<b>112 175 535</b>

## NOTE 11. AUTRES FONDS PROPRES

En 2005, Casino, Guichard-Perrachon a procédé à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI).

Ces titres présentent les caractéristiques des "autres fonds propres" :

- émis pour une durée indéterminée, ils n'ont pas de date de remboursement déterminée ;

- ils constituent des engagements directs, non assortis de sûretés, et subordonnés de dernier rang.

Les intérêts à payer sont présentés dans la rubrique "Dettes financières diverses".

## NOTE 12. PROVISIONS

## Décomposition

(en millions d'euros)	2012	2011
Provision pour pertes de change	12,7	30,7
Provision pour autres risques	80,3	47,7
Provision pour charges	9,4	21,8
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>102,4</b>	<b>100,2</b>

Les provisions pour autres risques et les provisions pour charges correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les principales variations des provisions sont commentées dans la note 2 – Résultat financier.

## Variations

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>100,2</b>	<b>96,2</b>
Dotations	45,5	42,4
Reprises <sup>(1)</sup>	(43,3)	(38,4)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>102,4</b>	<b>100,2</b>
Dont exploitation	(0,1)	-
Dont financier	4,5	34,3
Dont exceptionnel	(6,6)	(30,3)
<b>TOTAL</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(4,0)</b>

(1) Dont reprise de provisions pour risques et charges devenues sans objet pour 2,8 millions d'euros en 2012 et 21,8 millions d'euros en 2011.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

## Tableau sur les engagements de retraite

Provision retraite (en millions d'euros)	Montant comptabilisé au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Variation de l'exercice	Montant comptabilisé au 31 décembre 2012	Écart actuariel non comptabilisé	Montant au 31 décembre 2012
Valeur actuarielle des engagements	3,0	0,2	3,2	(0,2)	3,0
Actifs financiers de couverture	-	-	-	-	-
<b>PROVISION</b>	<b>3,0</b>	<b>0,2</b>	<b>3,2</b>	<b>(0,2)</b>	<b>3,0</b>

Variation provision (en millions d'euros)	Désactualisation	Prestation/ Cotisations	Coût des services rendus	Écart actuariel comptabilisé	Charge de l'exercice	Rendement attendu	Variation de l'exercice
Valeur actuarielle des engagements	0,1	-	0,1	-	0,2	-	0,2
Actifs financiers de couverture	-	-	-	-	-	-	-
<b>PROVISION</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>

Principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2012 :

- taux d'actualisation : 3,2 % (déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA) ;
- taux d'augmentation des salaires : 2,5 % ;
- âge de départ à la retraite : 64 ans ;
- taux de rendement attendu des actifs : 3,49 % ;
- table de mortalité : TGH05/TGF05 ;
- taux de charges sociales : 38 %.

## NOTE 13. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

## Décomposition

(en millions d'euros)	2012	2011
Emprunts obligataires	6 163,1	5 474,5
Autres emprunts	183,5	183,5
Crédits spots et lignes confirmées	6,6	34,8
Concours bancaires courants	-	229,1
Billets de trésorerie	235,0	452,4
<b>Dettes bancaires et assimilés</b>	<b>6 588,2</b>	<b>6 374,3</b>
Dettes financières diverses	339,0	796,1
<b>DETTES FINANCIÈRES TOTALES</b>	<b>6 927,2</b>	<b>7 170,4</b>

## Échéancier

(en millions d'euros)	2012	2011
À moins d'un an	1 503,3	1 889,2
Entre un et cinq ans	2 816,2	3 035,7
À plus de cinq ans	2 607,7	2 245,5
<b>TOTAL</b>	<b>6 927,2</b>	<b>7 170,4</b>

## Endettement financier net

(en millions d'euros)	2012	2011
Dettes financières totales	6 927,2	7 170,4
Valeurs mobilières de placement	(5,4)	(1,0)
Disponibilités	(1 287,2)	(887,8)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>5 634,6</b>	<b>6 281,6</b>

Dans la rubrique "Dettes financières", le montant des charges à payer sur les emprunts et concours bancaires s'élève à 213,5 millions d'euros.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

## Détail des dettes financières

	Taux	TIE	Montant (en millions d'euros)	Maturité	Échéance	Couverture ( <sup>(1)</sup> )
<b>Emprunt obligataire 2013</b>	Taux fixe					ETF
2008-2013	6,38 %	6,36 %	544,0	5 ans	Avril 2013	PTF
<b>Emprunt obligataire 2014</b>	Taux fixe					ETF
2007-2014	4,88 %	5,19 %	578,4	7 ans	Avril 2014	PTF
<b>Emprunt obligataire 2015</b>	Taux fixe					ETF
2009-2015	5,50 %	5,60 %	750,0	6 ans	Janvier 2015	PTF
<b>Emprunt obligataire 2016</b>	Taux fixe					ETF
2011-2016	4,47 %	4,58 %	600,0	5 ans	Avril 2016	PTF
<b>Emprunt obligataire 2017</b>	Taux fixe					ETF
2010-2017	4,38 %	5,85 %	887,8	7 ans	Février 2017	PTF
<b>Emprunt obligataire 2018</b>	Taux fixe					ETF
2010-2018	4,48 %	5,25 %	507,7	8 ans	Novembre 2018	PTF
<b>Emprunt obligataire 2019</b>	Taux fixe					ETF
2012-2019	3,16 %	3,22 %	650,0	7 ans	Août 2019	PTF
<b>Emprunt obligataire 2020</b>	Taux fixe					ETF
2012-2020	3,99 %	4,05 %	600,0	8 ans	Mars 2020	PTF
<b>Emprunt obligataire 2021</b>	Taux fixe					ETF
2011-2021	4,73 %	5,13 %	850,0	10 ans	Mai 2021	PTF
<b>TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>			<b>5 967,9</b>			
Prêt structuré Calyon	Taux variable		183,5	6 ans	Juin 2013	PTF
<b>TOTAL EMPRUNTS BANCAIRES</b>			<b>183,5</b>			

(1) ETF (emprunteur taux fixe) – PTF (prêteur taux fixe).

## Autres

(en millions d'euros)	montant
Crédits spots et lignes confirmées	6,6
Concours bancaires courants	-
Billets de trésorerie	235,0
Dettes financières diverses <sup>(1)</sup>	320,8
Intérêts courus sur emprunts	213,4
<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>775,8</b>

(1) Dont emprunt auprès de Marushka BV (filiale de Casino, Guichard-Perrachon) pour 315,5 millions d'euros.

## Gestion du risque de liquidité

Afin de garantir la liquidité, Casino, Guichard-Perrachon dispose de lignes de crédit confirmées pour un montant total de 2 427,1 millions d'euros et d'une trésorerie disponible de 1 051,0 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Lignes bancaires confirmées		Autorisé	Utilisé	Échéance
Lignes syndiquées <sup>(1)</sup>	Taux variable	1 882,1	-	2014-2015
Lignes bancaires confirmées	Taux variable	200,0	-	2013
Lignes bancaires confirmées	Taux variable	195,0	-	2014
Lignes bancaires confirmées	Taux variable	150,0	-	2015
<b>TOTAL</b>		<b>2 427,1</b>	<b>-</b>	

(1) Les lignes syndiquées comprennent la ligne de 1 200 millions d'euros (renouvelée en août 2010 pour une durée de cinq ans) et la ligne syndiquée de 900 millions de dollars US à échéance 2014.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) dont le plafond s'élève à 9 000 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, l'encours des emprunts obligataires émis dans le cadre de ce programme s'élève à 5 967,9 millions d'euros. Tous ces emprunts bénéficient de la note du groupe Casino par les agences de rating Standard & Poor's et Fitch Ratings, "BBB-".

Casino, Guichard-Perrachon dispose par ailleurs d'un programme de billets de trésorerie dont le plafond s'élève à 1 milliard d'euros ; l'encours au 31 décembre 2012 s'élève à 235,0 millions d'euros.

Les obligations et billets de trésorerie de Casino, Guichard-Perrachon ne sont soumis à aucun covenant financier.

À la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes financières se résument ainsi :

- la ligne de crédit syndiquée de 1,2 milliard d'euros, renouvelée en août 2010, le club deal de 900 millions de dollars mis en place en août 2011, ainsi que les lignes bilatérales pour un montant cumulé de 420 millions d'euros sont soumis à l'engagement de respecter un ratio Dette Financière Nette consolidée <sup>(2)</sup> / EBITDA <sup>(1)</sup> consolidé < 3,5 ;
- les autres lignes bilatérales pour un montant cumulé de 50 millions d'euros sont soumises à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 3,7 ;
- le prêt structuré Calyon de 183,5 millions d'euros est soumis à engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 4,3.

Au 31 décembre 2012, le ratio Dette Financière Nette consolidée (ii) / EBITDA (i) consolidé s'élève à 1,925 alors que les covenants de Casino, Guichard-Perrachon ont été négociés à un niveau de 3,5. La marge de manœuvre pour les 12 prochains mois est jugée très confortable quant au respect par le groupe des covenants financiers.

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent habituellement des clauses d'engagements et de défaut usuelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (*pari passu*), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (*negative pledge*) et défaut croisé (*cross default*).

En cas de changement d'actionnaire majoritaire de la Société, les contrats de prêt des lignes bancaires de Casino Guichard-Perrachon intègrent une clause de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, les emprunts obligataires émis par Casino, Guichard-Perrachon prévoient une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs en cas de dégradation en *non investment grade* de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon due à un changement d'actionnaire majoritaire de la société. De plus, à l'exception de l'emprunt de maturité avril 2014 d'un montant de 578,4 millions d'euros, ils contiennent une clause de "coupon step-up" qui augmente le taux d'intérêt en cas de dégradation en *non investment grade* de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon.

## NOTE 14. AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	2012	2011
Sociétés apparentées	1 779,8	902,6
Dettes diverses	30,5	54,7
Produits constatés d'avance	22,2	26,5
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>1 832,5</b>	<b>983,8</b>
• dont à moins d'un an	1 815,1	962,3
• dont à plus d'un an	17,4	21,5

Le poste "Autres dettes" comprend des charges à payer pour 21,3 millions d'euros.

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

(2) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires est différente de celle présentée dans les états financiers consolidés ; elle est composée des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

## NOTE 15. ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

(en millions d'euros)

	2012	2011
<b>ACTIF</b>		
Titres de participations	8 891,9	8 915,9
Créances rattachées à des participations	-	-
Clients et comptes rattachés	112,5	108,7
Sociétés apparentées	5 108,0	5 142,9
<b>PASSIF</b>		
Emprunts et dettes financières	335,0	805,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16,1	11,6
Sociétés apparentées	1 778,2	900,0
<b>RÉSULTATS</b>		
Produits financiers	48,1	72,1
Charges financières	36,5	50,1
Dividendes	518,6	281,7

Les entreprises liées correspondent uniquement aux sociétés du Groupe faisant l'objet d'une consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

## NOTE 16. ENGAGEMENTS HORS BILAN

## Engagements liés à l'activité courante

(en millions d'euros)

	2012	2011
Cautions et garanties bancaires reçues	0,3	0,3
Lignes de crédit confirmées non utilisées	2 427,1	2 228,7
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>2 427,4</b>	<b>2 229,0</b>
Cautions et garanties données <sup>(1)</sup>	725,0	806,3
Reversement aux filiales déficitaires de l'économie d'impôt liée à l'intégration fiscale <sup>(2)</sup>	361,7	231,5
Autres engagements donnés	5,0	31,0
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>1 091,7</b>	<b>1 068,8</b>
Instruments de couverture de taux – montant nominal <sup>(3)</sup>	7 001,8	5 131,9
Swaps de taux	7 001,8	5 131,9
Cap	-	-
Autres engagements réciproques	-	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES</b>	<b>7 001,8</b>	<b>5 131,9</b>

(1) Dont 631,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 concernant les entreprises liées.

(2) Cf. note 4.

(3) Les instruments financiers sont strictement utilisés comme instruments de couverture.

Au 31 décembre 2012, leur valeur de marché s'élève à 306,1 millions d'euros selon le détail suivant :

Nature	Nombre de contrats	Valeur de marché	Dont ICNE et primes inscrits au bilan
Swaps de taux	69	306,1	105,8

Par ailleurs, dans le cadre du régime D.I.F. (Droit Individuel à la Formation), le nombre d'heures cumulées et non utilisées au 31 décembre 2012 s'élève à 2 326. Il était de 2 999 heures au 31 décembre 2011. Le nombre d'heures consommées sur l'exercice est non significatif.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

## Engagements liés aux opérations exceptionnelles

(en millions d'euros)	2012	2011
Garanties données dans le cadre de la cession :		
• des activités polonaises <sup>(1)</sup>	33,8	33,8
• des titres Smart&Final	-	3,8
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>33,8</b>	<b>37,6</b>
Promesses d'achat d'actions <sup>(2)</sup>	1 679,4	75,1
• Monoprix	1 175,0	<sup>(3)</sup>
• Uruguay <sup>(4)</sup>	105,4	75,1
• Brésil <sup>(5)</sup>	399,0	-
Instruments dérivés (total return swaps sans option d'achat, forward) <sup>(6)</sup>	363,3	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES</b>	<b>2 042,7</b>	<b>75,1</b>

(1) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre de la cession en 2006 des activités polonaises. Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être porté à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques.

Une sentence arbitrale défavorable avait conduit le Groupe à payer, et à comptabiliser en charge, la somme de 14 millions d'euros en septembre 2009. Un recours en révocation de cette sentence a été déposé. Le risque résiduel est purement théorique dans la mesure où la société Leader Price Polska a déjà fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur la période garantie.

(2) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

(3) Cf. "Faits marquants de l'exercice".

Compte tenu des événements intervenus postérieurement à la clôture tels que décrits dans la note 21 de l'annexe 2011, la valeur de l'engagement envers Galeries Lafayette et portant sur 50 % du capital de Monoprix n'était pas indiquée.

(4) Disco Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat accordée par Casino sur 29,3 % du capital. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de la société, avec un prix minimum de 41 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

(5) Le Groupe avait accordé à la famille Diniz deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 1 000 000 et 19 375 000 actions du capital de GPA.

L'exercice de la première option est intervenu en août 2012 pour un prix de 11 millions dollars US (soit 9 millions d'euros). Suite à l'exercice de la première option, la seconde option, portant sur 7,4 % du capital au 31 décembre 2012, est exerçable pendant une période de huit années à compter du 22 juin 2014 dont le prix est calculé sur la base de multiples de marché appliqués aux agrégats (CA, EBITDA, EBITA, Résultat avant impôt) de GPA des deux années précédant l'exercice de l'option. À la date de clôture, cette option a été valorisée pour un montant de 399 millions d'euros.

(6) Casino, Guichard-Perrachon a contracté en décembre 2011 avec un établissement financier un Total Return Swap (TRS) portant sur 7,9 millions d'ADR (actions de préférence cotées aux États-Unis) représentant 3 % du capital de GPA. À la mise en place, la maturité était de 2,5 ans et le notionnel de 215 millions d'euros. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique des titres. Suite à la modification du prix d'entrée du TRS, Casino, Guichard-Perrachon a encaissé un produit de 69,3 millions d'euros, comptabilisé sur l'exercice. Au 31 décembre 2012, l'instrument porte sur 7,8 millions de titres avec un intérêt de E3M+350pb. La société a comptabilisé la juste valeur de cet instrument au 31 décembre 2012 pour 22,8 millions d'euros contre une valeur nulle au 31 décembre 2011.

Casino, Guichard-Perrachon a contracté fin décembre 2012 avec un établissement financier un forward portant sur un maximum de 6,0 millions de titres, représentant 2,3% du capital de GPA, ayant une maturité de 2 ans et portant un intérêt de Libor + 300 pb. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres. La documentation stipule que le début de la période de couverture par l'établissement financier est le 2 janvier 2013. En conséquence, la juste valeur de cet instrument au 31 décembre 2012 est nulle.

Casino, Guichard-Perrachon a contracté au cours de l'exercice 2012 avec un établissement financier un TRS portant sur 20,6 millions d'actions représentant 2,5% du capital de Big C Thaïlande, avec un notionnel de 108 millions d'euros à échéance 1<sup>er</sup> juillet 2014 et intérêt de E3M + 230 pb. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres. La société a comptabilisé la juste valeur de cet instrument au 31 décembre 2012 pour 3,5 millions d'euros.

## Échéancier des obligations contractuelles

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes à long terme	6 927,2	1 503,3	2 816,2	2 607,7
Promesses d'achat d'actions irrévocables	1 679,4	1 679,4		
<b>TOTAL</b>	<b>8 606,6</b>	<b>3 182,7</b>	<b>2 816,2</b>	<b>2 607,7</b>

## NOTE 17. RISQUES DE CHANGE

(en millions)	USD
Actifs	1 024,4
Passifs	(6,2)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>1 018,2</b>
Positions hors-bilan	139,1
<b>POSITION NETTE APRÈS GESTION</b>	<b>1 157,3</b>

Casino, Guichard-Perrachon a réduit son exposition au dollar américain par le remboursement de l'essentiel de sa dette en dollar.

## 4.3. Notes aux états financiers sociaux

## NOTE 18. RISQUES SUR ACTIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2012
Valeur comptable des actions propres	4,4
Valeur de marché	4,7
Dépréciation	-
Sensibilité à une baisse de 10 % du cours	(0,2)

## NOTE 19. RÉMUNÉRATIONS BRUTES ALLOUÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Rémunérations allouées	1,8	1,8
Avances et crédits alloués aux dirigeants	-	-

## NOTE 20. CONSOLIDATION

Casino, Guichard-Perrachon est incluse dans le périmètre de consolidation de la société Rallye SA.

## NOTE 21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

## Émission obligataire

Le 18 janvier 2013, Casino, Guichard-Perrachon a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une émission obligataire de 750 millions d'euros d'une maturité de 10 ans (2023) et dont le coupon annuel s'élève à 3,31 %.

## 4.4. Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

## 4.4. RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2012	2011	2010	2009	2008
<b>SITUATION FINANCIÈRE DE FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (en millions d'euros)	172,4	169,3	169,3	168,9	171,9
Nombre d'actions émises avec droit de vote <sup>(1)</sup>	112 674 236	110 646 652	110 668 863	110 360 987	97 769 191
Nombre d'actions émises à dividende prioritaire, sans droit de vote	-	-	-	-	14 589 469
<b>RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (EN MILLIONS D'EUROS)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	172,0	161,0	153,7	151,2	136,5
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	305,1	661,1	157,4	48,9	114,0
Impôts sur les bénéfices	(131,2)	(122,4)	(132,8)	(116,9)	(83,8)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	412,7	731,4	371,6	403,4	155,8
Montant du résultat distribué aux actions à droit de vote	338,0	331,9	307,7	292,5	247,4
Montant du résultat distribué aux actions sans droit de vote	-	-	-	-	37,5
Montant total distribué aux actions	338,0	331,9	307,7	292,5	284,9
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (EN EUROS)</b>					
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice <sup>(2)</sup>	111 741 859	109 984 894	110 288 938	110 159 544	111 407 890
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	3,90	7,12	2,63	1,50	1,76
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3,69	6,65	3,37	3,66	1,39
Dividende versé à chaque action avec droit de vote	3,00	3,00	2,78	2,65	2,53 <sup>(4)</sup>
Dividende versé à chaque action sans droit de vote	-	-	-	-	2,57 <sup>(4)</sup>
<b>PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés (équivalence plein temps)	28	44	42	39	30
Montant de la masse salariale <sup>(3)</sup> (en millions d'euros)	15,0	15,4	16,5	15,8	14,0
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale et œuvres sociales) (en millions d'euros)	5,1	7,4	6,0	5,6	4,3

(1) Augmentation de capital par émission de 8 474 actions par levées de souscription, 2 019 110 actions dans le cadre du réinvestissement du dividende en actions.

(2) Hors actions propres.

(3) Hors intéressement.

(4) Hors distribution du dividende en nature.

## 4.5. Tableau des filiales et participations

## 4.5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2012	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2012	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
<b>A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital</b>											
<b>1. FILIALES (50 % AU MOINS DE CAPITAL DÉTENU)</b>											
<b>Distribution Casino France</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	46	3 122	97,03	44 655 538	3 282	3 282		2	9 496	(291)	-
<b>Immobilière Groupe Casino</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	100	1 618	100,00	100 089 304	1 130	1 130			121	478	478
<b>Segisor</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	937	592	100,00	937 121 094	937	937			-	(76)	-
<b>CIT</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	5	8	100,00	5 040 000	50	50		11	137	(17)	-
<b>Tevir</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne	379	637	100,00	378 915 860	637	637			-	-	-
<b>Easydis</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	1	(6)	100,00	60 000	44	44			565	(15)	-
<b>Pachidis</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	84	84	100,00	84 419 248	84	84			-	-	-
<b>Theiadis</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	2	3	100,00	2 372 736	3	3			-	1	-
<b>Intexa</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	2	2	97,91	990 845	7	7			-	-	-
<b>Green Yellow</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	9	70	76,57	35 164	7	7		3	61	46	11
<b>Casino Services</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	-	14	100,00	100 000	19	19			97	(1)	-
<b>Banque du Groupe Casino</b>											
58-60, avenue Kléber 75116 Paris	23	72	50,00	117 346	107	86			77	(7)	-
<b>Boidis</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	-	-	99,68	2 492	4	3			-	-	-
<b>Casino Entreprise</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	167	167	100,00	166 616 203	285	285			-	(1)	-
<b>Comacas</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	-	1	100,00	99 999	3	3			32	(1)	-
<b>Vindemia</b>											
5, impasse du Grand Prado 97438 Sainte-Marie	60	425	100,00	3 750 250	440	440			26	15	25

## 4.5. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2012	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2012	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice	
					Brute	Nette						
<b>Restauration</b>												
<b>Casino Restauration</b>												
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	36	66	100,00	35 860 173	103	103		2	229	(22)	-	
<b>International</b>												
<b>Via Artika</b>												
Gabriel Otero 6603 Montevideo – Uruguay	155	155	100,00		149	149			-	-	-	
<b>Gelase</b>												
5, place du Champ-de-Mars – Bastion Tower B-1050 Bruxelles – Belgium	520	718	100,00	28 476 254	520	520			-	2	-	
<b>2. PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU)</b>												
<b>Monoprix</b>												
14-16 rue Marc Bloch 92116 Clichy Cedex	62	622	50,00	3 859 480	843	843			248	192	58	
<b>Geimex <sup>(1)</sup></b>												
15 rue du Louvre 75001 Paris	-	45	49,99	4 999	63	44			199	7	-	
<b>Uranie</b>												
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne	44	81	26,81	11 711 600	31	31			5	1	-	
<b>International</b>												
<b>Geant Holding BV</b>												
1 Beemdstraat 5653 MA Eindhoven – Pays-Bas	1	1 291	25,00	3 900	1 081	1 081			-	23	-	
<b>B - Renseignements globaux concernant toutes les autres filiales ou participations</b>												
<b>1. FILIALES (NON REPRISES AU PARAGRAPHE A)</b>												
<b>CBD</b>												
Avenida Brigadeiro Luiz Antonio, 3142 São Paulo – Brésil	2 482	3 142	2,13	5 600 052	52	52			7 591	419	2	
<b>Geant Argentina</b>												
Corrientes – Av. 587 - Piso 4 1043 Capital Federal – Argentine	50	68	18,00	387 267 369	23	22			-	6	-	

## 4.5. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2012	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2012	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
Sociétés diverses					7	4					
<b>2. PARTICIPATIONS (NON REPRISES AU PARAGRAPHE A)</b>											
Autres sociétés					6	2					
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>					<b>9 916</b>	<b>9 869</b>					
Dont sociétés consolidées					9 905	9 863					
• sociétés françaises					8 079	8 038					
• sociétés étrangères					1 826	1 825					
Dont sociétés non consolidées					11	6					
• sociétés françaises					11	6					
• sociétés étrangères											
Autres titres immobilisés					-	-					
Titres de placement					-	-					
Actions Casino					-	-					
SICAV					1	1					
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>					<b>1</b>	<b>1</b>					

(1) Données 2011.

Certaines indications non disponibles ne sont pas renseignées.

Pour les filiales étrangères, les principales informations du tableau relatives aux différentes sociétés situées dans un pays donné sont regroupées dans la note 6.

L'éventuelle absence de provision au titre de la différence négative entre la quote-part de la Société dans les capitaux propres des filiales d'un pays donné et la valeur des titres de participation correspondants résulte de l'exercice d'appréciation de la juste valeur des entités concernées décrit en note 6.

## 4.6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## 4.6. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

#### Conventions intervenues au titre de l'exercice écoulé

Nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Avenant à la convention de prêts et d'avances en compte courant conclue avec la société Monoprix SA

**Personne concernée :** Monsieur Jean-Charles Naouri (administrateur et Président-Directeur général de Monoprix SA)

**Nature et objet :** Actualisation, avec effet à compter du 29 juin 2012 de la convention de prêt et d'avances en comptes courants conclu entre votre Société et Monoprix SA et ce, en raison des conditions de financement des deux actionnaires Casino et Galeries Lafayette. Désormais le taux de rémunération des prêts et avances en comptes courants par votre Société et Galeries Lafayette sont portés au taux Euribor majoré de 0,80 % (au lieu de 0,40 % précédemment).

**Modalités :** Au titre de cette convention, votre Société a enregistré un produit d'intérêt annuel de 870 milliers d'euros dans ses comptes au 31 décembre 2012 dont 370 milliers d'euros sur le premier semestre pour la partie relative à l'ancienne convention et 500 milliers d'euros sur le second semestre pour la partie relative à la nouvelle convention.

#### 2. Convention de partenariat immobilier conclue avec la société Mercialys

**Personne concernée :** Monsieur Michel Savart (administrateur de Mercialys)

**Nature, objet et modalités :** La nouvelle convention de partenariat signée le 2 juillet 2012 met fin à celle signée le 19 mars 2009 et s'inscrit dans le cadre de la réduction de la participation de votre Société dans le capital de Mercialys.

Les principes généraux de la Nouvelle Convention de Partenariat préservent les grands équilibres de la Convention d'origine :

- Maintien, au bénéfice de Mercialys, d'un accès privilégié au portefeuille de projets de promotion de votre Société (droit de priorité).
- Sécurisation accrue du portefeuille de projets par un engagement réciproque en amont, votre Société ne débutant les travaux qu'après réitération de la commande par Mercialys, laquelle n'intervenant qu'après obtention définitive des autorisations.
- Maintien des équilibres économiques actuels entre votre Société et Mercialys (taux de capitalisation définis selon une matrice mise à jour semestriellement en fonction de l'évolution de la valorisation du patrimoine Mercialys et partage à 50/50 de «l'upside/downside» constaté à l'ouverture par rapport aux loyers estimés).
- Extension de la durée du Partenariat : échéance au 31 décembre 2015.

En contrepartie du droit de priorité, la nouvelle convention prévoit une clause de non-concurrence au bénéfice de votre Société. Ainsi, Mercialys ne pourra investir dans un «Projet Neuf» concurrent d'une enseigne alimentaire du Groupe Casino d'une surface de vente supérieure à 1 500 m<sup>2</sup> avec un impact substantiel, sans l'accord de votre Société ; un «Projet neuf» étant défini comme suit :

- Tout projet développé sur un site vierge intégrant un magasin alimentaire d'une surface de vente supérieure à 1 500 m<sup>2</sup> et une galerie marchande.
- Tout centre commercial existant avec une surface alimentaire de plus de 1 500 m<sup>2</sup> faisant l'objet d'une extension représentant une surface de plancher supérieure ou égale à 30 % de la surface avant-projet du centre commercial.

#### 4.6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Les différentes étapes et engagements prévus sont :

- Identification des «Projets à Confirmer» (projets en cours de développement n'ayant pas encore atteint un stade de visibilité et sécurisation suffisant pour permettre une passation de commande).
- Passation de commande des «Projets Validés» (projets offrant une bonne visibilité et un niveau de rentabilité suffisant pour les deux parties).
- Réitération de la commande sur la base du projet définitif et déterminé (sauf flexibilité usuelle/demandes locataires) à l'obtention des autorisations définitives et une fois atteint un taux de pré-commercialisation de 60 % de baux signés (en valeur).
- Vente de l'actif (transfert de propriété à l'ouverture du projet et paiement par Mercialys à la livraison avec partage à 50/50 de «l'upside/downside»).

Par ailleurs, les modalités de fixation et d'ajustement de prix sont les suivants :

- Fixation du prix, lors de la passation de la commande à partir des loyers réels ou prévisionnels fixés par un expert-indépendant, capitalisés sur la base de taux arrêtés selon la typologie des actifs concernés, cf. *infra*.
- Actualisation du prix lors de la réitération pour tenir compte de l'évolution de la commercialisation et du taux de capitalisation.
- Actualisation du prix lors de la vente en fonction de la situation locative 2 mois avant l'ouverture au public, sans actualisation du taux de capitalisation.

Les taux de capitalisation ont été les suivants au titre du premier et du second semestre 2012 :

Type d'actif	Centres commerciaux		Retail parks		Centre-ville
	France continentale	Corse et DOM-TOM	France continentale	Corse et DOM-TOM	
Centres régionaux/ Grands centres (> 20 000 m <sup>2</sup> )	6,3 %	6,9 %	6,9 %	7,3 %	6,0 %
Centres locaux de proximité (de 5 000 à 20 000 m <sup>2</sup> )	6,8 %	7,3 %	7,3 %	7,7 %	6,4 %
Autres actifs (< 5 000 m <sup>2</sup> )	7,3 %	7,7 %	7,7 %	8,4 %	6,9 %

**Modalités :** Au cours de l'exercice 2012, la nouvelle convention n'a pas produit d'effet.

Il a été toutefois convenu que la convention de partenariat du 19 mars 2009 continuait à produire ses effets au titre de l'option d'achat exercée pour les deux projets situés à Rodez et à Fréjus ; par suite, les dits projets ont été acquis respectivement par Mercialys et une société contrôlée par Mercialys dès leur achèvement et conformément aux termes de la convention de partenariat du 19 mars 2009.

### 3. Nouvelle convention d'avance en compte courant et de gestion de trésorerie conclue avec la société Mercialys

**Personne concernée :** Monsieur Michel Savart (administrateur de Mercialys)

**Nature et objet :** Cette convention signée le 25 juillet 2012 met fin à la convention initialement conclue le 8 septembre 2005 et à son avenant du 15 avril 2009 et s'inscrit dans le cadre de la réduction de la participation de Casino dans le capital de Mercialys. Par cette convention, votre Société consent à Mercialys une ouverture de crédit d'un montant maximal de 50 millions d'euros sous forme d'Avances A qui désigne toute avance d'un montant en principal inférieur à 10 millions d'euros et/ou d'Avances B qui désigne toute avance d'un montant en principal égal ou supérieur à 10 millions d'euros. Ces avances sont exclusivement destinées au financement à court terme des besoins généraux de Mercialys.

La date d'échéance de cette nouvelle convention est fixée au 31 décembre 2015.

**Intérêts :** Toute Avance A sera productrice d'un intérêt EURIBOR 1 mois majoré de la Marge A étant précisé que la Marge A pourra évoluer à chaque date d'anniversaire en fonction des coûts de refinancement actualisés de votre Société. À la date de conclusion de la présente convention la Marge A a été fixée à 0,70 % l'an.

Toute Avance B sera productrice d'un intérêt EURIBOR applicable à la période de tirage majorée de la Marge B correspondant à 1,20 % l'an.

**Modalité :** Au titre de l'ancienne convention produisant effet jusqu'au 23 février 2012, votre Société a enregistré une charge d'intérêts de 99 milliers d'euros dans ses comptes au 31 décembre 2012.

Au titre de la nouvelle convention conclue le 25 juillet 2012, la société Mercialys n'a pas eu recours à la facilité de financement.

### Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

##### a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

## 4.6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

### 1. Convention de conseils conclue avec la société Euris

**Nature et objet :** Aux termes de cette convention, la société Euris exerce une mission de conseils et d'assistance auprès de votre Société dans la détermination de ses orientations stratégiques et de son développement.

**Modalités :** Au titre de l'exercice écoulé, votre Société a enregistré une charge de 350 milliers d'euros hors taxes en rémunération de cette mission.

### 2. Affiliation du Président-Directeur général, Monsieur Jean-Charles Naouri, au régime d'assurance maladie, invalidité, incapacité et décès

**Nature, objet et modalités :** Au titre de ce régime, les cotisations patronales relatives à la couverture de Sécurité sociale et à la couverture de prévoyance pour l'exercice 2012 se sont établies respectivement à 177,38 milliers d'euros et 1,92 millier d'euros.

En outre, le Président-Directeur général bénéficie des régimes collectifs et obligatoires de retraites dont les cotisations résultent d'accords paritaires nationaux.

### ***b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé***

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

### 1. Contrat de licence de marques conclu avec la société Mercialys

**Nature, objet et modalités :** Au titre de cette convention, votre Société concède à la société Mercialys, à titre gratuit, un droit d'exploitation non exclusif, sur le seul territoire français, portant sur la marque verbale et figurative «Nacarat», la marque verbale «Beaulieu» et la marque semi-figurative «Beaulieu... pour une promenade».

La société Mercialys bénéficie d'un droit prioritaire d'achat de ces marques en cas d'intention de vente par votre Société.

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 2013

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Antoine de Riedmatten

Ernst & Young et Autres

Sylvain Lauria

Daniel Mary-Dauphin





# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

---

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	186
5.2. DIRECTION GÉNÉRALE .....	208
5.3. CONTRÔLE DES COMPTES .....	213
5.4. RAPPORT DU PRÉSIDENT.....	215
5.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	230
5.6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	231

## 5.1. Conseil d'administration

### 5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 5.1.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est, au 20 février 2013, date d'arrêté des comptes de l'exercice 2012, composé de quatorze administrateurs :

- Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Monsieur Didier Carlier, représentant de la société Euris ;
- Monsieur Henri Giscard d'Estaing\* ;
- Monsieur Jean-Marie Grisard, représentant de la société Maignon-Diderot ;
- Lady Sylvia Jay\* ;
- Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière ;
- Monsieur Didier Lévêque, représentant de la société Foncière Euris ;
- Madame Catherine Lucet\* ;
- Monsieur Gilles Pinoncély ;
- Monsieur Gérald de Roquemaurel\* ;
- Monsieur David de Rothschild ;
- Monsieur Frédéric Saint-Geours\* ;
- Monsieur Michel Savart, représentant de la société Finatis ;
- Madame Rose-Marie Van Lerberghe\*, administrateur référent.

**Censeur :** Monsieur Pierre Giacometti.

**Président d'honneur :** Monsieur Antoine Guichard.

**Secrétaire du Conseil :** Monsieur Jacques Dumas.

\* *Administrateurs indépendants.*

Conformément aux statuts de la Société et au code AFEP/MEDEF, le Conseil est désormais renouvelé en partie chaque année. À ce titre, la première mise en œuvre du roulement intervenue lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2012 a donné lieu au renouvellement du mandat d'un certain nombre d'administrateurs pour une durée exceptionnellement réduite à un an ou à deux ans.

Ainsi, le mandat de cinq administrateurs, Messieurs Jean-Charles Naouri, Henri Giscard d'Estaing, Marc Ladreit de Lacharrière, Gilles Pinoncély et de la société Maignon Diderot, arrive à échéance lors de l'Assemblée générale du 22 avril 2013.

À ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations, conformément aux missions qui lui sont confiées, a procédé à l'examen annuel de la composition du Conseil d'administration au regard des critères de bonne gouvernance, et dans ce cadre en particulier de la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient éventuellement avec les sociétés du Groupe de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêt.

Le Conseil d'administration, suivant la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de proposer à l'Assemblée générale de reconduire pour la durée normale de trois ans les cinq mandats d'administrateur venant à échéance.

Ainsi, à l'issue de l'Assemblée générale du 22 avril 2013, le Conseil resterait composé de quatorze membres et comprendrait, au sens des critères issus du code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF, six administrateurs indépendants : Mesdames Sylvia Jay, Catherine Lucet et Rose-Marie Van Lerberghe ainsi que Messieurs Henri Giscard d'Estaing, Gérald de Roquemaurel et Frédéric Saint-Geours.

Le Conseil comprendrait également trois autres personnalités extérieures qualifiées : Messieurs Marc Ladreit de Lacharrière, Gilles Pinoncély et David de Rothschild.

Les représentants de l'actionnaire de contrôle de la Société seraient maintenus au nombre de cinq.

La représentation des administrateurs indépendants serait ainsi supérieure à 40 %, celle des femmes supérieure à 20 %.

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président et en annexe dans le règlement intérieur.

Chaque administrateur doit être propriétaire, selon le règlement intérieur, d'un nombre d'actions, inscrites en nominatif, équivalent au moins à une année de jetons de présence.

Le Conseil d'administration, suivant le souhait du Président et conformément aux recommandations de l'AMF et des sociétés de conseil aux actionnaires, a désigné en mai 2012, Madame Rose-Marie Van Lerberghe en qualité d'administrateur référent en vue de veiller à la bonne gouvernance dans l'exercice respectif des fonctions unifiées de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

#### Censeur

Les statuts prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs Censeurs, choisis parmi les actionnaires par l'Assemblée générale ordinaire ou, entre deux Assemblées générales ordinaires, par le Conseil d'administration, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée. Les Censeurs, nommés pour une durée de trois ans, assistent aux réunions du Conseil d'administration. Dans ce cadre, ils font part de leurs avis mais n'ont pas de voix délibérative.

Monsieur Pierre Giacometti occupe les fonctions de Censeur depuis le 3 mars 2010. Il est proposé de renouveler son mandat.

## 5.1.2. FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Monsieur Jean-Charles Naouri

Président-Directeur général (mandat soumis à renouvellement)

#### Date de naissance

8 mars 1949, 64 ans

#### Adresse professionnelle

1, esplanade de France – 42000 Saint-Étienne

#### Biographie

Ancien élève de l'École normale supérieure (sciences), de l'Université de Harvard et de l'École nationale d'administration, Monsieur Jean-Charles Naouri, Inspecteur général des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale en 1982, puis du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

#### Fonctions principales exécutives

Président-Directeur général de Casino

Président de la société Euris (SAS)

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO du 22 avril 2013
Président	4 septembre 2003	AGO du 22 avril 2013
Directeur général	21 mars 2005	AGO du 22 avril 2013

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013

##### Au sein du Groupe

- Président-Directeur général des sociétés Rallye (société cotée) et Monoprix ;
- Président du Conseil d'administration de la société Wilkes Participações (Brésil) ;
- Administrateur de la société Companhia Brasileira de Distribuição – CBD (société cotée – Brésil) ;
- Vice-Président de la Fondation Casino ;
- Président de la Fondation Euris.

##### Hors Groupe

- Administrateur de la société Fimalac (société cotée) ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président de l'association "Promotion des talents" ;
- Président d'honneur et administrateur de l'Institut de l'École normale supérieure ;

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Natixis (société cotée) ;
- Gérant des SCI Penthievre Neuilly et Penthievre Seine ;
- Administrateur de la société Natixis (société cotée) ;
- Vice-Président de la Fondation Euris.

#### Nombre de titres Casino détenus : 367

## 5.1. Conseil d'administration

### Monsieur Henri Giscard d'Estaing

*Administrateur indépendant (mandat soumis à renouvellement)*

#### Date de naissance

17 octobre 1956, 56 ans

#### Adresse professionnelle

11, rue de Cambrai – 75019 Paris

#### Biographie

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, Monsieur Henri Giscard d'Estaing a commencé sa carrière à la Cofremca, de 1982 à 1987 où il a été Directeur associé, spécialisé dans l'étude des changements de consommation alimentaire et de leurs conséquences marketing et stratégiques.

Au sein du groupe Danone qu'il a rejoint en 1987, il a successivement exercé les fonctions de Directeur du Développement, de Directeur général de la filiale britannique HP Food Lea and Perrins, de Directeur général d'Évian-Badoit et enfin de Directeur de la branche Eaux minérales.

Monsieur Henri Giscard d'Estaing a rejoint le Club Méditerranée, en 1997, où il a occupé successivement les responsabilités de Directeur général adjoint, chargé des Finances, du Développement et des Relations internationales (1997-2001), Directeur général (2001-2002), Président du Directoire (2002-2005) avant d'être nommé Président-Directeur général.

#### Fonction principale exécutive

Président-Directeur général de la société Club Méditerranée

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	8 avril 2004	AGO du 22 avril 2013

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013

Au sein du groupe Club Méditerranée	Hors du groupe Club Méditerranée
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président et administrateur fondateur de la Fondation d'entreprise Club Méditerranée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil de surveillance de la société Randstad (Pays-Bas).</li> </ul>

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

<ul style="list-style-type: none"> <li>Président de la société Jet Tours ;</li> <li>Président du Conseil d'administration des sociétés Club Med World Holding et Club Med Services Singapore Pte Ltd (Singapour) ;</li> <li>Vice-Président de Nouvelle Société Victoria (Suisse) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur des sociétés ADP (société cotée), Club Med Management Asia Ltd (Hong Kong), Holiday Hôtels AG (Suisse) et Carthago (Tunisie) ;</li> <li>Représentant permanent de la société Club Méditerranée SA, administrateur de la société Hôteltour.</li> </ul>
---	---

#### Nombre de titres Casino détenus : 313

## 5.1. Conseil d'administration

**Lady Sylvia Jay***Administrateur indépendant***Date de naissance**1<sup>er</sup> novembre 1946, 66 ans, nationalité britannique**Adresse professionnelle**

255 Hammersmith Road – London W6 8AZ

**Biographie**

Diplômée de l'université de Nottingham (Royaume-Uni) et chercheur à la *London School of Economics*, Lady Sylvia Jay, CBE <sup>(1)</sup>, a occupé divers postes de haut fonctionnaire dans l'administration britannique de 1971 à 1995, notamment dans le domaine de l'aide financière aux pays en développement. Durant cette période, elle a été détachée en France auprès du ministère de la Coopération et du Trésor. Elle a également assuré les fonctions de Directeur Adjoint au sein du cabinet de Monsieur Jacques Attali à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Elle a rejoint le secteur privé en 2001, en tant que Directeur général de la Fédération britannique de l'alimentation jusqu'en 2005. À cette date, elle a été nommée *Vice Chairman* puis en 2011 *Chairman* de L'Oréal UK et Ireland.

(1) *Commander of the Order of the British Empire.*

**Fonction principale***Chairman* de L'Oréal UK et Ireland**Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	11 mai 2012	AGO à tenir en 2015

**Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013**

- Administrateur des sociétés Alcatel Lucent, Saint-Gobain et Lazard Ltd ;
- *Trustee* de l'Entente Cordiale Scholarship Scheme et du Prison Reform Trust.
- *Chairman* du Pilgrim Trust ;

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- *Chairman* de Food from Britain ;
- *Trustee* de Body Shop Foundation.
- *Vice Chairman* de L'Oréal UK ;

**Nombre de titres Casino détenus : 400**

## 5.1. Conseil d'administration

### Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière

Administrateur (mandat soumis à renouvellement)

#### Date de naissance

6 novembre 1940, 72 ans

#### Adresse professionnelle

97, rue de Lille – 75007 Paris

#### Biographie

Ancien élève de l'École nationale d'administration, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière débute sa carrière professionnelle à la Banque de Suez et de l'Union des Mines, laquelle après absorption de la Banque de l'Indochine, deviendra Indosuez. Il quitte en 1976 cet établissement en tant que Directeur du département Affaires pour entrer chez L'Oréal comme Directeur financier où il deviendra progressivement le Vice-Président-Directeur général adjoint. En mars 1991, il quitte L'Oréal pour créer sa propre entreprise, Fimalac.

#### Fonction principale exécutive

Président-Directeur général de la société Fimalac

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO du 22 avril 2013

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013

Au sein du groupe Fimalac	Hors du groupe Fimalac
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'administration de la société Fitch Group (États-Unis) ;</li> <li>Président du Directoire de la société Groupe Marc de Lacharrière ;</li> <li>Gérant de la société Fimalac Participations (Luxembourg).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur des sociétés L'Oréal, Gilbert Coullier Productions (SAS), Groupe Lucien Barrière (SAS), Renault et de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC) ;</li> <li>Président d'honneur du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France ;</li> <li>Président du Conseil d'administration de l'Agence France Museums ;</li> <li>Président de la Fondation Culture et Diversité et du Fonds de dotation Abbaye de Lubilhac ;</li> <li>Membre de la Fondation des sciences politiques ;</li> <li>Membre de l'Institut.</li> </ul>

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

<ul style="list-style-type: none"> <li>Chairman de la société Fitch Ratings (États-Unis) ;</li> <li>Administrateur de la société Algorithmics (Canada) ;</li> <li>Gérant de la société Fimalac Participations ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre de la Fondation Bettencourt-Schueller et de la Fondation d'entreprise L'Oréal ;</li> <li>Membre du Musée des arts décoratifs et du Conseil artistique des Musées Nationaux.</li> </ul>
--	--

#### Nombre de titres Casino détenus : 600

## 5.1. Conseil d'administration

**Madame Catherine Lucet***Administrateur indépendant***Date de naissance**

3 février 1959, 54 ans

**Adresse professionnelle**

25, avenue Pierre-de-Coubertin – 75013 Paris

**Biographie**

Diplômée de l'École polytechnique (1979), de l'École des mines de Paris (1984) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Madame Catherine Lucet a commencé sa carrière en tant qu'analyste au Centre d'analyse et de prévision du ministère des Affaires étrangères. En 1986, elle rejoint le cabinet McKinsey, en tant que consultante, puis chef de projet. Elle est nommée en 1991 Directeur général des Éditions Harlequin, filiale des Éditions Hachette et de l'éditeur canadien Torstar. En 1996, elle est recrutée par le groupe anglo-néerlandais Reed Elsevier pour prendre la tête de leur filiale française d'édition scientifique et médicale dont elle pilote le développement jusqu'en 2001, date à laquelle elle rejoint le groupe Vivendi pour prendre la direction des Éditions Nathan. Elle est aujourd'hui membre du Comité exécutif d'Editis, Directeur général de son pôle Éducation et Référence qui regroupe les Éditions Nathan, Bordas, Clé et Retz et les dictionnaires Le Robert, et Présidente des Éditions Nathan. Depuis 2010, elle est également Vice-Présidente du pôle de compétitivité Cap Digital.

**Fonction exécutive principale**

Directeur général du Pôle Éducation et Référence d'Editis

**Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	28 février 2011	AGO à tenir en 2015

**Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013**

- Présidente de la société Sejer ;
- Présidente de la SAS Dokéo/TV ;
- Présidente de Librairie Fernand Nathan ;
- Administrateur de Cap Digital.

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Présidente des Dictionnaires Le Robert ;
- Président de l'association Savoir-Livre.

**Nombre de titres Casino détenus : 445**

## 5.1. Conseil d'administration

### Monsieur Gilles Pinoncély

Administrateur (mandat soumis à renouvellement)

#### Date de naissance

5 janvier 1940, 73 ans – Descendant de la famille Geoffroy-Guichard (arrière-petit-fils du fondateur)

#### Adresse professionnelle

1, esplanade de France – 42000 Saint-Étienne

#### Biographie

Diplômé de l'École supérieure d'agriculture de Purpan à Toulouse, Monsieur Gilles Pinoncély débute sa carrière à la société L'Épargne dont le groupe Casino prend le contrôle en 1970. Nommé Fondateur de pouvoir en 1976, il devient Associé-commandité-gérant de Casino en 1981 puis Gérant-statutaire en 1990. En 1994, il est nommé membre du Conseil de surveillance de Casino puis, en 2003, membre du Conseil d'administration.

#### Fonction principale

Administrateur de société

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO du 22 avril 2013

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013

- Administrateur de la société Financière Célinor (Vie & Véranda) ;
- Administrateur du Centre long séjour Sainte-Élisabeth.

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Monoprix.

#### Nombre de titres Casino détenus : 4 000 en pleine propriété et 21 000 en usufruit

## 5.1. Conseil d'administration

**Monsieur Gérald de Roquemaurel***Administrateur indépendant***Date de naissance**

Né le 27 mars 1946, 67 ans

**Adresse professionnelle**

Rue de Belle Vue, 64 – Bruxelles 1000

**Biographie**

Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration (de 1970 à 1972), Monsieur Gérald de Roquemaurel, descendant direct de Louis Hachette (fondateur de la Librairie Hachette), entre aux Publications Filipacchi en 1972 et devient administrateur de Paris-Match en 1976. En 1981, il devient Vice-Président-Directeur général du Groupe Presse Hachette (devenu Hachette Filipacchi Presse en 1992). À partir des années 1983-1985, il assure le développement international du groupe. En 1984, il devient administrateur, Directeur général des Publications Filipacchi (devenues Filipacchi Medias), puis membre du Comité exécutif et stratégique de Lagardère S.C.A., administrateur de Hachette S.A., et gérant des NMPP.

Le 18 juin 1997, il est nommé Président-Directeur général de Hachette Filipacchi Médias, puis en 1998, Directeur délégué de la Gérance du groupe Lagardère pour le secteur des médias. En avril 2001, il est nommé Président de la FIPP (Fédération internationale de la presse périodique) pour deux ans. En juin 2001, il devient Président du Club de la Maison de la Chasse et de la Nature. Au début de l'année 2007, il devient Associé-gérant de HR Banque. En janvier 2009, il devient Senior Partner d'Arjil. Le 15 décembre 2012, il est nommé gérant de BGR Partners, partenaire d'Arjil en Belgique.

**Fonction principale**

Gérant de BGR Partners

**Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	31 mai 2006	AGO à tenir en 2014

**Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013**

- Membre du Conseil de surveillance de la société Baron Philippe de Rothschild SA ;
- Vice-Président de l'association Presse Liberté.

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Président-Directeur général de la société Hachette Filipacchi Medias ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Société Financière HR ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Editions Lebey SA, Hachette Filipacchi Presse, Quillet et Sicav Sagone ;
- Gérant des sociétés Compagnie pour la Télévision Féminine SNC et Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne SARL.
- Administrateur des sociétés Hachette, Hachette Distribution Services, Hachette Livre, Nice-Matin, La Provence, Éditions Philippe Amaury, Le Monde, de la Fondation Jean-Luc Lagardère, du Musée des arts décoratifs (association) et de Nakama (Skyrock) ;

**Nombre de titres Casino détenus : 400**

## 5.1. Conseil d'administration

### Monsieur David de Rothschild

Administrateur

#### Date de naissance

15 décembre 1942, 70 ans

#### Adresse professionnelle

29, avenue de Messine – 75008 Paris

#### Biographie

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur David de Rothschild débute sa carrière professionnelle à la Société Le Nickel. De 1973 à 1978, il est Directeur général de la Compagnie du Nord, puis Président du Directoire de la Banque Rothschild. En 1982, il crée Paris Orléans Banque puis devient Associé-gérant statutaire de Rothschild & Cie Banque et Président-Directeur général de Francarep, devenue Paris Orléans.

#### Fonction principale exécutive

Associé-gérant de la société Rothschild & Cie Banque (SCS – Paris)

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO à tenir en 2014

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013

##### Au sein du groupe Rothschild

- Associé-gérant des sociétés Rothschild & Cie (SCS – Paris), RCB partenaires (SNC Paris), Rothschild Ferrières (SC Paris), SCI 2 Square Tour Maubourg (SC Paris), Société Civile du Haras de Reux (SC Reux) ;
- Président des sociétés Rothschild Concordia (SAS Paris), Rothschild North America (États-Unis), Rothschilds Continuation Holding AG (Suisse), Rothschild Europe BV (Pays-Bas), N.M. Rothschild & Sons Ltd (Grande-Bretagne), SCS Holding (SAS – Paris), Financière de Reux (SAS – Paris), Financière de Tournon (SAS – Paris), PO Gestion (SAS – Paris), PO Commandités (SAS – Paris) RCB Gestion (SAS – Paris) ; RCBP Gestion (SAS Paris), RCG Gestion (SAS Paris) ; RCG Partenaires (SAS Paris), RCI Gestion (SAS Paris), RCI Partenaires (SAS Paris), Cavour (SAS Paris), Verdi (SAS Paris), Aida (SAS Paris), Norma (SAS Paris) et Financière Rabelais (SAS Paris).
- Vice-Président de la société Rothschild Bank AG (Suisse) ;
- Administrateur des sociétés Edmond de Rothschild SA (ex Compagnie Financière Saint Honoré SA), Rothschild Holding AG (Suisse), Rothschild Employee Trustees Limited (Grande-Bretagne), Rothschild Asia Holding Limited (Chine), Rothschild Concordia AG et Continuation Investments NV (Pays-Bas) ;
- Administrateur unique des GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères (Paris) et Sagitas (Paris) ;
- Gérant de Bero (SCA Paris) ;

##### Autre fonction :

- Membre du *Remuneration and Nomination Committee* de la société Rothschilds Continuation Holdings AG.

##### Hors groupe Rothschild

- Membre du Conseil de surveillance de la société Euris SAS
- Administrateur des sociétés La compagnie Financière Martin-Maurel (SA Marseille) et De Beers SA (Luxembourg).

## 5.1. Conseil d'administration

### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

---

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du Conseil de surveillance de la société Compagnie Financière Saint Honoré (SA paris)</li><li>• Gérant-associé de la société Financière Rabelais (SCA – Paris) ;</li><li>• Membre du directoire de la société Paris-Orléans SA ;</li><li>• Vice-président du Conseil de surveillance de la société Paris-Orléans SA.</li></ul> | <p><b>Autres fonctions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Président du <i>Group Risk Committee</i> de la société Rothschild Concordia SAS et du <i>Group Management Committee</i> de la société Rothschilds Continuation Holdings AG.</li></ul> |
|---|--|
- 

**Nombre de titres Casino détenus : 400**

---

## 5.1. Conseil d'administration

### Monsieur Frédéric Saint-Geours

*Administrateur indépendant*

#### Date de naissance

20 avril 1950, 62 ans

#### Adresse professionnelle

75, avenue de la Grande-Armée – 75116 Paris

#### Biographie

Lauréat de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié de sciences économiques et ancien élève de l'École nationale d'administration, Monsieur Frédéric Saint-Geours est entré dans le groupe PSA Peugeot Citroën en 1986 après une carrière au ministère des Finances, aux cabinets du Président de l'Assemblée nationale et du secrétaire d'État au budget (de 1975 à 1986). Après avoir été adjoint au Directeur financier du groupe PSA de 1986 à 1988, Monsieur Frédéric Saint-Geours devient Directeur financier du groupe en 1988. De 1990 à 1997, il est Directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot dont il devient Directeur général début 1998. De juillet 1998 à décembre 2007, il est membre du Directoire de PSA Peugeot Citroën. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, il est Conseiller du Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën et membre de sa Direction générale. Il a été élu Président de l'UIMM, le 20 décembre 2007. Du 17 juin 2009 à début janvier 2012, il a été Directeur financier et du Développement stratégique du groupe PSA Peugeot Citroën. Depuis le 17 juin 2009, il est membre du Directoire de Peugeot SA et depuis le 4 janvier 2012, il est Directeur des Marques (Peugeot et Citroën).

#### Fonction principale exécutive

Membre du Directoire de Peugeot SA – Directeur général des Marques

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	31 mai 2006	AGO à tenir en 2014

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013

Au sein du groupe PSA	Hors groupe PSA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'administration de la société Banque PSA Finance ;</li> <li>Président de la société Automobiles Citroën ;</li> <li>Président de la société Automobiles Peugeot ;</li> <li>Vice-Président de la société Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine) ;</li> <li>Administrateur de la société Peugeot Citroën Automobiles S.A.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie.</li> </ul>

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

<ul style="list-style-type: none"> <li>Président-Directeur général de la société Banque PSA Finance ;</li> <li>Directeur général et administrateur de la société Automobiles Peugeot ;</li> <li>Président du Conseil de surveillance de la société Peugeot Finance International NV (Pays-Bas) ;</li> <li>Vice-Président et administrateur délégué de la société PSA International S.A. ;</li> <li>Membre du Conseil de surveillance de la société Peugeot Deutschland GmbH ;</li> <li>Administrateur de la société Changan PSA Automobiles Co Ltd (Chine) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur de la société Faurecia ;</li> <li>Administrateur de la société Gefco ;</li> <li>Administrateur de la société Peugeot España S.A. ;</li> <li>Administrateur de la société PCMA Holding B.V. (Pays-Bas) ;</li> <li>Représentant permanent de la société Automobiles Peugeot au Conseil d'administration des sociétés Gefco et Banque PSA Finance ;</li> <li>Représentant permanent de la société Peugeot SA au Conseil d'administration de la société Automobiles Peugeot.</li> </ul>
---	---

#### Nombre de titres Casino détenus : 350

## 5.1. Conseil d'administration

**Madame Rose-Marie Van Lerberghe***Administrateur indépendant – Administrateur référent***Date de naissance**

7 février 1947, 66 ans

**Adresse professionnelle**

20, avenue de Segur – 75007 Paris

**Biographie**

Madame Rose-Marie Van Lerberghe est diplômée de l'École nationale d'administration, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Insead, ancienne élève de l'École normale supérieure, licenciée d'histoire et agrégée de philosophie. Elle a été notamment inspecteur à l'Inspection générale des affaires sociales, puis sous-directeur de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail. Elle rejoint ensuite pendant dix ans le groupe Danone où elle a exercé en particulier les fonctions de Directeur général des Ressources Humaines. Puis, elle devient Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Ensuite, elle devient Directeur général de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. De 2006 à 2011, elle a exercé les fonctions de Présidente du Directoire du groupe Korian. Depuis 2011, elle est membre du Conseil supérieur de la magistrature.

Madame Rose-Marie Van Lerberghe est également administrateur d'Air France et de Klepierre.

**Fonction principale**

Membre du Conseil supérieur de la magistrature

**Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	19 mai 2009	AGO à tenir en 2015

**Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013**

- Administrateur de la société Air France ;
- Administrateur de la Fondation Hôpital Saint-Joseph (FHSJ) ;
- Administrateur de Klepierre ;
- Administrateur de l'Institut Pasteur.

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années  
(hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Présidente du Directoire du groupe Korian ;
- Membre du Conseil d'administration de la Fondation Institut Pasteur.
- Administrateur de l'École des hautes études de santé publique (EHESP) ;

**Nombre de titres Casino détenus : 300**

## 5.1. Conseil d'administration

### Société Euris

Société par actions simplifiée au capital de 164 806 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris  
348 847 062 R.C.S. Paris

### Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO à tenir en 2014

### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013

- Administrateur des sociétés Finatis, Foncière Euris et Rallye (sociétés cotées).

### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

### Nombre de titres Casino détenus : 365

## 5.1. Conseil d'administration

**Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration****Monsieur Didier Carlier****Date de naissance**

Né le 5 janvier 1952, 60 ans.

**Adresse professionnelle**

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

**Biographie**

Monsieur Didier Carlier est diplômé de l'École supérieure de commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général de la société Équipements Mécaniques Spécialisés, puis de Directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur administratif et financier et a été nommé Directeur général adjoint en janvier 2002.

**Fonction principale exécutive**

Directeur général adjoint de la société Rallye

**Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013****Au sein du groupe Euris**

- Président-Directeur général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et La Bruyère SA ;
- Président des sociétés Alpérol SAS, Cobivia SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Les Magasins Jean SAS, Matignon Sablons SAS et Parande SAS ;
- Président des sociétés américaines Crapon LLC, King LLC, Lobo I LLC, Oregon LLC, Parker I LLC, Pointer I LLC, Sharper I LLC et Summit I LLC ;
- *Chairman* et *Chief Executive* de la société MFD Inc. USA ;
- Représentant de la société Parande SAS, Président des sociétés Pargest SAS et Parinvest SAS ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris SA, administrateur de la société Rallye SA (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Matignon Sablons, administrateur de la société Groupe Go Sport SA (société cotée) ;
- Gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables et SCI des Perrières.

**Hors groupe Euris**

- Gérant de la société SC Dicaro.

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)****Au sein du groupe Euris**

- Président-Directeur général des sociétés Ancar, Colisée Finance SA, Colisée Finance II SA et Colisée Finance VI SA ;
- Président des sociétés MFD Finances SAS, Parande Développement SAS, Parcade SAS, Soparin SAS, Colisée Finance III SAS, Colisée Finance IV SAS, Colisée Finance V SAS, Kerrous SAS, Marigny Percier SAS et Omnium de Commerce et de Participations SAS ;
- Administrateur délégué des sociétés Limpert Investments BV (Pays-Bas) et Club Sport Diffusion SA (Belgique) ;
- Représentant de la société Parande SAS, Président de la société Pargest Holding SAS ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS, administrateur de la société Groupe Go Sport (société cotée).

## 5.1. Conseil d'administration

### Société Finatis

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

712 039 163 R.C.S. Paris

### Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	15 mars 2005	AGO à tenir en 2015

### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013

- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations, Foncière Euris et Rallye (sociétés cotées).

### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre de titres Casino détenus : 380

## 5.1. Conseil d'administration

**Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration****Monsieur Michel Savart****Date de naissance**Né le 1<sup>er</sup> avril 1962, 51 ans.**Adresse professionnelle**

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

**Biographie**

Monsieur Michel Savart est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des mines de Paris. Il a commencé sa carrière chez Havas en 1986, puis a été successivement chargé de missions à la banque Louis Dreyfus en 1987, chargé de missions puis Conseiller du Directoire à la banque Arjil (groupe Lagardère) *Managing Director* entre 1988 et 1994, Directeur exécutif, responsable des activités de fusions et acquisitions à la banque Dresdner Kleinwort Benson (DKB) de 1995 à 1999. Il a rejoint le groupe Euris-Rallye en octobre 1999 en tant que Directeur-conseiller du Président, responsable des investissements en *private equity*. Il est également Président-Directeur général de la société Foncière Euris.

**Fonctions principales exécutives**

Directeur, conseiller du Président de la société Rallye

Président-Directeur général de la société Foncière Euris

**Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013**

Au sein du groupe Euris	Hors groupe Euris
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur des sociétés Mercialys (société cotée) et Cdiscount SA ;</li> <li>• Représentant permanent de la société Rallye au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport (société cotée) ;</li> <li>• Représentant de la société Foncière Euris :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Foncière SAS et Matignon Abbeville SAS,</li> <li>- Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers ;</li> </ul> </li> <li>• Représentant de la société Marigny Foncière :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la société Mat-Bel 2 SAS,</li> <li>- Co-gérant des sociétés SCI Les Deux Lions, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire et gérant des sociétés SCI Pont de Grenelle et SNC Centre Commercial Porte de Châtillon ;</li> </ul> </li> <li>• Représentant de la société Matignon Abbeville, gérant des sociétés Centrum K Sarl, Centrum J Sarl et Centrum Z Sarl (Luxembourg) et Gérant A de la société Centrum NS Luxembourg Sarl ;</li> <li>• Co-gérant des sociétés Einkaufszentrum am Alex GmbH, Guttenbergstrasse BAB5 GmbH et Loop 5 Shopping Centre GmbH (Allemagne).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérant de l'EURL Montmorency et de l'EURL Aubriot Investissements.</li> </ul>

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Conseil d'administration de la société Mercialys (société cotée) ;</li> <li>• Représentant de la société Foncière Euris, Président des sociétés Marigny Expansion, Marigny Élysées SAS, Matignon Bail SAS et Matignon Corbeil Centre SAS et gérant de la SNC Alta Marigny Carré de Soie ;</li> <li>• Représentant de la société Matignon Abbeville, Président de la société Mat-Bel 2 SAS ;</li> <li>• Administrateur de la société Groupe Go Sport ;</li> <li>• Représentant de la société Parande SAS au Conseil d'administration de la société Matussière et Forest SA ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant de la société Marigny Élysées, co-gérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil ;</li> <li>• Représentant de la société Marigny Foncière, co-gérant de la SCI Palais des Marchands ;</li> <li>• Co-gérant des sociétés HBF Königswall, Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH et Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH.</li> </ul>
--	--

## 5.1. Conseil d'administration

### Société Foncière Euris

Société anonyme au capital de 149 648 910 euros

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

702 023 508 R.C.S. Paris

### Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	29 avril 2010	AGO à tenir en 2014

### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013

- Président des sociétés Matignon Abbeville SAS, Marigny Belfort SAS et Marigny Foncière SAS ;
- Administrateur de la société Rallye SA (société cotée) ;
- Gérant des SCI Sofaret et Les Herbiers.

### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Marigny-Élysées SAS, Marigny Expansion, Matignon Bail SAS et Matignon Corbeil Centre SAS ;
- Administrateur de la société Apsys International ;
- Co-gérant de la SNC Alta Marigny Carré de Soie.

### Nombre de titres Casino détenus : 365

## 5.1. Conseil d'administration

**Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration****Monsieur Didier Lévêque****Date de naissance**

20 décembre 1961, 51 ans

**Adresse professionnelle**

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

**Biographie**

Monsieur Didier Lévêque est diplômé de l'École des hautes études commerciales. Il a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe Roussel-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 en qualité de Secrétaire général adjoint. Il est nommé Secrétaire général en 2008.

**Fonctions principales exécutives**

Secrétaire général de la société Euris

Président-Directeur général de la société Finatis (société cotée)

**Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2012 et se poursuivant au 20 février 2013****Au sein du groupe Euris**

- Président-Directeur général de la société Carpinienne de Participations (société cotée) et des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc., Euris Real Estate Corporation (EREC) et Parande Brooklyn Corp. (États-Unis) ;
- Président des sociétés Par-Bel 2 (SAS) et Matignon Diderot (SAS) et ;
- Administrateur de la société Euris Limited (Royaume-Uni) ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Development SA, Centrum Leto SA, Centrum Poznan SA et Centrum Weiterstadt SA (Luxembourg) ;
- Représentant permanent de la société Finatis, administrateur de la société Foncière Euris (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Matignon Diderot, administrateur de la société Rallye (société cotée) ;
- Représentant de la société Matignon Diderot, Gérante de la SCI Penthièvre Neuilly ;
- Co-gérant de la société Silberhorn Sarl (Luxembourg) ;
- Administrateur et Trésorier de la Fondation Euris.

**Hors groupe Euris**

- Gérant de la société SARL EMC Avenir 2.

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)****Au sein du groupe Euris**

- Secrétaire général adjoint de la société Euris SAS ;
- Président des sociétés Montparnet (SAS), Matignon-Tours (SAS) et Matimmob 1 (SAS) ;
- Administrateur de la société Park Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de la société HMB, administrateur de la société Colisée Finance ;
- Représentant permanent de la société Matignon-Diderot, administrateur de la société Finatis (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations, administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Représentant permanent de la société Matignon Corbeil Centre, administrateur de la société Rallye (société cotée).

## 5.1. Conseil d'administration

### Société Matignon-Diderot (mandat soumis à renouvellement)

Société par actions simplifiée au capital de 9 038 500 euros

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

433 586 260 R.C.S. Paris

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	17 octobre 2007	AGO le 22 avril 2013

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013

- Administrateur des sociétés Finatis et Rallye (sociétés cotées)
- Gérant de la SCI Penthievre Neuilly

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

#### Nombre de titres Casino détenus : 350

## 5.1. Conseil d'administration

**Représentant permanent de la société Matignon-Diderot au Conseil d'administration****Monsieur Jean-Marie Grisard****Date de naissance**Né le 1<sup>er</sup> mai 1943, 69 ans.**Adresse professionnelle**

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

**Biographie**

Diplômé de l'École des hautes études commerciales, Monsieur Jean-Marie Grisard a débuté sa carrière dans le groupe minier Peñarroya-Le Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé, en 1982, Directeur financier de Francarep, devenue Paris Orléans. Il rejoint le groupe Euris en 1988 au poste de Secrétaire général jusqu'en 2008.

**Fonction principale**

Conseiller du Président de la société Euris

**Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013****Au sein du groupe Euris**

- Administrateur de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Finatis SA au Conseil d'administration de Rallye SA (société cotée) ;
- Administrateur de la Fondation Euris.

**Hors groupe Euris**

- Membre du Comité directeur et trésorier adjoint de l'association "Promotion des Talents" ;
- Gérant de la société Fregatinvest SARL.

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)****Au sein du groupe Euris**

- Directeur général de la société Finatis SA (société cotée) ;
- Secrétaire général de la société Euris ;
- Président des sociétés Matimmob 1 SAS, Matignon-Diderot SAS et Matignon Rousseau SAS ;
- Administrateur des sociétés Foncière Euris et Finatis SA (sociétés cotées), Euris North America Corporation (ENAC), Euris Real Estate Corporation (EREC), Euristates et Park Street Investments International Ltd (Etats-Unis) et Euris Limited (Royaume-Uni) ;
- Trésorier de la Fondation Euris.

## 5.1. Conseil d'administration

### Monsieur Pierre Giacometti

*Administrateur jusqu'au 3 mars 2010 puis Censeur (mandat soumis à renouvellement)*

#### Date de naissance

14 juin 1962, 50 ans

#### Adresse professionnelle

4, rue de la Planche – 75007 Paris

#### Biographie

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur Pierre Giacometti a débuté sa carrière à BVA en 1985. Il en devient le Directeur des Études politiques en 1986, est nommé Directeur exécutif en 1990 et prend alors la direction du pôle Opinion – Institutionnel – Médias. En 1995, il rejoint le groupe Ipsos comme Directeur général d'Ipsos Opinion et Directeur international en charge du développement des études d'opinion au sein du groupe. En 2000, il devient co-Directeur général d'Ipsos-France. En février 2008, il quitte Ipsos et crée la société de conseil en stratégie et communication, GiacomettiPéron & Associés. Pierre Giacometti est maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

#### Fonction principale exécutive

Président de la société GiacomettiPéron & Associés

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Censeur	3 mars 2010	AGO le 22 avril 2013

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013

- Membre du Conseil de surveillance de la Fondation pour l'innovation politique ;
- Maître de conférences à l'IEP de Paris.

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon.

#### Nombre de titres Casino détenus : 300

## Président d'honneur, non-administrateur

### Monsieur Antoine Guichard

#### *Date de naissance*

21 octobre 1926, 86 ans – Petit-fils du fondateur Geoffroy Guichard

#### **Adresse professionnelle**

1, esplanade de France – 42000 Saint-Étienne

#### **Biographie**

Diplômé de l'École des hautes études commerciales, Monsieur Antoine Guichard débute sa carrière au sein du groupe Casino en 1950. Nommé Fondateur de pouvoir en 1953, il devient Associé-commandité-gérant en 1966, puis Gérant-statutaire en 1990. Président du Directoire de 1994 à 1996, il entre ensuite au Conseil de surveillance dont il est nommé Président en 1998. Administrateur de 2003 à 2005, il est Président d'honneur du Conseil d'administration depuis 2003.

#### **Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 20 février 2013**

- Président d'honneur de la Fondation Agir Contre l'Exclusion – FACE.

#### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

Néant.

#### **Nombre de titres Casino détenus : 53 845**

Il est rappelé que Messieurs Abilio Diniz et Philippe Houzé ont cessé leurs fonctions d'administrateur le 11 mai 2012.

Il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou participé en qualité de dirigeant à une procédure collective. En outre, aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires.

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

## 5.2. Direction générale

# 5.2. DIRECTION GÉNÉRALE

## 5.2.1. LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lors de sa réunion du 11 mai 2012, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a reconduit Monsieur Jean-Charles Naouri dans ses fonctions de Président-Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, laquelle a été réduite à un an en raison de la mise en place du renouvellement échelonné des mandats. La reconduction de Monsieur Jean-Charles Naouri dans ses fonctions d'administrateur sur laquelle est appelé à statuer l'Assemblée générale du 22 avril 2013 puis le Conseil d'administration dans ses fonctions de Président-Directeur général, sera d'une durée normale de trois ans.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean-Charles Naouri organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale ; il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société.

### Limitation des pouvoirs du Directeur général

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, lors de sa nomination, Monsieur Jean-Charles Naouri a souhaité, dans un souci de bonne gouvernance, que soient reconduites les limitations de pouvoirs et autorisations relatives à certaines opérations de gestion en fonction de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du Président (cf. page 216).

Monsieur Jean-Charles Naouri est le seul dirigeant social de la Société.

## 5.2.2. LE COMITÉ EXÉCUTIF – COMEX

Sous l'autorité du Président-Directeur général, le Comité exécutif assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration et le Directeur général. Organe de réflexion stratégique, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux, il s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des filiales et des pôles opérationnels et, à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans d'actions à mettre en œuvre. Le Comité se réunit tous les quinze jours.

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

- Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Yves Braibant, Directeur général de Big C Thaïlande ;
- Hervé Daudin, Directeur des Activités marchandises et flux et Président d'EMCD ;
- Yves Desjacques, Directeur des Ressources Humaines ;
- Antoine Giscard d'Estaing, Directeur financier ;
- André Lucas, Directeur général Hypermarchés et Supermarchés Casino ;
- Carlos Mario Giraldo, Directeur général d'Exitto ;
- Arnaud Strasser, Directeur du Développement et des Participations ;
- Secrétaire du Comité exécutif : Julien Lagubeau.

## 5.2.3. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration, pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, sont indiqués dans le rapport du Président (page 215).

### Rémunérations du Président-Directeur général

La rémunération de Monsieur Jean-Charles Naouri, en sa qualité de Président-Directeur général, comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de détermination sont arrêtées chaque année sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieurs.

## 5.2. Direction générale

La part fixe, inchangée depuis sa nomination le 21 mars 2005, s'élève à un montant brut annuel de 700 000 euros. La part variable, laquelle peut représenter au maximum 150 % de la part fixe, est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs – de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel courant et de résultat net consolidés – cohérents avec ceux fixés pour les membres du Comité exécutif.

## Rémunération versée au Président-Directeur général par la société Casino

Les rémunérations, jetons de présence et avantages en nature versés à Monsieur Jean-Charles Naouri, au titre de ses fonctions de Président et de Directeur général, par la Société, au cours et au titre des exercices 2011 et 2012, s'établissent comme suit :

(en euros)	Exercice 2011 <sup>(1)</sup>		Exercice 2012 <sup>(1)</sup>	
	Montants dus <sup>(3)</sup>	Montants versés <sup>(4)</sup>	Montants dus <sup>(3)</sup>	Montants versés <sup>(4)</sup>
Rémunération fixe	700 000	700 000	700 000	700 000
Rémunération variable <sup>(2)</sup>	641 568	532 778	-	641 568
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	12 500	12 500	12 500	12 500
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 354 068</b>	<b>1 245 278</b>	<b>712 500</b>	<b>1 354 068</b>

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôts.

(2) Les modalités de détermination de la rémunération variable sont rappelées dans le rapport du Président page 219. La rémunération variable due au titre de 2012 ne sera pas versée.

(3) Rémunérations et jetons de présence attribués au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(4) Intégralité des rémunérations et jetons de présence versés par la Société au cours de l'exercice, étant précisé que la rémunération variable est versée l'année suivante de celle de son obtention.

Monsieur Jean-Charles Naouri n'est pas titulaire d'un contrat de travail et ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ; il est affilié au régime collectif obligatoire de retraite (ARRCO et AGIRC) et de prévoyance en vigueur au sein de la Société pour

l'ensemble des collaborateurs. Il ne bénéficie pas d'indemnités en cas de cessation de ses fonctions, ni relatives à une clause de non-concurrence.

## Rémunération globale du Président-Directeur général versée par la société Casino, Guichard-Perrachon et par les autres sociétés du groupe Euris

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature versés au titre des exercices 2011 et 2012 au Président-Directeur général à la fois par la société Casino, Guichard-Perrachon, par les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent ainsi que par les sociétés contrôlées par ces dernières, sont les suivants :

(en euros)	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (en brut)	2 674 068 <sup>(1)</sup>	2 092 500 <sup>(2)</sup>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	non attributaire	non attributaire
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	non attributaire	non attributaire
<b>TOTAL</b>	<b>2 674 068</b>	<b>2 092 500 <sup>(3)</sup></b>

(1) Rémunérations et/ou jetons de présence versés au titre de 2011 par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (1 354 068 euros), Rallye (10 000 euros) et Euris (1 310 000 euros).

(2) Rémunérations et/ou jetons de présence versés au titre de 2012 par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (712 500 euros), Rallye (10 000 euros) et Euris (1 370 000 euros), soit un total de 2 092 500 euros, contre 2 080 000 euros indiqués dans la version mise en ligne le 28 mars 2013.

(3) Les rémunérations et jetons de présence versés en 2012 par la Société, les sociétés qu'elle contrôle, les sociétés qui la contrôlent et celles contrôlées par ces dernières s'élèvent à la somme brute de 2 734 068 euros.

Aucune rémunération ou jeton de présence n'a été versé en 2012 au Directeur général par les sociétés contrôlées par la société Casino, Guichard-Perrachon.

## Rémunérations des autres mandataires sociaux et du Censeur – Jetons de présence

L'Assemblée générale du 19 mai 2009 a fixé à 650 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a fixé, comme suit, les règles de répartition des jetons de présence entre ses membres.

Le montant individuel des jetons de présence, inchangé depuis 2007, est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe (8 500 euros) et d'une partie variable (16 500 euros maximum) versée en fonction des présences aux réunions du Conseil d'administration, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée.

## 5.2. Direction générale

Le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros.

Le Président du Conseil d'administration a renoncé, lors de sa nomination, au jeton de présence complémentaire de 25 000 euros versé précédemment au titre des fonctions de Président.

Un jeton de présence complémentaire est versé à Monsieur Antoine Guichard, en tant que Président d'honneur, compte tenu de sa participation aux réunions et aux avis et conseils qu'il continue à apporter à la Société.

La rémunération individuelle des membres des comités spécialisés est composée d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (13 500 euros maximum pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros maximum pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de la rémunération des membres des comités ayant été absents n'est pas redistribuée.

En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 29 avril 2010, le Conseil d'administration a décidé d'allouer au censeur un jeton de base identique dans son montant et ses modalités de détermination à celui des administrateurs, soit 25 000 euros, composé d'une partie fixe de 8 500 euros et d'une partie variable de 16 500 euros maximum, cette somme étant prélevée sur la dotation globale attribuée aux administrateurs telle que fixée par l'Assemblée générale réunie en 2009.

Le montant global des jetons de présence versé en janvier 2013, au titre de l'exercice 2012, aux membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés ainsi qu'au Censeur s'est ainsi élevé à 477 775 euros. Le montant global des jetons de présence, versé en 2012 pour l'exercice 2011, s'était élevé à 486 733 euros. L'évolution constatée reflète la cessation de fonctions de deux administrateurs au cours de l'exercice 2012 dont l'un a été remplacé et le versement d'un jeton de présence supplémentaire en 2011 aux membres du Comité d'audit dans le cadre de la procédure dérogatoire visée à l'article 8 du règlement intérieur.

### Rémunérations et/ou jetons de présence versés aux autres mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations et des jetons de présence versés en 2011 et 2012 aux mandataires sociaux, autres que le Président-Directeur général, et au Censeur, par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières, se présente comme suit :

Jetons de présence et rémunérations versés

(en euros)	en 2011		en 2012	
	Jetons de présence	Autres rémunérations <sup>(1)</sup>	Jetons de présence	Autres rémunérations <sup>(1)</sup>
Administrateurs				
Didier Carlier <sup>(2)</sup>	12 500	586 265	12 500	625 956
Abílio Dos Santos Diniz <sup>(3)</sup>	15 833	-	21 333	2 332 546
Pierre Giacometti	24 646	-	25 000	-
Henri Giscard d'Estaing	32 996	-	32 912	-
Jean-Marie Grisard <sup>(4)</sup>	12 500	12 083	12 500	10 000
Antoine Guichard	61 000	-	61 000	-
Philippe Houzé <sup>(3)</sup>	25 000	370 612	21 333	372 751
Marc Ladreit de Lacharrière	17 667	-	14 000	-
Didier Lévêque	12 500	577 543	12 500	614 745 <sup>(5)</sup>
Catherine Lucet	-	-	21 750	-
Gilles Pinoncély	45 000	-	50 000	-
Gérald de Roquemaurel	54 099	-	59 745	-
David de Rothschild	25 831	-	32 206	-
Michel Savart	-	781 596 <sup>(6)</sup>	10 875	829 500 <sup>(6)</sup>
Frédéric Saint-Geours	45 000	-	46 333	-
Rose-Marie Van Lerberghe	38 412	-	40 245	-

(1) Il s'agit des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par les sociétés contrôlées par Casino et/ou les sociétés qui contrôlent Casino ou contrôlées par ces dernières.

(2) Représentant de la société Euris, maison mère du Groupe, laquelle a perçu en 2012, au titre de conventions de conseil stratégique, de sociétés contrôlées, des honoraires d'un montant de 3 942 465 euros HT dont 350 000 euros HT de Casino (même somme perçue en 2011).

(3) Administrateur jusqu'au 11 mai 2012.

(4) Monsieur Jean-Marie Grisard est en outre gérant de la société Frégatinvest laquelle a perçu, au titre d'honoraires de conseil par les sociétés Euris et Parande, annuellement 130 000 euros HT en 2011 et en 2012.

(5) Hors prime exceptionnelle de 75 000 euros.

(6) Hors primes exceptionnelles de 1 000 000 euros en 2011 et de 300 000 euros en 2012.

## 5.2. Direction générale

Le montant et la répartition des jetons de présence versés en 2013 au titre de 2012 aux mandataires sociaux autres que le Président-Directeur général et au Censeur par la Société seule sont les suivants :

## Jetons de présence versés en janvier 2013 au titre de l'année 2012

	Administrateurs		Comités	
	Partie fixe	Partie variable	Partie fixe	Partie variable
Didier Carlier	4 250	8 250	-	-
Abílio Dos Santos Diniz <sup>(1)</sup>	3 542	1 833	-	-
Pierre Giacometti	8 500	14 667	-	-
Henri Giscard d'Estaing	8 500	14 667	6 500	5 830
Jean-Marie Grisard	4 250	8 250	-	-
Antoine Guichard	61 000	-	-	-
Philippe Houzé <sup>(1)</sup>	3 542	7 333	-	-
Sylvia Jay <sup>(2)</sup>	5 667	9 166	-	-
Marc Ladreit de Lacharrière	8 500	7 333	-	-
Didier Lévêque	4 250	8 250	-	-
Gilles Pinoncély	8 500	16 500	6 500	13 500
Gérald de Roquemaurel	8 500	12 833	13 000	22 245
David de Rothschild	8 500	9 167	6 500	5 830
Frédéric Saint-Geours	8 500	16 500	6 500	13 500
Rose-Marie Van Lerberghe	8 500	16 500	6 500	8 745
Catherine Lucet <sup>(3)</sup>	8 500	12 833	3 792	6 750
Michel Savart	4 250	8 250	-	-

(1) Fin de mandat le 11 mai 2012.

(2) Nomination le 11 mai 2012.

(3) Nomination en qualité de membre du Comité d'audit le 19 juin 2012.

## Rémunération des membres du Comité exécutif – Comex

La politique de rémunération doit permettre d'assurer un positionnement compétitif des rémunérations par rapport au marché et d'être en ligne avec les pratiques des sociétés comparables. Elle a également pour objectif d'encourager et de récompenser la performance tant au niveau de l'activité et des résultats du Groupe que sur le plan individuel.

La rémunération globale des membres du Comex est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable est fondée sur la réalisation de différents objectifs :

- objectifs quantitatifs "Groupe" identiques à ceux retenus pour le Directeur général ;
- objectifs quantitatifs individuels, liés aux entités opérationnelles ou aux services dont est responsable le membre concerné (réalisation du budget, du plan stratégique...);
- objectifs qualitatifs personnels donnant lieu à une appréciation générale prenant en compte en particulier les attitudes et comportements managériaux.

Les différents objectifs sont structurés dans une "feuille de route" annuelle fixant les critères retenus, le poids de chacun dans l'appréciation et la cible à atteindre.

La part variable peut représenter jusqu'à 50 % de la part fixe, en cas de réalisation des objectifs, et jusqu'à 100 % en cas de surperformance de ces derniers.

Le montant brut total des rémunérations fixes et variables versé en 2012 par la Société et les sociétés qu'elle contrôle à l'ensemble des membres du Comité exécutif, hors le Président-Directeur général, s'élève à 5 690 410 euros dont 2 012 621 euros de part variable au titre de 2011, et 21 289 euros d'avantages en nature.

## Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites

- Le Président-Directeur général n'est pas et n'a jamais été attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon, ni des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent.
- Les membres du Comex peuvent bénéficier en tant que salariés des plans annuels d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et d'actions gratuites, mis en place dans le cadre de la politique de fidélisation et d'association des collaborateurs au développement du Groupe.

L'acquisition des actions gratuites est soumise à la réalisation d'un critère de performance propre à la Société et à la condition de présence au sein du Groupe au jour de leur attribution définitive et au jour de leur exercice pour les options.

Les options sont attribuées sans décote par rapport au cours de Bourse et calculées sur la moyenne des vingt séances de Bourse précédant leur attribution.

Par ailleurs, la Société peut procéder, en complément de la dotation annuelle, à des attributions exceptionnelles d'actions

## 5.2. Direction générale

gratuites au bénéfice des collaborateurs ayant en particulier participé de manière déterminante à des opérations stratégiques et/ou particulièrement complexes.

En 2012, il a été attribué 9 043 actions gratuites à titre exceptionnel à un membre du Comité exécutif, sous la seule condition de présence.

En 2012, aucune option de souscription d'actions Casino n'a été attribuée, ni exercée par les membres du Comex.

### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Euris, société de contrôle ultime dont Monsieur Jean-Charles Naouri est Président et associé majoritaire, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003. Les honoraires versés au titre de cette convention s'élèvent à 350 000 euros HT. L'octroi d'aucun avantage n'est prévu par la convention.

- Messieurs Jean-Charles Naouri, Didier Carlier, Jean-Marie Grisard, Didier Lévêque et Michel Savart, administrateurs ou représentants permanents de sociétés des groupes Rallye et Euris, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés de ces deux groupes et

perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.

- Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2012, Messieurs Philippe Houzé et Abilio Diniz, dont les mandats d'administrateur ont pris fin le 11 mai 2012, ont été en situation de conflit au titre des litiges respectivement entre Casino et Galeries Lafayette concernant Monoprix et entre Casino et Monsieur Abilio Diniz s'agissant de CBD.

Les missions conférées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations, au sein desquels siège une majorité d'administrateurs indépendants, mais également désormais à l'administrateur référent (missions détaillées page 219) permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 181.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration.

## 5.3. CONTRÔLE DES COMPTES

### 5.3.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### Commissaires aux comptes titulaires

##### **Ernst & Young et Autres**

Associés signataires : Daniel Mary-Dauphin et Sylvain Lauria (depuis l'exercice 2009).

*Date du premier mandat : 20 mai 1978.*

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2015.

Conformément à la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 la rotation du signataire au sein du Cabinet Ernst & Young s'est effectuée pour la première fois en 2009.

##### **Deloitte & Associés**

Associés signataires : Gérard Badin (depuis l'exercice 2011) et Antoine de Riedmatten (depuis l'exercice 2010).

*Date du premier mandat : 29 avril 2010.*

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2015.

#### Commissaires aux comptes suppléants

##### **Auditex**

Suppléant d'Ernst & Young et Autres.

*Date du premier mandat : 29 avril 2010.*

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2015.

##### **BEAS**

Suppléant de Deloitte & Associés.

*Date du premier mandat : 29 avril 2010.*

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2015.

## 5.3. Contrôle des comptes

## 5.3.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Périmètre : sociétés en IG, charge sur l'exercice

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				Deloitte				Autres auditeurs			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>AUDIT</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	279	546	5 %	13 %	257	193	12 %	13 %			0 %	0 %
• Filiales intégrées globalement	5 000	3 446	88 %	79 %	1 778	1 291	85 %	84 %	772	502	100 %	100 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
• Émetteur	83	24	1 %	1 %	23	24	1 %	2 %			0 %	0 %
• Filiales intégrées globalement	241	302	4 %	7 %	17	15	1 %	1 %			0 %	0 %
<b>Sous-total</b>	<b>5 602</b>	<b>4 319</b>	<b>99 %</b>	<b>99 %</b>	<b>2 074</b>	<b>1 522</b>	<b>99 %</b>	<b>99 %</b>	<b>772</b>	<b>502</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT</b>												
Juridique, fiscal, social	0	0	0 %	0 %	10	8	0 %	1 %			0 %	0 %
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	80	48	1,4 %	1 %	17	0	0,8 %	0 %		0	0 %	0 %
<b>Sous-total</b>	<b>80</b>	<b>48</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>	<b>26</b>	<b>8</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 683</b>	<b>4 366</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>2 100</b>	<b>1 531</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>772</b>	<b>502</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les honoraires présentés ci-dessus comprennent les honoraires versés aux cabinets Ernst & Young et Deloitte, ainsi qu'à leur réseau, au titre de leur mission de Commissaires aux comptes de Casino, Guichard-Perrachon. Ils comprennent les honoraires constatés en charge de l'exercice pour les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les co-entreprises (notamment Monoprix et GPA pour la part relative au premier semestre 2012) ne sont pas incluses.

La variation des honoraires d'audit entre l'exercice 2011 et 2012 provient principalement de l'intégration globale de GPA dans les comptes du Groupe sur le second semestre.

Les honoraires d'audit (Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés) si GPA avait été intégré globalement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 auraient été de 5,5 millions d'euros pour le cabinet Ernst & Young et de 2,6 millions d'euros pour le cabinet Deloitte.

## 5.4. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, examiné par le Comité des nominations et des rémunérations et par le

Comité d'audit, a été approuvé par le Conseil d'administration. Il a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

### 5.4.1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Code de gouvernement d'entreprise

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la Société, le Conseil d'administration se réfère au code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF d'avril 2010, en particulier, en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le code de l'AFEP et du MEDEF peut être consulté sur le site de la Société : <http://www.groupe-casino.fr>.

#### Conseil d'administration

##### 1. Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est présentée page 186.

##### 2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration et les comités spécialisés institués en son sein.

#### Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été unifiées par le Conseil d'administration du 21 mars 2005. Elles sont assurées depuis cette date par Monsieur Jean-Charles Naouri.

Cette unification permet, dans un environnement en constante évolution et particulièrement concurrentiel, de renforcer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de favoriser et de rendre plus efficaces les processus de décisions.

Toutefois, le Président-Directeur général a exprimé le souhait que soit nommé un administrateur référent indépendant chargé en particulier de veiller à la bonne gouvernance dans l'exercice respectif des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Le Conseil d'administration a ainsi nommé,

le 11 mai 2012, à cette fonction la Présidente du Comité des nominations et des rémunérations.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en décembre 2003 et modifié par les Conseils d'administration du 13 octobre 2006, du 7 décembre 2007, du 27 août 2008, des 28 février, 29 juin 2011, 27 juillet 2011 et 29 mars 2012. Il regroupe et précise les différentes règles qui sont applicables au Conseil de par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Il intègre également les principes de "gouvernement d'entreprise" dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil d'administration et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie et les principes de bonne gouvernance applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la Société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" ainsi que les personnes assimilées, lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du Conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions des réunions et des délibérations et permet, en particulier, la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration par visioconférence et par tout autre moyen de télécommunication.

## 5.4. Rapport du Président

### Attributions et missions du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi que des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion de la Société. Il examine, en vue de son approbation, le rapport du Président. Il nomme son Président et le Directeur général dont il fixe la rémunération. Il détermine le mode d'exercice unifié ou dissocié de la Direction générale. Il procède aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites ainsi qu'à la mise en place de plans d'actionnariat salarié. Il est appelé également à délibérer annuellement sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale des hommes et des femmes.

### Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est, conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société à l'égard des tiers.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance, le Président a souhaité que soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Les seuils des limitations ont été fixés afin de réserver au Conseil d'administration, conformément à la loi et aux principes de gouvernement d'entreprise, les opérations les plus significatives.

Ainsi, le Directeur général ne peut effectuer sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à cinq cents millions (500 000 000) d'euros et notamment :
  - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
  - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
  - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
  - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,

- toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
- tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
- toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
- toutes cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers,
- toute cession totale ou partielle de participations,
- toute constitution de sûretés.

Toutefois, à titre dérogatoire, le Directeur général peut, en cas de situation exceptionnelle et après avis du Comité d'audit, réaliser toute opération d'un montant maximum pouvant représenter 15 % des capitaux propres consolidés, appréciés à la clôture du dernier exercice. Le Directeur général rend compte lors de la plus proche réunion du Conseil d'administration des opérations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette dérogation.

L'ensemble de ces dispositions s'applique aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, à l'exception des opérations internes au Groupe.

Par ailleurs, le Président-Directeur général dispose d'autorisations annuelles spécifiques en matière de garantie, d'emprunt, de lignes de crédit et d'émissions d'obligations ainsi que de titres de créances.

Ainsi, le Président-Directeur général a été autorisé en 2012 pour un an à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel de 1 milliard d'euros et d'un montant par engagement de 500 millions d'euros.

Il est également autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des emprunts, des lignes de crédit confirmées et des avances de trésorerie ainsi que tous contrats de financement, syndiqués ou non, dans la double limite d'un montant annuel de 3 milliards d'euros et d'un montant par opération de 500 millions d'euros.

Par ailleurs, compte tenu de la saisonnalité de l'activité, le Président-Directeur général est autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des avances de trésorerie pour un encours maximal de 1 milliard d'euros. Il est autorisé à émettre des obligations ou tous autres titres de créance (hors billets de trésorerie), pour un montant total maximal de 3 milliards d'euros, y compris le programme EMTN et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités et à mettre en œuvre toutes les opérations de marché y afférentes. Le Président-Directeur général est autorisé à émettre des billets de trésorerie pour un encours maximal de 1 milliard d'euros par an.

### Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

## 5.4. Rapport du Président

### Indépendance des administrateurs

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

À ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations procède à un examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF<sup>(1)</sup>. Il présente ses conclusions au Conseil d'administration.

### Activité du Conseil d'administration

En 2012, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois. Le taux moyen de participation des administrateurs a été de 87 %. La durée moyenne des séances est de 1 h 45.

### Arrêté des comptes – Activité de la Société et de ses filiales

- Le Conseil d'administration a examiné les comptes au 31 décembre 2011 et du 1<sup>er</sup> semestre 2012 ainsi que les documents prévisionnels de gestion de la société Casino, Guichard-Perrachon. Il a arrêté les rapports et les résolutions présentés à l'Assemblée générale ordinaire réunie le 11 mai 2012. Il a également pris connaissance de l'activité du Groupe à fin mars et à fin septembre 2012 ainsi que de la présentation trimestrielle de l'endettement, des financements et des disponibilités.
- Le Conseil d'administration a autorisé, dans le cadre de l'organisation des pouvoirs mise en place au sein de la Société au titre d'une bonne gouvernance d'entreprise, différentes opérations à caractère stratégique, notamment l'opération immobilière et financière concernant la société Mercialys accompagnée de la conclusion de nouvelles conventions de partenariat et d'avances en compte courant entre cette dernière et Casino.

- Le Conseil d'administration a été également informé du déroulement du processus de prise de contrôle effective de GPA.

Dans le cadre de l'examen de la situation et de l'évolution de l'actionariat de Monoprix, le Conseil d'administration a confirmé le rejet de l'offre de rachat émanant des Galeries Lafayette. Puis, il a, dans le cadre du processus de conciliation entre Casino et le Groupe Galeries Lafayette, autorisé la conclusion du protocole transactionnel portant sur l'acquisition de la participation de 50 % de ce dernier. Par ailleurs, le Conseil a été informé du déroulement de la procédure mise en œuvre auprès de l'Autorité de la Concurrence.

- Le Conseil a bénéficié de présentations spécifiques sur la politique d'égalité hommes/femmes au sein du Groupe, sur les tendances de consommation face à la crise ainsi que sur la situation et l'activité de Grupo Pão de Açúcar, désormais consolidé par intégration globale.

### Rémunération – Attribution d'options et d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations fixe et variable pour l'année 2012 du Président-Directeur général et fixé sa rémunération variable 2011. Il a arrêté les modalités de répartition des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2012 à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés ainsi qu'au Censeur.

Le Conseil a décidé l'attribution d'actions gratuites en particulier au profit des cadres dirigeants du Groupe responsables de la réalisation et de la réussite d'opérations stratégiques et/ou particulièrement complexes.

### Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a examiné la situation de la Société au regard des principes de gouvernement d'entreprise concernant la composition et l'organisation du Conseil et des comités, l'indépendance des administrateurs en particulier dans le cadre du renouvellement des mandats d'administrateurs arrivés à échéance lors de l'Assemblée générale tenue en 2012. Il a, suivant le souhait du Président Directeur-Général, désigné un administrateur indépendant référent. Il a renforcé la représentation des femmes et des administrateurs indépendants en proposant à l'Assemblée générale la nomination de Lady Sylvia Jay en qualité de nouvel administrateur. Il a également désigné un membre indépendant supplémentaire au sein du Comité d'audit. Il a mis en œuvre le renouvellement échelonné des mandats. Il a également examiné les résultats de l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a été saisi de la position du Comité des nominations et des rémunérations concernant la situation de conflit d'intérêts de Messieurs Philippe Houzé et Abilio Diniz au titre respectivement des litiges concernant Monoprix et CBD.

Le Conseil d'administration a renouvelé le mandat de son Président-Directeur général.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Il a eu connaissance des missions semestrielles effectuées par la Direction de l'Audit interne et le Contrôle interne.

Il a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités spécialisés tels que présentés ci-après de manière détaillée.

(1) - Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.

- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :

- significatif de la société ou de son groupe,

- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

## 5.4. Rapport du Président

### Comités spécialisés

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Les comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque Comité. Le Président-Directeur général ni aucun de ses représentants ne sont membres d'un Comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le Conseil d'administration lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

#### Comité d'audit

##### › Composition

Le Comité est composé de quatre membres dont trois indépendants : Messieurs Frédéric Saint-Geours, Gérald de Roquemaurel et Madame Catherine Lucet, membres indépendants, ainsi que Monsieur Gilles Pinoncély, autre personnalité extérieure qualifiée.

Monsieur Frédéric Saint-Geours assume les fonctions de Président du Comité.

Tous les membres du Comité d'audit exercent ou ont exercé des fonctions de dirigeants d'entreprise et disposent à ce titre de la compétence financière ou comptable visée par l'article L. 823-19 du Code de commerce.

##### › Missions

Le Comité d'audit apporte son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de toute opération, de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société Casino, Guichard-Perrachon ou ses filiales en terme d'engagement et/ou de risque.

À ce titre et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, il assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Ainsi, il est notamment chargé d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion.

##### › Activité en 2012

Au cours de l'année 2012, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises. Le taux de participation a atteint 100 %.

Lors de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment une revue de l'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la Société. Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables

applicables. Il a eu communication du plan d'audit et des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2012.

Le Comité a examiné les documents de prévention de la société Casino, Guichard-Perrachon et le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Il a eu communication des conclusions des travaux des Commissaires aux comptes sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ainsi que des modalités et du calendrier de clôture de l'exercice 2012.

Le Comité a également entendu la Direction de l'Audit interne sur les missions qu'elle a effectuées durant l'année 2012 et sur leurs conditions de déroulement ainsi que sur le plan d'audit prévu pour l'exercice 2013.

Il a fait part de ses observations et de ses recommandations sur les travaux réalisés et leur suivi. Il a également été informé des travaux effectués en 2012 par le contrôle interne du Groupe.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

#### Comité des nominations et des rémunérations

##### › Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de quatre membres : Madame Rose-Marie Van Lerberghe, Présidente, Messieurs Henri Giscard d'Estaing et Gérald de Roquemaurel, membres indépendants, ainsi que Monsieur David de Rothschild, autre personnalité extérieure qualifiée.

##### › Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale et la sélection des futurs administrateurs, la détermination et le contrôle de la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, d'actions gratuites ainsi que la mise en place de plans d'actionnariat salarié. Il examine également les situations de conflits d'intérêt potentiels concernant les administrateurs.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte venue confirmer ses pouvoirs et attributions s'agissant notamment de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil d'administration.

##### › Activité en 2012

Au cours de l'année 2012, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à six reprises. Le taux de participation a atteint 83 %.

Le Comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise et des règles de déontologie conformément au code AFEP/MEDEF et aux dispositions du règlement intérieur. Il a ainsi présenté au Conseil d'administration ses recommandations.

## 5.4. Rapport du Président

Le Comité a examiné de façon spécifique et constaté la situation de conflit d'intérêts de deux administrateurs, Messieurs Philippe Houzé et Abilio Diniz, dans le cadre des litiges les opposant au groupe Casino concernant respectivement Monoprix et CBD.

Il a examiné la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts en particulier eu égard au renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance.

Il a été saisi des modalités de détermination des rémunérations fixe et variable 2012 du Président-Directeur général et de la fixation de la rémunération variable 2011, ainsi que de la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés ainsi qu'au Censeur.

Il a examiné le rapport du Président sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que les informations concernant la gouvernance d'entreprise mentionnées dans le rapport de gestion.

Il a également été saisi de l'attribution d'actions gratuites en particulier au profit des cadres dirigeants du Groupe responsables de la réalisation et de la réussite d'opérations stratégiques et/ou particulièrement complexes. Il a par ailleurs formulé ses avis sur le projet de modification de la politique d'attribution d'actions gratuites et le remplacement par des primes conditionnelles différées en espèces.

Le Comité a émis ses recommandations dans le cadre du renouvellement du mandat du Président-Directeur général, de ses limitations de pouvoirs et de ses autorisations annuelles spécifiques. Dans le cadre du renouvellement des mandats d'administrateurs, le Comité a mis en œuvre la procédure de sélection d'un administrateur indépendant supplémentaire puis présenté au Conseil sa recommandation. Il a par ailleurs proposé de nommer sa Présidente en qualité d'administrateur référent en vue de veiller à la bonne gouvernance dans l'exercice respectif des fonctions unifiées de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Il a procédé à l'analyse des appréciations et observations exprimées par les administrateurs dans le cadre de la procédure d'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2012. Il a ensuite présenté ses conclusions au Conseil d'administration.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité des nominations et des rémunérations.

Pour effectuer certaines de ses missions, le Comité des nominations et rémunérations a souhaité s'appuyer sur des analyses et études comparatives réalisées notamment par des cabinets spécialisés.

### Administrateur indépendant et référent

Le Président-Directeur général a souhaité que soit nommé un administrateur référent. Le Conseil d'administration a ainsi désigné, le 11 mai 2012, à cette fonction la Présidente du Comité des nominations et des rémunérations.

L'administrateur référent a pour mission de :

- veiller au respect d'une bonne gouvernance dans l'exercice respectif des fonctions unifiées de Président et de Directeur général ;

- s'assurer ainsi du bon fonctionnement et du bon accomplissement des travaux du Conseil au regard en particulier de l'organisation de ses délibérations et de son information ;
- saisir, s'il y a lieu, le Président de tout risque ou de toute situation de conflits d'intérêts potentiels ;
- réunir à tout moment, s'il y a lieu, le Comité des nominations et des rémunérations sur l'ensemble de ces sujets.

### Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération du Président-Directeur général comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de détermination sont arrêtées chaque année sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieurs.

La rémunération variable est fondée sur la réalisation d'objectifs exclusivement quantitatifs propres à la Société visant le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant, consolidés, ainsi que le résultat net par du Groupe sous sa forme "normalisée", en cohérence avec ceux fixés pour les membres du Comité exécutif. La part variable peut représenter jusqu'à 100 % de la rémunération fixe, si les objectifs sont atteints, et jusqu'à 150 % en cas de surperformance.

Le Président-Directeur général ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ; il est affilié au régime collectif de retraite (ARRCO et AGIRC) et de prévoyance en vigueur pour l'ensemble des collaborateurs. Il ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions ni en matière de non-concurrence.

Le Président-Directeur général n'est ni attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon, ni des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent.

Les modalités de répartition des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale concernant les membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés ainsi que le Censeur, décidées par le Conseil d'administration en sa séance du 7 décembre 2012, identiques à celle de l'année précédente, s'établissent comme suit :

- Le montant individuel des jetons de présence est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe de 8 500 euros et d'une partie variable de 16 500 euros maximum depuis l'exercice 2007, versée en fonction des présences aux réunions du Conseil, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée.
- Le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros. Le Président du Conseil d'administration a renoncé, lors de sa nomination, au jeton de présence complémentaire de 25 000 euros versé précédemment au titre des fonctions de Président.
- Un jeton de présence complémentaire est versé à Monsieur Antoine Guichard, Président d'honneur, compte tenu de sa participation aux réunions, des avis et conseils qu'il continue à apporter.
- En outre, le jeton de présence versé au Censeur, identique, dans son montant et ses modalités de détermination, à celui des administrateurs, est prélevé sur la dotation globale allouée par l'Assemblée générale aux administrateurs.

## 5.4. Rapport du Président

- La rémunération individuelle des membres des comités spécialisés est composée d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (13 500 euros maximum pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros maximum pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de la rémunération des membres des comités ayant été absents n'est pas redistribuée.

### Informations des membres du Conseil d'administration

Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration, sont transmis aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La Direction générale présente au Conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine également, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Le Directeur financier et le Conseiller du Président en charge du secrétariat du Conseil participent à toutes les réunions du Conseil d'administration. Les autres membres du Comité exécutif et les dirigeants des filiales y sont associés ponctuellement.

### Évaluation des conditions de fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément au code de gouvernement d'entreprises, le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du Conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

La dernière évaluation a été mise en œuvre au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 par le Comité des nominations et des rémunérations par une procédure interne à partir d'un questionnaire fondé sur un ensemble de thèmes préalablement sélectionnés en fonction des pratiques connues en la matière et adaptés aux spécificités du groupe Casino.

Il est ressorti des appréciations et observations des administrateurs que l'organisation et le fonctionnement du Conseil étaient tout à fait satisfaisants à l'égard tant de l'éthique que des principes de gouvernement d'entreprise. Les administrateurs ont également formulé les souhaits de voir renforcer la représentation des femmes et l'internationalisation au sein du Conseil, que soit encore accrue l'information préparatoire aux réunions et que soit poursuivie la participation ponctuelle des responsables opérationnels du groupe.

### Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont précisées aux articles 25, 27 et 28 des statuts de la Société (cf. page 271).

### Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont indiqués aux pages 38 et suivantes.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont décrites aux pages 268 et suivantes.

Les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits pages 215, 231 et 269. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au Conseil d'administration sont indiquées page 34 et en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits page 31.

Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sont mentionnés aux pages 29 ("Monoprix") et 42 ("Risques de liquidité").

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, si en raison d'une offre publique, ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

## 5.4.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du groupe Casino sont élaborés à partir du cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les diligences ayant sous-tendu la rédaction du présent rapport ont consisté en des entretiens, analyses de rapports d'audit et circularisations des questionnaires de l'AMF et questionnaires internes visant à recenser les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe. La rédaction s'est également appuyée sur le cadre de référence de l'AMF et sur l'étude relative aux rapports des Présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'exercice 2011.

Le présent rapport a été présenté, pour examen et avis, au Comité d'audit du Conseil d'administration et soumis, conformément à la loi portant "Diverses Dispositions d'Adaptation du droit des sociétés au droit Communautaire du 3 juillet 2008", au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon.

### 1. Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du groupe Casino tels qu'ils sont décrits dans le présent rapport sont ceux applicables à la société mère et à ses filiales contrôlées au sens du Code de Commerce, en application du cadre de référence de l'AMF. Comme le précise ce dernier, les dispositifs sont adaptés aux caractéristiques propres de chacune des sociétés et aux relations entre la société mère et les filiales.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du groupe Casino sont applicables également aux sociétés dont le contrôle a été acquis au cours de l'exercice, mais à compter de cette date seulement. Dans le cas particulier de GPA, filiale brésilienne, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe seront déployés progressivement en collaboration avec les équipes locales dédiées.

### 2. Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La Direction générale, au travers de son Comité exécutif, a la charge de définir, concevoir et mettre en œuvre les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Le Conseil d'administration de la société mère Casino, Guichard-Perrachon prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Il a mis en place un Comité d'audit dont les attributions sont détaillées dans le paragraphe suivant.

Le Comité d'audit du Conseil d'administration est chargé de vérifier que le groupe Casino est doté de moyens structurés et adaptés, de manière à identifier, détecter et prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe. Il remplit ainsi, entre autres, un rôle de surveillance attentive et régulière des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Dans ce cadre, il exprime des observations et des recommandations sur les travaux d'audit, met en œuvre ou fait réaliser les analyses et investigations qui lui semblent opportunes sur toute question relative à la gestion des risques ou contrôle interne.

Il a notamment un rôle de suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'entreprise. Une "Charte du Comité d'audit" encadre et détaille les attributions de ce Comité.

Le service Contrôle interne Groupe a pour mission de favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques de contrôle interne.

Ses travaux portent principalement sur :

- l'assistance aux dirigeants dans l'identification des risques majeurs des entités du Groupe ;
- la rédaction de procédures générales Groupe et de matrices de risques, dans lesquelles sont définis les contrôles clés à mettre en œuvre ;
- l'accompagnement des directions opérationnelles et fonctionnelles pour améliorer et optimiser les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, en place ou à déployer ;
- l'analyse ponctuelle de problématiques identifiées par les directions opérationnelles ou fonctionnelles impliquant des déficiences de contrôle interne ou des évolutions significatives de processus ou de systèmes d'information.

L'équipe centrale travaille en collaboration avec des équipes de contrôleurs internes dans les diverses entités, soit environ une cinquantaine de collaborateurs dédiés.

Le Comité de prévention des risques (CPR) et la Direction Assurances du groupe Casino sont également acteurs de la gestion des risques, tout comme les collaborateurs, l'encadrement et les responsables opérationnels qui ont pour mission de faire fonctionner les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne en travaillant à leur amélioration continue.

Enfin, sont impliqués dans la surveillance du contrôle interne, le service Audit interne Groupe et les services d'Audit interne des entités, dont les missions sont décrites dans un paragraphe dédié de la partie "Surveillance" du présent rapport.

### 3. Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent pas fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système, qui peuvent résulter de nombreux facteurs endogènes et exogènes.

## 5.4. Rapport du Président

### 4. Principes généraux de gestion des risques

#### 4.1. Définition de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du groupe Casino comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe. Ce dispositif vise à permettre aux dirigeants sinon de faire disparaître ces risques, du moins de les maintenir à un niveau acceptable pour la Société.

#### 4.2. Objectifs de la gestion des risques

La gestion des risques vise plus particulièrement à contribuer à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

#### 4.3. Composantes de la gestion des risques

##### 4.3.1. Cadre organisationnel

Au sein du groupe Casino, la gestion des risques est décentralisée sous le pilotage de la Direction générale de la société mère ; ainsi les Directeurs de chaque entité ont pour missions d'identifier, analyser et traiter les principaux risques auxquels ils sont confrontés.

Ils sont accompagnés dans leur mission par la Direction du Contrôle interne Groupe qui a initié et suivi le déploiement, auprès de l'encadrement de chaque entité, d'un outil de pilotage des risques majeurs visant à faciliter le recensement de ces derniers, l'identification des activités de contrôle interne déjà en place, et la mise en œuvre de plans d'action visant à améliorer le dispositif de contrôle interne. Cet outil, dont le contenu est validé par le Comité de direction de chaque entité, a vocation à être utilisé comme un outil de pilotage. S'agissant de l'intégration de nouvelles entités au dispositif, l'outil est effectivement déployé après l'éventuel délai nécessaire à la gestion de contraintes administratives, organisationnelles ou opérationnelles locales.

Par ailleurs, le Comité de prévention des risques a pour missions de participer à la démarche de maîtrise des risques à l'échelle de l'entreprise et de s'assurer de la cohérence du processus global de prévention des risques pouvant avoir un impact majeur sur la réalisation de la stratégie de l'entreprise, l'atteinte de ses objectifs ou plus généralement sur sa pérennité.

Enfin, il existe une cellule *ad hoc*, dédiée à la gestion de crise, "Cellule de crise Groupe", qui réunit des représentants de la Direction générale et, au cas par cas, toutes compétences, internes ou externes, nécessaires à son bon fonctionnement.

##### 4.3.2. Processus de gestion des risques

###### Identification des risques

Le groupe Casino est confronté à diverses natures de risques, parmi lesquels des risques de marché, des risques opérationnels

et des risques juridiques. Ces risques sont décrits dans la partie "Facteurs de risques et assurances" du rapport annuel.

Chaque entité a pour mission de cartographier les risques majeurs qui existent au niveau de ses activités et est, comme spécifié précédemment, assistée ponctuellement dans cette identification par la Direction du Contrôle interne Groupe.

###### Analyse des risques

Les risques identifiés au sein de chaque entité doivent être analysés et quantifiés sous la responsabilité des Directeurs d'entité. La cartographie des risques est à la base des travaux de la Direction du Contrôle interne Groupe. La mission et les travaux du service Contrôle interne Groupe sont décrits dans la partie "Organisation" du présent rapport.

Les risques sont revus régulièrement au cours des missions de la Direction de l'Audit interne Groupe, qui les évalue de manière indépendante en fonction de leur impact et de leur occurrence ainsi qu'au regard du dispositif de contrôle interne existant.

###### Traitement des risques

Les activités de contrôle décrites ci-après dans ce rapport visent à réduire les risques, identifiés par le management de chaque entité et au niveau du Groupe, dont la survenance pourrait empêcher l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

En outre, les différents outils d'identification et d'analyse des risques font l'objet d'un suivi au niveau de chaque entité, laquelle construit des plans d'action destinés à réduire ces risques. La Direction du Contrôle interne Groupe peut être impliquée dans la mise en place des moyens nécessaires à leur réduction. Elle déploie en outre des actions de sensibilisation aux risques de fraude et de corruption incitant les dirigeants de chaque entité à un renforcement continu dans la maîtrise de ces risques.

L'analyse par l'Audit interne Groupe des risques inhérents aux activités des entités et de la mise en œuvre du contrôle interne y afférent, permet l'identification des risques résiduels, éventuellement significatifs, générant des recommandations visant à la mise en place de plans d'action de maîtrise de ces risques. Des missions de suivi d'audit ont pour but de s'assurer de la réduction effective des risques ainsi identifiés.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le risque de crise, chaque entité a la charge d'organiser un plan de continuité d'activité et de mettre en place des processus de remontée des informations critiques et de gestion de ces événements. Le management local peut, en outre, s'appuyer sur la Cellule de crise du Groupe.

La Direction Assurances du Groupe est responsable, pour les entités où la législation nationale le permet, de la couverture des risques assurables. Elle est en charge de la souscription et de la gestion centralisée des polices d'assurance. Elle est aussi impliquée de façon transverse dans la gestion opérationnelle ainsi que dans la prévention de tous les sinistres.

Cette Direction intervient directement pour la souscription des assurances des entités françaises. Elle coordonne et supervise le suivi des programmes assurances locaux, souscrits par les filiales internationales.

Elle est également impliquée dans le suivi de tous les sinistres et est destinataire des informations en provenance des entités, relatives aux événements et évolutions dans l'entreprise susceptibles de modifier les conditions des assurances souscrites.

## 5.4. Rapport du Président

### 4.3.3. Pilotage en continu du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques fait l'objet d'une surveillance et d'une revue régulières par les dirigeants de chaque entité. L'Audit interne participe de cette surveillance au travers de ses missions.

## 5. Principes généraux de contrôle interne

### 5.1. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est, au sein du groupe Casino, un dispositif, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de chacune des entités, leur permettant de contribuer à la maîtrise de leurs activités, à l'efficacité de leurs opérations et à l'utilisation efficiente de leurs ressources. Il vise également à prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de chacune des entités, qui pourraient les empêcher d'atteindre leurs objectifs.

### 5.2. Objectifs du contrôle interne

D'après le cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

### 5.3. Composantes du contrôle interne

#### 5.3.1. Préalables au contrôle interne

##### Fixation et communication des objectifs

Au sein du groupe Casino, les objectifs stratégiques et financiers de l'entreprise sont fixés par la Direction générale de la société mère dans un plan triennal revu intégralement tous les ans et dont la première année constitue le budget.

La construction de ce plan est animée par la Direction de la Stratégie et du Plan qui :

- coordonne l'établissement des plans à trois ans des différentes entités et s'assure de leur cohérence et de leur adéquation avec la stratégie du Groupe ;
- réalise, en liaison avec les directions financières des entités, la vérification des grands équilibres de l'entreprise, notamment en termes d'investissements, d'allocation des moyens financiers et de gestion de la dette financière ;
- assure, en liaison avec la Direction financière, notamment le Contrôle de Gestion, le suivi de la réalisation du plan triennal qui fait l'objet d'une actualisation périodique avec l'intégration des résultats réels enregistrés ;
- contribue, en liaison avec le Comité exécutif et les structures opérationnelles ou fonctionnelles concernées, à l'élaboration des principaux plans d'action correctifs et assure leur suivi.

##### Règles de conduite et d'intégrité

En 2011, le groupe Casino a publié une charte éthique Groupe, comprenant neuf principes éthiques fondamentaux, et engageant l'entreprise auprès des collaborateurs et des parties prenantes

avec lesquels il interagit. Cette charte, applicable à l'ensemble des filiales du Groupe, couvre les engagements pris en 2009 dans le cadre de l'adhésion du Groupe au Pacte mondial des Nations unies. Elle est prise en compte dans le référentiel d'attitudes et comportements managériaux, déployé auprès des équipes de management.

### 5.3.2. Organisation

Du fait de sa dispersion géographique et de la diversité de ses activités, l'entreprise est décentralisée, ce qui permet une meilleure prise en compte des caractéristiques locales de chaque entité et accroît l'efficacité dans la prise de décision.

La mise en œuvre de la stratégie définie est ainsi sous la responsabilité des Directeurs d'entités dans les entités françaises et, pour les entités internationales, sous celle de la Direction de la Coordination internationale accompagnée, pour les sujets liés à l'expansion externe, de la Direction du Développement et des Participations. Elle est exécutée par les Directeurs généraux de pays.

Enfin, chaque entité possède ses propres fonctions support, en relation fonctionnelle avec la Direction Groupe correspondante.

#### Responsabilités et pouvoirs

##### › Séparation des fonctions

Chaque entité construit son organisation afin que la séparation des fonctions soit respectée. Cette organisation est matérialisée par des organigrammes. Les organigrammes de tête des principales fonctions opérationnelles et fonctionnelles sont accessibles dans l'intranet de l'entreprise.

##### › Délégations de pouvoirs et de responsabilités

La gestion et le suivi des chaînes de délégations de signatures et responsabilités, en adéquation avec le droit local, sont réalisés entre les Directions juridiques et les Directions des Ressources humaines. Elles sont en partie centralisées à la Direction des Ressources humaines Groupe.

#### Politique de gestion des ressources humaines

La politique de ressources humaines du groupe Casino vise à assurer la correcte allocation des ressources au sein du Groupe au travers de politiques structurées de recrutement et de gestion de carrières pour permettre l'atteinte des objectifs fixés par la société mère.

Le Groupe mène également des politiques de formation concernant, notamment, les domaines du management, du développement personnel et des métiers de l'entreprise.

Afin d'assurer la motivation des collaborateurs, la politique de rémunération dans les entités du Groupe répond à une analyse du positionnement des salaires proposés par le Groupe par rapport au marché et sur des principes d'équité interne.

La conformité des pratiques managériales au référentiel des attitudes et comportements managériaux est évaluée, chaque année, dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation et conditionne, pour partie, le montant de rémunération variable perçue.

Enfin, des accords d'entreprise ou de Groupe, sur différents périmètres et thèmes dont l'accord sur le dialogue social, la pénibilité ou la prime de partage des profits, ont été signés

## 5.4. Rapport du Président

en 2012, illustrant la qualité et l'intensité du dialogue avec les organisations syndicales, et un strict respect des obligations légales et réglementaires applicables.

### Systèmes d'information

Le groupe Casino développe un modèle cible s'appuyant principalement sur deux progiciels de gestion intégrés reconnus sur le marché, l'un pour les fonctions administratives, l'autre pour les fonctions commerciales. Ce modèle englobe aussi des standards et référentiels de la profession informatique afin de s'assurer que les systèmes d'information sont adaptés aux objectifs actuels et futurs du Groupe. La diffusion de ces bonnes pratiques doit aussi permettre de répondre à des problématiques telles que la sécurité physique et logique, la conservation des informations archivées, la gestion sécurisée des accès et la continuité opérationnelle.

### Procédures et modes opératoires, contenus et modes de diffusion

Il existe des procédures de contrôle interne dans le Groupe pour les processus significatifs de l'entreprise. Elles décrivent l'objectif de ces processus, les services et activités concernés, les principes à respecter. Ces procédures sont diffusées sur les sites Intranet et autres bases documentaires des diverses entités ou, le cas échéant, laissées à disposition dans les établissements.

### 5.3.3. Diffusion interne d'informations

#### Pertinence et fiabilité des informations

La circulation de l'information est assurée de façon pertinente par l'encadrement, vers les collaborateurs ou la hiérarchie fonctionnelle ou opérationnelle.

Les équipes de Contrôle de Gestion de toutes les entités utilisent les normes IFRS pour construire le rapport de gestion mensuel standardisé transmis au Groupe. La consolidation de ces rapports par le Contrôle de Gestion Groupe permet de piloter l'activité, et d'analyser les écarts par rapport aux données prévisionnelles et aux données de l'exercice précédent.

#### Diffusion des informations

##### › Délai de diffusion des informations

Les délais de circulation de l'information sont prévus pour permettre une réaction appropriée de la part des acteurs concernés. C'est notamment le cas des événements susceptibles d'entraîner une crise au niveau Groupe pour lesquels il existe une procédure d'alerte spécifique.

##### › Mode de diffusion

Les systèmes d'information, sites Intranet, bases de données et autres modes de communication qui existent dans le Groupe permettent de faire circuler l'information mais également de centraliser et diffuser les procédures applicables aux activités.

Dans le cas de situations susceptibles d'entraîner une crise au niveau Groupe, une procédure précise les modalités de gestion de crise. Un outil de remontée d'informations est utilisé sur un certain nombre d'entités, pour permettre une communication rapide vers la Direction générale.

##### › Confidentialité

Tous les collaborateurs du groupe Casino sont soumis à une obligation de confidentialité pour les informations qui leur sont

communiquées dans le cadre de leurs activités professionnelles. De plus, les salariés amenés à détenir des informations privilégiées dans le cadre de leur fonction font l'objet d'un recensement et d'une information personnelle. Ces salariés sont répertoriés sur une liste d'initiés permanents, conformément au règlement général de l'AMF.

### 5.3.4. Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques est décrit dans la partie "Principes généraux de gestion des risques" de ce rapport.

### 5.3.5. Activité de contrôle

#### Conformité aux lois et règlements

Les activités de contrôle décrites ci-après ont pour objectif de répondre notamment aux risques juridiques décrits dans la partie "Facteurs de risques et assurances" du présent rapport.

##### › Organisation

La Direction juridique Groupe a pour mission de participer à la conformité des activités du Groupe aux lois et règlements ; en outre, elle a mis en place une ligne de reporting concernant les dossiers juridiques significatifs à destination de la Direction générale. Par ailleurs, la Direction juridique Groupe œuvre au partage et à la diffusion des bonnes pratiques entre les différentes entités opérationnelles.

Il existe également dans chaque entité du périmètre consolidé, des services juridiques dédiés qui veillent à la mise en conformité aux lois et règlements applicables sous la responsabilité du Directeur juridique Groupe.

Le droit fiscal relève d'une Direction rattachée à la Direction financière du Groupe.

##### › Connaissance des règles applicables

La veille juridique est assurée au niveau de chaque entité par les juristes qui peuvent se faire assister, le cas échéant, par des cabinets externes.

Les juristes disposent, pour l'accomplissement de leur tâche, d'accès aux bases de données et revues spécialisées leur permettant de prendre connaissance des évolutions de manière quotidienne.

La veille juridique en matière de droit social est assurée par les Directions Ressources humaines et les services juridiques.

##### › Transcription des règles

Les juristes ont pour mission de faire connaître et respecter les règles juridiques applicables aux diverses entités. Pour ce faire, ils établissent des consultations, des procédures-type ou des notes d'informations relatives aux obligations légales et réglementaires applicables au Groupe.

##### › Information et formation des collaborateurs sur les règles qui les concernent

La documentation établie par les juristes est mise à disposition des responsables opérationnels sur un site interne auquel ces derniers ont accès, dans un but didactique en vue du respect des lois et règlements.

## 5.4. Rapport du Président

En outre, la Direction juridique Groupe travaille en étroite collaboration avec le Comité de prévention des risques (CPR) afin de mener des actions de sensibilisation aux risques juridiques auprès des opérationnels et des fonctionnels du Groupe. Elle diffuse des procédures et dispense des formations auprès des collaborateurs.

### › Contrôle de la conformité des activités à la réglementation

Les dirigeants des entités et leurs délégataires sont responsables de la conformité de leurs activités. Le contrôle de la conformité incombe aux équipes d'audit interne opérationnel. Enfin, le cas échéant, les litiges sont suivis par chaque service juridique avec l'appui, au besoin, d'experts externes et de la Direction juridique Groupe.

Chaque service juridique a en charge de contrôler, dans son périmètre de rattachement, la conformité des opérations aux lois et règlements en vigueur.

### Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale

#### › Diffusion des instructions et orientations de la Direction générale

Comme énoncé précédemment, les objectifs du Groupe sont définis par la Direction générale et partagés avec les Directeurs d'entités, la Direction de la Stratégie et du Plan ayant pour mission de vérifier l'adéquation du plan avec les objectifs de la Direction générale. Chaque entité a la charge de décliner les objectifs applicables à ses propres activités et au niveau de ses établissements. Pour les filiales internationales, le processus implique la Direction de la Coordination internationale qui s'assure de la cohérence des objectifs et des différents projets.

#### › Suivi de l'application des instructions et orientations

De nombreux indicateurs clés de performance permettent d'assurer le suivi de la bonne application des instructions et orientations fixées par la Direction générale et de mesurer les écarts existant avec ses objectifs. La fréquence de remontée des indicateurs est définie en fonction du type d'information. Les systèmes de remontée des informations comptables et financières sont utilisés pour suivre la performance consolidée du Groupe et son détail par entité.

La Direction générale reçoit un rapport mensuel établi par le Contrôle de Gestion Groupe, qui récapitule les principaux indicateurs de performance et de gestion et comporte les états financiers usuels, au niveau consolidé, et par entité. Ce rapport mensuel inclut des commentaires sur la tenue des objectifs et rend compte des principales actions en cours.

Les données du rapport mensuel font l'objet de revues d'activité formalisées entre la Direction de l'entité et la Direction générale du Groupe en vue de permettre un pilotage adapté. Les travaux d'analyse du Contrôle de Gestion Groupe sont également transmis à la Direction générale dans des comptes rendus réguliers.

La gestion du Besoin en Fonds de Roulement fait l'objet d'un suivi particulier et d'un rapport mensuel émis par le Contrôle de Gestion Groupe, du fait du métier du Groupe, et de son incidence sur la dette financière nette de l'entreprise.

L'ensemble des données est remonté afin de permettre à la Direction générale de suivre l'atteinte des objectifs annuels qu'elle

a fixés. Ce processus vise également à mettre en œuvre des plans d'action correctifs lorsque cela est nécessaire.

Si besoin, le Contrôle de Gestion Groupe peut également apporter son appui aux entités, sous forme de missions d'assistance, en proposant des analyses de situation et des recommandations.

Un processus de réestimation des prévisions annuelles est réalisé périodiquement pour prendre en compte les évolutions propres à chacune des entités et réajuster les cibles de fin d'année.

Enfin, un Comité investissement Groupe a pour responsabilité de valider et piloter les projets d'investissement du Groupe en lien avec les budgets alloués. Sur une base mensuelle, ce Comité envoie un rapport sur les investissements du Groupe à la Direction générale, lui permettant d'apprécier l'état à date des montants investis et les prévisions d'atterrissage de fin d'année.

Sur une base hebdomadaire, après avis du Comité investissement Groupe, la Direction de la Stratégie et du Plan soumet à la Direction générale pour validation, les projets d'investissements des entités au-delà d'un certain seuil. La validation de la Direction générale est ensuite transmise au Comité d'investissement Groupe.

### Bon fonctionnement des processus internes notamment concourant à la sauvegarde des actifs

Les activités de contrôle décrites ci-après ont notamment pour objectif de répondre aux risques opérationnels décrits dans la partie "Facteurs de risques et assurances" du présent rapport.

#### › Processus visant à la sécurité des biens et des personnes

La sécurité des biens et des personnes fait l'objet d'un processus de contrôle permanent dont la responsabilité est exercée par différentes directions dans chacune des entités, et notamment les Directions techniques et Directions d'exploitation. Ces différentes directions s'appuient, le cas échéant, sur des prestataires experts des domaines concernés.

#### › Processus de gestion des immobilisations

Les constructions pour lesquelles le Groupe a la maîtrise d'ouvrage se réfèrent à des cahiers des charges établis en collaboration avec des experts, dans le respect des réglementations applicables et conformément aux objectifs fonctionnels et opérationnels assignés à la construction. L'intégralité du processus de construction fait l'objet d'un suivi par le maître d'ouvrage qui s'assure particulièrement du respect des conditions contractuelles, notamment des délais et de la qualité des prestations, et de la maîtrise de budget prévisionnel.

Le patrimoine immobilier du groupe Casino fait l'objet d'un suivi technique et administratif, et d'une maintenance régulière afin d'en permettre une exploitation commerciale efficiente.

Les autres immobilisations (matériels, installations et agencements) font l'objet d'un suivi technique afin d'en permettre une correcte utilisation, et d'un suivi comptable visant à contrôler la fiabilité de la production comptable et des bases de calcul utilisées pour différents impôts.

#### › Processus de protection des enseignes

Les baux commerciaux des entités sont rédigés dans le respect des exigences du Groupe afin de s'assurer que des garanties ont été prises contre le risque d'éviction. Ils font l'objet d'un suivi

## 5.4. Rapport du Président

par les équipes en charge de la gestion immobilière qui a pour objectif d'assurer leur renouvellement à échéance.

L'affiliation et la franchise représentant une activité importante du Groupe, la Direction juridique Groupe s'assure de l'efficacité de la contractualisation, et les opérationnels, du suivi des franchisés.

La maîtrise des risques inhérents à l'activité, notamment risques juridiques, s'appuie sur une solide culture précontentieuse des équipes de développement et par des activités de contrôle dans la construction et la mise en œuvre des contrats.

### › Processus de protection de la propriété intellectuelle

L'intégralité des marques utilisées par le groupe Casino est déposée pour protection juridique auprès des instances administratives, en France ainsi que dans les pays dans lesquels l'entreprise dispose d'une activité ou est susceptible d'en développer une.

Par ailleurs, le Groupe fait appel à des prestataires externes en charge de surveiller les dépôts par des tiers de marques identiques ou similaires aux principales marques du Groupe et, le cas échéant, engage des procédures d'opposition.

### › Processus de protection de l'image

La communication institutionnelle du Groupe est préparée et mise en œuvre sous la responsabilité de la Direction de la Communication du Groupe. Le processus de validation des informations diffusées par la Direction de la Communication Groupe inclut systématiquement un contrôle de la part de la Direction générale avant diffusion. Les entités qui disposent d'un service de communication décentralisé travaillent sous l'autorité et la responsabilité de la Direction de la Communication Groupe dès lors que l'image du groupe Casino peut être impactée.

La Direction de la Communication Groupe est également en charge de gérer le risque image du groupe Casino. Elle contrôle les informations circulant sur le Groupe, particulièrement dans le périmètre de la blogosphère. Le processus de réaction mis en œuvre est adapté à chaque situation.

### › Processus de gestion des marchandises

La définition de la stratégie Achats, tant en matière d'assortiment que de portefeuille fournisseurs, s'appuie sur des analyses du marché et reprend les orientations stratégiques de l'entité. Des plans d'action visant à obtenir une offre en adéquation permanente avec le marché et le positionnement de l'enseigne sont définis sur la base d'analyses internes ou externes.

Des vérifications sont régulièrement effectuées, pour identifier et réduire les risques liés à la dépendance économique vis-à-vis des fournisseurs.

Enfin, des indicateurs de performance sont suivis afin de piloter l'activité Achats, notamment en évaluant son efficacité.

La Direction de la Qualité Groupe définit une politique qualité pour les produits de marque Casino et assimilés. Sur demande, elle forme et/ou diffuse les bonnes pratiques concernant la qualité et la sécurité des produits pour les autres entités afin d'impliquer tous les acteurs dans la démarche de qualité du Groupe.

En 2011, des échanges de bonnes pratiques entre l'ensemble des pays du Groupe ont permis de fonder la construction d'une politique internationale de la qualité, incluant la définition

d'indicateurs de performance commun, ainsi qu'une Charte Qualité, laquelle a été partagée et diffusée à toutes les entités en 2012.

Elle définit et met en œuvre des moyens de contrôle et de suivi des produits et des fournisseurs pour les produits de marque Casino et assimilés, premiers prix sous charte Casino et import direct.

Les procédures Qualité prévoient la réalisation d'audits sur les sites de production des fournisseurs du Groupe, notamment pour les produits de marque Casino.

Enfin, il existe des actions dans les entités du Groupe destinées à la sauvegarde des stocks. Elles incluent la sécurisation des entrepôts, équipements et marchandises, la réception et l'expédition des marchandises, le suivi des normes relatives aux produits dangereux ou réglementés.

Les stocks font l'objet d'inventaires, notamment dans le cadre du processus de clôture des comptes. Ces inventaires permettent de réaliser un suivi d'indicateurs de performance et, le cas échéant, de détecter des anomalies éventuelles sur les flux de marchandises.

### › Processus de gestion des actifs et flux financiers

Les activités de contrôle décrites ci-après ont pour objectif de répondre notamment aux risques de marché décrits dans la partie "Facteurs de risques et assurances" du présent rapport.

Les flux financiers sont encadrés par des procédures visant à sécuriser les encaissements. C'est également le cas pour les décaissements pour lesquels il existe des processus d'habilitations de signatures dans les entités du Groupe. Les flux financiers entrants et sortants sont contrôlés au travers de rapprochements entre les données bancaires et les données comptables.

La gestion de la trésorerie et le contrôle des politiques de financement et de gestion des risques financiers sont réalisés par la Direction du Corporate Finance Groupe et, sous sa responsabilité, par les Directions financières des filiales, en s'appuyant sur des principes de prudence et d'anticipation, particulièrement en matière de gestion des contreparties, et de politique de taux d'intérêts. Le suivi des opérations significatives est individualisé, notamment en fonction du risque pays.

Un guide, défini par la Direction du Corporate Finance Groupe, spécifiant les bonnes pratiques de financement, de placement et de couverture des opérations est diffusé aux Directions financières locales. Ce guide précise à la fois les modalités de financement des filiales, les partenaires bancaires privilégiés, les produits de sécurisation qu'il convient d'utiliser ainsi que les niveaux d'autorisations nécessaires. L'actualisation du guide est réalisée sous la responsabilité du Directeur du Corporate Finance Groupe.

Un Comité de trésorerie hebdomadaire s'attache au suivi des risques, positions et prévisions de trésorerie des entités françaises du Groupe, sous la supervision de la Direction du Corporate Finance Groupe. Un reporting des travaux de ce Comité est transmis à la Direction générale. Les risques et positions de trésorerie des entités internationales font également l'objet d'un suivi hebdomadaire formalisé.

### 5.3.6. Surveillance

La supervision du contrôle interne est réalisée sous l'autorité de la Direction générale et se décline au travers de plusieurs organes. La Direction générale se tient régulièrement informée des

## 5.4. Rapport du Président

dysfonctionnements éventuels du dispositif de contrôle interne, de l'adéquation de ce dernier aux activités et veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

### Surveillance du dispositif par l'encadrement

L'encadrement joue au quotidien un rôle de supervision permanente de la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle interne. À ce titre, il est notamment chargé de mettre en place des plans d'action correctifs et de remonter, le cas échéant à la Direction générale, les dysfonctionnements significatifs.

### Évaluation du dispositif par l'Audit interne

Le service Audit interne Groupe et les services d'audit des entités, au travers de leurs travaux d'évaluation du contrôle interne, réalisent un examen régulier du fonctionnement du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

L'Audit interne Groupe est chargé d'assister la Direction générale et les différentes entités, en France et à l'international, dans l'exercice de leurs responsabilités, en matière de supervision du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne. Il est également un interlocuteur du Comité d'audit de la société mère Casino, Guichard-Perrachon et répond à toute sollicitation de sa part.

L'Audit interne Groupe s'appuie sur une équipe d'Audit interne centrale et, au travers d'un lien fonctionnel, sur des équipes d'Audit interne en France et à l'international. L'ensemble des équipes centrale et locales compte près de cent dix collaborateurs.

Les missions d'audit interne réalisées par l'équipe centrale sont définies dans le cadre d'un plan d'audit annuel, préparé par le service Audit interne Groupe sur la base d'une analyse des risques Groupe, de l'application du principe de cycle d'audit et des problématiques majeures identifiées par les dirigeants de chacune des entités du périmètre.

Les services d'Audit des entités formalisent des plans d'audit annuels soumis pour validation aux Directions générales concernées et, le cas échéant, pour examen par leur propre Comité d'audit. Ces documents sont également remontés vers la Direction Audit et Contrôle interne Groupe.

La Charte de l'Audit interne Groupe, validée par le Comité d'audit de la société mère Casino, Guichard-Perrachon, décrit les modalités d'intervention du service Audit interne Groupe. Par ailleurs, une méthodologie formalisée dans un guide, s'appuyant sur les normes de la profession éditées par l'*Institute of Internal Auditors* (IIA), sert de support au déroulement des missions d'audit de l'équipe centrale.

L'ensemble des rapports de l'Audit interne Groupe est transmis à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit de la société mère Casino, Guichard-Perrachon, conformément aux modalités définies par la charte de l'Audit interne.

### Surveillance par l'Audit externe

Dans l'exercice de leur fonction, les Commissaires aux comptes sont également appelés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application, à présenter leurs observations, le cas échéant, sur la description donnée sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et à attester l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de

commerce. Le présent rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques a fait l'objet, à ces fins, d'une relecture par l'Audit externe.

Par ailleurs, l'Audit externe est amené à échanger régulièrement avec la Direction Audit et Contrôle interne Groupe, ainsi qu'avec le Comité d'audit.

### Veille active sur les meilleures pratiques de contrôle interne

La Direction de l'Audit et du Contrôle interne Groupe est impliquée dans une démarche de veille active des meilleures pratiques de contrôle interne développées au sein des entités du groupe Casino ou partagées sur la place.

## 6. Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière publiée

Le contrôle interne comptable et financier vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale au titre de l'information comptable et financière ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et des autres informations communiquées au marché ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible.

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier, décrit ci-après, comprend la société mère et les sociétés intégrées dans ses comptes consolidés.

### 6.1. Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

#### 6.1.1. Organisation générale

Les fonctions comptables et financières sont décentralisées dans chacune des entités afin de permettre une meilleure prise en compte des spécificités locales. Toutefois, de plus en plus d'entités sous-traitent ces opérations à des services partagés. Le Groupe favorise l'organisation des services comptables par processus, ce qui permet une meilleure homogénéisation des traitements, séparation des tâches, mise en œuvre de contrôles et application des procédures.

Les Directions Comptabilité, Contrôle de gestion et Corporate Finance existant au niveau Groupe assurent le suivi et le pilotage des fonctions locales. Les fonctions de niveau Groupe assurent également la consolidation des données de l'ensemble du périmètre et prennent en charge l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par le groupe Casino.

Les Directeurs généraux et responsables financiers de chacune des entités contrôlées s'engagent annuellement dans des lettres

## 5.4. Rapport du Président

d'affirmation internes dites "lettres de conformité", sur la fiabilité de la production comptable et financière de leur BU ainsi que sur l'existence d'un dispositif de contrôle interne adapté.

Afin d'être en mesure d'émettre un avis auprès du Conseil d'administration sur le projet d'arrêté de comptes, le Comité d'audit procède à un examen des comptes annuels et semestriels et prend connaissance des conclusions des Commissaires aux comptes relatives à leurs travaux.

Dans cette perspective, le Comité s'informe et suit le processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'assurant :

- de la supervision du contrôle par le biais de sa revue des travaux d'audit interne ;
- du bon déroulement de la clôture des comptes ;
- de la pertinence des principales options comptables retenues.

### 6.1.2. Application et maîtrise des règles comptables

Le dispositif mis en place vise à assurer que les normes appliquées localement correspondent à la réglementation en vigueur et qu'elles sont accessibles par toutes les personnes impliquées dans le processus d'élaboration des données comptables et financières.

Dans le cadre du processus de consolidation, chaque entité du Groupe transmet aux Directions Comptabilité et Contrôle de Gestion du Groupe, les éléments constitutifs de sa comptabilité en normes IFRS, notamment compte de résultat, bilan, tableau de flux de trésorerie, situation nette de trésorerie et divers indicateurs clés de performance.

Les Directions Comptabilité et Contrôle de gestion Groupe ont élaboré et diffusé un "Guide du reporting financier" qui vise à fiabiliser cette information en assurant son homogénéité de traitement. Ce guide présente les principes comptables Groupe, les principes de consolidation, les retraitements de consolidation, les opérations complexes et les principes de gestion. Il est diffusé à l'ensemble des utilisateurs de l'outil de reporting financier et fait l'objet d'une actualisation régulière.

Une veille réglementaire est assurée pour permettre d'appréhender et d'anticiper les évolutions de la doctrine comptable pouvant impacter les principes comptables du Groupe, notamment les IFRS ; les évolutions réglementaires ayant un impact sur les procédures comptables Groupe font l'objet de notes d'informations.

En matière fiscale, des audits de validation sont réalisés sur les résultats fiscaux à la clôture. Les opérations majeures de l'exercice sont analysées sous l'angle fiscal. Enfin, un travail de veille législative, jurisprudentielle et réglementaire, donne lieu à des réunions d'information sur l'actualité fiscale et à la diffusion de notes de procédures.

### 6.1.3. Outils

Chaque entité met en œuvre les outils nécessaires au traitement et à l'élaboration de l'information comptable et financière, en lien avec la Direction Comptable Groupe.

Suite au déploiement en 2012 en France de nouveaux systèmes et organisations comptables, une attention particulière a été portée au principe de séparation des tâches.

Les données comptables et financières, retraitées aux normes du Groupe et en conformité avec le référentiel international IFRS, sont remontées des entités au Groupe par le biais d'un logiciel unique de consolidation statutaire et de reporting financier, déployé dans une nouvelle version en 2011, permettant notamment d'identifier les utilisateurs de l'outil, de renforcer l'authentification pour les accès distants, et de renforcer la sécurité et la pérennité de l'application. L'administration de ce système de reporting Groupe est assurée par une cellule dédiée.

## 6.2. Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière

### 6.2.1. Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

La Direction de chaque entité a la responsabilité d'assurer l'identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée. Elle met en œuvre la séparation des tâches dans les processus amont, de production comptable et d'arrêté des comptes, en vue de prévenir notamment fraudes et irrégularités comptables et financières, et positionne des activités de contrôle adaptées au niveau de risque.

### 6.2.2. Activités de contrôle visant à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable publiée

#### Processus d'élaboration et de consolidation des informations financières et comptables

Les processus de production comptable et d'arrêté des comptes sont organisés en vue d'assurer la qualité de l'information financière et comptable publiée. De plus, afin de produire l'information dans des délais courts, il est fait recours à des processus de clôtures anticipées visant à maintenir la qualité et la fiabilité des informations.

L'essentiel des écritures de mise aux normes Groupe est effectué par les entités. Les Directions Comptabilité et Contrôle de Gestion du Groupe, en charge d'assurer la veille comptable, ont également mis en place des formations en vue d'accompagner les entités dans l'utilisation de l'outil de reporting et l'exploitation du "Guide de reporting financier", afin de garantir la qualité des informations collectées et la fiabilité de l'information financière et comptable.

Le système garantit la cohérence des données grâce à des contrôles automatiques à la fois sur les données locales et consolidées.

Une vérification permanente sur les variations de pourcentage de contrôle des entités et participations est effectuée par la Direction Comptabilité Groupe. Celle-ci est garante de la mise en œuvre des traitements appropriés de consolidation (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation...).

Conformément aux dispositions légales, la société Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un collège de deux Commissaires

## 5.4. Rapport du Président

aux comptes, mandaté en 2010 dans sa composition actuelle. Ces derniers s'appuient sur la validation de toute l'information comptable, incluant les retraitements de consolidation par leurs réseaux d'auditeurs externes locaux, intervenant auprès des diverses filiales. Dans le cadre de leur mission, ils s'assurent que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale en fin d'exercice.

La Direction Comptabilité assure l'interface avec les auditeurs externes des diverses entités du Groupe. Les modalités de désignation des Commissaires aux comptes du Groupe sont organisées suivant un processus d'appel d'offres initié et contrôlé par le Comité d'audit, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF.

### Processus de gestion de l'information financière externe

La Direction de la Communication financière du Groupe a pour objectif de donner à la communauté financière une bonne lisibilité de la stratégie, du modèle économique et des performances du Groupe, au travers de la diffusion au public d'une information exacte, précise et sincère.

Les données financières sont préparées et validées par les services de comptabilité et de contrôle de gestion, préalablement à leur publication.

Les services juridiques et comptables contribuent en outre à la réalisation du Document de Référence et du rapport de gestion.

Dans le cadre des publications de résultats ou de communiqués d'opérations financières ou stratégiques, le Conseil d'administration prend connaissance de ces supports et fait part de ses commentaires éventuels. Le Comité d'audit examine préalablement les communiqués relatifs aux comptes annuels et semestriels. Les publications de chiffres d'affaires et de résultats sont soumises, avant diffusion, aux Commissaires aux comptes qui font part, le cas échéant, de leurs commentaires.

La communication financière auprès de l'ensemble des interlocuteurs concernés est assurée par différents canaux de diffusion :

- avis financiers et communiqués de presse ;
- conférences téléphoniques lors des publications trimestrielles du chiffre d'affaires ;
- réunions de présentation des résultats annuels et semestriels ;
- rendez-vous avec les analystes financiers et les investisseurs, notamment lors de "roadshows", conférences et entretiens physiques ou téléphoniques organisés en France et à l'étranger ;
- informations financières lors de l'Assemblée générale ;
- Document de Référence et rapport d'activité et de développement durable ;
- site Internet corporate du Groupe.

La Direction de la Communication financière est également impliquée dans le processus de fixation du calendrier et de relecture de la communication financière des filiales cotées dont le groupe Casino a le contrôle et s'assure ainsi de la cohérence entre les divers supports émanant du Groupe.

## 7. Conclusion

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du groupe Casino s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue, visant à assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe.

Ces dispositifs sont revus régulièrement en raison de la diversité des opérations, métiers et implantations du Groupe, et de l'évolution de son périmètre d'activité. L'objectif du groupe Casino est ainsi de poursuivre l'optimisation des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne existants.

**5.5. Rapport des commissaires aux comptes****5.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

*établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon*

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 2013

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Antoine de Riedmatten

Ernst & Young et Autres

Sylvain Lauria

Daniel Mary-Dauphin

## 5.6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Le Conseil d'administration a décidé de regrouper, de préciser et de compléter s'il y a lieu, les dispositions légales, réglementaires et statutaires qui lui sont applicables.*

*À cet effet, le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur permettant d'intégrer également les principes du "gouvernement d'entreprise" auxquels il adhère et d'en organiser la mise en œuvre.*

*Le présent règlement intérieur décrit ainsi, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les règles de déontologie des membres du Conseil d'administration.*

### 5.6.1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Article 1 – Nomination des administrateurs

*Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires, pour une durée de trois années. Ils sont rééligibles à terme de mandat.*

*Les propositions de nominations sont préalablement examinées par le Comité des nominations et des rémunérations aux paragraphes "Comités techniques – Dispositions communes" et "Comité des nominations et des rémunérations" ci-après.*

*Les administrateurs devront être choisis en raison de leur compétence, de leur diversité d'expériences, de leur volonté d'être associés au développement du Groupe et ainsi de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil d'administration.*

*En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée générale. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.*

*Nul ne peut être nommé administrateur ou représentant permanent d'administrateur personne morale si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs et de représentants permanents d'administrateurs personnes morales ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur ou le représentant permanent d'administrateur personne morale le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu*

*Le Conseil d'administration veille à compter en son sein des membres indépendants, selon les modalités et critères proposés en particulier par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.*

#### Article 2 – Réunions et délibérations du Conseil d'administration

*Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable.*

*Les convocations sont faites par le Président ou en son nom par toute personne qu'il désigne ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du*

*jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.*

*Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.*

*Un administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration. Le mandat peut être donné par tout moyen attestant sans ambiguïté de la volonté du mandant. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre. Toutefois, un administrateur participant par visioconférence ou télécommunication au Conseil, dans les conditions ci-après fixées, ne peut pas représenter un autre administrateur.*

*Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables au représentant permanent d'une personne morale.*

*Les délibérations du Conseil d'administration ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.*

*Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Président du Conseil d'administration peut autoriser ponctuellement la participation aux délibérations par visioconférence ou par télécommunication d'un administrateur qui en fait une demande motivée.*

*Les moyens de visioconférence et de télécommunication doivent au moins transmettre la voix du participant et satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant l'identification des administrateurs concernés et leur participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue et simultanée. Ils doivent également garantir la confidentialité des délibérations.*

*Ainsi, la visioconférence doit permettre de visualiser par l'intermédiaire à la fois d'une caméra et d'une transmission simultanée de la voix, les personnes qui assistent par ce moyen au Conseil d'administration. Le dispositif employé doit également permettre tant à la ou aux personnes qui participent par ce moyen qu'aux personnes physiquement présentes à la réunion leur reconnaissance effective et mutuelle.*

*La télécommunication est l'utilisation d'un système de conférence téléphonique permettant aux personnes physiquement présentes à la réunion et au(x) interlocuteur(s) qui assiste(nt) au Conseil par téléphone de reconnaître, sans aucun doute possible, la voix de chacun des intervenants.*

## 5.6. Règlement intérieur du Conseil d'administration

*En cas de doute, ou de mauvaise réception, le Président de séance est autorisé à décider la poursuite de la réunion du Conseil sans tenir compte, dans le calcul du quorum et de la majorité, du ou des interlocuteurs dont la présence ou la voix ne peuvent plus être identifiées avec suffisamment de sécurité, à la condition que le quorum demeure suffisant avec les administrateurs restants. En outre, le Président peut également décider d'interrompre la participation au Conseil de l'administrateur concerné en cas de dysfonctionnement technique au cours de la réunion des moyens de visioconférence ou de télécommunication ne permettant plus de s'assurer de la totale confidentialité des délibérations.*

*Lorsqu'il recourt à la visioconférence ou à la télécommunication, le Président du Conseil d'administration doit s'assurer préalablement que tous les membres invités à assister au par l'un de ces moyens, disposent des moyens matériels leur permettant d'assister à la visioconférence ou de participer par télécommunication dans les conditions requises.*

*En outre, le procès-verbal des délibérations fait part du nom de la ou des personnes ayant assisté au Conseil par visioconférence ou télécommunication et des éventuelles interruptions de séance ou des incidents intervenus.*

*Les administrateurs participant aux réunions du Conseil par visioconférence ou télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf en ce qui concerne :*

- *la nomination et la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;*
- *la révocation du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;*
- *l'arrêté des comptes de la Société et des comptes consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports y afférents.*

*Par ailleurs, le Président peut autoriser un administrateur à participer aux réunions par tout autre moyen de télécommunication sans que cette participation ne soit prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.*

*Le Conseil d'administration peut également autoriser, sans voix délibérative, des personnes non membres du Conseil d'administration à participer à ses réunions.*

*Il est tenu un registre des présences signé par les membres du Conseil d'administration participant à la séance.*

*La participation des personnes assistant au Conseil par visioconférence ou télécommunication est certifiée sur le registre de présence par la signature du Président de séance.*

### Article 3 – Procès-verbaux

*Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par un procès-verbal signé par le Président de séance et au moins un administrateur. Le procès-verbal est approuvé lors de la réunion suivante ; à cet effet, il est adressé préalablement en projet à chaque administrateur.*

*Le procès-verbal fait mention des moyens de télécommunication ou de visioconférence utilisés et du nom de chaque administrateur qui a participé au Conseil d'administration par ces moyens. À ce titre, il fait état de tout incident technique intervenu lors de la séance.*

*Les copies ou extraits de procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, un Directeur général délégué, l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.*

### Article 4 – Rémunération des membres du Conseil d'administration

*Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération globale annuelle déterminée par l'Assemblée générale.*

*Le montant des jetons de présence ainsi alloué par l'Assemblée générale en application de l'article 22-I des statuts est réparti par le Conseil d'administration, sur proposition ou avis du Comité des nominations et rémunérations, selon les modalités suivantes :*

- *une partie fixe forfaitaire attribuée à chacun des administrateurs ;*
- *une partie variable déterminée en fonction des présences effectives aux séances du Conseil.*

*Tout membre du Conseil d'administration peut également percevoir des jetons de présence d'un montant forfaitaire en considération de son expérience spécifique ou de missions particulières qui lui sont confiées.*

*Le Conseil d'administration fixe, s'il y a lieu, la rémunération du Président et du ou des Vice-Président(s) du Conseil d'administration. Il peut également allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats spéciaux confiés à ses membres.*

*Chaque administrateur, personne physique ou morale ou représentant permanent, s'engage à détenir, un nombre d'actions de la Société correspondant à un montant au moins équivalent à une année de jeton de présence. Les actions acquises pour satisfaire à cette obligation doivent être détenues sous la forme nominative.*

*En vertu des dispositions de l'article L. 228-17 du Code du commerce, les administrateurs ou leurs représentants permanents ne peuvent détenir d'actions à dividende prioritaire.*

## 5.6.2. COMPÉTENCE ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Article 5 – Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce :

*“Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.*

*Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent”.*

*Le Conseil d'administration fixe également le mode d'exercice de la Direction générale de la Société, assumée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général.*

*Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs prévus par la loi et les statuts. À cette fin, il dispose notamment d'un droit d'information et de communication et il a la faculté de se faire assister de Comités techniques spécialisés.*

#### A – Pouvoirs propres du Conseil d'administration

*Le Conseil d'administration procède à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion.*

*Il convoque les Assemblées générales, et peut, sur délégation, procéder à l'émission de valeurs mobilières.*

#### B – Autorisations préalables du Conseil d'administration

*Outre les autorisations préalables expressément prévues par la loi concernant les cautions, avals ou garanties au nom de la Société et les conventions réglementées visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, à titre de mesure d'ordre interne, de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion réalisées par la Société en considération de leur nature ou lorsqu'elles dépassent le montant unitaire de 500 millions d'euros ainsi qu'il est précisé dans le paragraphe “La Direction générale” ci-après.*

*Ainsi, le Conseil d'administration doit autoriser toutes les opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe.*

*Le Conseil d'administration a également consenti, dans ce cadre, des autorisations globales annuelles figurant dans le paragraphe “La Direction générale” ci-après.*

### Article 6 – Informations et communications au Conseil d'administration

*À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.*

*Les membres du Conseil d'administration sont informés préalablement à la réunion du Conseil, des éléments indispensables, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration.*

*Le Directeur général communique au Conseil d'administration au moins une fois par trimestre les informations suivantes :*

- *un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats ;*
- *le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ;*
- *le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.*

*Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.*

### Article 7 – Le Président du Conseil d'administration

*Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.*

*Le Président rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel de gestion, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, en détaillant notamment celles de ces procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés. Ce rapport indique en outre les éventuelles restrictions que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.*

*Si la Société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, ce rapport précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Il précise le lieu où ce code peut être consulté. Si la Société ne se réfère pas à un tel code de gouvernement d'entreprise, ce rapport indique les règles retenues en complément des exigences requises par la loi et explique les raisons pour lesquelles la Société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce code de gouvernement d'entreprise.*

## 5.6. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le rapport indique aussi les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoie aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités.

Le rapport présente en outre les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et il mentionne la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce. Le rapport est approuvé par le Conseil d'administration et est rendu public.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

### Article 8 – La Direction générale

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cependant, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à son autorisation préalable, à titre de mesure d'ordre interne, les opérations suivantes :

- toutes opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à cinq cents millions (500 000 000) d'euros et notamment :
  - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
  - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
  - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
  - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
  - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
  - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
  - toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
  - toute cession d'immeubles par nature ou de droits immobiliers,
  - toute cession totale ou partielle de participations,
  - toute constitution de sûretés.

Toutefois, à titre dérogatoire, le Directeur général peut, en cas de situation exceptionnelle et après avis du Comité d'audit, réaliser toute opération d'un montant maximum pouvant représenter

15 % des capitaux propres consolidés, appréciés à la clôture du dernier exercice. Le Directeur général rend compte au plus proche Conseil d'administration des opérations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette dérogation.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, à l'exception des opérations internes au groupe.

Le Directeur général peut par ailleurs être autorisé pour une durée renouvelable d'une année, à effectuer dans la limite des montants globaux fixés chaque année par le Conseil d'administration, les opérations suivantes :

#### Cautions, avals et garanties

Le Directeur général est autorisé à donner des cautions, avals ou garanties, au nom de la Société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel d'un milliard d'euros et d'un montant par engagement de 500 millions d'euros.

#### Emprunts, lignes de crédits confirmées, avances de trésorerie et tous contrats de financement

Le Directeur général est autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des emprunts, des lignes de crédit confirmées ainsi que tous contrats de financement, syndiqués ou non, dans la double limite d'un montant annuel de 3 milliards d'euros et d'un montant par opération de 500 millions d'euros.

Par ailleurs, compte tenu de la saisonnalité, le Président-Directeur général est autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des avances de trésorerie pour un encours maximal d'un milliard d'euros.

#### Émission d'obligations et/ou de titres de créance

Le Directeur général est autorisé à émettre des obligations ou tous autres titres de créance (hors billets de trésorerie), pour un montant total maximal de 3 milliards d'euros, y compris le programme EMTN et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités et à mettre en œuvre toutes les opérations de marché y afférentes.

En outre, le Directeur général est autorisé à émettre des billets de trésorerie pour un encours maximal de 1 milliard d'euros.

Le Directeur général pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs ainsi conférés, sauf en matière d'émission d'obligations ou de titres de créance. Il informera régulièrement le Conseil d'administration de la mise en œuvre des autorisations conférées.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration sans pouvoir excéder trois ans. Le Directeur général atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

En cas d'empêchement temporaire du Directeur général, le Conseil d'administration procède, à titre provisoire, à la nomination d'un Directeur général dont les fonctions prendront fin à la date où le Directeur général est de nouveau à même d'exercer ses fonctions.

## 5.6. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux

Directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

### 5.6.3. COMITÉS

#### Article 9 – Comités techniques – Dispositions communes

En application de l'article 19-III des statuts, le Conseil d'administration peut instituer un ou plusieurs Comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'administration. Chaque Comité rend compte de ses missions à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Les Comités sont composés de trois membres au moins, administrateurs personnes physiques ou représentants permanents ou censeurs, nommés par le Conseil d'administration. Les membres sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter.

La durée du mandat des membres du Comité est fixée par le Conseil d'administration. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement.

Le Conseil d'administration désigne au sein de chaque Comité un Président pour une durée maximum correspondant à celle du mandat de membre du Comité qui lui a été confié.

Chaque Comité définit la fréquence de ses réunions. Chaque Comité peut décider d'inviter, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ses réunions.

Le procès-verbal de chaque réunion d'un Comité est établi, sauf disposition particulière, sous l'autorité du Président de ce Comité et transmis aux membres du Comité. Le Président du Comité rend compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

L'activité réalisée par chacun des Comités fait l'objet d'un exposé dans le rapport annuel de la Société.

Dans son domaine de compétence, chaque Comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas. À cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'administration.

Les membres des Comités perçoivent une rémunération spécifique attribuée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration est assisté actuellement de deux Comités : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

#### Article 10 – Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission notamment d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans ce cadre, le Comité d'audit examine les états financiers annuels et semestriels du groupe et les rapports y afférents avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration.

À ce titre, le Comité d'audit entend les Commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions.

Le Comité d'audit examine et formule un avis sur les candidatures aux fonctions de Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales, à l'occasion de toute nomination.

Le Comité d'audit s'assure de l'indépendance des Commissaires aux comptes avec lesquels il a des contacts réguliers. Il examine, à ce titre, l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec la Société et ses filiales et formule un avis sur les honoraires sollicités.

Le Comité d'audit examine périodiquement les procédures de contrôle interne et plus généralement les procédures d'audit, de comptabilité ou de gestion en vigueur dans la Société et dans le groupe auprès du Directeur général, auprès des services d'audit interne, ainsi qu'auprès des Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit est ainsi l'organe de liaison entre le Conseil d'administration, les Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales et les services d'audit interne.

- Le Comité d'audit a également pour mission de se saisir de toute opération ou de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société Casino, Guichard-Perrachon ou de ses filiales en termes d'engagements et/ou de risques. Il est chargé de vérifier que la Société et ses filiales sont dotées de services d'audit interne, comptable et juridique, adaptés à la prévention des risques et anomalies de gestion des affaires du Groupe.
- Le Comité d'audit est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres expérimentés en matière financière et de gestion.
- Le Comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.
- Le Comité d'audit peut entendre toute personne de son choix appartenant aux directions fonctionnelles de la Société et de ses filiales. Le Comité d'audit peut faire appel dans l'accomplissement de sa mission, à tout conseil ou expert extérieur qu'il jugera utile.

## 5.6. Règlement intérieur du Conseil d'administration

- *Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.*
- *Le Comité d'audit établit une charte, approuvée préalablement par le Conseil d'administration, décrivant son organisation, son fonctionnement, ses compétences et ses attributions.*
- *d'examiner les candidatures aux fonctions de Directeur général et, s'il y a lieu, de Directeur général délégué ;*
- *d'obtenir communication de toutes informations utiles relatives aux modalités de recrutement, aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants de la Société et de ses filiales ;*
- *de formuler toute proposition et tout avis sur les jetons de présence ou autres rémunérations et avantages des administrateurs et des censeurs ;*
- *d'apprécier la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société ;*
- *de mettre en œuvre l'évaluation régulière du Conseil d'administration.*

### Article 11 – Comité des nominations et des rémunérations

*Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :*

- *de préparer la fixation de la rémunération du Directeur général et, le cas échéant, du ou des Directeurs généraux délégués, et, de proposer, s'il y a lieu, les critères qualitatifs et quantitatifs de détermination de la partie variable de cette rémunération ;*
- *d'apprécier l'ensemble des autres avantages ou indemnités dont le Directeur général et, s'il y a lieu, le ou les Directeurs généraux délégués bénéficient ;*
- *de procéder à l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites à attribuer aux salariés et aux dirigeants du Groupe afin de permettre au Conseil d'administration de fixer le nombre global et/ou individuel d'options ou d'actions gratuites attribuées ainsi que les conditions et modalités d'attribution ;*
- *d'examiner la composition du Conseil d'administration ;*
- *d'examiner les candidatures aux fonctions d'administrateurs, au regard de leur expérience de la vie des affaires, de leur compétence et de leur représentativité économique, sociale et culturelle ;*

*Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres au moins.*

*Le Comité des nominations et des rémunérations disposera, en relation avec le Directeur général, de la collaboration de la Direction des ressources humaines ainsi que de la Direction administrative et financière du Groupe.*

*Il pourra faire appel dans l'accomplissement de sa mission à tout conseil et expert extérieur qu'il jugera utile.*

*Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.*

*Le Comité des nominations et des rémunérations rendra compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entendra y donner.*

### 5.6.4. CENSEURS

#### Article 12 – Les censeurs

*L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un censeur sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale.*

*Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. La durée de leur fonction est de trois années. Ils sont indéfiniment rééligibles.*

*Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 80 ans.*

*Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'administration ; dans ce cadre ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative.*

*Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci juge convenable.*

## 5.6. Règlement intérieur du Conseil d'administration

**5.6.5. DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Article 13 – Principes**

Chacun des administrateurs doit pouvoir exercer son mandat dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité.

Conformément aux principes de la gouvernance d'entreprise, chaque administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère la meilleure pour promouvoir la Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

Chaque administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir sa liberté d'analyse, de jugement, de décision, d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui.

**Article 14 – Information  
des administrateurs**

Avant d'accepter sa mission chaque administrateur doit prendre connaissance des textes légaux et réglementaires liés à sa fonction ainsi que des prescriptions particulières à la Société résultant des statuts et du présent règlement intérieur.

**Article 15 – Défense de l'intérêt social –  
Absence de conflit d'intérêt**

Chaque administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la Société.

Chaque administrateur s'engage à vérifier que les décisions de la Société ne favorisent pas une catégorie d'actionnaires au détriment d'une autre.

Chacun des administrateurs informera le Conseil de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. Il est tenu de s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

**Article 16 – Contrôle et évaluation du  
fonctionnement du Conseil  
d'administration**

Les administrateurs doivent être attentifs à la répartition et à l'exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société.

Les administrateurs doivent vérifier qu'aucune personne ne puisse exercer sur la Société un pouvoir discrétionnaire sans contrôle ; ils doivent s'assurer du bon fonctionnement des Comités techniques créés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration organise une fois par an un débat sur son fonctionnement.

Le Conseil d'administration procède également à une évaluation régulière de son propre fonctionnement, qui est confiée à l'initiative du Président du Conseil d'administration au Comité des nominations et des rémunérations.

**Article 17 – Présence des administrateurs**

Chacun des administrateurs doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il veillera à être assidu et à assister à toutes les réunions du Conseil d'administration, aux Assemblées générales d'actionnaires et aux réunions des Comités dont il fait partie.

**Article 18 – Transactions sur les titres  
de la Société**

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-14 du règlement général de l'Autorité, des Marchés Financiers – AMF – chaque administrateur, personne morale ou personne physique, est appelé à déclarer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, dans les cinq jours de négociation suivant la réalisation de la transaction, l'ensemble des acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la Société (y compris les instruments financiers à terme et les achats ou souscriptions par exercice de stock-options même non suivi d'une cession d'actions) lorsqu'elles dépassent un montant cumulé par année civile de 5 000 euros.

Sont également concernées les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" définies comme étant les personnes suivantes : le conjoint ou assimilé, les enfants à charge ainsi que toute personne morale, fiducie ou autre trust ou partnership, dont les responsabilités dirigeantes et/ou le contrôle, direct ou indirect, sont exercés par les membres du Conseil d'administration ou les personnes qui leur sont étroitement liées.

Toutes les actions de la Société détenues par un administrateur doivent être inscrites en compte nominatif. Par ailleurs, chaque administrateur informe la Société du nombre de titres de la Société qu'il détient au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière.

**Article 19 – Confidentialité**

Les administrateurs, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil d'administration, sont tenus à une obligation générale de confidentialité en ce qui concerne les délibérations du Conseil et de ses Comités.

Les informations à caractère non public communiquées à un membre du Conseil d'administration dans le cadre de ses fonctions lui sont données intuitu personae. Il doit en protéger personnellement la confidentialité et ne doit les divulguer en aucun cas. Cette obligation s'impose également aux représentants d'une personne morale administrateur, ainsi qu'aux censeurs.

**Article 20 – Informations privilégiées**

Les informations communiquées aux membres du Conseil d'administration sont visées par les dispositions de l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier, des articles 611-1 à 632-1 du règlement général des Autorités des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2773/2003 relatifs aux délits et manquements d'initiés.

## 5.6. Règlement intérieur du Conseil d'administration

*En particulier si le Conseil d'administration a reçu une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une incidence sensible sur le cours du titre de la Société ou d'une filiale ou d'une participation, les administrateurs doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique.*

*Dans ce cadre, chaque administrateur doit s'abstenir de réaliser toute opération sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes semestriels et annuels de la Société.*

*Conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires concernant les obligations d'abstention en matière d'informations privilégiées, chacun des administrateurs, compte tenu des informations privilégiées dont il peut avoir connaissance de façon régulière, a été inscrit sur la liste des initiés permanents de la Société.*

*À ce titre, les administrateurs ont été informés de leur inscription sur la liste en leur rappelant les obligations en matière d'informations privilégiées et les sanctions encourues en cas de violation de ces règles.*

### 5.6.6. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*Le présent règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 décembre 2003. Sa dernière mise à jour a été approuvée par délibération du 29 mars 2012.*



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

---

6.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2013 .....	240
6.2. RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	244
6.3. PROJETS DE RÉSOLUTIONS .....	252

## 6.1. Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013

# 6.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale extraordinaire pour soumettre à votre approbation le renouvellement des différentes autorisations financières données au Conseil d'administration ainsi que l'absorption par votre Société de ses filiales Chamer, Minahouet et Orgecourt.

### 6.1.1. AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Afin de permettre à la Société de faire appel au marché financier, si cela s'avérait nécessaire pour la poursuite de sa stratégie de développement, il est soumis à l'Assemblée générale le renouvellement de l'ensemble des autorisations financières venant à échéance, étant précisé que les plafonds des différentes autorisations s'inscrivent dans le cadre des recommandations émises par les différentes sociétés conseils, certains ayant par ailleurs été abaissés. Les opérations effectuées dans le cadre des autorisations venant à échéance sont décrites à la page 32.

Ainsi, il est proposé de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, la compétence de décider :

- L'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou de titres de créance de la Société, avec faculté d'augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières en cas de demandes de souscription excédentaires. Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait pas dépasser quatre-vingts millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et deux milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.
- L'émission par offre au public ou au profit des personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou de titres de créance de la Société, avec faculté d'augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières en cas de demandes de souscription excédentaires. Les personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier seraient déterminées par le Conseil d'administration.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises par offre au public ne pourrait pas dépasser trente-cinq millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital (*ce plafond s'inscrit en baisse par rapport à la précédente délégation ; il s'élevait à quarante millions d'euros*), et deux milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance. Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme dans le cadre d'émissions au profit des personnes visées au II de

l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ne saurait excéder 10 % du capital de la Société par an.

Le prix d'émission serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %. Le Conseil serait également autorisé, dans la limite de 10 % du capital social par an, à fixer, par exception aux dispositions de l'article L. 225-136-1° du Code de commerce, le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %.

- L'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise. Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne devrait pas excéder le montant nominal de quatre-vingts millions d'euros.
- L'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Casino, Guichard-Perrachon sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait pas dépasser cinquante millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital (*ce plafond s'inscrit en baisse par rapport à la précédente délégation ; il s'élevait à quatre-vingts millions d'euros*), et deux milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.
- Il est également proposé de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, tous pouvoirs à l'effet de décider l'émission, dans la limite de 10 % du capital de la Société, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Le montant nominal global des augmentations de capital qui pourraient être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces délégations, ne pourrait dépasser quatre-vingts millions d'euros et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées, immédiatement et/ou à terme sur la base de ces délégations ne pourrait dépasser deux milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

L'Assemblée est également appelée à autoriser la Société ou les sociétés qui détiennent plus de la moitié du capital de la Société à émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes Casino.

## 6.1. Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013

Par ailleurs, il est proposé de renouveler, pour une durée de vingt-six mois, l'autorisation de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions de la Société au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, à l'exception des dirigeants mandataires sociaux de la Société qui ne pourraient pas être bénéficiaires d'options d'achat ou de souscription d'actions. Le nombre total d'options d'achat et de souscription d'actions pouvant être consenties ne pourrait être supérieur à 2 % du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale extraordinaire mais sans tenir compte, en revanche, des options d'achat ou de souscription d'actions précédemment conférées et non encore exercées. Le prix d'achat ou de souscription des actions ne pourrait pas être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seraient consenties. Concernant les options d'achat d'actions, le prix de souscription ne pourrait pas également être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce. Le délai pendant lequel les options devraient être exercées ne pourrait être supérieur à sept ans.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des salariés et dirigeants du Groupe ou à certains d'entre eux, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société venant également à échéance, il est proposé de la renouveler pour une durée de vingt-six mois. Le nombre total d'actions pouvant être attribué, en vertu de cette délégation, au bénéfice des membres du personnel ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, à l'exception des dirigeants mandataires sociaux de la Société qui ne pourraient pas être bénéficiaires d'actions gratuites, ne pourrait être supérieur à 1 % du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de

l'Assemblée générale extraordinaire. Les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions seraient fixés par le Conseil d'administration. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive au terme d'une période minimale de deux ans, la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans minimum à compter de l'attribution définitive des actions.

Ensuite, il est également proposé de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, la compétence en vue de décider et réaliser, une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux salariés, dans le cadre des dispositions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce. Le prix de souscription des actions serait fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail (moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription, éventuellement diminuée d'une décote n'excédant pas 20 % ou 30 % lorsque la durée d'indisponibilité du plan est supérieure ou égale à dix ans). Dans le cadre de cette délégation, il est prévu la faculté pour le Conseil d'administration de céder les actions acquises conformément aux dispositions des articles L. 225-206 et suivants du Code de commerce. Le nombre d'actions pouvant être émises ou cédées dans le cadre de cette autorisation ne pourrait être supérieur à 3 % du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale extraordinaire (*ce plafond s'inscrit en baisse par rapport à la précédente délégation ; il s'élevait à 4 %*).

Enfin, il vous est proposé de renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions de la Société acquises dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

### 6.1.2. FUSIONS PAR VOIE D'ABSORPTION PAR CASINO, GUICHARD-PERRACHON DES SOCIÉTÉS CHAMER, MINAHOUET ET ORGECOURT

Afin de poursuivre la simplification des structures du groupe, il est proposé de soumettre aux actionnaires l'absorption par Casino, Guichard-Perrachon, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013, de ses filiales Chamer, Minahouet et Orgecourt.

#### Chamer

La société Chamer détient 99,75 % du capital de la société Damap's qui est propriétaire, à Saint-Pair-sur-Mer (50), d'un fonds de commerce à usage d'hypermarché donné en location gérance à la société Distribution Casino France ainsi que d'une station essence donnée en location gérance à la société Floréal. Elle est également propriétaire de 10 % du capital de la société Mapic (filiale du Groupe), propriétaire, à Villedieu-les-Poêles (50), d'un fonds de commerce de supermarché donné en location gérance à la société Distribution Casino France ainsi que d'une station essence donnée en location gérance à la société Casino Carburants.

La société Chamer est également propriétaire, à Saint-Pair-sur-Mer (50), d'un ensemble immobilier comprenant un hypermarché, une petite galerie de services, une station essence, une station de lavage, le tout édifié sur un terrain en pleine propriété, d'une contenance globale de 29 258 m<sup>2</sup>.

Casino, Guichard-Perrachon détient 2 499 actions sur les 2 500 actions formant le capital social de la société.

#### Minahouet

La société Minahouet détient 72,59 % du capital de la société Kéran qui est propriétaire, à La Gacilly (56), d'un fonds de commerce de supermarché donné en location gérance à la société Distribution Casino France, d'une station essence donnée en location gérance à la société Casino Carburants ainsi que de l'ensemble immobilier dans lequel sont exploités lesdits fonds.

Casino, Guichard-Perrachon détient 13 503 actions sur les 13 504 actions formant le capital social de la société.

#### Orgecourt

La société Orgecourt est propriétaire de 0,29 % du capital de la société Distribution Casino France et de 2,61 % de celui de la société Casino Carburants.

Casino, Guichard-Perrachon détient 26 666 actions sur les 26 691 actions formant le capital de la société.

## 6.1. Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013

### Évaluation des apports

Les sociétés Chamer, Minahouet et Orgecourt étant contrôlées par Casino, Guichard-Perrachon, l'ensemble des actifs et passifs apportés doit être évalué à la valeur nette comptable en application du règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.

L'actif net ainsi apporté par chacune des sociétés, sur la base des comptes au 31 décembre 2012, s'élève à :

Données 2012 (en euros)	Chamer	Minahouet	Orgecourt
Actif apporté	2 607 991,78	1 968 945,12	9 912 165,78
Passif pris en charge	460 978,43	1 115 430,70	1 582 403,00
Actif net apporté	2 147 013,35	853 514,42	8 329 762,78

### Rémunération des minoritaires des sociétés absorbées

Pour la détermination des parités de fusions, il a été procédé à la comparaison des sociétés à partir des critères suivants : Actif net réévalué, Résultat net, Capacité d'autofinancement.

L'actif net est un critère de comparaison classique mais pour que celui-ci soit parfaitement significatif, il faut que les actifs rapprochés soient de structures comparables. C'est pourquoi, il a été procédé à une comparaison de l'actif net réévalué par action de chaque société absorbée avec le cours moyen pondéré de décembre 2012 de Casino.

Les critères de rentabilité que sont le résultat net et la capacité d'autofinancement sont complémentaires. Le critère du dividende versé n'a pas été retenu, la politique de distribution des sociétés absorbées étant tout à fait différente de celle de la société absorbante. Il en est de même du critère du chiffre d'affaires, les chiffres d'affaires concernés étant de natures différentes.

Pour la société absorbante, les données retenues sont des données consolidées, retraitées de la part des minoritaires. Concernant le résultat net, il a été retenu le résultat net normalisé qui tient compte de la neutralisation de l'ensemble des éléments non récurrents.

L'application de ces différents critères fait ressortir les éléments suivants :

### Valeurs globales

Données 2012 (en euros)	Chamer	Minahouet	Orgecourt	Casino
Actif net réévalué	11 310 715	953 802	11 127 504	
Résultat net	218 925	(14 922)	(233 715)	563 978 000
Capacité d'autofinancement	316 488	(14 922)	(2 445 039)	1 019 080 000
Nombre d'actions	2 500	13 504	26 691	112 674 236

### Valeurs par action

Données 2012 (en euros)	Chamer	Minahouet	Orgecourt	Casino
Actif net réévalué <sup>(1)</sup>	4 524,29	70,63	416,90	70,96
Résultat net	87,57	(1,11)	(8,76)	5,01
Capacité d'autofinancement	126,60	(1,11)	(91,61)	9,04

(1) Cours de bourse en ce qui concerne la société absorbante.

### Rapports d'échange

Données 2012 (en euros)	Chamer/Casino		Minahouet/Casino		Orgecourt/Casino	
	Rapport d'échange	Décote/prime <sup>(1)</sup>	Rapport d'échange	Décote/prime <sup>(1)</sup>	Rapport d'échange	Décote/prime <sup>(1)</sup>
Actif net réévalué/cours de bourse absorbante	63,76	-1,2 %	0,995	0,5 %	5,87	-1,3 %
Résultat net	17,50	260,1 %	(0,22)	NS	(1,75)	NS
Capacité d'autofinancement	14,00	350,1 %	(0,12)	NS	(10,13)	NS

(1) Décote/prime par rapport à la parité retenue.

**6.1. Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013**

Compte tenu que les critères du résultat net et de la capacité d'autofinancement ne sont pas représentatifs pour les sociétés absorbées, seul le critère actif net réévalué absorbée/cours de bourse absorbante a été retenu.

Sur la base de ces éléments, le nombre d'actions devant faire l'objet d'un échange contre des actions Casino, les parités d'échange proposées et le nombre d'actions ordinaires qui seraient créées sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Société absorbée	Nombre de titres à échanger	Parité retenue	Nombre d'actions Casino à créer
Chamer	1	63 actions Casino pour 1 action Chamer	63
Minahouet	1	1 action Casino pour 1 action Minahouet	1
Orgecourt	25	29 actions Casino pour 5 actions Orgecourt	145
<b>TOTAL</b>			<b>209</b>

Les parités retenues se situent dans les fourchettes constituées par les différents critères. Ces rapports d'échange entraînent une très faible dilution des actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon.

Le capital de la société serait augmenté d'un montant de 319,77 euros par l'émission de 209 actions de 1,53 euro de valeur nominale, émises avec une prime de fusion globale de 8 404,27 euros.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Conseil d'administration

## 6.2. Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

**6.2. RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES****RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION****Résolutions n° 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 22**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
  - émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription (**14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> résolutions**),
  - émission, dans la limite de 10 % du capital social par an, par offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'actions existantes de toute société dont elle détient, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription (**15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> résolutions**) ;
  - émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, donnant accès au capital de la société en cas d'offre publique d'échange, mixte ou alternative, initiée par la société sur des actions ou valeurs mobilières d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce (**20<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> résolutions**) ;
  - émission, dans la limite de 10 % du capital social, d'action ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, donnant accès au capital de la société en vue de rémunérer des apports en natures consentis à la société

et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables (**21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> résolutions**) ;

- de l'autoriser, par la 17<sup>e</sup> résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social (articles L. 225-136 1<sup>o</sup> alinéa 2).

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 80 millions d'euros au titre des 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions, étant précisé que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 35 millions d'euros au titre de la 15<sup>e</sup> résolution. Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder 2 milliards d'euros au titre des 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations résultant des 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 18<sup>e</sup> résolution.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 14<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

## 6.2. Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> résolutions, et en tant que besoin dans les 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces délégations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Daniel Mary-Dauphin

Sylvain Lauria

Deloitte & Associés

Antoine de Riedmatten

Gérard Badin

## 6.2. Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

### RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION, PAR TOUTE SOCIÉTÉ QUI DÉTIENT PLUS DE 50 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON, DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION D' ACTIONS EXISTANTES DE LA SOCIÉTÉ

#### Résolution n° 23

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission, par toute société qui détient, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital de la société Casino, Guichard-Perrachon, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, d'actions existantes de votre société. Vous êtes appelés à vous prononcer sur cette opération.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, d'autoriser, pendant une période de 26 mois, l'émission de

ce type de valeurs mobilières. Il lui appartient d'établir un rapport conformément à l'article L. 228-92 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités de l'opération proposée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette autorisation et à vérifier que les modalités envisagées par votre Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Daniel Mary-Dauphin

Sylvain Lauria

Deloitte & Associés

Antoine de Riedmatten

Gérard Badin

## 6.2. Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS****Résolution n° 24**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue aux articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel de votre société, ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux de la société ne peuvent pas être bénéficiaires d'options d'achat, opération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 26 mois, à attribuer des options d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions, ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Daniel Mary-Dauphin

Sylvain Lauria

Deloitte & Associés

Antoine de Riedmatten

Gérard Badin

## 6.2. Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

### Résolution n° 25

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue aux articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions au bénéfice de membres du personnel de votre société, ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux de la société ne peuvent pas être bénéficiaires d'options d'achat, opération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 26 mois, à attribuer des options de souscription d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Daniel Mary-Dauphin

Sylvain Lauria

Deloitte & Associés

Antoine de Riedmatten

Gérard Badin

## 6.2. Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET DES MANDATAIRES SOCIAUX****Résolution n° 26**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux de la société ne peuvent être bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 26 mois, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution d'actions gratuites.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Daniel Mary-Dauphin

Sylvain Lauria

Deloitte & Associés

Antoine de Riedmatten

Gérard Badin

## 6.2. Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

## Résolution n° 27

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation en application des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du Code de commerce, de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société Casino, Guichard-Perrachon et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation de capital ne pourra être supérieure à 3 % du nombre total des actions de la société au jour de l'assemblée générale extraordinaire. Ce plafond tient compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux

actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Daniel Mary-Dauphin

Sylvain Lauria

Deloitte & Associés

Antoine de Riedmatten

Gérard Badin

## 6.2. Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL****Résolution n° 32**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au

titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Daniel Mary-Dauphin

Sylvain Lauria

Deloitte & Associés

Antoine de Riedmatten

Gérard Badin

## 6.3. Projets de résolutions

## 6.3. PROJETS DE RÉOLUTIONS

### 6.3.1. RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### Première résolution

##### Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées aux dits rapports, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 412 717 245,65 euros.

Elle prend acte, en outre, du virement au compte "Report à nouveau", conformément à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2012, des dividendes alloués, au titre

de l'exercice 2011, aux 21 030 actions détenues par la Société au 15 juin 2012, date de leur mise en paiement, représentant un montant total de 63 090 euros.

#### Deuxième résolution

##### Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 1 062 483 milliers d'euros.

#### Troisième résolution

##### Affectation du résultat de l'exercice – Fixation du dividende

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Bénéfice de l'exercice		412 717 245,65 €
Report à nouveau de l'exercice 2011	(+)	2 930 393 651,84 €
Affectation réserve légale	(-)	48 283,12 €
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>(=)</b>	<b>3 343 062 614,37 €</b>
Dividende	(-)	338 022 708,00 €
<b>AFFECTATION AU COMPTE REPORT À NOUVEAU</b>	<b>(=)</b>	<b>3 005 039 906,37 €</b>

##### Chaque action recevra un dividende de 3,00 euros qui sera mis en paiement le 29 avril 2013.

Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, un revenu éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158, 3.2° du Code général des impôts.

Les actions Casino détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte "Report à nouveau".

L'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents se sont élevés à :

Exercice	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40 %
2009	Ordinaires	110 360 987 <sup>(1)</sup>	2,65 €	2,65 €	-
2010	Ordinaires	110 668 863 <sup>(2)</sup>	2,78 €	2,78 €	-
2011	ordinaires	110 646 652 <sup>(3)</sup>	3,00 €	3,00 €	-

(1) Dont 85 996 actions détenues par la Société.

(2) Dont 36 958 actions détenues par la Société.

(3) Dont 21 030 actions détenues par la Société.

## 6.3. Projets de résolutions

### Quatrième résolution

#### Convention réglementée : Convention de partenariat conclue avec Mercialys

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve la nouvelle convention de partenariat conclue avec Mercialys le 2 juillet 2012.

### Cinquième résolution

#### Convention réglementée : Convention d'avance en compte courant conclue avec Mercialys

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve la nouvelle convention d'avance en compte courant conclue avec Mercialys le 25 juillet 2012.

### Sixième résolution

#### Convention réglementée : Avenant à la convention de prêts et d'avances en compte courant conclue avec Monoprix

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve l'avenant à la convention de prêts et d'avances en compte courant signé avec Monoprix le 29 juin 2012 qui porte le taux de rémunération des prêts et avances en comptes courants au taux Euribor majoré de 0,80 %.

### Septième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Henri Giscard d'Estaing

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Henri Giscard d'Estaing arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Henri Giscard d'Estaing dans son mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Huitième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Marc Ladreit de Lacharrière

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière dans son

mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Neuvième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Charles Naouri

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Jean-Charles Naouri dans son mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Dixième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gilles Pinoncely

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Pinoncely arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Gilles Pinoncely dans son mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Onzième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Matignon Diderot

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de la société Matignon Diderot arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler la société Matignon Diderot dans son mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Douzième résolution

#### Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur Pierre Giacometti

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat de censeur de Monsieur Pierre Giacometti arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Pierre Giacometti dans son mandat de censeur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### 6.3. Projets de résolutions

#### Treizième résolution

##### Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré,

y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne devra pas excéder cent (100) euros par action.

L'utilisation de cette autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions, soit sur la base du capital au 31 janvier 2013, déduction faite des 85 769 actions détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 janvier 2013, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, s'élève à 11 181 911 actions, pour un montant maximal de 1 118,19 millions d'euros, étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10 % visé ci-dessus, correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la vingt et unième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2012.

La Société ne pourra pas utiliser la présente résolution pour poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et toutes autres formalités, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

## 6.3.2. RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### Quatorzième résolution

#### **Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-91, L. 228-92, L. 228-93 et suivants du Code de commerce,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles, soit d'actions existantes de la Société, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société concernée. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites. Les émissions de bons de souscription à des actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes, étant précisé que le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser quatre-vingts (80) millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et deux milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs

mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de quatre-vingts (80) millions d'euros auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément à la loi.

Le montant nominal total des titres de créances pouvant être émis à terme ne pourra excéder deux milliards d'euros, ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

Le Conseil d'administration pourra, conformément à la loi, instituer, en cas d'émission ou d'attribution d'actions nouvelles, s'il le juge utile, un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

En outre, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, à répartir librement tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites et/ou offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

Dans les limites fixées par l'Assemblée générale, et conformément à la loi, le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider de ou des émissions, pour en fixer les conditions, la nature et caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient, pour imputer les frais d'émission sur la prime, pour procéder à la modification des statuts et pour demander l'admission, le cas échéant, sur un marché réglementé des actions et autres valeurs mobilières ainsi émises.

### 6.3. Projets de résolutions

Le Conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission immédiate ou à terme de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe, variable, à coupon zéro, indexé ou autre et sa date de paiement, les conditions de capitalisation de l'intérêt, les modalités et le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission (y compris, le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) ;
- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités des valeurs mobilières émises ou à émettre dans le respect des formalités applicables ;
- prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société ;
- suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai fixé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités en vue d'assurer la réalisation et la bonne fin de toute émission décidée en vertu de la présente Assemblée.

#### Quinzième résolution

##### **Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cas d'offres au Public**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91, L. 228-92, L. 228-93 et suivants du Code de commerce,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, par offre au public, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous

moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles, soit d'actions existantes de la Société, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires de la société concernée. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser trente-cinq (35) millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et deux (2) milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de trente-cinq (35) millions d'euros.

Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder deux (2) milliards d'euros, ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre. Toutefois, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer, s'il le juge utile pour tout ou partie d'une émission, un délai de priorité de souscription irréductible et/ou réductible en faveur des actionnaires et d'en fixer les modalités et conditions d'exercice, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, étant précisé que les titres non souscrits en vertu de ce droit pourront faire l'objet d'un placement public en France, à l'étranger et/ou sur le marché international.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, lors de toute offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, le pouvoir de remettre en échange des valeurs mobilières visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, émises dans le cadre de la présente émission.

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Le prix d'émission des actions qui sera fixé par le Conseil d'administration sera au moins égal au minimum prévu par la réglementation en vigueur au jour de l'émission, lequel minimum

### 6.3. Projets de résolutions

est à ce jour égal à la moyenne pondérée des cours sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %, et après correction, le cas échéant, de cette moyenne en cas de différence de date de jouissance.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit, qui seront fixés par le Conseil d'administration, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

Dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider de ou des émissions, pour en fixer les conditions, la nature et les caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient, pour imputer les frais d'émission sur la prime, pour procéder à la modification des statuts et pour demander l'admission, le cas échéant, sur un marché réglementé des actions et autres valeurs mobilières ainsi émises.

Le Conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission immédiate ou à terme de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe, variable, à coupon zéro, indexé ou autre et sa date de paiement, les conditions de capitalisation de l'intérêt, les modalités et le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission (y compris, le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) ;
- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités des valeurs mobilières émises ou à émettre dans le respect des formalités applicables ;
- prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société ;
- suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai fixé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités en vue d'assurer la réalisation et la bonne fin de toute émission décidée en vertu de la présente Assemblée.

#### Seizième résolution

##### **Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2-II du Code monétaire et financier**

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-135 et L. 225-136,

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, sans droit préférentiel de souscription, par une offre s'adressant aux personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaie étrangère, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, par l'attribution au choix de la Société, soit d'actions nouvelles ou d'actions existantes de la Société, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société concernée. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide que :
  - les valeurs mobilières, donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ainsi émises pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites,

### 6.3. Projets de résolutions

- cette délégation emporte la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, au profit des personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier,
  - cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit,
  - le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne saurait excéder 10 % du capital de la société par an, cette limite devant être appréciée au jour de l'émission sans tenir compte de l'augmentation du montant nominal du capital social susceptible d'intervenir par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé,
  - le prix d'émission des actions qui sera fixé par le Conseil d'administration sera au moins égal au minimum prévu par la réglementation en vigueur au jour de l'émission, lequel minimum est à ce jour égal à la moyenne pondérée des cours sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %, et après correction, le cas échéant, de cette moyenne en cas de différence de date de jouissance,
  - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit, qui seront fixés par le Conseil d'administration, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent,
  - cette délégation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée et met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes ;
  - donne tous pouvoirs, dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment :
    - décider de la ou des émissions,
    - en fixer les conditions, la nature et les caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
    - déterminer les personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier au profit desquelles la ou les émissions seraient effectuées,
    - constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient et procéder à la modification corrélative des statuts,
    - imputer les frais d'émission sur la prime,
- et, généralement, donne les mêmes pouvoirs que ceux mentionnés dans les deux derniers paragraphes de la quinzième résolution.

#### Dix-septième résolution

##### **Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale, en vertu de l'article L. 225-136 du Code de commerce**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, dans le cadre de l'article L. 225-136 du Code de commerce, lors d'une émission réalisée en vertu des **quinzième et seizième résolutions** de la présente Assemblée, à fixer, par exception aux dispositions de l'article L. 225-136-1° du Code de commerce, le prix d'émission selon les conditions suivantes :

- le prix d'émission sera égal au **prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %** ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, compte tenu du nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10 % du capital social par an, cette limite étant appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits et valeurs mobilières déjà émis et dont l'exercice est différé par rapport à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale.

Cette autorisation donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

### 6.3. Projets de résolutions

#### Dix-huitième résolution

##### **Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, lors de toute émission réalisée en vertu des **quatorzième, quinzième et seizième résolutions** de la présente Assemblée et sur ses seules décisions, à émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par les **quatorzième, quinzième et seizième résolutions** et du plafond global prévu à la vingt-deuxième résolution.

Cette autorisation donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

#### Dix-neuvième résolution

##### **Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise**

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration, statuant conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-130 du Code de commerce,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de quatre-vingts (80) millions d'euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, notamment à l'effet de :

- arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et, notamment, fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur

nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à compter de laquelle l'élévation de la valeur nominale prendra effet ;

- prendre toutes les mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital au jour de l'augmentation de capital ;
- arrêter les conditions d'utilisation des droits formant rompus et, notamment, décider que ces droits ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués ;
- constater l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions, modifier les statuts en conséquence, demander l'admission des actions sur un marché réglementé et procéder à toutes formalités de publicité requises ;
- et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

#### Vingtième résolution

##### **Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Casino, Guichard-Perrachon sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en rémunération des actions ou valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange, mixte ou alternative, initiée par la Société sur des actions ou valeurs mobilières d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

L'Assemblée générale décide expressément de supprimer en tant que de besoin le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser cinquante (50) millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et deux (2) milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

### 6.3. Projets de résolutions

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de cinquante (50) millions d'euros.

L'Assemblée générale prend acte que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit.

Le Conseil d'administration aura tout pouvoir à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution, notamment de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, de constater le nombre de titres apportés à l'échéance, de fixer les conditions, la nature et les caractéristiques des actions ou autres valeurs mobilières remises à l'échange, d'inscrire au passif du bilan la prime d'apport sur laquelle il pourra être imputé, s'il y a lieu, l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération et de procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et la bonne fin des opérations autorisées par la présente délégation et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ; elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

#### Vingt et unième résolution

##### **Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, tous pouvoirs à l'effet de décider, dans la limite de 10 % du capital de la Société, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières à émettre.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital de la

Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la présente délégation.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers et leurs valeurs (y compris, pour réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers), pour fixer les conditions, la nature et les caractéristiques des actions et autres valeurs mobilières à émettre, pour constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports et, généralement, faire le nécessaire.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

#### Vingt-deuxième résolution

##### **Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et sous réserve de l'adoption des quinzisième à vingt-et-unième résolutions qui précèdent,

décide que :

- le montant nominal global des émissions de titres de créance qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions ne pourra dépasser deux (2) milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ; ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;
- le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions, ne pourra dépasser quatre-vingts (80) millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières conformément à la loi.

L'Assemblée générale prend acte que le montant nominal global de quatre-vingts (80) millions d'euros n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à émettre lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
- à attribuer aux salariés et mandataires sociaux en cas de distribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital ;
- à émettre, le cas échéant, au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la Société, conformément à la vingt-septième résolution ;
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

### 6.3. Projets de résolutions

#### Vingt-troisième résolution

##### **Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de 50 % du capital de la société Casino, Guichard-Perrachon de valeurs mobilières de la société émettrice donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce,

autorise la Société ou les sociétés qui détiennent, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social de la société Casino, Guichard-Perrachon, à émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes de la société Casino, Guichard-Perrachon.

La présente autorisation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

#### Vingt-quatrième résolution

##### **Autorisations de consentir des options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées**

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options d'achat sur les actions de la Société provenant d'achats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi, au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peuvent pas être bénéficiaires d'options d'achat.

Le nombre total d'options d'achat d'actions pouvant être consenties dans le cadre de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 2 % du nombre total des actions représentant le capital social de la Société à ce jour, compte tenu des attributions consenties au titre de la **vingt-cinquième résolution** sous réserve de son adoption par l'Assemblée générale extraordinaire, mais sans tenir compte, en revanche, des options d'achat ou de souscription d'actions précédemment conférées et non encore exercées.

Le prix d'achat des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieur **ni à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce**. Le délai pendant lequel les options devront être exercées ne pourra être supérieur à sept ans.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la société réalise l'une des opérations financières prévues par la loi, le Conseil d'administration devra

procéder, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions susceptibles d'être achetées par l'exercice des options consenties.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour :

- désigner les bénéficiaires des options ;
- arrêter le nombre d'options consenties à chacun d'eux ;
- fixer, dans les limites sus-indiquées, le prix d'achat des actions et le délai pendant lequel les options pourront être exercées ;
- imposer, le cas échéant, un délai pendant lequel les options ne pourront être exercées et/ou un délai pendant lequel les actions acquises ne pourront pas être cédées, sans que ce délai puisse excéder trois ans à compter de la levée des options ;
- prendre toutes décisions nécessaires dans le cadre de la présente autorisation, consentir toutes délégations et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée. Elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

#### Vingt-cinquième résolution

##### **Autorisations de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées**

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions de la Société, au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peuvent pas être bénéficiaires d'options de souscription d'actions.

Le nombre total d'options de souscription d'actions pouvant être consenties dans le cadre de la présente autorisation ne pourra donner le droit de souscrire à un nombre d'actions supérieur à 2 % du nombre total des actions représentant le capital social de la Société à ce jour, compte tenu des attributions consenties au titre de la **vingt-quatrième résolution** sous réserve de son adoption par l'Assemblée générale extraordinaire, mais sans tenir compte, en revanche, des options d'achat ou de souscription d'actions précédemment conférées et non encore exercées.

Le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et le délai pendant lequel les options devront être exercées ne pourra être supérieur à **sept ans**.

Les actionnaires renoncent expressément, au profit des bénéficiaires des options, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la société réalise l'une des opérations

### 6.3. Projets de résolutions

financières prévues par la loi, le Conseil d'administration devra procéder, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions susceptibles d'être souscrites par l'exercice des options consenties.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour :

- désigner les bénéficiaires des options ;
- arrêter le nombre d'options consenties à chacun d'eux ;
- fixer, dans les limites sus-indiquées, le prix de souscription des actions et le délai pendant lequel les options pourront être exercées ;
- imposer, le cas échéant, un délai pendant lequel les options ne pourront être exercées et/ou un délai pendant lequel les actions souscrites ne pourront pas être cédées, sans que ce délai puisse excéder trois ans à compter de la levée des options.

En outre, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour :

- suspendre temporairement l'exercice des options en cas de réalisation d'opérations impliquant le détachement d'un droit de souscription ;
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations ;
- prendre toutes décisions nécessaires dans le cadre de la présente autorisation, consentir toutes délégations ;
- constater la ou les augmentations de capital résultant de l'exercice des options, modifier les statuts en conséquence et généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée. Elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

#### Vingt-sixième résolution

##### **Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées**

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peuvent pas être bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions ;

- décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 1 % du nombre total des actions représentant le capital social de la Société à ce jour.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ; et/ou
- à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social du montant nominal correspondant au nombre d'actions attribuées et prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'Assemblée générale :

- fixe à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce ;
- fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires, cette durée pouvant être réduite ou supprimée si la période d'acquisition est d'une durée au moins égale à quatre ans.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

- de déterminer l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social, et que l'attribution d'actions gratuites ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10 % du capital social ;
- de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns ;
- de fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;
- de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans les limites fixées ci-dessus par l'Assemblée ;
- d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité, et la durée de celle-ci ;
- de lever l'indisponibilité des actions durant la période de conservation en cas de licenciement, de mise à la retraite, d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues par les dispositions de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, ou de décès ;

## 6.3. Projets de résolutions

- de doter une réserve indisponible, affectée aux droits des attributaires, d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvements des sommes nécessaires sur toutes réserves dont la société a la libre disposition ;
- de procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires ;
- en cas d'augmentation de capital, de modifier les statuts en conséquence et de procéder à toutes formalités nécessaires ;
- en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa, du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par le 3° dudit article.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-197-4 et L. 225-197-5 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

L'Assemblée générale fixe à vingt-six (26) mois le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation. Elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

### Vingt-septième résolution

#### Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce,

autorise le Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi avec faculté de subdélégation en application des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du Code de commerce, à procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions,

- soit à l'occasion de la mise en œuvre de toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- soit dans la mesure où il apparaît au vu du rapport du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-102 du Code de commerce que les actions détenues collectivement par les salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital social.

La souscription à cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société Casino, Guichard-Perrachon et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

L'Assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement

décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises.

Le nombre total d'actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 3 % du nombre total des actions représentant le capital social de la Société à ce jour, étant précisé que ce plafond est indépendant du plafond visé à la **quinzième résolution** et du plafond global prévu à la **vingt-deuxième** résolution.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail.

L'Assemblée générale décide également que le Conseil d'administration pourra décider l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à céder les actions acquises par la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-206 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 3 % des titres émis par la Société aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette autorisation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

La ou les augmentations de capital ne seront réalisées qu'à concurrence du nombre d'actions souscrites par les salariés individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, à émettre un nombre d'actions supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans la limite du plafond prévu ci-dessus.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et plus particulièrement :

- d'arrêter les modalités de la ou des émissions réservées et, notamment, de déterminer si les émissions pourraient avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- de fixer les montants des augmentations de capital, les dates et la durée de la période de souscription, les modalités et délais éventuels accordés aux souscripteurs pour libérer leurs titres, les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs d'actions nouvelles ;

### 6.3. Projets de résolutions

- sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- de constater le montant des augmentations de capital correspondantes et de modifier les statuts en conséquence des augmentations de capital directes ou différées ;
- et d'une manière générale, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

#### Vingt-huitième résolution

##### Fusion par absorption de la société Chamer

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du commissaire à la fusion, ainsi que du projet de contrat de fusion suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 5 mars 2013, de la société Chamer, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 339 553 661 R.C.S. Saint-Étienne,

- approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient ;
- décide la fusion de la société avec la société Chamer, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Chamer en date du 19 avril 2013] ;
- constate que cette fusion sera réalisée le 30 avril 2013 et qu'en conséquence, la société Chamer se trouvera dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation ;
- approuve le rapport d'échange de 63 actions Casino pour 1 action Chamer et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 63 actions de 1,53 euro avec une prime de fusion de 762,42 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'actionnaire de la société CHAMER autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 2 499 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

#### Vingt-neuvième résolution

##### Fusion par absorption de la société Minahouet

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du commissaire à la fusion, ainsi que du projet de contrat de fusion suivant acte sous-seing privé en date à Saint-Étienne du 5 mars.2013, de la société Minahouet, société anonyme au capital de 206 000 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000

Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 403 055 775 R.C.S. Saint-Étienne,

- approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient ;
- décide la fusion de la société avec la société Minahouet, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Minahouet en date du 19 avril 2013] ;
- constate que cette fusion sera réalisée le 30 avril 2013 et qu'en conséquence, la société Minahouet se trouvera dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation ;
- approuve le rapport d'échange d'une action Casino pour une action Minahouet et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra une action de 1,53 euro avec une prime de fusion de 61,67 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'actionnaire de la société Minahouet autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 13 503 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

#### Trentième résolution

##### Fusion par absorption de la société Orgecourt

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du commissaire à la fusion, ainsi que du projet de contrat de fusion suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 5 mars 2013, de la société Orgecourt, société anonyme au capital de 427 056 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 352 820 799 R.C.S. Saint-Étienne,

- approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient,
- décide la fusion de la société avec la société Orgecourt, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Orgecourt en date du 19 avril 2013],
- constate que cette fusion sera réalisée le 30 avril 2013 et qu'en conséquence, la société Orgecourt se trouvera dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation,
- approuve le rapport d'échange de 29 actions Casino pour 5 actions Orgecourt et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 145 actions de 1,53 euro avec une prime de fusion de 7 580,18 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'actionnaire de la société Orgecourt autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 26 666 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

## 6.3. Projets de résolutions

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

### Trente et unième résolution

#### Constatation de l'augmentation de capital résultant des fusions qui précèdent et modification de l'article 6 des statuts

L'Assemblée générale extraordinaire, prenant acte de l'approbation des vingt-huitième à trentième résolutions, constate que le capital de la société sera augmenté d'une somme de 319,77 euros par la création de 209 actions de 1,53 euro de valeur nominale et modifie l'article 6 des statuts comme suit :

#### Article 6 – Apports en nature – capital social

Il est rajouté l'alinéa suivant au paragraphe I :

(...)

« z) *Suivant acte sous seing privé en date du 5 mars 2013 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013, la société Chamer a fait apport, à titre de fusion, le 30 avril 2013, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 63 actions de 1,53 euro, émise avec une prime globale de 762,42 euros.* »

« aa) *Suivant acte sous seing privé en date du 5 mars 2013 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013, la société Minahouet a fait apport, à titre de fusion, le 30 avril 2013, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution d'une action de 1,53 euro, émise avec une prime globale de 61,67 euros.* »

« bb) *Suivant acte sous seing privé en date du 5 mars 2013 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013, la société Orgecourt a fait apport, à titre de fusion, le 30 avril 2013, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 145 actions de 1,53 euro, émise avec une prime globale de 7 580,18 euros.* »

La rédaction du paragraphe II est désormais la suivante :

« II. *Le capital social est fixé à 172 391 900,85 euros divisé en 112 674 445 actions de 1,53 euro nominal chacune, entièrement libérées.* »

### Trente-deuxième résolution

#### Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propres

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à procéder à tout moment, en une ou plusieurs fois, à la réduction du capital social par annulation, dans la limite de 10 % du capital social existant à la date de l'annulation (c'est-à-dire ajusté en fonction des opérations intervenues sur le capital social depuis l'entrée en vigueur de la présente résolution), des actions que la Société viendrait à acquérir en vertu d'une autorisation donnée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et ce, par périodes de vingt-quatre mois.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser cette ou ces opérations de réduction du capital social dans les limites ci-dessus fixées et notamment constater sa réalisation et imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserve ou de prime de son choix, modifier les statuts en conséquence et procéder à toute formalité.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la onzième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2011.

En conséquence, le Conseil d'administration prendra toutes les mesures nécessaires et effectuera toutes les formalités légales et statutaires pour mener à bonne fin ces opérations et, notamment, procéder à la modification corrélative des statuts.

### Trente-troisième résolution

#### Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi.

### 6.3. Projets de résolutions



# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

7.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL .....	268
7.2. HISTORIQUE .....	273
7.3. MARCHÉ DES TITRES CASINO .....	277
7.4. PARC DE MAGASINS .....	278
7.5. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....	280
7.6. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE .....	282
7.7. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....	284

## 7.1. Renseignements de caractère général

# 7.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

### Dénomination, siège social et numéro de téléphone

Casino, Guichard-Perrachon

1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne

Tél. 04 77 45 31 31

### Forme juridique

Société anonyme soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

### Législation

Législation française.

### Dates de constitution et d'expiration

Définitivement constituée le 3 août 1898, les statuts ayant été signés le 1<sup>er</sup> juillet 1898, la durée de la Société a été prorogée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 1941. Celle-ci expirera le 31 juillet 2040 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

### Registre du commerce et des sociétés

554 501 171 RCS Saint-Étienne

Code APE : 6420 Z.

### Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux et autres documents juridiques peuvent être consultés au siège de la Société.

### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet :

- la création et l'exploitation directe ou indirecte de tous types de magasins pour la vente au détail de tous articles et produits, alimentaires ou non ;
- la prestation de tous services à la clientèle de ces magasins et la fabrication de toutes marchandises utiles à leur exploitation ;
- la vente en gros de toutes marchandises, pour son compte ou pour le compte de tiers, notamment à la commission, et la prestation de tous services à ces tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce ou de service, tous dessins et modèles, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

## 7.1.1. STIPULATIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Conseil d'administration

#### Composition du Conseil d'administration (*extrait de l'article 14 des statuts*)

La Société est administrée par un Conseil d'administration. Sous réserve des dispositions légales applicables en cas de fusion avec une autre société anonyme, il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

#### Actions d'administrateur (*extrait de l'article 15 des statuts*)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cent actions détenues au nominatif.

#### Durée des fonctions – Limite d'âge – Remplacement (*extrait de l'article 16 des statuts*)

I - Sauf l'effet des paragraphes II et III (deux derniers alinéas) du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les administrateurs à terme de mandat sont rééligibles.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les administrateurs sont renouvelés par roulement de manière à ce qu'un renouvellement régulier des administrateurs s'effectue par fraction aussi égale que possible. Pour permettre la mise en œuvre du roulement, l'Assemblée générale ordinaire, peut, par exception, désigner un administrateur pour une durée de un ou deux ans.

## 7.1. Renseignements de caractère général

II - Nul ne peut être nommé administrateur ou représentant permanent d'administrateur personne morale si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs et de représentants permanents d'administrateurs personnes morales ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur ou le représentant permanent d'administrateur personne morale le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

III - En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche Assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le Conseil n'est pas ratifiée par l'Assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le Conseil pendant la gestion provisoire, n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou en cas de carence un mandataire désigné à la requête de tout intéressé par le Président du tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une Assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le Conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du Conseil s'ajoutant aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'Assemblée générale qui fixe la durée du mandat.

### Organisation, réunions et délibérations du Conseil d'administration

#### Président – Bureau du Conseil (extraits des articles 17 et 20 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président dont les fonctions sont définies par la loi et les statuts. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du Conseil d'administration de lui retirer, à tout moment, ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le Président est rééligible. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président est fixée à 70 ans. Par exception, le Président atteint par la limite d'âge en cours de mandat se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire,

cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

#### Censeurs (extrait de l'article 23 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Entre deux Assemblées générales ordinaires, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

La durée des fonctions de censeur est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs avis et observations et participent aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci le juge convenable.

#### Délibération du Conseil (extrait de l'article 18 des statuts)

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Cependant, au cas où le Conseil est composé de moins de cinq membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux.

#### Pouvoirs du Conseil d'administration (extrait de l'article 19 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

## 7.1. Renseignements de caractère général

Il peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la Direction générale ; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Conseil peut instituer des comités dont il fixe la composition et les attributions et qui ont pour vocation de l'assister dans ses missions. Les comités, dans leur domaine de compétence, émettent des propositions, recommandations et avis selon le cas.

Le Conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, les engagements de cautions, d'avals ou de garanties donnés au nom de la Société font l'objet d'une autorisation du Conseil. Cependant, le Conseil peut autoriser le Directeur général à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant annuel global et, éventuellement, par engagement.

Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limitées à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférées à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la Direction de la Société (voir partie "Gouvernement d'entreprise").

### Mode d'exercice de la Direction générale

*Unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général (extrait de l'article 21 des statuts)*

#### Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par un Directeur général nommé par le Conseil d'administration.

Bien que les statuts prévoient cette possibilité de dissociation des pouvoirs, le Président du Conseil d'administration cumule les fonctions de Directeur général depuis le 21 mars 2005.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration, sans pouvoir excéder trois ans. Le Directeur général est rééligible.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, le Conseil d'administration peut décider de limiter les pouvoirs du Directeur général (voir partie, "Gouvernement d'entreprise" pour un descriptif des limitations qui ont été apportées aux pouvoirs de la Direction générale de la Société). Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 70 ans. Toutefois, le Directeur général atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

#### Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, dans la limite de cinq personnes, chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Leur mandat ne peut excéder trois ans. Les Directeurs généraux délégués sont rééligibles. Ils disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée à 70 ans. Toutefois, le Directeur général délégué atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

### Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement (voir partie "Gouvernement d'entreprise" pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la Direction générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du Conseil d'administration).

Ce règlement a fait l'objet de diverses mises à jour dont, la dernière le 29 mars 2012, afin de tenir compte des aménagements apportés aux pouvoirs du Directeur général en matière d'avals, cautions et garanties.

## 7.1. Renseignements de caractère général

### 7.1.2. RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (EXTRAIT DE L'ARTICLE 33 DES STATUTS)

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé toutes sommes à porter en réserve en application de la loi, notamment, la dotation à la réserve légale.

Sur le bénéfice ainsi déterminé, majoré du report à nouveau bénéficiaire, il est prélevé la somme nécessaire pour servir aux actions, à titre de premier dividende, un intérêt de cinq pour cent (5 %) l'an sur le montant libéré des actions, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs.

L'excédent, majoré du report à nouveau bénéficiaire, est à la disposition de l'Assemblée générale pour être réparti entre toutes les actions.

Toutefois, l'Assemblée générale annuelle peut, sur proposition du Conseil d'administration, décider, après dotation de la réserve légale et service de l'intérêt de 5 % du montant nominal aux actions et avant toutes autres répartitions, le prélèvement des sommes qu'elle estime utiles d'affecter à tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale.

Les sommes mises en réserve peuvent ultérieurement, sur proposition du Conseil d'administration, et par décision de l'Assemblée générale, être soit distribuées, soit incorporées au capital.

### 7.1.3. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

#### Convocation, admission

*(extrait des articles 25 et 27 des statuts)*

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Le droit de participer ou de se faire représenter aux Assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Cet enregistrement comptable des titres s'effectue soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou par le mandataire désigné par elle, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou à la demande de carte d'admission, établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les Assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou en tout autre lieu en France précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

#### Droit de vote (droit de vote double)

*(extrait de l'article 28-III des statuts)*

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi ou les statuts.

Toutefois, un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom d'un même actionnaire ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, sauf, en cas de transfert du nominatif au nominatif, application des dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré en tant qu'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers non domiciliés en France, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des actions au titre desquels il est inscrit, conformément à la réglementation en vigueur, n'est pas pris en compte.

Les dispositions statutaires relatives au droit de vote double ont été introduites par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 1934 et modifiées par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 1987 qui a porté de deux à quatre ans le délai d'inscription sous la forme nominative.

## 7.1. Renseignements de caractère général

### 7.1.4. TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (ARTICLE 11-I DES STATUTS)

La Société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres au porteur, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions attachées à ces titres.

La Société a également la faculté, au vu de la liste transmise, de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions, aux personnes figurant sur cette liste et dont elle estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, si elles détiennent ces titres pour leur compte ou pour le compte de tiers et, dans ce cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers. À défaut de révélation de l'identité du ou des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

La Société a enfin la faculté de demander à toute personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

Le défaut de communication par les détenteurs de titres ou les intermédiaires des renseignements sollicités peut entraîner, dans les conditions légales, la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions ou aux titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte.

### Franchissement de seuils statutaires (article 11-II des statuts)

Toute personne physique ou morale – y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français – qui, seule ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou du capital ou un multiple de cette fraction, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la Société du nombre de titres qu'elle détient et qui donne accès à terme au capital ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

Ces obligations d'information cessent de s'appliquer en cas de détention, seul ou de concert, de plus de 50 % des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette Assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

## 7.2. HISTORIQUE

<b>1898</b>	Fondation de la Société par Geoffroy Guichard et ouverture de la première succursale.
<b>1901</b>	Lancement des premiers produits à marque Casino.
<b>1914</b>	Casino exploite 460 succursales et 195 concessions.
<b>1929</b>	Casino exploite 20 usines, 9 entrepôts, 998 succursales et 505 concessions.
<b>1939</b>	Juste avant la Seconde Guerre mondiale, Casino compte 1 670 succursales et 839 concessions.
<b>1948</b>	Ouverture du premier magasin en libre-service à Saint-Étienne.
<b>1960</b>	Ouverture du premier supermarché à Grenoble.
<b>1967</b>	Ouverture de la première cafétéria à Saint-Étienne.
<b>1970</b>	Ouverture du premier hypermarché à Marseille et prise de contrôle de la société L'Épargne, société de distribution du sud-ouest de la France.
<b>1971</b>	Le Groupe exploite 2 575 points de vente.
<b>1976</b>	Casino s'implante aux États-Unis en lançant une chaîne de cafétérias.
<b>1980</b>	Casino gère un parc de 2 022 supérettes, 76 supermarchés, 16 hypermarchés, 251 affiliés, 54 cafétérias et 6 usines.
<b>1984</b>	Rachat, aux États-Unis, d'une chaîne de 90 magasins "Cash & Carry" à l'enseigne Smart & Final.
<b>1985</b>	Prise de contrôle de la Cedis (1,14 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution de l'est de la France.
<b>1990</b>	Acquisition de La Ruche Méridionale (1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution implantée dans le sud de la France.  Acquisition, aux États-Unis, d'un grossiste alimentaire (Port Stockton Food Distributors).  Cession à Shell et Agip de l'activité de distribution de carburants des hypermarchés et supermarchés.
<b>1991</b>	Filialisation de l'activité de distribution.
<b>1992</b>	Reprise des activités de distribution de Rallye.
<b>1994</b>	Adoption de la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.
<b>1995</b>	Accord de partenariat avec le groupe Corse Distribution (prise de participation de 50 % dans les sociétés Codim 2 et Médis).
<b>1996</b>	Accord de partenariat avec les Coopérateurs de Normandie-Picardie.  Création avec Dairy Farm International d'une joint-venture pour le développement d'hypermarchés à Taïwan.  Création de la société Spar France.  Rachat à Agip des stations essences situées sur les sites d'hypermarché et supermarchés Casino.  Ouverture du premier hypermarché en Pologne.
<b>1997</b>	Casino acquiert la totalité du capital de Médis.  Lancement avec Shell de Club Avantages (carte de fidélité).  Acquisition des réseaux Franprix et Leader Price (1,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires) ainsi que de la société grossiste Mariault (152 millions d'euros de chiffre d'affaires).  Entrée de Casino dans le capital de Monoprix/Prisunic à hauteur de 21,4 %.
<b>1998</b>	Acquisition de 75 % du capital de la société argentine Libertad.  Apport à Feu Vert de l'activité de Centre Auto, Casino détenant 38 % de la société Feu Vert.  Entrée de Casino, à hauteur de 50 %, dans le groupe Disco (Uruguay).  Ouverture du premier hypermarché à Taïwan.

## 7.2. Historique

- 1999** Prise de participation à hauteur de 66 % dans le groupe Big C (Thaïlande).
- Reprise de 75 supérettes à Guyenne & Gascogne.
- Création de la centrale d'achat Opéra avec Cora.
- Lancement du premier magasin à l'enseigne Imagica (développement photographique par traitement numérique en moins d'une heure).
- Prise de participation de 25 % dans le capital d'Exito (Colombie) et du groupe CBD (Brésil).
- 2000** Entrée de Casino dans le capital de Cdiscount (à hauteur de 50 %).
- Cessation de la joint-venture avec Dairy Farm International en Taïwan et conclusion d'un accord avec Far Eastern Group pour la création de Far Eastern Geant à Taïwan.
- Ouverture du premier Leader Price en Pologne.
- Reprise de 475 magasins de proximité à Auchan.
- Casino participe à la création de WorldWide Retail (WWRE), nouvelle plateforme d'échanges électroniques (B2B).
- Casino augmente sa participation dans Monoprix, Casino et Galeries Lafayette détenant chacun 49,3 % du capital de Monoprix.
- Casino renforce sa présence en Amérique latine : en Uruguay, Disco prend le contrôle de Devoto (21 points de vente) et au Venezuela, Casino prend une participation de 50,01 % dans Cativen (48 supermarchés et deux hypermarchés).
- 2001** Création, avec Cofinoga, de Banque du Groupe Casino.
- Ouverture d'un hypermarché Géant à Bahreïn (golfe Persique) dans le cadre du contrat d'affiliation signé avec le groupe Sana.
- Conclusion d'un accord avec le Groupe Bourbon prévoyant l'entrée de Casino au capital de la société Vindémia (33,34 %), implantée à La Réunion, Madagascar, Mayotte, l'île Maurice et au Vietnam.
- 2002** Dénonciation par Cora de la centrale d'achat Opéra.
- Casino Cafétéria se lance dans la restauration collective.
- Lancement avec Galeries Lafayette d'un programme de fidélisation nouvelle génération "S'Miles" qui fédère les programmes de fidélisation "Points Ciel" (Galeries Lafayette) et "Club Avantages" (Casino/Shell).
- Ouverture des deux premiers Leader Price en Thaïlande.
- Rachat à Shell des stations essences situées sur les sites d'hypermarché et supermarchés Casino.
- Entrée de Casino dans le capital de Laurus (38 %), société de distribution néerlandaise.
- Création d'une nouvelle centrale d'achat dénommée EMC Distribution.
- Création avec le groupe Auchan de International Retail and Trade Services (IRTS), société de prestations de services à l'attention des industriels (fournisseurs multinationaux et/ou PME).
- 2003** Casino et Galeries Lafayette décident de poursuivre, pour une durée minimale de trois ans, leur partenariat au sein de Monoprix et déposent conjointement une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire sur les actions Monoprix.
- Smart & Final Inc. cède ses activités Foodservice en Floride et en Californie.
- Adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration.
- 2004** Le groupe Casino et CNP Assurances annoncent un accord stratégique visant à développer et promouvoir des produits d'assurances auprès des clients des magasins du Groupe en France.
- Le groupe Casino porte sa participation dans Franprix Holding à 95 % et celle dans Leader Price Holding à 75 %.
- 2005** Casino acquiert le co-contrôle du groupe CBD (à hauteur de 68,8 % du capital du holding de contrôle de CBD).
- Casino devient l'actionnaire majoritaire de Vindémia (à hauteur de 70 % du capital).
- Filialisation des galeries marchandes du Groupe en France avec la création et l'introduction en bourse de la société Mercialys.
- Le groupe Casino cède 13 entrepôts à Mines de la Lucette.

## 7.2. Historique

<b>2006</b>	<p>Dénouement du contrat d'equity swap conclu entre Deutsche Bank et Casino – cession des actions GMB/CORA.</p> <p>Exito prend le contrôle du groupe coté Carrula Vevero, numéro 2 de la distribution en Colombie.</p> <p>Casino cède les 38 % du capital encore détenu dans Feu Vert.</p> <p>Création de la société DunnHumby France en partenariat avec DunnHumby.</p> <p>Casino cède ses activités en Pologne.</p> <p>Cessation du partenariat international avec Auchan au sein d'International Retail and Trade Services (IRTS).</p>
<b>2007</b>	<p>Casino cède sa participation de 55 % dans Smart &amp; Final (États-Unis) au fond d'investissement Apollo.</p> <p>Casino devient l'actionnaire majoritaire d'Exito suite à l'exercice de son droit de première offre sur les titres cédés par la famille Toro.</p> <p>Partenariat entre Casino et la société Cencosud en vue de créer une joint-venture pour développer l'activité bricolage en Colombie.</p> <p>Casino conclut un accord avec les fonds d'investissement immobilier Whitehall pour la réalisation de centres commerciaux en Pologne et dans d'autres pays d'Europe de l'Est.</p> <p>À la suite de diverses opérations d'acquisitions de titres et d'augmentation de capital, Casino détient 66,8 % du capital de Cdiscount.</p> <p>Après exercice par Bourbon de son option de vente, Casino détient 100 % du capital de Vindémia (océan Indien).</p> <p>Casino cède à deux OPCI, les murs de 225 supérettes et supermarchés en France métropolitaine et les murs des magasins et entrepôts situés à La Réunion.</p>
<b>2008</b>	<p>Casino porte sa participation dans Super de Boer à 57 % du capital et des droits de vote.</p> <p>Telemarket.fr signe un accord de distribution avec le groupe Casino au terme duquel Télémarket s'engage à s'approvisionner auprès de la Centrale d'achat du Groupe.</p> <p>Casino réduit sa participation dans Mercialis la ramenant de 61,48 % à 59,76 % conformément à l'obligation "SIIC 4".</p> <p>L'indice Carbone Casino est le premier étiquetage environnemental complet.</p> <p>Mise en place d'un nouveau plan d'actionnariat salarié Emily 2.</p> <p>Le Groupe poursuit sa politique de valorisation de ses actifs par la cession à deux partenaires immobiliers dont l'OPCI AEW Immocommercial, 42 murs de supérettes, supermarchés Casino et magasins Franprix et Leader Price.</p> <p>Casino et les Galeries Lafayette signent un avenant à leur accord stratégique de 2003 qui prévoit le gel pendant trois ans de l'exercice des options d'achat et de vente consentis sur les actions de Monoprix. Monsieur Philippe Houzé est reconduit dans sa fonction de Président jusqu'en mars 2012.</p>
<b>2009</b>	<p>Conversion de la totalité des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires.</p> <p>Adhésion du groupe Casino au Pacte mondial des Nations unies afin de renforcer son action dans la promotion et concrétisation de principes universels d'ordre social et environnemental. À ce titre, le Groupe met en place un programme d'actions dans les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.</p> <p>Casino cède les actifs et passifs de sa filiale Super de Boer, détenue à hauteur de 57 %, à la société Jumbo.</p> <p>Casino a lancé l'activité dédiée au développement de centrales photovoltaïques sur les toitures des magasins et parkings des centres commerciaux à travers sa filiale GreenYellow.</p> <p>Casino acquiert les participations minoritaires de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price.</p> <p>Un accord de distribution est signé entre Casino et le réseau de magasins à l'enseigne Sherpa au terme duquel Sherpa s'approvisionnera auprès de la centrale d'achats du groupe Casino.</p> <p>Création d'une direction générale fédérant les branches Géant Casino et Casino Supermarchés et d'une direction unique des achats alimentaires et non alimentaires du Groupe.</p> <p>GPA signe un accord pour la création d'une filiale commune entre sa filiale Globex Utilidades SA et le premier distributeur non alimentaire au Brésil Casas Bahia Comercial Ltda renforçant ainsi sa position de leader de la distribution brésilienne.</p>

## 7.2. Historique

- 2010** Le groupe Cactus, leader de la grande distribution au Luxembourg, signe un contrat d'adhésion à la centrale d'achats du groupe Casino.
- La Fondation d'Entreprise Casino inaugure son premier programme de lutte contre l'isolement des enfants hospitalisés en partenariat avec l'association Docteur Souris.
- Signature d'un partenariat de long terme entre le groupe Casino et le groupe Crédit Mutuel-CIC dans les produits et services financiers en France au travers de sa filiale dédiée à cette activité, la société Banque du Groupe Casino, dont le capital est actuellement détenu à hauteur de 60 % par Casino, Guichard-Perrachon et 40 % par Laser Cofinoga. La réalisation de cette opération doit intervenir dans un délai de 18 mois.
- Big C, filiale thaïlandaise du groupe Casino, signe un accord avec Carrefour en vue du rachat des activités de cette dernière en Thaïlande qui se composent de 42 magasins et 37 galeries marchandes.
- Un accord de partenariat est mis en place entre le groupe Casino et la République bolivarienne du Venezuela qui acquiert 80 % du capital de Cativen, Casino en conservant 20 %, afin d'apporter son soutien opérationnel à la nouvelle entité contrôlée par l'État.
- Casino donne un nouvel élan à sa marque premier prix en lançant sa nouvelle gamme de produits "tous les jours", produits quotidiens de qualité aux prix les plus bas.
- Le rapprochement GPA/Casas Bahia (Brésil) devient effectif en novembre.
- Le groupe Casino rejoint la centrale d'achat européenne EMD permettant ainsi, à compter du 1er janvier 2011, d'accroître sa compétitivité en matière d'approvisionnement.
- 2011** Casino rachète la participation des frères Charles dans Cdiscount qui abandonnent également leurs fonctions opérationnelles ; désormais Casino détient 99 % du capital.
- Le groupe Casino signe la première Charte de valorisation du Service Civique dans les entreprises avec le Secrétariat d'État chargée de la Jeunesse et de la Vie Associative.
- Signature d'un partenariat entre la branche Proximité du groupe Casino et La Poste en vue d'installer des commerces alimentaires à côté des bureaux de poste.
- Le groupe Casino renforce son intégration en Amérique latine en cédant à sa filiale colombienne Exito ses participations dans le capital des sociétés uruguayennes DISCO et DEVOTO permettant ainsi un développement de synergies.
- Le groupe Casino augmente sa participation dans GPA. Au 31 décembre 2011, Casino détient 40,13 % de GPA.
- Le groupe lance une carte bancaire de débit accessible à tous à travers sa filiale Banque du Groupe Casino en partenariat avec MasterCard.
- Cdiscount, filiale e-commerce du Groupe, devient la première enseigne du e-commerce à proposer une carte MasterCard de paiement comptant et crédit émise par Banque du Groupe Casino.
- 2012** Lancement de la nouvelle stratégie de développement "Foncière commerçante" de Mercialis qui enrichit son offre de services. Casino renforce sa flexibilité financière et entre dans un processus de perte de contrôle de Mercialis.
- Signature entre Casino et Galeries Lafayette d'un protocole transactionnel sur Monoprix ; Monsieur Jean-Charles NAOURI est nommé président-Directeur général de Monoprix.
- Casino entre au capital de Monshowroom, site spécialisé dans la vente de prêt-à-porter sur Internet.
- Le groupe Casino devient l'unique actionnaire de référence de GPA, leader de la distribution au Brésil. GPA est de ce fait consolidé par intégration globale dans les comptes de casino depuis le 2 juillet 2012.
- Le groupe Casino remporte le prix Washburne pour sa contribution significative dans le domaine de l'égalité des chances.
- Le groupe Casino investit dans un mode de livraison inédit dans le secteur de la distribution alimentaire en utilisant les voies fluviales parisiennes pour livrer ses magasins Franprix.
- Casino devient le premier distributeur au monde à proposer de faire ses courses au moyen de technologies inédites via un mur de commande à reconnaissance d'image et NFC1.

## 7.3. MARCHÉ DES TITRES CASINO

### 7.3.1. LISTE DES TITRES COTÉS DE CASINO EN 2012

Depuis le 15 juin 2009, seules les actions ordinaires (code ISIN FR0000125585) sont admises aux négociations sur Euronext Paris (ces actions sont éligibles au Service à Règlement Différé).

En effet, suite à la conversion obligatoire en actions ordinaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote (code ISIN RFR0000121139) intervenue le 15 juin 2009, ces dernières ont été transférées, à compter de cette date, au compartiment des valeurs radiées de marchés réglementés (CVRMR) où elles sont restées négociables pendant six mois, soit jusqu'au 15 décembre 2009.

Par ailleurs, entre le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et la date de mise en paiement du dividende, les actions ordinaires provenant de la levée d'options de souscription sont également négociées sur Euronext Paris.

En outre, la Société a émis plusieurs emprunts obligataires qui font l'objet d'une cotation au Luxembourg. Standard & Poor's a confirmé en 2011 les notes à long et court termes respectives BBB-/A-3 de Casino, Guichard-Perrachon, avec une perspective stable.

Enfin, la Société a établi depuis le 12 janvier 2012 un programme d'*American Depositary Receipt* ("ADR") de niveau 1 aux États-Unis. La Deutsche Bank est le dépositaire de ces ADR qui peuvent être échangés aux États-Unis sur le marché de gré à gré. Dans le cadre de ce programme, chaque action Casino est représentée par cinq ADR.

### 7.3.2. VOLUMES TRAITÉS, ÉVOLUTION DES COURS DEPUIS 18 MOIS (SOURCE EURONEXT PARIS)

#### Actions ordinaires

		Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés
		Plus haut (€)	Plus bas (€)	(en milliers)	(en millions €)
2011	Août	64,25	51,35	8 710	489
	Septembre	60,26	53,75	7 073	406
	Octobre	68,04	56,59	5 136	319
	Novembre	68,41	59,00	5 673	365
	Décembre	67,27	60,01	4 336	276
2012	Janvier	69,77	62,28	5 018	331
	Février	74,31	68,01	5 141	368
	Mars	75,94	71,98	5 588	409
	Avril	75,74	69,73	6 685	485
	Mai	75,16	66,25	7 201	507
	Juin	69,34	63,75	7 779	513
	Juillet	70,11	61,69	6 187	411
	Août	72,15	66,61	3 495	245
	Septembre	73,61	68,89	4 661	334
	Octobre	70,66	67,00	6 353	435
	Novembre	70,64	66,05	4 834	327
	Décembre	73,46	68,50	3 923	278
2013	Janvier	74,49	70,21	5 242	593

## 7.4. Parc de magasins

## 7.4. PARC DE MAGASINS

## FRANCE

	Nombre de magasins au 31 décembre			Surface de vente (en milliers de m <sup>2</sup> )		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
<b>Hypermarchés Géant Casino</b>	<b>125</b>	<b>127</b>	<b>125</b>	<b>915</b>	<b>929</b>	<b>918</b>
<i>dont Affiliés France</i>	6	8	9	-	-	-
<i>Affiliés internationaux</i>	5	5	6	-	-	-
<b>Supermarchés Casino</b>	<b>405</b>	<b>422</b>	<b>445</b>	<b>650</b>	<b>676</b>	<b>721</b>
<i>dont Affiliés/franchisés France</i>	54	51	58	-	-	-
<i>Affiliés/franchisés internationaux</i>	27	32	41	-	-	-
<b>Supermarchés Franprix</b>	<b>870</b>	<b>897</b>	<b>891</b>	<b>374</b>	<b>381</b>	<b>378</b>
<i>dont franchisés</i>	515	379	390	-	-	-
<b>Supermarchés Monoprix</b>	<b>494</b>	<b>514</b>	<b>542</b>	<b>661</b>	<b>659</b>	<b>666</b>
<i>dont Affiliés/franchisés</i>	131	130	137	-	-	-
<i>Naturalia</i>	49	55	71	-	-	-
<b>Discount Leader Price</b>	<b>585</b>	<b>608</b>	<b>604</b>	<b>533</b>	<b>547</b>	<b>538</b>
<i>dont franchisés</i>	294	271	231	-	-	-
<b>TOTAL SUPERMARCHÉS + DISCOUNT</b>	<b>2 354</b>	<b>2 441</b>	<b>2 482</b>	<b>2 218</b>	<b>2 263</b>	<b>2 303</b>
<i>dont franchisés</i>	1 021	863	857	-	-	-
<b>Supérettes Petit Casino</b>	<b>1 791</b>	<b>1 758</b>	<b>1 575</b>	<b>257</b>	<b>256</b>	<b>231</b>
<i>dont franchisés</i>	29	29	26	-	-	-
<b>Supérettes Casino Shopping</b>	-	<b>6</b>	<b>11</b>	-	<b>3</b>	<b>5</b>
<b>Supérettes Casino Shop</b>	-	<b>16</b>	<b>77</b>	-	<b>4</b>	<b>17</b>
<b>Supérettes Coop Alsace</b>	-	-	<b>144</b>	-	-	<b>31</b>
<i>dont franchisés</i>	-	-	144	-	-	31
<b>Supérettes Spar</b>	<b>928</b>	<b>956</b>	<b>963</b>	<b>243</b>	<b>254</b>	<b>259</b>
<i>dont franchisés</i>	761	755	739	-	-	-
<b>Supérettes Vival</b>	<b>1 767</b>	<b>1 752</b>	<b>1 705</b>	<b>166</b>	<b>168</b>	<b>161</b>
<i>dont franchisés</i>	1 766	1 750	1 704	-	-	-
<b>Autres</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<i>dont franchisés</i>	1	-	-	-	-	-
<b>Magasins franchisés</b>	<b>1 260</b>	<b>1 134</b>	<b>1 105</b>	<b>93</b>	<b>85</b>	<b>80</b>
<i>Comers, Relay, Shell, Elf, Carmag, Sherpa, autres</i>	1 260	1 134	1 105	-	-	-
<b>Magasins Négoce</b>	<b>926</b>	<b>937</b>	<b>935</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>
<b>TOTAL PROXIMITÉ</b>	<b>6 675</b>	<b>6 561</b>	<b>6 517</b>	<b>829</b>	<b>837</b>	<b>854</b>
<i>dont franchisés/négoce</i>	4 744	4 606	4 654	-	-	-
<b>Magasins Affiliés</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	-	-	-
<i>dont Affiliés France</i>	13	18	20	4	3	4
<i>Affiliés internationaux</i>	-	8	9	-	-	-
<b>Autres Activités</b>	<b>287</b>	<b>295</b>	<b>304</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<i>Casino Restauration</i>	287	293	302	-	-	-
<i>Cdiscount</i>	-	2	2	-	-	-
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>9 461</b>	<b>9 450</b>	<b>9 457</b>	<b>3 966</b>	<b>4 036</b>	<b>4 084</b>

## 7.4. Parc de magasins

## INTERNATIONAL

	Nombre de magasins au 31 décembre			Surface de vente (en milliers de m <sup>2</sup> )		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
<b>Argentine</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>131</b>	<b>128</b>	<b>127</b>
Hypermarchés Libertad	15	15	15	-	-	-
Autres	8	9	9	-	-	-
<b>Uruguay</b>	<b>53</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>74</b>	<b>73</b>	<b>73</b>
Hypermarchés Géant	1	1	1	-	-	-
Supermarchés Disco	28	27	27	-	-	-
Supermarchés Devoto	24	24	24	-	-	-
<b>Brésil</b>	<b>1 647</b>	<b>1 571</b>	<b>1 640</b>	<b>2 811</b>	<b>2 821</b>	<b>2 946</b>
Hypermarchés Extra	110	132	138	-	-	-
Supermarchés Pão de Açucar	149	159	162	-	-	-
Supermarchés Sendas	17	-	-	-	-	-
Supermarchés Extra Perto	101	204	207	-	-	-
Supermarchés CompreBem	113	-	-	-	-	-
Assaí (cash & carry)	57	59	61	-	-	-
Supérettes Extra Fácil et Mini Mercado Extra	68	72	107	-	-	-
Ponto Frio	506	401	397	-	-	-
Casas Bahia	526	544	568	-	-	-
<b>Thaïlande</b>	<b>116</b>	<b>221</b>	<b>348</b>	<b>612</b>	<b>926</b>	<b>977</b>
Hypermarchés Big C	70	108	113	-	-	-
Supermarchés Big C	2	12	18	-	-	-
Supérettes mini Big C	15	51	126	-	-	-
Pure	29	50	91	-	-	-
<b>Vietnam</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>33</b>	<b>72</b>	<b>93</b>	<b>115</b>
Hypermarchés Big C	14	18	21	-	-	-
Supérettes	-	5	12	-	-	-
<b>Océan indien</b>	<b>50</b>	<b>53</b>	<b>57</b>	<b>99</b>	<b>103</b>	<b>104</b>
Hypermarchés Jumbo	11	11	11	-	-	-
Supermarchés Score/Jumbo	21	22	25	-	-	-
Supermarchés Cash and Carry	5	5	5	-	-	-
Supermarchés Spar	7	8	6	-	-	-
Autres	6	7	10	-	-	-
<b>Colombie</b>	<b>299</b>	<b>351</b>	<b>427</b>	<b>676</b>	<b>695</b>	<b>740</b>
Hypermarchés Exito	73	80	87	-	-	-
Supermarchés Pomona et Carulla	112	130	136	-	-	-
Surtimax (discount)	54	78	119	-	-	-
Exito Express et Carulla Express	22	54	77	-	-	-
Autres	38	9	8	-	-	-
<b>TOTAL INTERNATIONAL</b>	<b>2 202</b>	<b>2 295</b>	<b>2 581</b>	<b>4 475</b>	<b>4 840</b>	<b>5 082</b>

## 7.5. Responsables du Document de Référence et du rapport financier annuel

# 7.5. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

## RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

“J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omissions de nature à en altérer la portée.

J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J’atteste également que le rapport de gestion, figurant aux pages 15 et suivantes, présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu’à la lecture d’ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l’objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 70 et 156 pour l’exercice clos le 31 décembre 2012 et ci-dessous en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 contient une observation relative aux nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées en 2010.”

**Jean-Charles Naouri**

## 7.5. Responsables du Document de Référence et du rapport financier annuel

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

### Pour l'exercice 2011

Le Document de Référence de l'exercice 2011 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 16 avril 2012, sous le numéro de dépôt D.12-0355. Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 69 à 151 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 68 ;
- les informations financières aux pages 1 à 65 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 155 à 179 et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 154 et 180.

### Pour l'exercice 2010

Le Document de Référence de l'exercice 2010 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 14 mars 2011, sous le numéro de dépôt D.11-0124. Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 59 à 131 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 58 ;
- les informations financières aux pages 1 à 56 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 135 à 158 et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 134 et 159.

## 7.6. Table de concordance du Document de Référence

**7.6. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les informations minimales requises par l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

**1. Personnes responsables**

1.1. Responsable du Document de Référence .....	280
1.2. Attestation du responsable du Document de Référence .....	280

**2. Contrôleurs légaux des comptes ..... 213****3. Informations financières sélectionnées ..... 4****4. Facteurs de risques ..... 42 à 46****5. Informations concernant l'émetteur****5.1. Histoire et évolution de la Société**

5.1.1. Dénomination sociale .....	268
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement .....	268
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société .....	268
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable .....	268
5.1.5. Historique de la Société .....	5 et 6, 273 à 276

**5.2. Investissements ..... 13 et 21****6. Aperçus des activités ..... 6 à 24****7. Organigramme**

7.1. Place de la Société au sein du Groupe .....	22, 25, 26, 39
7.2. Organigramme du groupe Casino .....	27 et 28

**8. Propriétés immobilières, Usines et Équipements**

8.1. Propriétés immobilières – immobilisations corporelles .....	13 et 14, 109 à 111
8.2. Aspects environnementaux .....	47 à 64

**9. Examen de la situation financière et du résultat**

9.1. Situation financière .....	21
9.2. Résultat d'exploitation .....	20 à 24

**10. Trésorerie et capitaux ..... 21, 117 à 121****11. Recherche et développement, brevets et licences ..... 22****12. Information sur les tendances ..... 6 à 14, 30 et 31****13. Prévisions ou estimations du bénéfice ..... 31****14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale**

14.1. Composition des organes d'administration et de direction .....	186 à 208
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de Direction générale .....	212

**15. Rémunérations et avantages ..... 208 à 212**

## 7.6. Table de concordance du Document de Référence

**16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction**

16.1. Mandats des membres des organes d'administration et de direction .....	187 à 206
16.2. Informations sur les contrats de services liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales .....	212
16.3. Comités du Conseil d'administration .....	218 à 219
16.4. Déclaration relative au Gouvernement d'entreprise .....	215

**17. Salariés**

17.1. Ressources humaines .....	47 à 67
17.2. Participations et stock-options .....	34 à 41, 66 et 67
17.3. Participation et intéressement du personnel .....	66

**18. Principaux actionnaires**

18.1. Répartition du capital et des droits de vote .....	38 à 40
18.2. Actionnaire majoritaire .....	39
18.3. Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire .....	39, 212

**19. Opérations avec des apparentées ..... 30, 149, 174****20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats**

20.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2011 .....	69 à 154
20.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2011 .....	155 à 184
20.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 .....	70
20.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 .....	156
20.5. Politique de distribution des dividendes .....	24
20.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	44 et 45
20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....	17 à 22, 30 et 31

**21. Informations complémentaires****21.1. Renseignements de caractère général concernant le capital social**

21.1.1. Montant du capital social souscrit .....	31
21.1.2. Actions détenues en propre .....	31 à 33
21.1.3. Historique du capital .....	38

**21.2. Acte constitutif et statuts**

21.2.1. Objet social .....	268
21.2.2. Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction Règlement intérieur du Conseil d'administration .....	231 à 238, 268 à 270
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions .....	271 et 272
21.2.4. Assemblées générales .....	271
21.2.5. Convention d'actionnaires .....	40
21.2.6. Franchissement de seuils statutaires .....	272

**22. Contrats importants ..... 29 et 30****23. Documents accessibles au public ..... 268****24. Informations sur les participations ..... 25 à 30, 178 à 180**

## 7.7. Table de concordance du rapport financier annuel

**7.7. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

<b>1. Comptes sociaux</b>	<b>155 à 184</b>
<b>2. Comptes consolidés</b>	<b>69 à 154</b>
<b>3. Rapport de gestion 20 à 65</b>	
<b>3.1. Informations mentionnées aux articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce</b>	
■ Analyse de l'évolution des affaires	17 à 20
■ Analyse des résultats	20 à 22
■ Analyse de la situation financière	21
■ Principaux risques et incertitudes	42 à 46
■ Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	34
<b>3.2. Informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce</b>	
■ Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	220
<b>3.3. Informations mentionnées à l'article L. 225-111 du Code de commerce</b>	
■ Rachats par la Société de ses propres actions	31 à 33
<b>4. Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel</b>	<b>280</b>
<b>5. Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés</b>	<b>70 et 156</b>
<b>6. Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>214</b>
<b>7. Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques</b>	<b>221 à 229</b>
<b>8. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques</b>	<b>230</b>

## **Direction de la communication financière et des relations investisseurs**

Régine GAGGIOLI  
Tél. : + 33 (0)1 53 65 64 17  
rgaggioli@groupe-casino.fr

Ou

Tél. : + 33 (0)1 53 65 64 18  
IR\_Casino@groupe-casino.fr

## **Service relations actionnaires**

Numéro vert : 0 800 16 18 20 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
E-mail : actionnaires@groupe-casino.fr

Pour la mise au nominatif des actions, s'adresser à :

## **BNP Paribas Securities Services – GCT**

Relations actionnaires  
Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93761 PANTIN Cedex  
Tél. : + 33 (0)1 40 14 31 00

## **Casino, Guichard-Perrachon**

Société anonyme au capital de 172 395 507,06 €

## **Siège social**

B.P. 306 – 1, esplanade de France  
F-42008 Saint-Étienne Cedex 2  
Tél : + 33 (0)4 77 45 31 31  
Fax : + 33 (0)4 77 45 38 38  
554 501 171 RCS Saint-Etienne

## **Bureaux à Paris**

148 rue de l'Université  
75007 PARIS  
Tél. : + 33 (0)1 53 65 64 00

**[www.groupe-casino.fr](http://www.groupe-casino.fr)**

Réalisation : groupe Casino. Conception / réalisation : Sequoia

Crédits photo : ZOOM 95, Alfred CROMBACK, Eduardo GIRAÓ, Médiathèque Groupe Casino, Caetano BARREIRA-SIPA, Carlos VILLALON - SIPA

Impression : Altavia Saint-Etienne

Ce document est imprimé sur du papier Cocoon Offset 100% recyclé, certifié FSC recyclé et Ecolabel Européen

